BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
H 463-/15

N°. 957 ~~— Tab. 8.~~
Tab. 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS
TOME XV.

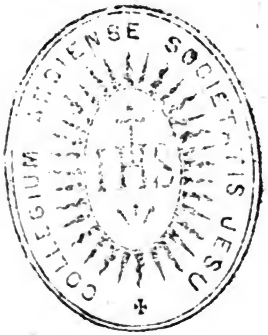

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant les Paroisses et Terres du Doyenné de Lagny.

TOME QUINZIÉME.

Avec un détail circonstancié & le dénombrement de toutes celles qui y sont compriſes : enſemble quelques Remarques ſur le temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé Lebeuf, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

A PARIS,

Chez Prault Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

QUINZIEME PARTIE,

Contenant l'Hiſtoire des Paroiſſes & Terres du Doyenné de Lagny.

VILLENEUVE-SAINT-DENIS.

RIen n'eſt plus ſimple que l'origine de cette Paroiſſe. Quelqu'un de nos Rois ou des anciens Comtes de Champagne & de Brie avoit fait préſent à l'Abbaye de Saint-Denis proche Paris, d'un terrein conſidérable ſur les limites du Diocèſe de la même Ville & vers les confins de celui de Meaux, & ce terrein étoit en bois dans ſa plus grande partie. Comme en ces temps-là les forêts étoient plus vaſtes qu'elles ne ſont aujourd'hui, le deſir de recueillir du grain en fit abattre des portions conſidérables dans les lieux où le ſol paroiſ-

Digitized by Google

soit propre à être labouré & à porter du bled. On s'apperçoit que ces diminutions de forêts se firent dans les côtés qui approchoient le plus des grandes routes; dans le canton dont il s'agit, Sarris, comme l'indique son nom, fut des premiers à être cultivé en bled, eu égard au territoire que le Monastere de Saint-Denis y avoit : il étoit en effet plus voisin de Lagny. On continua ensuite à défricher plus avant dans les bois de Sarris : puis à l'occasion de la cession que fit Gaucher de Chatillon, Sénéchal de Bourgogne, à Hugues Foucaud, Abbé de Saint-Denis, de la Gruerie & autres droits qu'il avoit dans ces mêmes bois en faveur du nouveau Village qu'on avoit conçu le dessein d'y bâtir, joint à cela les acquisitions que cet Abbé y fit & la cessation qu'il obtint des exactions de la part des Seigneurs de Crecy & de Tournan, le Monastere y fit construire réellement ce Village qui fut nommé tout naturellement *Villa nova*, parce qu'il étoit nouveau, & surnommé *Sancti Dionysii*, parce qu'il appartenoit à l'Abbaye de Saint-Denis. Cela arriva en 1192 ou 1193.

Hist. de S. Denis p. 210 & 212.

Lorsque les maisons furent achevées & habitées, l'Abbé représenta à Maurice de Sully, Evêque de Paris, qu'il étoit à propos qu'il permît de bâtir dans ce lieu une Eglise baptismale; le Prélat en accorda la permission, à condition que ceux qui la desserviroient payeroient les droits ordinaires de Visite & de Synode à l'Evêque & à l'Archidiacre. Cet Abbé obtint aussi de lui le droit d'y présenter, à cause qu'elle étoit construite sur son terrein & qu'il en étoit le fondateur. Ces circonstances ne sont venues à notre connoissance que par une Charte de ce même Abbé datée de l'an 1194. Ce qu'elle a de re-

Hist. Eccl. Paris. T. v. page 166. ex Chartul. Ep. fol. 29.

marquable quant à la Topographie, est que la situation de ce Village est dite être auprès des Novales de Tournan, *propè Novalia de Tornan.* Apparemment que les Seigneurs de Tournan avoient fait précédemment couper beaucoup de bois de ce côté-là, & cultiver des terres, qui auront été depuis remises en bois ; car aujourd'hui on ne peut aller de Tournan à Villeneuve-Saint-Denis sans passer pendant une lieue par des bois qui ne finissent que tout proche ce Village.

La distance où cette Paroisse est de Paris n'est que de sept lieues ou un peu plus ; sa position est vers l'orient. Elle est éloignée de Lagny de deux lieues, & autant de Tournan. Sa situation est dans une plaine de labourages sans aucunes vignes. Jossigny & Sarris sont les Paroisses les plus voisines avec Villeneuve-le-Comte qui est du Diocèse de Meaux. La forêt de Crecy la borne du côté du midi. On ne trouve point cette Paroisse dans les Rôles de l'Election de Paris qu'en cherchant par l'article *La Villeneuve-Saint-Denis.* Dans les Dénombremens relatifs a ces Rôles, le nombre des feux est dit avoir été de vingt-neuf l'an 1709, (ce que le Dictionnaire Universel de l'an 1726 a rendu par 149 habitans) : & dans le dernier Dénombrement imprimé en 1745 il est spécifié qu'il y a 33 feux. Les anciens Moines de Saint-Denis avoient fait leur possible dès le treiziéme siécle pour peupler ce lieu de plus en plus. Dès l'an 1248 l'Abbé Guillaume avoit accordé des lettres de manumission à tous les serfs & serves qu'ils y avoient.

Royaume de France par Doisy.

Hist. de S. Denis, pag. 240.

L'Eglise de ce lieu n'est bâtie qu'en forme de Chapelle. Celle que Hugues Foucauld, Abbé de Saint-Denis, avoit fait construire ne subsiste plus. Celle d'aujourd'hui n'a gueres

que deux cent ans de bâtisse. Il ne faut point douter que saint Denis, Apôtre de Paris, n'ait été Patron de l'ancienne. C'étoit l'ordinaire des Religieux de l'Abbaye, de donner aux Paroisses de leurs Terres le nom de leur Eglise, & il n'en faut point d'autres preuves à l'égard de celle-ci que le nom du Village. A Villeneuve-Saint-Georges, c'est S. Georges qui est le Patron de l'Eglise. Pourquoi n'en eût-il pas été de même ? Mais il a pu se faire que quand on a béni l'Eglise d'aujourd'hui les habitans qui voyoient que la saint Denis étoit fêtée dans tout le Diocèse, aient souhaité avoir un second Patron pour le fêter en particulier, & que les Religieux de Saint-Denis leur ayant donné des reliques de sainte Christine, dont ils disoient avoir le corps en leur Prieuré d'Argenteuil, cela les ait déterminé à la prendre pour Patrone en second. Il n'y a dans cette Eglise aucune sépulture remarquable que celle d'un des derniers Seigneur de Laguette, fief assis sur la Paroisse.

On ne manqua pas en rédigeant le Pouillé de Paris au treiziéme siécle, un peu après l'érection de cette Paroisse, de la mettre au rang de celles de la nomination de l'Abbé de Saint-Denis, sous le titre de *Villa nova* ; & tous les Pouillés subséquens s'y sont conformés. L'Abbé ou le Couvent jouit non-seulement de la Seigneurie & du Patronage, mais encore des grosses dixmes. Il y avoit eu dès l'an 1218 une Enquête sur les Novales de cette Paroisse, faite par Guillaume, Archidiacre de Paris, & par Helie, Aumônier de Saint-Denis. Il est marqué qu'ils renfermerent dans l'étendue de leur territoire des terres situées sur le rû pierreux * jusques aux Essarts de Sarris, & depuis le bois de Sarris jusqu'au bois du Roi.

Chart. Ep. Reg. fol. 67.

* *In rivo petroso.*

§ Le seul Écart remarquable de cette Paroisse s'appelle La Guette, qui peut être le nom d'un ancien possesseur de ce fief. On trouve un Dreux La Guette, Valet de Chambre du Roi Philippe-le-Bel en 1307, auquel ce Prince donna les biens de Jean le Grand, Portier du Roi, à lui échus, parce qu'on disoit que ce le Grand étoit bâtard. Mais sans remonter si haut, il y avoit au seiziéme siécle un Jean de La Guette, lequel pour demeurer quitte envers le Roi de six mille trois cent cinq livres, étant condamné en 1554, céda au Roi la terre de La Guette, (distraction faite préalablement pour Marie Saligot sa femme) avec les fiefs de Josigny, &c. On trouve aussi que Jean Davy du Perron, frere du Cardinal, fut Seigneur de La Guette. En 1626 cette Terre étoit possédée par Bonit François Broc, Président aux Requêtes.

Regist. du Trésor des Chartes 38. Piece 237.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 288.

Perm. d'Or. domest. du 26 Juin.

En 1723 Pierre Martin est qualifié Seigneur de La Guette dans un Factum que j'ai vu.

Le village de Villeneuve-Saint-Denis a été oublié dans la Carte des environs de Paris donnée au Public l'an 1674 par MM. de l'Académie Royale des Sciences. Et M. de Valois dans sa Notice l'a confondu avec l'autre Villeneuve contigu, lorsqu'il a écrit que *Villa nova* du Doyenné de Lagny, dont la Cure est à la nomination de l'Abbé de Saint-Denis, s'appelle autrement *Villa nova Comitis*, Villeneuve-le-Comte. Peut-être a-t-il été induit en erreur par la Carte de l'Académie, où il n'y a que ce dernier Villeneuve.

Notit. Gall. p. 436. col. 2.

JOSSIGNY.

IL eſt arrivé à quantité de lieux en France dont la premiere ſyllabe contenoit la diphtongue *au*, que cette diphtongue a été changée dans l'écriture en un ſimple *o*. Par exemple *Aureliani* en Orleans, *Aureliacum* en Brillac & Orly, *Pauliniacum* en Poligny, comme *Saint Paul* en Saint-Pol. Joſſigny eſt de ce nombre : ce n'eſt que depuis les derniers ſiécles qu'on l'écrit ainſi ; auparavant & à prendre la choſe dès le douziéme ſiécle, dont ſont les premiers titres qui en parlent, on écrivoit Jauſſigny ou Jouſſigny (*a*), & en latin on diſoit *Jauſigniacum*, *Jauſſiniacum*, *Jauſeniacum*, & quelquefois au treiziéme ſiécle *Jauxigniacum*, *Jauxiniacum*. Mais ces variétés ne nous rendent pas plus inſtruits ſur l'origine du nom de ce Village. A-t-il appartenu primitivement à quelque Romain ou Gaulois appellé *Jauſenius* ou *Jauſinius* ? C'eſt ce qui eſt vraiſemblable : mais je n'oſe rien décider, vu la ſingularité de ce nom. On verra ci-après ſur quoi je me fonde pour aſſurer que ce Village étoit connu au moins dès le dixiéme ſiécle.

Cette Paroiſſe eſt éloignée de Paris d'environ ſept lieues du côté de l'orient, & à la diſtance d'une lieue & demie de Lagny. Les Villages qui l'environnent ſont Chanteloup, Serris, Villeneuve-Saint-Denis, Ferrieres,

(*a*) Samſon dans une Carte du Diocèſe donnée vers l'an 1621 l'a encore écrit Jauſſigny.

Le Copiſte du Pouillé au ſeiziéme ſiécle a mis *Roſſigniacum*.

Il eſt parlé d'une Marguerite de *Jauxigni* dans l'Hiſtoire de Paris, Tom. I. p. cviij à l'an 1292.

Digitized by Google

les deux Bucy, & Conches. C'eſt un pays de plaine en plus grande partie cultivé en grains; on y voit quelques boſquets, mais point de vignes. Dans le Dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 il eſt marqué qu'il y a 88 feux : ce que le Dictionnaire Univerſel de la France de l'an 1726 a évalué à 375 habitans. Le dernier Dénombrement imprimé en 1745 réduit le nombre des feux à 83. Il eſt certain qu'il y a dix ou douze ans le nombre des communians étoit de 340.

Royaume de France in-4°. par Doiſy.

Viſite de M. du Bourg.

L'Egliſe du lieu eſt ſous l'invocation de ſainte Genevieve. L'édifice ne paroît conſtruit qu'il y a deux cent ans. Il n'a d'aîle que du côté du midi où ſe trouve auſſi placée la tour. Au fond de cette aîle eſt la Chapelle de Notre-Dame dans laquelle on lit l'épitaphe de Magdeleine l'Advocat, fille de Louis l'Advocat, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, femme de Jerôme de Bragelogne, Doyen de la Cour des Aydes, décédée en 1649 en ſa maiſon à Joſſigny. Le cœur de ſon mari eſt auſſi dans la même Egliſe. La nomination de la Cure appartient à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris de temps immémorial, on en a une preuve plus ancienne que tous les Pouillés & même que celui du treiziéme ſiécle. La Bulle par laquelle le Pape Alexandre III confirme les biens de cette Abbaye l'an 1163 porte ces mots : *Jauſiniacum cum omnibus juſtitiis, & Eccleſiam ejuſdem villæ.* Auſſi ſe trouve-t-elle dans les Lettres par leſquelles Eudes de Sully, Evêque de Paris, exempta de procuration l'an 1202 quelques Egliſes dépendantes. Je crois ne devoir pas aller plus loin ſans faire remarquer qu'il y a toute apparence que le prétendu *Gruſciniacum* donné à Sainte Genevieve par Clovis, ſuivant la ſeconde copie du Teſta-

Gall. Chriſt. T. 7. Inſtrum. col. 241.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2. p. 154.

Digitized by Google

ment de saint Remi de Reims inserée par Flodoard dans son Histoire, n'est autre que notre Josſigny, & que Flodoard ou son copiste se sera trompé dans les deux premieres lettres du nom, mettant *Cruſciniacum* en place de *Iauſciniacum*, d'autant plus que l'on ne voit point qu'il existe ni même qu'il ait existé de Village du nom de Crocigny ou Crosſigny, ni même Crousſigny ou autre nom formé de *Cruſciniacum* en toute la France, sinon Creutznak qui est sur le Rhin proche Binge, où il n'est pas vraisemblable (vu l'éloignement) que Clovis ait donné du bien à Sainte Genevieve. Outre cela comme c'est une addition faite au Testament de saint Remi, il est plus probable que ce n'est pas à la personne de la Sainte que la terre de Josſigny a été donnée par Clovis I, mais à son Egliſe de Paris par Clovis II ou Clovis III, & peut-être même par Louis-le-Débonnaire, ou Louis-le-Begue. Ce qui m'engage à reculer cette donation au temps de ce dernier dont le nom *Hludovicus* étoit quelquefois confondu avec celui de Clovis, est qu'il me paroît plus naturel de croire que lorsque le corps de sainte Genevieve fut transporté à Marisy près la Ferté-Milon, dans le temps de la troisiéme irruption des Normans, ou qu'il en fut rapporté, ce saint corps passant par la Brie opéra quelques miracles, & que les peuples ayant élevé des oratoires dans les lieux où ces miracles avoient été opérés, les Chanoines de Sainte-Genevieve obtinrent du Roi ou des Seigneurs quelques-unes des Terres où ces merveilles étoient arrivées ; & que c'est pour cela que les terres de Josſigny & de Magny qui sont contigues appartinrent à cette Abbaye, en même-temps que les Egliſes de ces lieux porterent le nom de la Sainte,

Il n'y en a point dans le Dict. Universel.

Digitized by Google

ainſi qu'elles le portent encore. Je ſçais que ſainte Genevieve eſt venue à Meaux pendant ſa vie & qu'elle a pu paſſer ſur le terrein dont il s'agit : mais il y a trop de faits à ſuppléer, pour trouver de la liaiſon entre ſon paſſage par ces lieux & la donation des Terres par le Prince ou par un Seigneur. Ce n'eſt pas aſſez qu'il y ait une fontaine du nom de cette Sainte ſituée en tirant vers Bucy, de laquelle on boit par dévotion, il faudroit encore autre choſe.

De quelque façon que la terre de Joſſigny fut advenue à l'Égliſe Saint Pierre & Saint Paul de Paris dite depuis Sainte Geneviève, elle la poſſédoit ſûrement au treiziéme ſiécle avec une partie du territoire de Magny-le-Hongre qui y eſt preſque contigu. Dès avant l'an 1170 les Chanoines de Sainte-Genevieve s'étoient accordés avec les détenteurs du fief de Brenage de Joſſigny ; ce fief conſiſtoit dans le droit d'exiger des gros Décimateurs une quantité de groſſe farine pour nourrir les chiens de chaſſe des Chevaliers. Luce du Port & Gautier de Marle tenoient en fief ce droit de Robert, Comte de Dreux, frere du Roi Louis-le-Jeune, & convinrent qu'au lieu de payer ce brenage en eſpeces, les Chanoines de Sainte-Genevieve paieroient ſeulement à chacun des deux poſſeſſeurs du fief la quantité de dix ſextiers d'avoine par an. Ces accords faits par différens actes furent approuvés en 1170 par Agnès, Comteſſe de Meulent, en préſence de toute ſa Cour compoſée des Chevaliers du voiſinage ; ſçavoir Dreux de Clacy, Garin de Villefluis, Gaucher de Combeaux, Raoul de Bucy, Guy de Piſſecoc, Philippe de Bercheres, & Jean de Favieres. Etienne, Abbé de Sainte-Genevieve, avoua le traité en 1182 pardevant

Voyez la Bulle de 1163 citée ci-deſſus.

Chartul. S. Gen. f. 177.

Ibid.

Maurice de Sully, Evêque de Paris; & deux ans après, Robert, Comte de Dreux, frere de Louis VII, sa femme Agnès, Comtesse de Braine, avec leurs trois enfans, Robert, Seigneur de Dreux, Guillaume & Jean, ratifierent ce traité fait entre l'Abbé & Chanoines d'une part, & leurs deux Vassaux d'autre.

Chartul. S. Gen. fol. 177.

Quelques Gentilshommes de la Brie avoient tâché de s'arroger quelques droits dans la terre de Jossigny; par exemple, Guy de Garlande, Seigneur de Tournan: mais en 1136 il reconnut que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient eu ni dû y avoir aucune prérogative, ni à raison de droit de garde ou de protection, ni en aucune autre maniere.

Ibid. fol. 179.

En 1196 Gaucher de Châtillon & Elisabeth son épouse quitterent à l'Abbaye tout le bois qui étoit coupé & essarté à Jossigny, & semblablement ce qu'ils pouvoient y prétendre dans la Voierie ou autrement.

Ibid.

En 1225 Hugues de Châtillon de l'aveu de Guy son frere, quitta pareillement à la Maison de Sainte-Genevieve ce qu'il avoit dans la Voierie des Usages de Jossigny & la Gruerie des mêmes Usages, ensemble tout le droit & domaine qu'il avoit dans ces Usages, de maniere que les Religieux pussent les mettre en culture en tout ou en partie.

Ibid. pag. 186.

Ils y firent effectivement mettre la charrue, & aussi-tôt ils furent troublés par Guillaume de Bucy & autres qui prétendoient avoir droit de chemin à travers ces essarts jusqu'à un lieu dit Fourbevoie; la contestation fut rapportée à des arbitres, qui étoient Hubert, Abbé de Lagny, & Pierre Caradeu, Prêtre de Montevren en 1232; & la même année les Gentilshommes se désistant, se contenterent d'avoir un autre chemin qui prendroit à celui de la

Ibid. pag. 238.

Digitized by Google

Cloiere proche le fossé du bois, & iroit jusqu'au chemin de Lailier.

Guy du Port, Chevalier, s'étoit prêté un peu auparavant pour une échange avec l'Abbé de Sainte-Genevieve. Il donna en 1227 à son Couvent & à toute la Communauté du village de Josſigny un arpent de marniere situé dans son propre fond sur le grand chemin qui alloit de Josſigny à Fontenelles avec toute Justice & autres droits : au lieu de quoi l'Abbaye lui céda une vieille marniere située vers Fontenelle pareillement avec tout droit de Justice. *Ibid. pag.* 139.

L'ancien Nécrologe de Sainte-Genevieve fait honorable mention de Jacqueline, veuve de Lancelot de Pessaigne, Chevalier, parce que pour le soulagement de l'ame de son mari & de celle de Thomas de Pessaigne son beaupere, elle remit à l'Abbaye le droit qu'elle avoit de prendre chaque année dix sextiers de grain sur le revenu du Prieuré de Josſigny. Arnoul de Chanteloup qui s'étoit rendu Chanoine *ad succurrendum* y est aussi mentionné, pour avoir légué douze arpens de terre situés à Josſigny ; & Simon de Lisy pour en avoir donné vingt-trois *apud Jauxigniacum* ; & enfin un Jean de Bailly pour avoir pareillement fait don de la cinquiéme partie de sa terre au même lieu. *Necrol. S. Genov.* 27 *Febr.* *Ibid.* 19 *Mart.* *Ibid.* 23 *Nov.*

Je n'ai point trouvé l'affranchissement des gens de Josſigny en particulier. Je ne doute pas qu'ils ne l'aient été comme la plupart des hommes de corps des autres Egliſes vers le milieu du treiziéme siécle, moyennant certaines redevances. Il est certain qu'ils étoient encore serfs en 1257. L'Abbaye les taxoit outre cela comme ses autres vassaux lorsque le Roi faisoit lever une Taille. Elle imposa à vingt livres toute la Communauté ensemble *Chartul. S. Genov. pag.* 328. *Lib. cens. S. Genov.*

Digitized by Google

aux années 1242 & 1272, toujours sous le nom de *Jauxigniacum*. Au reste il se trouva encore quelque femmes à Josſigny qui n'étoient point en liberté l'an 1325. Jean de Saint-Leu, Abbé de Sainte-Genevieve, affranchit cette année-là deux de ces *femmes de corps*.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 751.

Comme l'on eſt aſſez curieux de ſçavoir ce que pouvoit produire du temps de S. Louis une Terre telle que celle de Josſigny, j'ajouterai en finiſſant qu'en l'année 1256, par exemple, la recette des cens & rentes de ce lieu montoit à deux cent livres tournois.

Ibid.

¶ Les Ecarts de cette Paroiſſe ne conſiſtent qu'en quelques Maiſons de plaiſance & quelques Fermes.

Le lieu qui paroît le premier connu eſt BELLEASSISE où il y a un Château ſur une éminence, ſuppoſé qu'il ſoit le même que Bienaſſiſe, ce qui eſt à croire puiſqu'on le prononce auſſi Bienaſſiſe. Ce qui dénote l'antiquité de Bienaſſiſe, eſt qu'une Dame de ce lieu fonda en 1326 une Chapelle de ſainte Marguerite à Brie-Comte-Robert, donnant pour cela des biens ſitués aux environs, à Centeny, &c. On trouve après cela qu'en l'an 1371 mourut Artus, Chevalier, Sire de Pomeure & de Belleaſſiſe, lequel fut inhumé dans l'Abbaye de Gercy. Après lequel temps le nom de Belleaſſiſe ne reparoît que dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, où Claude Garrault en eſt dit Seigneur haut-Juſticier. Je ne ſçai ſi c'eſt le même Claude Garrault dont le nom ſe trouve au 20 Juin 1612, dans les Regiſtres de l'Archevêché, où il eſt qualifié Conſeiller au Parlement. On trouve auſſi vers l'an 1600 Jean le Maſſon, Conſeiller au Parlement, dit Seigneur de Bienaſſiſe. De nos jours ce

Magn. Chart. Pariſ. T. 2. Collect. mſſ. Du Bois.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 625.

Perm. d'Or. domeſt.

Généal. des Hennequin.

Digitized by Google

lieu appartient à M. Jacquier de Vieumaiſon, Conſeiller au Parlement. Sa ſituation eſt au midi du village de Joſſigny.

MAUNY eſt un lieu où il y a une Chapelle de ſaint Léonard & une ferme avec un fief. Aucune des Cartes des environs de Paris n'a marqué ce lieu, ſi ce n'eſt celle qui fut dreſſée en 1614 ſur les Mémoires de Jouvin de Rochefort, Tréſorier de France, qui le place ſous le nom de *Saint Liénard* entre Belle-aſſiſe & Ferrieres, au couchant d'hiver de Joſſigny. Ce n'eſt que la Chapelle qui fait parler du lieu, & ſur-tout à cauſe qu'elle eſt ſous le titre d'un Saint célebre dans le Royaume. Elle exiſtoit dès le quinziéme ſiécle, puiſque j'en ai trouvé des Proviſions du 27 Juin 1407 adreſſées au Doyen rural de Lagny, l'Archidiaconné étant vacant. D'ailleurs le Chapelain eſt mentionné dans le Pouillé Pariſien de ce ſiécle-là, comme étant à la nomination du Seigneur du lieu. J'en ai trouvé quelques exemples. Nicolas Poart, Licentié ès Loix, Conſeiller du Roi & Seigneur de Mauny, y préſenta en 1489 Jacques-François. Après la mort duquel Jean Poart fut nommé l'an 1522 par Marie de Longuejoue ſa mere ayant la garde-noble des enfans de Jean Poart, Conſeiller au Châtelet, y fut nommé par Guillaume & Jean Poart, Ecuyer, Seigneur du lieu. Jean Poart, Ecuyer, y préſenta auſſi en 1605 : & en 1623 Claude Poart, Clerc Pariſien. Il fut reconnu en 1700 que cette préſentation appartenoit à M. de Bernage à cauſe du Fief de Mauny. Il y a du revenu, & le Chapelain eſt au Rôle des Décimes. Le bâtiment de la Chapelle qui ſubſiſte aujourd'hui eſt aſſez récent. Saint Léonard y eſt repréſenté délivrant des captifs. On aſſure qu'il s'y eſt fait

Tab. Ep. in Spir.

Regiſt. Ep. Par. 17 *Juil.* 1489. 31 *Oct.* 1522.

10 *Juin* 1623.

des guérisons de nos jours. Le Clergé & le peuple de Josſigny y vient proceſſionnellement l'une des Fêtes de Pâques. C'eſt par erreur que dans le Pouillé de 1626 on l'appelle à une tombe du chœur *Capellanis de Malodino* & en françois de Malodine, & qu'on en donne la nomination à l'Abbé de Lagny. On a rectifié l'article de la nomination dans celui de 1648, & au lieu de Malodine on a mis Mallenoüe, ce qui eſt une nouvelle faute.

Pouillé, p. 55.

Pouil. 1648. p. 75.

Il y a une autre Mauny au Diocèſe de Paris ſur la Paroiſſe de Limoges, Doyenné du vieux Corbeil, avec une Chapelle pareillement : & peut-être encore un troiſiéme Mauny auſſi avec Chapelle : car le Pouillé du quinziéme ſiécle, outre celui de S. Léonard, marque encore plus bas ſous le Doyenné de Lagny : *Capellanus de Malonido Maupertuis, Domini Epiſcopi.*

LA MOTTE, a été de tout temps de la Paroiſſe de Josſigny. Ce Château ſitué dans la plaine s'appelloit au commencement de l'avant-dernier ſiécle *La Motte Courmerier* du nom apparemment de quelque ancien poſſeſſeur. Il a depuis été appellé *La Motte Goulas* du nom d'un autre propriétaire. Jean Goulas, Tréſorier des Guerres, en étoit Seigneur en 1606 qu'il obtint à cauſe de l'éloignement dont il étoit de Josſigny, d'avoir un Oratoire particulier en ce lieu où il demeuroit le plus ſouvent. M. Charles Malo, Conſeiller au Parlement, ayant acquis la terre de Serris requit M. l'Archevêque de Paris en 1668 que le Château & la baſſe-cour de La Motte fuſſent diſtraits de la Paroiſſe de Josſigny, & qu'étant ſitués entre Josſigny & Serris, ils fuſſent unis à cette derniere, & que le banc qu'il avoit dans l'Egliſe de Josſigny fût auſſi porté en celle de Serris : ce qui lui fut ac-

Regiſt. Ep. Pariſ.

Digitized by Google

cordé en payant une ſomme pour indemniſer le Curé & la Fabrique. *Regiſt. Archiep.*

FONTENELLE eſt une Maiſon bourgeoiſe en allant de Joſſigny à Chanteloup. Ce lieu étoit habité & portoit ce nom dès l'an 1227, ainſi qu'il paroît par le contrat d'échange de deux Marnieres cité ci-deſſus. Cette Maiſon eſt entourée d'eau. En 1500 Nicolas de Neuviel *Scutifer*, eſt qualifié Seigneur de Dueil & de Fontenelles proche Lagny. Jeanne de Surgy étoit ſon épouſe. Il n'y a pas fort long-temps que ce lieu appartenoit à M. de Vanenſe, Conſeiller au Parlement. Son fils, Auditeur des Comptes, l'a vendue vers 1740 à M. Renaud, Envoyé à Mayence. *Regiſt. Bp. Par.* 15 *Jul.* Permiſ. de Chap. dom. 13 Avr. 1697.

Dans le Reglement de l'an 1698 au ſujet du temporel de la Sainte-Chapelle de Vincennes, il eſt marqué parmi les nouveaux biens de ce Chapitre une rente de cent livres aſſiſe à Joſſigny, laquelle vient apparemment du Chapitre du Vivier qui lui a été réuni. Reglement imprimé, p. 32.

Joſſigny eſt auſſi mémorable pour quelques illuſtres qui en ſont ſortis: un Jean de Jauſſigny fut fait Abbé de Morigny, Ordre de S. Benoît, proche la ville d'Etampes en 1350, & mourut en 1373. Hiſt. d'Etampes, pag. 540.

Un nommé Pierre Caillou qui avoit été fait Prieur-Curé de Joſſigny en 1414, devint Abbé de Sainte-Genevieve de Paris. Il mourut en 1466. A ſon article l'Imprimeur du *Gallia Chriſtiana* a mis *Soſſigniaci*, au lieu de *Joſſigniaci*. *Gall. Chriſt. Tom. 7. col.* 760.

Ce Village a été fort célebré par Jacques Le Vaſſeur. Avant que d'être Chanoine de Noyon, s'étant retiré à Joſſigny dans la Maiſon de M. de Bragelongne, Maître des Comptes, à cauſe de la peſte qui affligeoit Paris, il y compoſa le *Bocage de Joſſigny*, recueil de pieces où eſt compris le Verger des Vierges Bibl. Françoiſe, T. 15. p. 106. Suppl. de Moreri 1749. au mot *Vaſſeur.*

Digitized by Google

avec pluſieurs autres pieces ſaintes tant en vers qu'en proſe imprimées à Paris in-8o en 1608. Il devint Doyen de Noyon en 1613. Il dit du Village dont il s'agit *Joſſigny m'a ſauvé la vie en ſon ſéjour*.... Et le gai Joſſigny eſt l'honneur de la Brie.... A mon cher Joſſigny que j'aime plus que l'or.

M. de Valois a gardé le ſilence ſur cette Paroiſſe dans ſa Notice des environs de Paris. La Carte dreſſée ſur les Mémoires de Jouvin de Rochefort l'a appellée mal-à-propos *Jauchilli*.

Je ne ſçais pour quelle raiſon un Nicolas, Chevalier, eſt qualifié Seigneur de Joſſigny & de la Lande dans la permiſſion qu'il obtint le 3 Mai 1640 de faire célébrer dans l'Oratoire particulier de ſa Maiſon de la Lande, ſur la Paroiſſe de Villiers-ſur-Marne. On ne connoît en France que la Paroiſſe du nom de Joſſigny, ſuivant le Dictionnaire Univerſel du Royaume : mais il y a vraiſemblablement quelque hameau du fief de ce nom au Diocèſe de Meaux dans les environs de Montion & de Chambry. Voyez le Mercure de France, Avril 1741, page 826.

SARRIS.

Digitized by Google

SARRIS.

NOus n'aurions aucune connoiſſance du nom de ce lieu avant le treiziéme ſiécle, ſans les Archives de l'Abbaye de Saint-Denis qui en font mention ſur la fin du douziéme. Il y eſt parlé de la forêt de Sarris où Gaucher de Châtillon, Sénéchal de Bourgogne, avoit des droits de Gruerie & autres qu'il quitta à ce Monaſtere avant l'an 1194, & des acquiſitions que Hugues Foucauld alors Abbé y fit au profit de l'Abbaye, faiſant affranchir ces bois de Sarris des exactions des Seigneurs de Crecy & de Tournan. Le nom de ce lieu eſt écrit dans ces titres, comme je viens de le marquer. Le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle l'écrit en françois Sarries, l'Auteur n'ayant ſçu comment latiniſer ce mot. Mais d'autres Ecrivains l'exprimerent en latin dès le commencement de ce même ſiécle par *Sariæ* & les autres titres de ce ſiécle & des ſuivans l'écrivent toujours Sarris ou Sarrys, & non Serris comme le font communément les Cartes des environs de Paris, malgré tous les Rôles & Dictionnaires qui ſont uniformes pour écrire Sarris. M. de Valois s'eſt contenté de dire qu'on lit Sarries dans le vieux Pouillé, & que vulgairement on prononce Serris ou Serry, mais il s'eſt abſtenu d'en chercher l'étymologie. Elle me paroît facile à trouver. Car dès-lors que l'on eſt inſtruit que les bois venoient juſqu'au territoire où eſt ce Village, qu'il y a eu une portion de la forêt appellée *Nemus de Sarriis*, *Eſſarta de Sariis*, & que le village même de Villeneuve-Saint-Denis qui eſt contigu ſe trouve dans l'ancienne forêt *de Soriis* ou de Sarris, il eſt

assez évident que ce nom a été formé de ce que dans plusieurs cantons de la Forêt on avoit fait autrefois des réserves fermées de branchages. On apprend par le Glossaire de Du Cange où est cité un titre de l'an 1147, qu'un certain terrein fut formé alors *de Sarreis & palitio*, & les Continuateurs ont expliqué *Sarrea* par *sepimentum ex virgultis*. Ce mot *Sarreæ* ou *Sarrie* pouvoit être synonime à celui de *Plexitium*. Il y a d'autres lieux en France appellés Sarrie, Sarré, Sary, Series qui peuvent avoir eu la même origine : & sans sortir du Diocèse de Paris il y avoit sous le regne de Philippe-Auguste, aux environs de Bonnes, par-delà Montlhery, un bois appellé *Nemus de Sarii*, dans lequel Robert de Varennes étoit homme lige du Roi.

Rôle de la Châtell. de Montlhery sous Philippe Aug.

Le village de Sarris est à sept lieues & demie de Paris vers l'orient, & à une lieue & demie de Lagny : sa situation est dans une plaine qui ne contient que des terres labourables & des prés, le tout à l'extrémité du Diocése de Paris ; ensorte que le hameau de Bellême qui est derriere l'Eglise, est du Diocèse de Meaux, parce qu'il est de la Paroisse de Bailly. Cette Paroisse se maintient dans un nombre d'habitans à peu près égal. Le Dénombrement de l'Election de Paris en 1709 y comptoit 38 feux, celui du Sieur Doisy de l'an 1747 y en met 37 & le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 avoit évalué ces feux au nombre de 130 habitans. Chanpy en la Coutume de Meaux dit que ce lieu est du Bailliage de Meaux.

Saint Michel Archange est Patron de l'Eglise, qui est un nouvel édifice ou il n'y a d'aîle que du côté méridional. Les armoiries sur la porte de cette Eglise sont un sautoir.

Dans la Chapelle du fond de l'aîle titrée

de la ſainte Vierge eſt une fondation de Nicolas Goulas, Seigneur de la Motte-Goulas, faite vers l'an 1683, à condition que l'entrée de ſa Chapelle ne ſera pas fermée, & ſervira à faire la Proceſſion, ſinon les vingt-cinq livres qu'il affectoit à cette fondation ſeroient tranſportés à Ferrieres ou à Favieres. Ces deux Paroiſſes du voiſinage ſont deſſervies par des Curés Prémontrés.

Un Mémoire de l'an 1700 porte auſſi que Dame Juſtine le Pileur avoit fondé dans l'Egliſe de Sarris une Meſſe par ſemaine.

L'antiquité du titre Curial de Sarris n'eſt pas bien connue ; cependant il paroît que cette Cure a dû être érigée avant celle de Villeneuve-Saint-Denis qui aura été créée par un démembrement de celle-ci. Elle eſt marquée la premiere du Doyenné de Lagny entre celles que l'Evêque confere de plein droit dans le Pouillé du treiziéme ſiécle. Les Pouillés ſuivans y ſont conformes : mais elle a été totalement omiſe dans celui de l'an 1648. Les Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Denis ſont gros Décimateurs ſur cette Paroiſſe. Les Céleſtins de Paris y ont une Ferme.

¶ Un Seigneur de ce lieu bien ancien eſt celui qui ſe trouva en 1196 à l'acte de ceſſion que fit Gaucher de Châtillon à l'Abbaye de Sainte-Geneviève de la Gruerie de Rôny, de Magny près Joſſigny, &c. Il a été déſigné comme témoin ſous le nom de Guibelez de Sarries.

Pour venir aux nouveaux Seigneurs, Sarris a appartenu en 1580 à Thomas le Pileur, Secretaire du Roi. Ce fut lui qui fit déclarer en ſon nom à la rédaction de la Coutume de Paris en cette année, que la Châtellenie de Serris eſt reſponſable par appel à Meaux, Coutume de Paris 1580. édit. 1678. pag. 634 & 663.

quoique régie par la Coutume de Paris.

Charles Malo, Conseiller au Parlement de Paris, fit acquisition de cette Terre environ l'an 1668, & étant alors possesseur du château de la Motte, il obtint de l'Archevêque de Paris que ce Château fût distrait de la Paroisse de Josigny, & uni à celle de Sarris où il fit transporter son banc. En 1700 le Seigneur de Sarris étoit M. Malo, Conseiller au Grand-Conseil.

Regist. Archiep. 1668 8 *Mart.*

Maintenant c'est M. Morissot ou Mauriceau.

Le village de Sarris est de la Coutume & du Bailliage de Meaux.

¶ Je n'ai trouvé qu'une seule personne qualifiée dans l'antiquité portant le nom de Sarris : sçavoir Isabelle de Sarris qui fut Abbesse du Pont-aux-Dames depuis l'an 1342 jusqu'en 1355. Très-vraisemblablement c'étoit une fille du Seigneur de cette Paroisse, l'Abbaye du Pont-aux-Dames n'étant qu'à une lieue & demie de-là, dans le Diocèse de Meaux.

Gall. Christ. Tom. 8. col.

Le Cordelier qui écrivit après la mort de saint Louis la vie & les miracles de ce saint Roi, rapporte un miracle qui fut opéré à son tombeau dans l'Eglise de Saint-Denis, sur une femme nommée Jeanne de Sarris, au Diocèse de Paris, & qui fut produit dans l'Enquête faite en 1282.

Mirac. S. Ludov. per Guill. Ord. Min. cap. 16.

Merc. Gal. Avril 1595. p. 279.

On lit dans le Mercure du mois d'Avril 1695 un fait d'une espèce bien différente qui a du rapport à Sarris. C'est l'Histoire de l'apparition du Marchand tué en 1692 par le Milicien de ce Village, & jetté dans une mare sur le chemin de Villeneuve-Saint-Denis. Apparition qui fit découvrir le meurtrier, & fut cause qu'on s'en saisit & qu'il fut rompu à Meaux avec son complice.

Digitized by Google

CHANTELOU

ou

CHANTELOUP.

QUOIQU'IL y ait ſept ou huit Paroiſſes de ce nom en France, outre les Hameaux, Châteaux ou Fermes qui peuvent le porter, il ſe trouve que par-tout les lieux ainſi appellés en françois ſont dits en latin *Cantus lupi*, c'eſt-à-dire canton du loup, & non pas *chant du loup*. Il eſt inutile d'expliquer la raiſon de ce nom. Il faut que la retraite des loups ſoit quelque part. M. de Valois auroit mieux aimé qu'on eut dit en latin *Campus lupi* Chant de loup : mais *cantus* dans le ſens qu'il ſignifie canton veut dire la même choſe, comme dans *Caticantus*, *Glericantus* ou *Liricantus*. Il y a dans le ſeul Diocèſe de Paris deux autres Chanteloup, l'un qui eſt très-ancien eſt ſitué ſur la Paroiſſe de Moiſſy près-Corbeil. Les titres de l'Abbaye d'Hieres du XII ſiécle en font mention : l'autre eſt Chanteloup de la Paroiſſe de Saint-Germain de Châtres près Montlhery ; ce que je dis ici pour empêcher qu'on ne croie que nos Rois aient jamais habité à Chantelou près Lagny, ainſi qu'il eſt marqué dans le nouveau Gloſſaire de Du Cange au mot *Palatium*, pendant que c'eſt à Chanteloup-lez-Châtres qu'ils ont été.

Notit. Gall. p. 412. col. 2.

On ne trouve rien qui parle de ce Chanteloup voiſin de Lagny que depuis l'an 1200 ou environ, qu'il eſt dans le Pouillé de Paris, & qu'il y a eu quelques Chevaliers qui en ont pris leur dénomination.

Digitized by Google

Ce lieu eſt ſitué vers l'orient de Paris, à ſix ou ſept lieues de diſtance, environ une lieue par-delà Lagny en approchant de Joſſigny dont il n'eſt auſſi éloigné que d'une lieue : ſa poſition eſt ſur une eſpece de monticule environné de bocages où il ne paroît pas qu'il y ait de vignoble. Le Dénombrement de l'Election de Paris en 1709 y a marqué 15 feux, que le Dictionnaire Univerſel du Royaume imprimé en 1726 croyoit former 92 habitans. Un autre Dénombrement de feux du Royaume publié en 1745 en compte 18 à Chanteloup.

Doiſy, Royaume de France.

Les habitans en petit nombre n'ont pour Egliſe qu'une Chapelle du titre de ſaint Sauveur, ancienne d'environ quatre cent ans, que j'ai vu tombante de vieilleſſe. Le Sanctuaire finiſſant en calotte & demi-cercle peut être encore plus ancien. Une tour baſſe ſert de ſupport à cette Egliſe. On y fête la Transfiguration de Notre-Seigneur ; & ſaint Eutrope, Evêque de Saintes, ſecond Patron, y eſt honoré le 1 Mai. Mais ce ſecond Patron me paroît avoir été introduit par l'effet de quelque mépriſe, & qu'on auroit confondu ce Chantelou avec l'ancienne Chapelle de ſaint Eutrope de Chantelou, Paroiſſe de ſaint Germain de Châtres. Il eſt même qualifié ſeul Patron dans des Proviſions de 1691.

Le Pouillé du treiziéme ſiécle met : *de donatione Abbatis Latiniac. Eccleſiæ de Cantulupi.* En 1400 cette Cure fut unie à celle de S. Thibaud des Vignes du conſentement de l'Abbé de Lagny, qui en fut reconnu préſentateur : mais cette union ne dura pas, parce qu'elle n'avoit été faite qu'à cauſe des ravages cauſés par les guerres. Le Pouillé du quinziéme ſiécle y connoît le même droit de préſentation, & obſerve que le Curé avoit

Tabul. Ep. Par. in Spir.

treize livres de revenu. Le Pouillé imprimé en 1626 est conforme pour la nomination aussi-bien que les suivans ; mais il ajoute qu'il y a une Chapelle qui est aussi de la nomination de l'Abbé de Lagny. Cet Abbé au reste est non-seulement présentateur de la Cure, mais aussi Seigneur du lieu & gros Décimateur.

En 1304 il existoit en ce lieu une Chapelle de saint Jacques & saint Christophe possédée par un Ecolier. *Reg. Official.* 1284. 24 *Mart.*

Du temps de l'Abbé Jean qui siégea à la fin du douziéme siécle & au commencement du suivant, vécut un Chevalier nommé Aubert de Chantelou. Il parut dans un acte qui concernoit l'Abbaye de Chaalis. *Tabul. Caroli loci.*

Un Jean de Chanteloup *de Cantalupo*, Chevalier, parut aussi comme témoin en 1213 dans un titre sur l'Abbaye de Lagny. *Tabul. Latiniac.*

Le Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Genevieve fait mention de Chanteloup à l'an 1257 au mois d'Octobre comme étant contigu à Jossigny, terre de cette Communauté. Emeline, fille de Petronille la Baronne, habitante de Chanteloup, reconnut cette année-là qu'elle étoit serve autrement femme de corps de l'Abbaye de Sainte-Genevieve, & il fut ajouté dans l'acte de sa reconnoissance, que s'il arrivoit que les hommes de Chanteloup & de Jossigny demandoient leur manumission, elle pourroit y être compriſe. On y lit : *Homines de Cantulupi & de Jaussigniaco.* Faut-il conclure de-là que l'Abbaye de Sainte-Genevieve possédoit alors un terrein habité sur la Paroisse de Chanteloup ? C'est ce que je laisse à décider. *Chartul. S. Gen. p.* 228.

CHESSY.

NOus avons dans le Royaume trois Villages qu'on écrit Cheſſy, trois qui s'écrivent Chezy, trois autres appellés Chaſſy ou Chacy, ſept ou huit qui ſont nommés Chaſſey. Il y a apparence que tous ces lieux n'ont qu'un nom latin commun qui eſt *Caſiacum* ou *Caſſiacum*, c'eſt-à-dire que le mot d'où ils ſeroient dérivés ſeroit *Caſa*, ou bien *Caſſius de Caſa* on auroit fait *Caſſiatum*, à cauſe des maiſons de payſans raſſemblées en ces lieux, ou bien ces différens lieux auroient eu du temps que les noms Romains étoient uſités dans les Gaules un Seigneur appellé *Caſſius*, car il eſt auſſi naturel que *Caſſius* forme *Caſſiacum*, qu'*Antonius Antoniacum*.

A l'égard de l'antiquité de Cheſſy ſitué ſur la Marne, une lieue plus haut que Lagny, & du même côté, il y auroit quelques raiſons de lui attribuer ce que dans la Diplomatique & dans M. de Valois on attribue à Chezy qui eſt auſſi ſur Marne & du même côté, mais une lieue & demie ou deux au-deſſous de Château-Thierry. D'où il réſulteroit qu'il y auroit eu une Maiſon Royale à ce lieu de Cheſſy, & que ce ſeroit dans la péninſule de la Marne qui y commence, que les Normans auroient reſtés durant un hiver, ſelon leur coutume de s'arrêter auprès des grandes péninſules formées par les rivieres. Car quoiqu'Aſſer l'Hiſtorien écrit qu'ils furent longtemps à parvenir à cet endroit éloigné de Paris, on veut, ce ſemble, l'entendre dans dans le même ſens qu'il dit immédiatement auparavant que l'embouchure de la Marne dans

dans la Seine eſt loin de Paris, & que les Normans ayant paſſé le pont de cette Ville furent long-temps pour y atteindre.

Mais que Cheſſy ait été une Terre Royale ou non, on ne peut pas prouver d'un autre côté qu'elle eût été donnée au Monaſtere de Lagny dès le temps de ſa fondation au ſeptiéme ſiécle. On ignore depuis quand il en fut mis en poſſeſſion : on voit ſeulement qu'entre les années 1124 & 1148 Raoul Abbé de ce lieu y bâtit des moulins, ce qui préſuppoſe un domaine dans le lieu. Mais on trouve auſſi qu'en 1158 le Chapitre de Saint-Marcel de Paris y avoit du bien. Dans le premier acte le lieu eſt appellé *Cheſſiacum*, & dans le ſecond quoique latin il y a *in territorio de Cheſy*. Dom Felibien a eu une penſée particuliere ſur ce lieu. Il a cru que Cheſſy étoit le *Siliacus* marqué comme voiſin de *Latiniacum* dans une Charte du Roi Thierry de l'an 690, & il trouvoit que le nom y avoit quelque rapport, & que ce pouvoit être une dépendance de Saint-Denis du Port lez-Lagny-ſur-Marne. Mais à examiner ce Diplome de près, on trouve qu'il s'agit-là du Lagny-le-ſec ſitué dans le pays Mulcien, & d'un autre Village nommé Silly qui en eſt voiſin. Cheſſy n'a donc rien à prétendre ſur l'antiquité de *Siliacus*.

Bulla Adriani IV. Hiſt. Pariſ. T. 3.

Hiſt. de S. Denis, p. 29.

Diplomat. Lib. 6. pag. 471.

Ce Village eſt à ſept lieues de Paris du côté de l'orient, une lieue plus loin que Lagny. Sa poſition eſt ſur une montagne au rivage gauche de la Marne. Le côteau regardant le ſeptentrion eſt garni de vignes & d'arbres fruitiers & autres : dans le bas eſt la prairie, & ſur le haut ſont les terres labourées avec quelques autres vignes. En 1709 le Dénombrement de l'Election de Paris y marqua 80 feux, & en 1726 le Dictionnaire Univer-

ſel de la France compta qu'il pouvoit y avoir 300 habitans. Le Dénombrement le plus nouvellement imprimé & qui eſt de 1745, aſſure qu'il y a maintenant 67 feux & environ 180 communians. Cette Paroiſſe eſt à l'extrémité du Diocèſe de Paris & touche à celui de Meaux. C'eſt le chemin des voitures pour aller à Meaux per la vallée de Montery, Couilly, &c. Quelques unes des nouvelles Cartes l'ont placée dans le Diocèſe de Meaux, mais mal.

Royaume de France in-quarto.

On a vu ſubſiſter en ce lieu une ancienne Egliſe Paroiſſiale avec la nouvelle. Cette ancienne Egliſe étoit ſous l'invocation de ſaint Eloi, Evêque de Noyon. La premiere n'avoit pu guere être bâtie qu'au huitiéme ſiécle. Par la ſuite on vint à bâtir à Cheſſy une autre Egliſe plus grande & on lui donna le titre de ſaint Nicolas, ce qui n'étoit probablement que l'effet d'un vœu de quelques bateliers ou commerçans de la Marne délivrés de quelque péril par l'interceſſion de ce Saint. Et comme elle ſe trouve plus propre à contenir le peuple de la Paroiſſe, on s'accoutuma à regarder ſaint Nicolas comme Patron. Ce changement a pu ſe faire vers l'an 1400, ou un peu auparavant. Du moins le chœur de cette Egliſe de ſaint Nicolas que j'ai vu ſur pied en 1738 avant qu'on l'abattît, ne paroiſſoit guere avoir que trois à quatre cent ans, & ſi la voûte menaçoit ruine, c'étoit pour avoir été trop plâtrée & non de vétuſté : mais le deſſous de l'ancien clocher paroiſſoit être un peu plus ancien. J'y vis à l'autel l'image de ſaint Nicolas d'un côté & celle de ſaint Eloi de l'autre, ſçavoir le nouveau Patron & l'ancien. Au même chœur à droite étoit gravée ſur un marbre noir une courte épitaphe de Dom Paul Pezeron, Abbé

de la Charmoye, au Diocèse de Chaalons, de l'étroite Observance de Cîteaux, célebre par ses ouvrages. On y ajoutoit qu'il étoit décédé au château de Chessy le 10 Octobre 1706 âgé de 67 ans. Jacques Noüel son successeur l'avoit fait poser. Ce chœur après avoir été interdit durant plusieurs années a été rebâti à neuf aussi-bien que le reste de l'Eglise & la tour du clocher, & on a recommencé à y célébrer l'Office divin au mois de Novembre 1744.

Pour ce qui est de l'Eglise de saint Eloi, comme elle étoit absorbée dans celle de saint Nicolas & qu'il n'étoit resté de la vraie ancienne Eglise de ce Saint que le bas de la tour du clocher, la dévotion des habitans envers ce grand Evêque de la France, leur ancien Patron, les engagea (peut-être avec les secours de personnes pieuses) de bâtir une Chapelle en son honneur, autour de laquelle le cimetiere se trouva rapproché, si dès-lors il n'étoit pas-là. Ceux qui ont vu cette Chapelle subsister, disent qu'elle avoit tous les indices d'une Eglise Paroissiale, une forme de chœur distingué de la nef avec des bancs & un lutrin, le tout en plâtre; des images des Saints qui sont communément invoqués par les peuples, comme S. Sebastien, S. Roch, S. Vincent, S. Christophe. Elle n'étoit plus au reste regardée que comme une Chapelle de dévotion, sans charges ni revenus. Les Paroissiens y alloient seulement un des jours des Rogations chanter la Messe: mais comme elle étoit assez mal entretenue & qu'elle menaçoit ruine, à raison des ouvertures à travers lesquelles passoient même les lapins, & qu'enfin elle pouvoit servir de retraite aux voleurs, M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, permit en 1715 de la détruire & d'en

Procès-verbal d'Archid. 1714. 14 Juin.

Regist. Archiep. Paris. 9 Juil. 1157

employer les démolitions au profit de l'Eglise. Ainſi depuis ce temps-là elle n'a pas dû être marquée dans la Carte du Diocèſe de Paris du Sieur De Fer.

La Cure de Cheſſy eſt une de celles que le Pouillé du treiziéme ſiécle marque être de la nomination de l'Abbé de Lagny par conceſſion de quelque Evêque de Paris. Elle y eſt appellée *Cheſſiacum* & écrite la premiere. Au Pouillé du quinziéme ſiécle elle eſt dite *Cheſſiacum vel Choiſiacum*, & ſon revenu ſur l'ancienne eſtimation y eſt dit de vingt livres. Aucun des Pouillés ſubſéquens ne varie ſur la nomination. L'Abbé de Lagny eſt pareillement gros Décimateur.

¶ Il y a à Cheſſy un Prieuré que le Pouillé manuſcrit de l'Abbaye de Lagny met au rang des Bénéfices de ſa dépendance, ſous le titre de Notre-Dame. La perte des titres de cette Abbaye eſt cauſe que l'on n'en connoît point les fondateurs. Il eſt néanmoins conſtant qu'il exiſtoit à la fin du treiziéme ſiécle, parce qu'il eſt compris au nombre des Prieurés du Doyenné de Lagny ſous le nom de *Prioratus de Cheſſiaco*, dans l'addition qui fut faite alors au Pouillé Pariſien conſervé à la Bibliotheque du Roi. On voit, ainſi que j'ai déja dit, par une Bulle d'Adrien IV de l'an 1158, que le Chapitre de Saint-Marcel de Paris avoit alors du bien à Cheſy : *Terra quam habetis in territorio de Cheſi.* Elle étoit du nombre de celles qui furent confirmées à ces Chanoines. Mais peut-être en firent-ils une échange avant l'an 1300 avec l'Abbaye de Lagny, qui y auroit alors conſtruit une Chapelle & en auroit fait un petit Prieuré. Dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450 il eſt déſigné ſous le nom de *Prioratus de Cheſiaco* & eſtimé valoir 45 livres. L'Auteur du Pouillé imprimé

en 1648 a eu l'inattention d'inférer parmi les Prieurés du Diocèse de Paris, celui d'Anet qui est du Diocèse de Meaux, à une lieue & demie delà; & après avoir marqué qu'il est à la nomination de l'Abbé de Cluny, il place immédiatement après le Prieuré de Checy qu'il dit être de la même nomination; ce que le Pelletier a suivi dans son Pouillé de l'an 1692, & qui est très-faux. Ce Prieuré de Chessy est mentionné dans les Registres du Parlement à l'an 1521. On y lit que sur les informations faites à la requête des Religieux de Lagny touchant la cessation de l'Office divin au Prieuré de Chezy, le Parlement ordonna d'en saisir les revenus. M. l'Abbé de Fourcy possédoit ce Prieuré en 1700: il étoit chargé alors d'une Messe par semaine, qui étoient acquittées par les Mathurins de Couvray, au Diocèse de Meaux. Le Mémoire où cela se lit, dit que ce Prieuré est titré de Sainte Marie-Magdeleine, ce que je croirois être une faute; si ce n'étoit que dans un Etat des Bénéfices du Diocèse de Paris dressé en 1572 je le trouve sous le même vocable. Il étoit alors tenu en Commende par Jean Baffou.

Regist. du Parl. 5 Nov.

Visit. d'Archid. de l'an 1700.

Les titres de l'Abbaye de Lagny ayant été mis au pillage durant les guerres, c'est ce qui fait qu'on n'est pas fort instruit de ce qui a pu arriver à Chessy, outre ce que j'ai observé ci-dessus que l'Abbé Raoul ou Radulfe qui siégeoit en 1130 & 1140 y fit construire des moulins sur la riviere de Marne. Ce que l'on sçait, est que Geoffroy de Bregy, autre Abbé postérieur de cent ans, assigna des biens situés en ce Village pour subvenir à la nourriture de ses Religieux. On ignore par quel Abbé & en quel temps les habitans serfs de cette Terre & autre de l'Abbaye furent af-

Gall. Christ. Tom. 7. col. 495.

Ibid. col. 500.

franchis & mis en liberté : au reſte c'étoit fort l'uſage ſous le regne de ſaint Louis. Ce fut dans le même temps, c'eſt-à-dire en 1259 qu'un nommé Jean Forès qui avoit à Checy un fief libre, ayant fait refus de payer la levée ordonnée par le Roi *pro pace Angliæ*, parce qu'il demeuroit dans ce fief & qu'il n'avoit rien payé des autres tailles, fut maintenu par le Parlement dans ſa franchiſe, même à raiſon des Hotiſes qui mouvoient de lui.

Reg. Parl. Omn. SS.

Enfin René Rouillé, Conſeiller au Parlement, qui étoit Abbé de Lagny en 1576 vendit cette Terre & d'autres de ſon Monaſtere pour fournir aux ſubventions & faire les réparations néceſſaires après le déſaſtre des guerres de la Religion.

Ibid. pag. 507.

MM. de Fourcy ont poſſédé cette Terre dans le dernier ſiécle. Jean de Fourcy, Surintendant des Bâtimens de France, en étoit Seigneur en 1600. Il obtint permiſſion de faire célébrer en ſa maiſon le 28 Juin 1611 ou 1650. On créa pluſieurs Foires en ce lieu, dont l'une devoit ſe tenir en Novembre.

Moreri Coiffier, p. 928. col. 12.

Regiſt. Ep. Pariſ.

En 1697 & 1710 ce lieu appartenoit à M. N. de Fourcy, Conſeiller d'Etat. Cette Terre eſt paſſée à M. N. de Puyſegur par le mariage de Jeanne-Henriette de Fourcy Dechelſy avec M. le Marquis de Puyſegur, Maréchal de France.

Le Château eſt environné de longues avenues d'arbres très-élevés que l'on apperçoit de fort loin. Le bâtiment en eſt très-beau. Il eſt orné de peintures & ſculptures & accompagné de beaux jardins.

Dict. Univ. de la France. au mot Chelſy.

Digitized by Google

MONTEVRIN.

IL eſt certain qu'il a exiſté dans l'onziéme ſiécle aux environs de Lagny un Prêtre appellé en latin *Evrinus*, lequel après avoir mené une ſainte vie fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye l'an 1077. On conclut de ce que cette Abbaye poſſeda la terre de Montevrin, qu'elle la tient de lui, d'autant que le nom de cette Terre ne peut guere être rendu en latin que par *Mons Evrini*, & parce qu'il eſt vraiſemblable que ce ſaint homme voyant que les Religieux en poſſédoient déja l'autel qui leur avoit été donné par Imbert, Evêque de Paris, l'an 1036, voulut y ajouter auſſi la Seigneurie qu'il tenoit de ſes ancêtres. Il ne paroît en tout cela rien qui ne puiſſe être véritable; & même je crois pouvoir joindre aux libéralités du Prêtre Evrin, les ſommes qu'il conſacra pour bâtir l'Egliſe du lieu. Ce n'eſt pas que tout l'édifice que l'on voit aujourd'hui ſoit de ſon temps; mais ce qui en reſte fait aſſez voir qu'il y a eu une Egliſe bâtie en ce lieu vers le milieu de l'onziéme ſiécle, de laquelle on s'eſt contenté de réparer différentes parties en différens temps. Au reſte quoiqu'il ſoit plus naturel que le nom de Montevrin ſoit dérivé de *Mons Evrini*, ainſi qu'il eſt nommé par l'Evêque Imbert, à cauſe que le terrein de cette montagne auroit appartenu à une famille noble du nom d'Evrin, dont le Prêtre ci-deſſus étoit deſcendu, on ne laiſſe pas de trouver ce lieu nommé au treiziéme ſiécle *Mons Abrein*, ou *Mons Abreni* & auſſi *Mons Ebronius*. Cette derniere maniere approche très-fort du nom d'Ebroïn qui n'étoit pas abſolument rare dans *Hiſt. Eccl. Pariſ.*

Tabul. Caroli loci. l'antiquité. Mais dans un titre de l'an 1180 cette Paroiſſe eſt appellée *Mons Evran.* C'eſt par erreur que dans un Pouillé imprimé dans Du Breul cette Paroiſſe a été déſignée par *Mons Veranus*, & elle ne ſeroit pas mieux appellée quand on auroit mis, comme le *Notit. Gall. p. 423. col. 2.* ſouhaitoit M. de Valois, *Mons Verani.* Au quinziéme ſiécle le Pouillé l'appelle *Mons Evranus.*

Ce Village n'étant qu'à une bonne demie-lieue de Lagny, ſe trouve être à ſix lieues & demie de Paris vers l'orient. Sa ſituation eſt ſur la pente d'un côteau élevé au rivage gauche de la Marne du même côté que Lagny, lequel côteau eſt garni de vignes ou de brouſſailles, la plaine qu'on voit au-deſſus eſt preſque toute en labourages, ſelon le Dénombrement. Suivant celui qui a été publié en 1745 par le Sieur Doiſy, il doit y avoir 65 feux. L'Auteur du Dictionnaire Univerſel de la France avoit ſupputé en 1726 lors de ſa publication que l'on pouvoit compter à Montevrin 295 habitans.

L'Egliſe, ainſi que je l'ai déja fait entendre, eſt une des plus anciennes du Diocèſe de Paris, non à la prendre en entier, mais par parties. Deux arcades du chœur, deux ou trois de la nef avec leurs pilliers, auſſi-bien que la tour, tout cela eſt du onziéme ſiécle & bâti vers le commencement du regne de Philippe I. Mais ôté les deux arcades du chœur le reſte eſt du treiziéme ſiécle avec une forme de galleries fermées, & une voûte de pierre. Ce qui reſte dans la nef n'a pas été ſi bien entretenu n'étant que lambriſſé & ſans goût d'architecture, mais en général tout y reſſent l'antiquité; on s'apperçoit même que les cintres en ont été peints comme c'étoit l'uſage dans les ſiécles éloignés. Cette Egliſe

Digitized by Google

eſt auſſi accompagnée de deux aîles mais non voûtées.

Malgré l'antiquité de ce bâtiment on n'y voit point de tombes qui datent d'avant le ſeiziéme ſiécle. Voici celle qui eſt au chœur en lettres gothiques minuſcules :

Cy giſt noble Dame Anne de Crouy, en ſon vivant femme de noble homme Meſſire Loys Vion, Seigneur Chaſtelain de Vaux, laquelle treſpaſſa le . . . Février M. Vc XXI. Armes. Aigle éployée.

Sur une autre tombe de même gothique on apperçoit ſeulement le mot Demoiſelle . . . c'eſt la femme d'un *Ecuyer Seigneur de Douy en Mulcian, fille de Guillaume de . . .*

Sur une troiſiéme tombe fort effacée on lit ſeulement qu'elle eſt de Jeanne Docheres . . . orpheline.

L'autel de Montevrin ayant été donné en l'an 1036 à l'Abbaye de Lagny, ſous le nom d'Autel de ſaint Remi, en préſence du Roi Henri, ce Monaſtere a toujours conſervé depuis le droit de préſenter à la Cure, & la Paroiſſe a toujours continué de regarder comme ſon Patron S. Remi, Evêque de Reims, dont elle célebre la Fête le 13 Janvier jour de ſon décès. Elle eſt dans le rang de celles auxquelles l'Abbé de Lagny préſente dans le Pouillé du treiziéme ſiécle ſous le nom d'*Eccleſia de Monte Abrein*, & depuis dans les autres tant manuſcrits qu'imprimés. Dans celui du quinziéme ſiécle ſon revenu ſur l'ancien pied étoit de trente livres. C'eſt l'Abbé de Lagny, Seigneur de la Paroiſſe, qui eſt gros Décimateur.

¶ Les Egliſes ou Monaſteres qui ont eu du bien à Montevrin, ſont l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris & celle de Chaalis, au

Digitized by Google

Diocèse de Senlis. Je commence par celle-ci, parce que son titre est plus ancien. On lit dans les Archives de ces Religieux de l'Ordre de Cîteaux, que vers l'an 1180 faisant un échange, ils donnerent la maison & les vignes qu'ils possédoient *apud Montem Evran.* A l'égard de Sainte-Genevieve ce fut en 1234 que Pierre & Adam *de Monte Ebroino*, freres, firent présent à cette Maison d'un arpent de vigne situé *apud Montem Ebroinum* dans la censive de Saint-Pierre de Lagny. Tout cela prouve clairement l'antiquité du vignoble de Montevrin.

Tabul. Caroli loci.

Chartul. S. Gen. p. 238.

La Charité sur cette Paroisse est un lieu qui se nommoit *les Corbins*, lorsque les Freres de la Charité de Paris en on fait l'achat, & auquel ils ont fait bien des augmentations par de nouvelles acquisitions. La Ferme étoit de deux cent arpens lorsque j'y passai en 1739. Les Cartes du Diocèse ou environs de Paris marquent encore la Charité avec les Corbins, ou au moins le petit Corbin. Un autre au lieu du nom de la Charité l'appelle l'Aumône.

Peu de personnes sçavent dans le pays qu'il y a eu autrefois un petit Hôpital ou Maison-Dieu sur le territoire de Montevrin. Noble homme Jean d'Argny, Ecuyer, & Damoiselle Maurice de Sasseville sa femme y ayant fait bâtir une Maison & une Chapelle, obtinrent de l'Evêque de Paris en 1477 qu'elle portât le titre de Maison-Dieu *Domus Dei.* Mais la fondation n'étant que de quarante sols parisis ne pouvoit pas se soutenir longtemps.

Regist. Ep. Paris. 3 Aug. 1477.

Evrin, Seigneur de ce lieu, fut inhumé dans l'Eglise de Lagny, & apparemment dans la nef, n'étant pas convenable qu'il eût une sépulture plus honorable que le Comte Her-

Digitized by Google

bert. Dom Michel Germain qui écrivoit l'Hiſtoire de Lagny l'an 1687, y marque que l'année précédente le corps de ce Seigneur Evrin fut placé proche celui d'Herbert qui venoit d'être mis dans le Sanctuaire. Il ajoute que l'épitaphe qui accompagnoit le tombeau étoit conçue en ces termes. Elle nous apprend qu'Evrin s'étoit fait Prêtre, & mourut le 21 Juin après une ſainte vie.

Qui pertranſitis, ſi rem penſare velitis,
Hîc faciendo moras, non incuſabitis horas:
Prudens, pacificus, qui preſbyter undè pudicus,
Qui nudo veſtis, qui conſolatio mæſtis,
Qui riſus flenti fuit, & cibus eſurienti;
Hic ſitus Evrinus; meruit mundo peregrinus
Nunc inter cives cœlorum vivere dives.
Terminus eſt iſti, Deus, alter quem poſuiſti
Quem ſi nitatur, non eſt qui transgrediatur.
Hunc Julii flendas quinto ſexto ue Kalendas
Anno ab Incarn. Domini M C XXVIII.

En l'année de l'Epit. car il mourut en 1077.

L'Anniverſaire d'un tel bienfaiteur a été ſolemnité long-temps avec diſtinction. J'ai lu quelque part que ſous l'Abbé Arnoul qui ſiégea juſques vers l'an 1107, on y diſtribuoit trois muids de vin.

Une autre perſonne illuſtre tient à Montevrin par la naiſſance. C'eſt un ancien Abbé d'Hermieres décédé en 1396. Il fut inhumé dans le Chapitre de cette Abbaye, & on lui dreſſa cette épitaphe : *Cy giſt Jehan Coldoe, Abbé de Hermieres, qui fut né de Montevrin : Mil.... Priez pour s'ame.* L'Obituaire de cette Maiſon en fait mention au 4 Janvier.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 942.

Digitized by Google

Le Capitaine dit Montevrin qui vivoit dans l'avant-dernier ſiécle, eſt célebre par le mal qu'il fit dans Lagny dans le temps des troubles de la Religion. Je me contente de ce qui eſt dit de lui à l'article de Lagny.

SAINT-DENIS DU PORT.

PEUT-ETRE eût-il été plus convenable d'intituler cet article ſimplement **Le Port**, que de dire Saint-Denis du Port, puiſqu'à préſent le territoire du Port ne forme plus deux Paroiſſes qu'il ſoit néceſſaire de diſtinguer comme autrefois par ces deux expreſſions Saint-Denis du Port & Saint-Laurent du Port. Mais l'uſage ayant prévalu malgré la ceſſation de la cauſe, je m'y ſuis conformé. Toujours eſt-il important qu'en commençant cet article j'aie marqué l'étendue dont étoit le territoire contigu à la ville de Lagny auquel on a donné le nom de Port. Il commençoit apparemment à l'endroit du rivage de la Marne où les batteaux s'arrêtoient, c'étoit ce qui lui avoit donné le nom; enſuite il s'avançoit dans les terres ſur le côteau & même dans la plaine vers le midi. Quelques-uns prétendent que c'étoit en ce lieu que Dagobert avoit donné un Domaine à l'Abbaye de Saint-Denis, & que ce fut pour cela qu'il y eut une Egliſe du nom de ce Saint. Quoi qu'il en ſoit, ce canton de Seigneurie appartenant au Monaſtere de Saint-Denis, & peut-être depuis à celui de Lagny en partie, eut par la ſuite des temps ſes Seigneurs particuliers qui en prirent leur ſurnom dès le douziéme ſiécle; car on trouve une Lucie du Port laquelle vivoit en 1150, & un Guy du Port, Chevalier, vivant en

Digitized by Google

1127, lesquels profitant du voisinage de Jossigny, Terre de l'Abbaye de Sainte-Genevieve, s'accommoderent des droits que les Comtes de Meulent y avoient, peut-être pour se dédommager de ce qu'ils ne pouvoient pas avoir proche Lagny sur le territoire du Port. Voyez Jossigny.

Ce que j'ai dit jusqu'ici indique suffisamment l'antiquité & l'origine du nom de Port donné à la partie orientale qui est hors les murs de Lagny, comme aussi à la partie méridionale, qui étoit la Paroisse de S. Laurent. Le territoire consiste en vignes & en terres labourables. Le nombre des feux n'étoit que de 18 suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 : cependant en 1726 celui des habitans étoit de 130 selon la supputation du Dictionnaire Universel de la France. Mais le calcul le plus assuré est celui du Dénombrement que le Sieur Doisy a fait imprimer en 1745 & qui y marque 28 feux.

L'Eglise que l'on voit à Saint-Denis du Port est neuve, n'ayant été bâtie que depuis le milieu du dernier siécle, parce que la précédente tomboit de vétusté. C'est une espece de Chapelle sans collatéraux. Il y a au milieu du chœur une tombe autour de laquelle est écrit en lettres gothiques : *Cy gist noble & discrete personne M. Jehan de Marseille, Seigneur du Fief de Saint-Denis du Port, de Farainvilliers & Sr en partie de Beaumignies en Beauvoisis, lequel trespassa le xxvij Septembre M. Vc. XXIIII.* C'est un Prêtre qui est représenté sur cette tombe. Cette Eglise est bâtie sur l'angle de la cour de l'Hôtel du Fief mentionné dans cette épitaphe, & il y a une porte qui de cet Hôtel rentre dans le chœur. On assure qu'en 1651 avant qu'on démolît la.

Digitized by Google

Extrait de Procès-verbal 1651.

vieille Eglise il fut dressé un Procès-verbal de l'état où elle se trouvoit, & qu'entre autres en abattant la porte placée au même lieu on trouva le cintre d'une autre qui avoit été plus grande. C'étoient MM. Huguenat de Masnay qui étoient alors Seigneurs de l'Hôtel, Fief & Seigneurie de Saint-Denis du Port.

La nomination de la Cure appartenoit au moins dès le treiziéme siécle à l'Abbé de Lagny, suivant le témoignage du Pouillé de ce siécle-là, qui l'appelle simplement *Ecclesia de Portu*, sans aucune mention de S. Denis. Mais dans le Pouillé du quinziéme siécle, il y a tout au long *Curatus S. Dionysii de Portu* à la même nomination, ainsi que dans tous les suivans. L'Abbé de Lagny, Seigneur de tout le Village, est aussi gros Décimateur. Une partie de ces dixmes provient du don que Gilles, Archidiacre de Beauvais en 1239, & Gilles Choisel, Archidiacre de Senlis en 1272, firent à l'Abbaye de la portion qu'ils avoient dans ces dixmes. Le Curé de Saint-Denis étoit logé autrefois dans une maison que l'Abbé lui réservoit. On lit qu'en l'an 1176 l'Abbé & les Chanoines Réguliers de Chaage proche Meaux, traiterent avec Geoffroy, Abbé du Monastere de Lagny, au sujet de la Maison de ce Prêtre.

Hist. Abb. Latiniac. mss.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 498.

Sur le territoire de la Paroisse Saint-Denis du Port est La Grange du Bois, maison de plaisance de l'Abbé de Lagny : au moins si elle n'y est pas située, elle y a bien cinq cent arpens de terre.

La Paroisse de Saint-Denis du Port se trouve augmentée dans son territoire par la réunion qui a été faite de celle de S. Laurent. Cette Paroisse de S. Laurent située hors des murs de Lagny, existoit dès le treiziéme

Digitized by Google

siécle, puisqu'elle est dans le Pouillé Parisien de ce temps-là au rang de celles dont l'Abbé de Lagny nommoit le Curé. Elle est marquée simplement sous le nom *S. Laurentii.* Cette réunion n'est pas nouvelle. On en présenta l'an 1488 le Décret donné par l'Evêque du consentement de l'Abbé & Couvent de Lagny, à Louis de la Forest, Evêque de Paris, pour en avoir la confirmation. Les deux Eglises réunies y sont appellées *S. Laurentius de Portu*, & l'autre *S. Dionysii* tout simplement. Depuis ce temps-là, les Provisions de la Cure de Saint-Denis portoient ces mots, *cum ejus annexa S. Laurentii*, & quelquefois *cum Capellania Sancti Laurentii.* Les choses avoient continué en cet état jusqu'au commencement de ce siécle ; alors Toussaint François le Cerf, Curé de Saint-Denis, exposa à M. le Cardinal de Noailles, que quoiqu'on y eût fait autrefois l'Office comme dans une Paroisse, cela n'avoit pu se continuer, parce que les maisons avoient été détruites par les guerres, ensorte que la Chapelle étoit restée seule au milieu des champs : ce qui n'étoit pas sans péril. Il obtint donc qu'elle fût démolie, & que l'on feroit un tableau de saint Laurent pour une Chapelle dans l'Eglise de Saint-Denis où l'on célébreroit l'Office le dixiéme jour d'Août, fête de ce Saint.

Regist. Ep. Paris. 8 *Jan.* 1488. *Ibid.* 8 *Mai* 1507. 7 *Sept.* 1519. 11 *Dec.* 1569. *Regist. Archiep. Paris.* 1 *Août* 1703.

Quelques Géographes n'ont pas laissé que de continuer à marquer cette Chapelle au midi de Lagny, dans leur Carte du Diocèse de Paris. Elle est sous le nom de *Lauret* dans celle que Guillaume de Lisle a donné de la Prévôté & Vicomté de la même Ville. Elle est aussi imposée au Rôle des Décimes du Diocèse.

Quelques personnes parlant de cette Chapelle, lui donnent le nom de Saint Laurent

Digitized by Google

de Bulles : je n'ai point encore découvert ſur quoi ce nom eſt fondé.

Ce ſont MM. du Séminaire de S. Sulpice qui poſſédent aujourd'hui le principal bien qui eſt ſur ce territoire de Saint-Laurent.

LAGNY.

LA premiere connoiſſance que nous avons de Lagny en Brie, eſt dûe à la fondation d'un Monaſtere qui y fut faite vers l'an 645 de Jeſus-Chriſt par ſaint Furſy venu d'Irlande dans la France, à qui Archambaud autrement dit Ereonvald ou Erchinoald, Maire du Palais de Clovis II, avoit fait préſent de ce terrein ſitué au rivage méridional de la Marne, à ſix lieues de Paris vers l'orient, & à quatre de Meaux. Il ne faut pas le confondre avec un autre Lagny, dit Lagny-le-Sec, ſitué à ſix ou ſept lieues delà, dans le Diocèſe de Meaux, entre Dammartin & Nantueil-le-Haudoin, lequel a appartenu à l'Abbaye de Saint-Denis dès le ſeptiéme ſiécle par donation Royale, & qui n'eſt qu'un ſimple Village, dont le nom eſt le même en latin, ſçavoir *Latiniacum*. C'eſt de ce Lagny que doivent s'entendre les Diplomes de l'Abbaye de Saint-Denis du ſeptiéme & huitiéme ſiécle. La plupart des étymologies de ces deux Lagny ſemble ne devoir venir d'un autre nom que de celui d'un ancien Seigneur du temps des Romains, lequel ſe ſeroit appellé *Latinius* ; car ce nom étoit d'uſage parmi les Romains, comme l'a obſervé M. de Valois. L'on ne doit être nullement tenté de trouver du Celtique dans ce nom, parce que ſi la ſignification de *Lat* ou *Lad* (qui vouloit dire aquatique) convient à Lagny en Brie, elle formeroit

Notit. Gall. p. 420. col. 2.

Digitized by Google

formeroit un contraſte ridicule dans Lagny-le-ſec. Il y a encore en France deux autres Villages du nom de Lagny, ſans compter Lagney qui eſt au Diocèſe de Toul, & qui eſt dit auſſi *Latiniacum*. Il eſt quelquefois arrivé à des Ecrivains du douziéme ſiécle d'abréger le nom latin de Lagny & de l'écrire *Laniacum*. On le trouve ainſi dans Anſelme de Gembloux; ce qui a fait croire à ceux qui n'approfondiſſent pas, que Laigny avoit tiré ſon nom du commerce de laitues que l'on y faiſoit. Un autre a écrit en 1190 *Lenniacum*.

Dictionn. Univ. de la France.

Anſel. Gemblac. chron. ad an. 1129.

Du Breul, Liv. 4. ſur Malnoüe.

L'un des anciens Ecrivains de la vie de ſaint Furſy a fait une peinture de la ſituation de Lagny en termes les plus expreſſifs qu'il a pu trouver, pour marquer que de ſon temps une épaiſſe forêt couvroit ce lieu par le haut, & que dans le bas il étoit embelli par des prairies & par la Marne, & enfin par des vignes dans les autres côtés : *Hinc Silvâ peropacâ tegitur ; hinc Matronæ aqua honeſtatur ; hinc multiplex & delectabilis pratorum planities ; hinc fœcundiſſimarum vinearum floret denſitas.* Cette deſcription pouvoit convenir à Lagny du temps de ſaint Furſy, à la réſerve qu'il y avoit des bois preſque dans tous les endroits qui ont été depuis plantés en vignes. On attribue au Saint la ſource abondante qui arroſe ce lieu. Il étoit en effet difficile de n'en pas trouver dans la place où eſt le Monaſtere dans le milieu ou environ de la pente du côteau. L'expérience a même fait voir que les écoulemens des eaux par-deſſous la terre ſont ſi abondans qu'ils ſont devenus nuiſibles aux édifices des Egliſes.

Entre pluſieurs Oratoires bâtis ſur cette colline, l'Egliſe de Saint Pierre eſt celle qui ſervit au Monaſtere que ſaint Furſy établit en ce lieu, quoiqu'on lui attribue auſſi les com-

mencemens de celle de Saint Sauveur, & de celle qui porte ſon nom, de laquelle on ignore le premier vocable. Cette Maiſon continua d'être gouvernée par des ſaints Abbés après le départ de ſaint Furſy pour les Iſles Britanniques, & ce fut une pépiniere de Saints, que les Corévêques du Diocèſe de Paris & de Meaux choiſirent pour leur retraite lorſqu'ils alloient exercer leurs fonctions ſur les limites des deux Diocèſes. Delà vint que non-ſeulement on y compta parmi les Saints, Emmien ou Emilien qui prit la conduite du Monaſtere après ſaint Furſy, puis Eloque, Mommole, qui au moins y ont été Religieux s'ils n'y ont pas été Abbés, mais encore un S. Deodat, Evêque, un S. Landry, & pluſieurs ſaints Confeſſeurs, ſoit Prêtres ſéculiers ou Religieux, appellés Madelgaire, Fulbert, Anſilion, Sidoine, &c. décédés dans le Monaſtere ou aux environs, & dont les corps avoient été élevés de terre avant l'onziéme ſiécle. C'eſt tout ce que l'on peut dire en général de l'Hiſtoire des premiers temps de l'Abbaye de Lagny, dont les monumens furent détruits par les Normans lorſqu'ils remonterent la Marne après le milieu du neuviéme ſiécle. Car quoiqu'on ne trouve les noms d'aucuns Abbés qui l'aient gouverné durant le huitiéme ſiécle, & même juſqu'au regne du Roi Robert, il n'en faut pas conclure que la vie monaſtique ne s'y fût pas ſoutenue juſqu'au temps des courſes de ces Barbares venus du Nord. On conſerve encore à Saint-Maur des Foſſés la moitié d'un Diplome par lequel Charles-le-Chauve confirmoit en 845 l'échange de quelques biens que fit Ingelbert, Abbé de Saint-Pierre des Foſſés, avec le Monaſtere de Lagny. Malheureuſement le commencement du Diplome qui contenoit

le nom de l'Abbé de Lagny & celui des biens qu'il donnoit à Ingelbert a été perdu : il ne reste que le nom des terres que l'Abbaye des Fossés transportoit à celle de Lagny, dont les unes étoient situées à Chevreville, au Diocèse de Meaux, les autres au Diocèse de Paris, entre Luciat & Tercy. Doublet prétend que Lagny avoit été originairement donné à Saint-Denis par le Roi Dagobert ; il ajoute que Charles-le-Simple le fit rendre à l'Abbé Robert son parent.

Doubl. Hist. S. Denis, p. 814.

Herbert, Comte de Champagne & de Brie, ayant été touché à la vue des ruines du Monastere de Lagny qui se trouvoient sur sa route lorsqu'il venoit à Paris, obtint du Roi Robert cette place, y rétablit le Monastere, & fit mettre pour Abbé un nommé Herbert, Moine, disciple du fameux Gerbert, qui tâcha aussi-bien que ce Comte de faire revenir à cette Maison ses anciens domaines ; & le Comte Etienne obtint du même Roi Robert des Lettres qui confirmoient ce rétablissement datées de Sens l'an 1018. La nouvelle Eglise avoit été dédiée le premier Juin précédent par Sevin, Archevêque de Sens, le siége de Paris étant vacant. Outre ce Prélat, le Comte Etienne y invita l'Archevêque de Reims, les Evêques de Soissons & de Terouenne. Ces deux derniers, à la priere du Comte, porterent les corps des saints Deodat, Fulbert, Ansilion, Lambert & Mauger, avec quelques-uns des saints Innocens. Le Roi Robert y assista avec le Duc de Bourgogne, & donna un des cloux de la Croix de Notre-Seigneur & une épine de sa couronne qu'il fit porter dans une Procession qu'il suivit pieds nuds. L'Eglise fut dédiée sous le titre de saint Pierre & saint Paul & des saints Innocens. La sainte Vierge passa néanmoins

En lingua vulg. 400 ann. in Hist. Latiniac.

aussi pour l'une des Patrones. Au moins il est certain qu'en l'an 1128 il y avoit en cette Eglise son image exposée, à laquelle il se fit un grand concours pour la maladie des Ardents.

Hugo Garsitus Anselm. Gemblac. ad an. 1129.

Quoique l'Eglise de Lagny fût enrichie de plusieurs corps saints, selon qu'on vient de voir; Arnoul, qui en fut fait Abbé au onziéme siécle ne voulut pas revenir d'Italie sans en apporter des reliques de saint Thibaud son frere, décédé en 1066 au Diocèse de Vicence, & il les dépola à son retour dans l'Abbaye, d'où peu de temps après une partie servit à la construction du Prieuré de Saint-Thibaud des Vignes, un quart de lieue au-dessus de Lagny. L'autre partie étoit restée à l'Abbaye & fut changée de châsse en 1175. Cette Translation des reliques de S. Thibaud à Lagny est rapportée dans une ancienne Chronique de la Bibliotheque de l'Oratoire de Rome à l'an 1075 en ces termes: *Translatio reliquiarum S. Theobaldi apud Latiniacum.* Ce que Dom Michel Germain en son Histoire de l'Abbaye de Lagny a cru désigner quelque pieux Comte de Champagne du nom de Thibaud, & que Dom Martenne a suivi à la lettre quand il parle de cette Abbaye. Le même Abbé Arnoul apporta aussi dans son Monastere en 1094 des reliques de saint Florentin, Martyr, qu'il avoit eu apparemment à Suin en Charollois.

Chronic. ad Cyclos Paschal.

I. Voyage Littér. Partie II. pag. 71.

L'Eglise bâtie par le Comte Herbert & dédiée l'an 1018, étoit un édifice peu considérable & qui d'ailleurs avoit été endommagé dans un incendie de l'an 1184. Il en fut bâti un autre à l'occident de celui-là vers la fin du siécle suivant, dont l'Abbé Jean Britel fit faire la Dédicace par Eudes de Sully, Evêque de Paris, le 27 Août 1206. C'est de cette

Digitized by Google

troiſiéme Egliſe que l'on voit encore les reſtes expoſés aux injures de l'air devant l'entrée de celle d'aujourd'hui, dont le veſtibule eſt auſſi de l'ancien édifice.

Outre les corps ſaints mentionnés dans l'acte de la Dédicace de 1018, l'Abbaye de Lagny avoit encore un très-grand nombre de reliques dont il reſte un ancien Catalogue rapporté par Dom Michel Germain. En voici les plus remarquables : un oſſement de ſaint Eloi diſciple de ſaint Furſy, une côte de ſaint Guillaume, Abbé ; la tête de ſaint Agapit, Martyr. Des reliques de ſainte Celine, Vierge de Meaux, & de ſaint Faron, Evêque de la même Ville ; de ſainte Soline, Vierge & Martyre de Chartres, que les Religieux de Saint-Pere en Vallée avoient apparemment apportées de cette Ville lorſqu'ils ſe retirerent à Lagny, du temps de l'Abbé Herbert le reſtaurateur de cette Maiſon ; de ſaint Exupere & de ſaint Loup, Evêques de Bayeux, venues ſans doute de Corbeil. Il faut y ajouter les habits ſacerdotaux de ſaint Furſy s il en reſte la chaſuble, le manipule ayant été donné à une autre Egliſe.

Les anciennes ſépultures notables après celle des Saints dont les corps étoient relevés dès le commencement du onziéme ſiécle, ſont 1°. celle du Comte Herbert, dont le corps avoit été apparemment mis dans quelque Oratoire ou dans le Chapitre en attendant la Dédicace de l'Egliſe qu'il rebâtit. On voit encore dans le Sanctuaire de celle d'aujourd'hui ſon épitaphe miſe en ce lieu après la tranſlation de ſon corps. Je n'en rapporterai que les ſix premiers vers, le reſte étant endommagé :

I. Voyage Litt. de Dom Martenne, Partie II. p. 70.

Exemplar morum, Precerum lux, norma bonorum,

Solamen miſeris, exitium ſceleris :
Gloria virtutis, laus famæ, forma ſalutis,
Quo nil, dum viguit, clarrus orbe fuit.
Inſignis latè Comes Herbertus bonitate
Hoc jacet in tumulo ſub lapidum cumulo.

La ſeconde ſépulture ancienne eſt celle du Prêtre Evrin qui décéda en 1077, mais dont l'épitaphe ne fut poſée qu'en 1127. Elle eſt rapportée en entier à l'article du village de Montevrin.

La troiſiéme eſt celle de Thibaud le Grand, ou IV du nom, Comte de Champagne & de Brie, qui avoit comblé de biens ce Monaſtere, & qu'une Charte d'Henri ſon fils atteſte y avoir été inhumé noblement l'an 1152. Cette ſépulture fut remuée au quatorziéme ſiécle. On leva encore la tombe qui la couvre en 1686 & on y trouva une boëte d'argent avec des reliques que l'on a cru être de ſaint Thibaud ſon Patron.

Au reſte pour ce qui regarde les ſépultures de gens de conſidération, il y a lieu de croire qu'on en trouvera un jour dans l'ancienne nef découverte auſſi-bien que dans l'aile où il y avoit une Chapelle dont je parlerai ci-après.

Depuis la mort de Thibaud-le-Grand arrivée en 1152, cette Abbaye fut ſujette à divers malheurs pendant le reſte du ſiécle. Les guerres des Seigneurs particuliers les uns contre les autres donnerent occaſion d'en ravager les biens. Les efforts qu'on fit pour y établir une Commune, & en particulier ceux du Comte Henri pour élever une Tour, troublerent les Religieux juſqu'à l'an 1156 que l'Archevêque de Sens prononça que ce

Digitized by Google

Comte n'avoit pu la faire élever ni tenter l'érection d'une Commune. Deux incendies l'un en 1157, l'autre en 1184, firent un tort infini au Couvent. Celui de l'an 1184 réduisit en cendres une partie de la Ville. En 1184, dit Clarius, Moine de Sens, 6°. *Kalendas Augusti, combustum fuit Laniacum & Abbatia tota.* Robert du Mont rapporte à l'an 1163 que l'année précédente l'Abbé de Lagny ayant voulu réprimander un homme pour son forfait, ce malheureux lui décocha une fléche dans l'œil, dont il mourut incontinent.

Spicileg. fol. T. 2. p. 486.

Supplém. ad Sigeb.

Voici une preuve de malheurs. En 1357 les Moines & les habitans de Lagny firent contribuer aux réparations les habitans de Chessy, Montevren, Governe, Conches & Chantelou.

Vers le milieu du quatorziéme siécle les Anglois ayant fait irruption dans le Monastere, y commirent des dégâts infinis. Lorsqu'ils s'en furent allés, la garde de cette Maison fut commise à Pierre de la Crique, homme très-cruel, qui n'épargna rien de ce que les Anglois avoient laissé. Cependant sa dureté ne put tenir contre la patience des Religieux. Il en fut touché : & pour réparer le mal qu'il avoit commis, il jetta les fondemens d'une nouvelle Eglise magnifique, & en finit le chevet ou Sanctuaire que les Religieux continuerent jusqu'à ce que les pertes causées par les guerres les obligerent de laisser l'ouvrage imparfait, comme on le voit. Les dispositifs pour les vitrages de la croisée marquent quelle devoit en être l'élévation & la délicatesse. Les pertes du Couvent avoient été si réelles, que le Roi Louis XI lui remit par ses Lettres du 21 Juin 1468 deux cent livres de rente qu'il étoit tenu de payer à la recette du Domaine de Meaux.

Regist. Stat. Parlam. sub Reg Joan. & Car. 5.

Digitized by Google

Je m'étendrai ci-après un peu plus ſur les guerres, en parlant des Bourgeois de ce lieu.

Philippe Carpen, Abbé très-zélé, remédia autant qu'il put aux maux cauſés par les dernieres courſes des Anglois, & ſauva de leurs mains ce qui reſtoit de titres, dont Nicolas Vincelot, Procureur Fiſcal ſous l'Abbé François de Clermont, Cardinal, Archevêque d'Auch, forma un Cartulaire du temps de François I, qui eſt preſque le ſeul monument qui reſte des débris des Calviniſtes.

Les guerres du quinziéme ſiécle ayant occaſionné beaucoup de relâchement dans la même Abbaye, cet Abbé en conſéquenca d'un Arrêt du Parlement y introduiſit la réforme par les ſoins d'Etienne Gentils, Prieur de Saint-Martin des Champs, de deux Religieux de Chezal-Benoiſt & de deux de l'Ordre des Céleſtins environ l'an 1516. Il fit rebâtir le réfectoire & les autres lieux réguliers, diſpoſé à continuer le bâtiment de l'Egliſe s'il eût vécu en des temps plus favorables. Il y faiſoit ſouvent ſa réſidence & étoit ravi du bon ordre qu'il y vit renaître. Mais après ſa mort les procès avec les Abbés Commendataires donnerent quelques atteintes à ſa régularité. L'Abbé Jacques du Brouillart y attira les Capitaines de Montgommery, de l'Orge & de Montevrain, qui ſe ſaiſirent de plus de quarante châſſes & jetterent les reliques au feu dans la place publique, auſſi-bien que les livres & autres meubles eccléſiaſtiques, & endommagerent tellement l'Egliſe, que les Religieux ayant préſenté requête au Parlement pour être pourvu à l'Office divin, les revenus de cet Abbé furent ſaiſis pour y ſubvenir : Montevrain fut arrêté de l'ordre du Roi & décapité à Paris ; ſa tête apportée à Lagny,

Reg. Parl. 2 *Janv.* 1588.

Lagny, & exposée fort long-temps à la potence.

Ces maux communs à beaucoup d'Eglises & de Monasteres de la France, ne furent réparés que peu à peu à Lagny à cause de la durée des guerres de la Religion du temps de la Ligue. Lorsque les MM. de Neuville possédérent cette Abbaye, on tâcha de réparer les anciennes pertes. A l'égard de celles des reliques, les Religieux reçurent en 1635 du Prieur-Curé de Notre-Dame de Chauny, Diocèse de Noyon, une partie du coronal du chef de saint Momble, qu'on croit avoir été le successeur de saint Fursy, & obtinrent le 17 Juillet de l'Archevêque de Paris permission de l'exposer. *Regist. Archiep. Paris.*

La Réforme de la Congrégation de Saint-Maur y ayant été introduite en 1641 par les soins de l'Abbé Camille de Neuville, ces Peres ne cesserent de travailler à remettre cette Maison en bon état & principalement l'Eglise qu'ils trouverent moyen de dessécher, & dans laquelle ils firent tant de changemens qu'elle fut bénite de nouveau par le Général de la Congrégation le jour de Pâques 1687, avec la permission de l'Archevêque. Il n'y avoit que six ans qu'ils étoient introduits dans cette Abbaye, lorsque réunissant leurs prieres à celles des habitans, ils obtinrent du Chapitre de Saint-Fursy de Peronne l'os pierreux de la tête de ce Saint, que le Vicaire Général de l'Archevêque permit d'exposer à la vénération publique, par Lettres du 12 Janvier 1647, signées André du Saussay. *Ibid.* Le Couvent de son côté fit présent à la Collégiale de Peronne du manipule du même Saint. Depuis quelques années ces Religieux ont fait travailler considérablement au portail de leur Eglise & en ont embelli toute l'entrée.

On seroit trop long à rapporter les biens, droits & priviléges de ce Monastere. Ils sont presque tous énoncés dans une Bulle d'Alexandre III de l'an 1178 qui confirme les donations antérieures. Imbert, Evêque de Paris, par exemple, & Galon l'un de ses successeurs avoient accordé à cette Abbaye plusieurs autels ou Eglises & plusieurs dixmes, au onziéme & douziéme siécle; Gautier I du nom, Evêque de Meaux en 1050, leur avoit donné l'autel de S. Pierre d'Ogne de son Diocèse. L'Abbé jouit du titre de Comte de Lagny. Son Bailly y exerce haute, moyenne & basse-Justice. On y leve pour lui tous les droits Seigneuriaux, même sur la riviere. Cependant en un Factum donné en 1619 pour le Prieur d'Argenteuil, il est dit, page 13, que l'Abbaye de Lagny n'est pas exempte de la Jurisdiction épiscopale. Les Comtes de Champagne & de Brie lui ont accordé autrefois un droit de Foires. Ces Foires étoient si fréquentées & d'une durée si considérable, qu'il en revenoit à l'Abbaye dix ou douze mille livres de rente, suivant des Lettres de Louis XI. En 1321 les Bénédictins se plaignoient du Bailly & du Prévôt de Meaux, de ce que ces deux Officiers retardoient la vente des draps durant les trois jours que les draps se vendoient. Le Roi instruit du fait, donna ordre d'informer à Robert de Saint-Benoît son Clerc. L'Almanach Royal marque une Foire à Lagny le 30 Novembre. J'en dirai davantage sur ces Foires ci-après.

Arrest Parlam. assign. fol. 118.

Ce ne peut gueres être que par un effet de cette ancienne relation du Monastere de Lagny avec le siége Episcopal de Paris, que les Evêques ont été faciles à lui accorder les autels des Eglises de la campagne qui l'environnoient du côté de la Brie, qu'ils ont été

Digitized by Google

attentifs à faire remplir le siége Abbatial aussi-tôt que la vacance étoit venue à leur connoissance ; d'y faire la visite par eux ou par leur Vicaire Général, & de se faire prêter serment de fidélité par les Abbés qui reconnoissoient leur siége immédiatement soumis au siége Episcopal de Paris. C'est dont il y a différentes preuves dans les plus anciens Registres qui soient restés à l'Evêché jusqu'à l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur. Et ceux qui ont lu les Lettres d'Yves de Chartres ont dû y remarquer que vers l'an 1096 les Religieux de ce Monastere ayant voulu se soustraire de la juridiction Episcopale, Guillaume, Evêque de Paris, se transporta à Rome, & qu'Yves, Evêque de Chartres, écrivit au Pape en sa faveur. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 53.*

En 1473 le 6 Février la dignité Abbatiale étant vacante, par la mort de Nicolas Borée, l'Evêque de Paris, Louis de la Forêt, la conféra *jure devoluto* à Oger d'Anglure, Prêtre de l'Ordre de Saint Benoît.

Le 12 Mars de la même année, il commit Matthieu de Brée, Doyen de Lisieux, pour y faire la visite en son nom.

En 1474 le 15 Janvier, il fit la visite de l'Eglise & y conféra la tonsure.

En 1485 le 6 Novembre, après le décès d'Urbain de Fiesque, qualifié Evêque de Frejus, & nouveau Abbé Commendataire, les Vicaires Généraux permirent aux Religieux de procéder à l'élection.

En 1490 le 10 Mars, Auger de Brie, Prêtre Angevin, ayant été pourvu de cette Abbaye en Commende, en prêta serment de fidélité au même Evêque, Louis de Beaumont, *ad causam dicti Monasterii immediatè sedi Episcopali subjecti.* Cet Abbé ne commença

12 *Junii.* cependant à jouir qu'en 1497, ayant été pourvu une seconde fois.

En 1503 le 14 Novembre, cette Abbaye étant vacante par la mort de cet Abbé, fut conferée par Louis Pinelle, Vicaire Général d'Etienne Poncher, Evêque, à Richard Le Moine, Prieur de Saint-Martin des Champs.

12 *Septemb.* Cependant ce fut René de Brie qui l'eut en Commende l'année 1505.

Reg. Parl. Il y eut en Parlement le 15 Janvier 1509 un Arrêt pour sa Réforme, de même que le 29 Juillet 1514. Le Cardinal de Clermont en étoit pour lors Abbé.

Regist. Ep. Paris. En 1521 le 3 Juillet, l'Evêque de Paris approuva un Bail emphithéotique que François de Clermont, Archevêque d'Auch, Abbé Commendataire de Lagny, avoit fait d'une maison à noble Jean de Rynerii, Auditeur des Comptes.

En 1524 le 3 Février, l'Evêque de Paris reçut le serment de fidélité de Jerôme de Louviers, autrement du Chastel, Abbé Commendataire de Lagny : mais c'étoit *nomine Romanæ Ecclesiæ.*

Ce Jerôme de Louviers étoit décédé dès le mois de Janvier 1525, puisque les Religieux avoient dès-lors élu pour lui succéder Jacques Aubry, Bénédictiu, dont les Vicaires Généraux, Jacques Merlin & Etienne Liger, furent chargés d'examiner l'élection. De plus le 4 Mars suivant cette Abbaye fut conférée par l'Evêque à Pardoul le Lasnier, Prêtre du même Ordre *jure devoluto* comme vacante par le décès du même Jerôme. Mais Jacques Aubry fut maintenu. Les Mémoriaux de la Chambre des Comptes font mention de son serment de fidélité.

Regist. Ep. Par. 10 *Jan.* 1525.

Ibid.

J'ai cru que ces remarques pouvoient servir à perfectionner le Catalogue des Abbés

Digitized by Google

de Lagny, outre ce qu'elles contiennent par rapport à l'ancien droit des Evêques de Paris, dont il y eut encore un acte en 1637; sçavoir une Sentence de Denis le Blanc, Official de Paris, qui défend aux Religieux d'admettre aucun Visiteur que celui nommé par l'Archevêque qui de tout temps est leur Supérieur, & y a fait ses visites. *Ibid.* 4 *Dec.* 1637.

Il y a dans Lagny trois Paroisses que je nommerai ici selon la dignité du titre; Saint Sauveur, Saint Paul, & Saint Fursy. Comme l'Auteur qui a avancé que ce fut saint Fursy, premier Abbé de Lagny, qui en bâtissant le Monastere sous le titre de S. Pierre, construisit pareillement des Oratoires ou Eglises du titre de S. Sauveur & de S. Paul, comme cet Auteur, dis-je, n'a écrit qu'à la fin du XI siécle; & qu'il étoit éloigné de plus de trois siécles du temps dont il parle, on n'est aucunement tenu d'ajouter foi à ce qu'il en dit. Cependant il y a apparence que ce Saint put fort bien élever un autel sous le titre du Sauveur pour la dévotion des paysans qui faisoient valoir les biens du Monastere, si déja il n'y en avoit pas un sous ce titre. C'est aujourd'hui l'Eglise la moins voisine de l'Abbaye, & qui paroît avoir été rebâtie plusieurs fois depuis sa premiere construction. Je n'en ai appris aucune particularité.

SAINT PAUL seroit une Eglise très-ancienne, s'il étoit certain que ce fut cette Eglise de Lagny où il se tint une Assemblée d'Evêques qui fit écrire sur la fin du dixiéme siécle, par le fameux Gerbert aux Chanoines de Saint-Martin de Tours, une lettre qui commence ainsi: *Omnes Episcopi qui ad Concilium venerunt in Ecclesia S. Pauli, omnibus Clericis de Monasterio S. Martini.* Ce qui pourroit faire croire que ce Concile se tint à Saint Duchêne, T. 2. p. 842.

Paul de Lagny, eſt que les Evêques mandent à ces Chanoines de ſe trouver dans quelque temps à Chelles ou le Roi tiendra ſes Plaids, & où ils devoient auſſi être préſens. Ce n'eſt au reſte qu'une conjecture fondée ſur le voiſinage, car il y pouvoit avoir ailleurs d'autres Egliſes de Saint Paul. Outre cela il eſt difficile de croire que le Comte Herbert, quoique vivant alors, eût déja relevé les ruines du Monaſtere de Lagny & y eut bâti une ſeconde Egliſe outre celle de Saint Pierre. Quoique cela ne ſoit pas impoſſible, on ne trouve rien de certain ſur l'Egliſe de S. Paul de Lagny avant le douziéme ſiécle, qu'elle eſt reconnue exiſtante, ſans dire ſi elle étoit Paroiſſe ou non. Cela ſe prouve par un acte de l'an 1132 ou environ, par lequel le Pape Innocent II maintint les Religieux dans la poſſeſſion d'une maiſon ſituée entre le Monaſtere & l'Egliſe de S. Paul. Mais Clement III qui ſiégea en 1188 parle de cette Egliſe de S. Paul comme d'une Paroiſſe dans une de ſes Bulles. On croit que cette Egliſe commença par une grande Chapelle qui ſervit peut-être à la piété des Comtes de Brie & de Champagne, & que ces Comtes donnerent depuis à l'Abbaye, & dont les Religieux ſe ſervirent pour certaines cérémonies clauſtrales, comme pour Proceſſions, inſtructions de domeſtique qui étoient au nombre de vingt-ſept dans le douziéme ſiécle, ou enfin qu'elle fut choiſie par les Abbés pour être leur Chapelle particuliere, vu que leur logis Abbatial n'en étoit pas éloigné.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 495.

Le bâtiment de cette Egliſe telle qu'elle ſubſiſte aujourd'hui, eſt du genre dont on bâtiſſoit ſous François I, c'eſt-à-dire un mélange d'architecture Romaine ſans gothique. Auſſi dit-on qu'elle fut rebâtie en tout

ou en plus grande partie par François de Caſtelnau Clermont Lodeve, Archevêque d'Auch, Abbé de Lagny, vers l'année 1520. La Dédicace n'en fut faite qu'en 1559 par Philippe, Evêque de Philadelphie, ſuivant la permiſſion à lui accordée le 9 Août de cette année. La tour de cette Egliſe de Lagny eſt celle de toute la Ville qui figure le mieux. *Regiſt. Ep. Pariſ.*

En 1535 l'Evêque de Paris accorda des Indulgences à tous ceux qui contribueroient au rétabliſſement de la Chapelle de ſainte Barbe : *Infra metas Parochiæ Sancti Pauli Latigniacenſis.* *Regiſt. Ep. Par.* 24 *Oct.*

La Cure de S. Paul eſt marquée la premiere des trois de Lagny qui ſont à la nomination de l'Abbé dans le Pouillé du treiziéme ſiécle ; de même dans celui du quinziéme qui lui aſſigne trente-deux livres de revenu.

SAINT FURSY. On ne voit pas pour quelle raiſon l'on a bâti autrefois à Lagny deux Egliſes ſi voiſines l'une de l'autre que le ſont S. Paul & S. Furſy, qui ne ſont ſéparés que par une rue. S'il y a de l'inconvénient à cela, il ne faudroit s'en prendre qu'à ceux qui ont bâti la ſeconde. La difficulté eſt de ſçavoir laquelle de ces deux Egliſes exiſtoit avant l'autre : je n'entends pas par-là les édifices qui exiſtent aujourd'hui ; il eſt évident que celui de S. Furſy eſt plus ancien, & qu'il renferme des parties qui ſont du douziéme & du treiziéme ſiécle. Mais il eſt queſtion du temps auquel la place où eſt l'Egliſe de Saint Furſy a été primitivement deſtinée pour une Egliſe. Le bâtiment du chœur tel qu'on le voit paroît être du regne de Philippe-Auguſte. A l'égard de celui de la nef, il eſt beaucoup plus récent : pour ce qui eſt de la tour qui menace ruine du côté de la Place, elle eſt tellement replâtrée qu'on ne

peut juger de ſon âge. L'opinion la plus certaine eſt qu'avant cette Egliſe conſtruite ſous Philippe-Auguſte ou environ, il y en avoit exiſté une autre du nom de S. Furſy. On ſçait par des Lettres d'Imbert, Evêque de Paris, de l'an 1036, que cette Egliſe de Saint Furſy étoit un lieu où les peuples venoient apporter leurs oblations. Cet Evêque en accorda la moitié à l'Abbaye de Lagny. Soixante ans après elle paroît comme Paroiſſe ſoumiſe à la même Abbaye, & pour cette raiſon Galon, Evêque de Paris, l'exempte du droit de Synode & du droit de circade ou de viſite. Cette exemption eſt marquée à l'an 1105. Puis donc que l'Egliſe dont il s'agit dans ces Lettres Epiſcopales eut beſoin d'être rebâtie vers l'an 1180 ou 1200, c'eſt une marque qu'elle devoit avoir au moins deux cent ans, & qu'ainſi la premiere Egliſe du titre de S. Furſy avoit été conſtruite dans le temps que le Comte Hebert réédifia l'Abbaye de Lagny: & on lui fit porter le nom de Saint Furſy en mémoire du premier Abbé de ce lieu, ſous l'invocation duquel il n'y avoit point encore eu d'Egliſe dans le pays. Les ornemens ſacerdotaux qui paſſoient pour lui avoir ſervi, ſuffirent pour faire changer l'ancien Patron dans le temps de la Dédicace.

Hiſt. mſſ. Latiniac. Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 493.

Hiſt. mſſ. Latiniac. Gall. Chriſt. ibid. col. 494.

On tient par tradition que c'étoit S. Blaiſe qui étoit cet ancien Patron: mais j'ai trop d'exemples par devers moi, que le peuple & même quelquefois les Prêtres ont pris le change, que je ne crois pas devoir regarder cette tradition comme bien épurée. Il ne faut qu'un peu d'attention ſur le ſiécle où l'on eſt obligé par-là de faire remonter le culte de S. Blaiſe, Evêque de Sebaſte en Armenie, dans le centre du Royaume. Comme cette époque précede de beaucoup le temps des

Digitized by Google

Croisades, & même celui de la premiere qui se fit en 1095, il est hors de toute vraisemblance qu'on ait pu avoir à Lagny des reliques d'un Saint du fond de l'Orient au dixiéme siécle ; & même dans ce sentiment il faudroit qu'on les eût eu dès le neuviéme, puisque l'Eglise que le Comte Herbert rebâtit & à laquelle on donna le nom de S. Fursy, étoit une ancienne Eglise ou Oratoire que personne n'avoit eu soin de relever depuis les ravages des Normans. Bollandus a fait d'excellentes réflexions sur la métamorphose ou changement du culte de certains Saints, que M. Baillet a placée avec grande raison au jour de S. Blaise, puisque ce n'est que par les raisonnemens employés par ce sçavant Jésuite que l'on peut se tirer d'affaire au sujet du nombre prodigieux de reliques que l'on produit de ce Saint, & qui l'ont fait regarder comme Patron d'Eglises dont les fondateurs n'avoient point pensé à lui, & qui n'ont jamais conservé de ses vraies reliques. Comme donc l'interceſſion de S. Blaise a été fort réclamée depuis les Croisades, ce Saint devenu plus fameux a fait perdre à Lagny les restes du souvenir qu'on pouvoit y avoir d'un autre Saint dont la Fête avoit été autrefois célébrée le 3 Février. Cet autre Saint étoit appellé en latin *Deodatus*. Il est marqué au 3 Février dans deux anciens Martyrologes manuscrits de Saint-Germain des Prés avec la qualité d'Evêque, ce qui signifie qu'il étoit Corévêque du Diocèse de Paris pour ce quartier-là ; & il falloit qu'il fût décédé à Lagny, puisqu'on y possédoit son corps en entier élevé du tombeau & placé dans une châsse il y a sept cent ans. Comme donc la coutume des Abbayes étoit de distribuer des reliques des Saints aux Eglises de leur dépendance, il

Chastelain, Marty. ol. Univ. Bimestre 3 Févr. NOTE.

est à croire & l'on a droit de penser que celle de Lagny en avoit donné à l'Oratoire qui existoit à la place où est l'Eglise de S. Fursy, de même qu'elle en donna à celle de Droiselles, au Diocèse de Senlis, laquelle en a pris le nom, & que sans celles de S. Fursy qui survinrent & firent plus de bruit, la mémoire de S. Deodat ou Dié n'auroit pas été éclipsée par celle de saint Blaise révéré par toute la France le même jour. Ce Saint *Deodatus* est un véritable Saint local de Lagny, qu'on auroit tort de confondre avec S. Dié, Evêque de Nevers, mort le 19 Juin au Diocèse de Toul, & dont le corps y étoit en entier, en même-temps qu'on montroit à Lagny celui de S. Deodat mort le 3 Février. On assure même qu'il y est encore, tandis que celui de S. Deodat de Lagny a été profané ou brûlé par les Huguenots.

La Cure de Saint Fursy est marquée sans distinction dans le Pouillé de Paris du treiziéme siécle. Elle y tient le second rang, aussi-bien que dans le Pouillé du quinziéme. Mais dans ce dernier Pouillé on y voit deux Curés marqués : *Curatus Sancti Fursei de Latigniaco* avec un revenu estimé trente-deux livres, puis *Alter Curatus Sancti Fursei*, avec autant de revenu. Dans la suite je trouve ces Curés qualifiés *Curatus dextræ portionis Sancti Fursei*, & *Curatus alteræ portionis*. L'un des Curés se plaçoit à droite du chœur & l'autre à gauche comme il se pratiquoit dans l'Eglise de Brie-Comte-Robert, & exerçoient apparemment les fonctions Curiales tour-à-tour, soit par semaine ou autrement. Cela fait voir seulement que cette Paroisse étoit la plus peuplée. Les dernieres Provisions que j'ai trouvées d'un second Curé de S. Fursy, sont du 13 Avril 1611. En 1629 le 26 Juillet la

Regist. Archiep. Paris.

Digitized by Google

Cure fut conférée sans distinction de portion. Il paroît cependant que dès avant ce temps-là quelque Curé avoit joui des deux portions en même-temps. Je vois en 1522 une collation *siniſtræ portionis*, & en 1578 le 3 Juillet, René Chevauchée est dit Curé des deux portions ensemble, & il les permute. Depuis environ six vingt ans que les deux portions sont réunies, le Curé de S. Fursy est imposé aux Décimes pour les deux portions. *Reg.* 24 *Oct.* 1522.

Le Couvent des Bénédictines de S. Thomas de Laval est sur cette Paroisse.

Les Curés des trois Paroisses de la ville de Lagny étoient tenus dans le temps de leur réception d'aller prêter serment au Chapitre de l'Abbaye. Un réglement du 14 Février 1727 les en a dispensé. Ce réglement roule sur les Sermons, les Processions, les Enterremens : & il y est dit qu'ils assisteront aux Vigiles & Messe de l'Anniversaire du Comte Thibaud dans l'Eglise du Monastere. Dès l'an 1651 il y avoit eu un Arrêt du Parlement qui régloit les Curés de S. Paul & de S. Fursy avec l'Abbaye. *Regiſt. Archiep. Pariſ.* Arrêt du 29 Mai. Code des Curés, T. 2. p. 132.

On doit juger par ce que j'ai dit jusqu'ici touchant les Eglises de Lagny, que La Martiniere a donné dans une grande mépriſe, lorsqu'il a marqué dans son Dictionnaire, que la principale Eglise de cette Ville est Saint-Georges. Il n'y en a jamais eu de ce nom à Lagny.

¶ Dans le nombre des Bénéfices qui restent à Lagny, se trouve une Chapelle de Saint Vincent située dans le Cimetiere général de toute la Ville. La premiere connoissance que nous en avons se tire du Pouillé Parisien du treiziéme siécle, dans lequel après les noms des trois Cures on voit *Capella atrii* ; aussi dans le pays est-elle appellée la Chapelle de

Digitized by Google

S. Vincent de Laitre, c'eſt-à-dire du Cimetiere, car autrefois par *atrium* on a entendu le cimetiere, à cauſe que les premieres inhumations proche les Egliſes ont commencé au portique ou parvis. Ce même Pouillé la met au rang des Bénéfices auxquels l'Abbé de Lagny nomme. Le Pouillé du quinziéme ſiécle dit auſſi que le *Capellanus atrii* eſt de la nomination Abbatiale, & reconnoît qu'il avoit ſeize livres de revenu. Des Proviſions de l'Evêque de Paris du 31 Mars 1544 la déſignent en ces termes : *Capella de Latre in Cimeterio de Lagny propè muros ejuſdem.* Au Rôle des Décimes on ne la connoît que ſous le nom de Chapelle S. Vincent du Cimetiere de Lagny. C'eſt le grand S. Vincent, Martyr, qui en eſt Patron ; ce que j'ajoute pour empêcher qu'on ne croie que *Laitre* ſoit un lieu d'où un autre S. Vincent auroit tiré ſon ſurnom.

Regiſt. Ep. Pariſ.

COMMUNAUTÉS. ¶ La ville de Lagny a vu établir dans ſon ſein durant le ſiécle dernier deux ou trois Communautés de Bénédictines, dont les unes n'ont fait qu'y paſſer, & les autres y ont reſté ; les deux premieres Maiſons ont été émanées du Prieuré de Saint-Thomas de Laval, ſitué au Diocèſe de Sens : aux environs de Donnemarie, vers Montereau.

D'abord Charlotte le Bret, Prieure de ce Monaſtere de Laval, en étant ſortie avec ſa ſœur Eliſabeth le Bret, Sous-Prieure, de la permiſſion de l'Archevêque de Sens, acheta en 1639 une Maiſon à Lagny pour faire cet établiſſement. L'Archevêque de Paris la conſtitua Prieure en 1641, & la même année elle obtint des Lettres-Patentes pour ſa Maiſon, ſous le titre de Notre-Dame de la Conception & de S. Joſeph (*a*). Dans l'enregi-

(*a*) Comme Charlotte le Bret étoit Profeſſe de

ſtrement du 28 Février 1642 ces Religieuſes ſont dites deſtinées à l'inſtruction des Filles. Les guerres qui ſurvinrent vers 1650 dégoûterent cette Prieure, qui réſolut en 1653 de transférer le Couvent ailleurs ; & ce fut à Conflans, proche Charenton, que ſe fit la tranſlation. Il reſta quatre de ces Religieuſes à Lagny. Deux d'entre-elles nommées Marie le Roux & Anne Filleul, engagerent quelqu'un à faire une fondation pour l'enſeignement des filles, & demanderent à l'Archevêque de poſſéder le Monaſtère que les autres avoient quitté pour aller à Conflans : ce qui leur fut accordé au mois de Juin 1661. La même année le 4 Août il y eut de nouvelles Religieuſes Bénédictines inſtallées à Lagny par M. Hodenc, Vicaire Général, & l'on trouve au 17 Octobre 1666 que la Maiſon des Bénédictines vacante venoit d'être obtenue par une Dame Petit, pour y placer d'autres Bénédictines qu'elle faiſoit venir de Montluçon. Mais ce dernier Couvent ne ſubſiſta que juſques vers l'an 1688.

Regiſt. Archiep.

Ibid.

L'autre Communauté de Bénédictines de Lagny, fut celle de Saint-Thomas de Laval, Prieuré du Diocèſe de Sens déja mentionné ci-deſſus, & ſoumis à l'Abbaye du Paraclet, Diocèſe de Troyes. Ce Prieuré qui étoit établi dès le douziéme ſiécle près Donne-Marie en Brie, ayant été ruiné par les guerres, fut transferé à Donne-Marie même, & peu de temps après à Lagny, en vertu de Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1647, du conſentement de l'Abbeſſe du Paraclet, des Archevêques de Sens & de Paris, & de Camille de Neufville, Abbé de Lagny. Le lieu où ces

Farmoutier, l'Auteur du Pouillé de Meaux imprimé en 1548 s'imagina, p. 51, que cette nouvelle Communauté de Lagny dépendoit de cette Abbaye.

Digitized by Google

Bénédictines furent logées s'appelloit la Maiſon rouge & étoit dans le fauxbourg du Vivier. Pierre Thierſault, Seigneur de Conches, & Maître des Requêtes, voyant le deſir que ſa fille Marguerite avoit de ſe faire Religieuſe, avoit donné ce fond pour avoir ſa fille plus près de lui. André du Sauſſay, Vicaire Général de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, les mit en poſſeſſion le 21 Juin 1648 & fit la bénédiction de la premiere pierre.

Cette Communauté étant ſituée ſur le territoire de la Paroiſſe de S. Furſy, M. le Cardinal de Noailles donna le 23 Février 174 un réglement concernant les inhumations des Penſionnaires, & les confeſſions Paſchales des perſonnes logées dans les cours extérieures; comme auſſi touchant les Fêtes & les droits Curiaux; il y fut marqué que les deux Fêtes de S. Furſy ſeroient gardées dans le Couvent; qu'on y feroit l'Office de ce Saint le jour de ſa Tranſlation, & de S. Blaiſe, que l'on qualifia d'ancien Patron de la Paroiſſe: que le jour de Pâques le Couvent feroit offrir à la Paroiſſe par une Tourriere un cierge blanc d'une livres & un écu de trois livres: que les inhumations dans la Chapelle extérieure ſeroient faites par le Curé: que ce Curé pourroit y venir en Proceſſion: que pour indemnité de la quinzaine de Pâques les Religieuſes lui paieroient quinze livres, outre la dixme de leur clos qu'elles payoient à un écu par arpent de vigne.

¶ L'HOTEL-DIEU de Lagny eſt ancien, ſuivant qu'il paroît par le portail qui donne ſur la rue, lequel eſt du treiziéme ſiécle au plus tard. Les deux battans de la porte ſont ſéparés par une grande ſtatue de pierre qui repréſente le Sauveur tenant un

Digitized by Google

livre, de même qu'il y en avoit autrefois à l'Hôtel-Dieu de Paris. Cette Maison-Dieu étoit gouvernée en 1351 par un Prêtre, deux Freres & deux Sœurs ; l'état des biens qui fut fournià celui qui la visita par commission de l'Evêque de Paris, marquoit à Lagny vingt-deux arpens de bonne terre, & quatre à Montevrin. A Bucy-Saint-Georges soixante & neuf arpens & des vignes. A Trie-Bardou, un muid de bled sur les revenus du Roi, &c. On lit ailleurs une preuve que les Abbés de Lagny prétendoient il y a trois cent ans que l'administration des biens de cette Maison n'appartenoit pas aux Evêques de Paris ; car l'Evêque Gerard de Montaigu ayant voulu se l'attribuer, l'Abbé Pierre II du nom en porta ses plaintes l'an 1411 au Pape Jean XXIII.

Lib. Visit. Domest. Par. & Leprof. f. 73.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 503.

Cependant par un Arrêt du Parlement du 14 Août 1344, on prouve que la collation & administration appartient à l'Evêque de Paris. C'étoit alors Guillaume de Chanac.

Regist. Ep. Paris.

2°. J'ai vu une visite faite en 1355 par Jean de Villecoublent, qui y trouva Sœur Marie de la Turende pourvue par l'Evêque en 1335.

3°. Comptes de 1443 & 1447 vus par Jean Chuffart, Visiteur commis par l'Evêque Guillaume 1445 & 1449.

4°. Provision de René du Bellay, Vicaire Général du Cardinal du Bellay, donnée à Lancelot le Sueur 9 Mai 1534, & actes postérieurs, comme annullations de Baux faits sans l'avis de l'Evêque, &c.

Cet Hôpital avoit des biens à Dammard. *Ibid.*

Le 5 Janvier 1673 il y eut en Parlement un interlocutoire sur la requête des Syndics & habitans de la ville de Lagny, à l'effet d'enregistrer des Lettres-Patentes portant *Reg. Parl.*

Digitized by Google

établiſſement d'un Hôpital en ladite Ville.

Je remets à parler des Auguſtins du fauxbourg de Lagny & de la Chapelle de la Magdeleine qui y étoit auſſi ſituée, aux articles de Pomponne & de Torigny, parce que c'eſt ſur le territoire de ces deux Paroiſſes que ces lieux ſont ſitués.

¶ C'eſt avoir donné un précis de l'Hiſtoire des Seigneurs de Lagny, que d'avoir rapporté en abrégé, comme j'ai fait ci-deſſus, celle des Abbés de ce lieu ; vu que cette Ville n'a point reconnu d'autres Seigneurs immédiats ; mais on ne peut ſe diſpenſer de faire obſerver que ce ſont les Comtes de Brie & de Champagne qui ont auſſi beaucoup contribué à l'augmentation de cette Ville, par l'établiſſement du commerce, ſoit par terre, ſoit par eau, à la faveur de la Marne.

Il falloit que le commerce y fût conſidérable dès le commencement du douziéme ſiécle, ſous le regne de Louis-le-Gros, puiſque l'Abbé Raoul avoit été obligé dès l'an 1130 de réduire à ſix le nombre des Changeurs ; laquelle réduction fut confirmée en 1188 par l'Abbé Jean. Les Foires ou Marchés de Lagny paroiſſent auſſi avoir exiſtè dès le même temps. La Foire ou Marché principal ſe commençoit ſous Louis VII au jour des Innocens, & apparemment que l'on fut déterminé à ce jour par le concours des peuples à la châſſe de deux ou trois ſaints Innocens que l'on y expoſoit. Cette Foire eſt énoncée dans une d'Adrien IV qui confirme les biens de cette Abbaye en 1153. Je ne ſçais ſi cet établiſſement auroit donné occaſion de nommer du nom d'Angleterre (*Anglia*) un certain quartier de la Ville, ſuivant que nous l'apprend un titre de l'an 1188. Il paroît que les Comtes de Champagne s'étoient retenu quelque

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 499.

que tribut aux Foires de Lagny, puiſque le Comte Thibaud VI du nom du temps de ſaint Louis donna aux Chartreux de Paris quinze livres à prendre ſur ces Foires pour la fondation d'un Chartreux, (ce qui ſubſiſtoit alors) : & qu'une des Chapelles de Notre-Dame de Paris avoit auſſi un droit ſur les mêmes Foires. Je trouve que vers 1300 ou 1320 l'ouverture de la grande Foire n'étoit plus attachée au jour des Innocens, mais au ſecond Janvier. C'eſt ce que donne à entendre un manuſcrit de ce temps-là, dans lequel j'ai lu ces lignes : *La Foire de Lainny-ſur-Marne eſt livrée le lendemain de l'an reneuf* : & plus bas : *La Foire de Laigny ne doit point d'entrée.* Le commerce de Lagny étoit même relatif avec celui de Paris, s'il en faut juger par la conceſſion que la ville de Paris avoit fait au quinziéme ſiécle d'une Halle aux Marchands de Lagny comme à ceux de Saint-Denis, de Gonneſſe, &c. On lit dans un Compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1484, article du Hallage, ces deux lignes : *Des Habitans & Drapiers de la ville de Lagny-ſur-Marne pour leur Halle appellée la Halle de Lagny aſſiſe ès Halles de Paris au bout de la Halle Saint-Denis.* Cet endroit fait voir que l'un des commerces de Lagny étoit la Draperie. Par la ſuite des temps la grande Foire de Lagny, qui étoit l'une des célébres Foires de Champagne, ſouffrit du changement. Je trouve une Déclaration du Roi Henri II du 1 Février 1553 par laquelle ſont établies quatre Foires à Lagny ; ſçavoir, le Lundi de la ſeconde ſemaine après Pâques, le jour de S. Laurent, celui de S. André & le 3 Mai. Maintenant il n'y en a plus que deux, qui ſe tiennent le 3 Février & le 30 Décembre, avec trois Marchés par ſemaine ; ſçavoir les

Necrol. Carnuſ. Pariſ. Capell. SS. Barthol. & Vincentii.

Cod. mſſ. B. Mariæ Pariſ. num. N. 2.

Sauval, T. 3. p. 453.

Reg. Parl.

Lundis, Mercredis & Vendredis.

La proſpérité de la ville de Lagny dans ſon commerce avoit été interrompue ſous le regne de Louis VII par l'incendie qui la déſola l'an 1157, par la chûte d'une grêle groſſe comme le poing en 1176, & par un ſecond incendie plus violent que le premier arrivé ſous Philippe-Auguſte le 3 Août 1184. Mais les guerres du quatorze, quinziéme & ſeiziéme ſiécle, ne lui furent gueres moins préjudiciables, quoique d'un autre côté elle ſervirent quelquefois à manifeſter le courage & la valeur de pluſieurs de ſes habitans. Cette matiere demande à être développée. Il paroît que Lagny n'étoit pas encore fortifié ni peut-être même fermé de murs en 1213. On a des Lettres de Philippe-Auguſte de cette année, dans leſquelles il eſt dit que la Comteſſe Blanche & Thibaud ſon fils ne pourront fermer Meaux, Lagny, Provins & Colomiers, ſinon de ſon conſentement, juſqu'à ce que Thibaud eut atteint l'âge de vingt & un ans. Ce ne fut donc gueres que ſous le regne de S. Louis que Lagny put être fortifié. On m'a fait remarquer à cette occaſion que cette Ville a eu deux clôtures : que la premiere étoit bien plus vaſte que celle qui ſubſiſte, qu'on en voit encore les veſtiges du côté de l'orient. Mais Lagny eut beau être fortifié, les Anglois & Navarrois logés à la Ferté-ſous-Jouarre, vinrent à bout d'y entrer le Mardi d'après l'Epiphanie de l'an 1358 ; ils pillerent la Ville, y tuerent pluſieurs Gentilshommes ou les emmenerent avec leurs effets dans le Fort qu'ils avoient en ce lieu de la Ferté, après avoir mis le feu dans Lagny. Cette Ville fournit au Prince d'excellens ſoldats ſous le regne ſuivant. Les Regiſtres des Chartes nous ont conſervé des Lettres du

Liber Principum Campaniæ. f. 15.

Contin. Chr. Nangii & Chron. ſancti Dionyſii.

mois de Juillet 1367, par lesquelles Charles V exempte de tous subsides seize Arbalêtriers de Lagny choisis pour son service entre les autres par leur Connêtable. Le Roi y loue cette Compagnie de ce qu'elle lui avoit beaucoup servi aux siéges d'Étampes, de Nogent & de Marroles. Cinq ans après, c'est-à-dire en 1372, Pierre Crique, Pannetier du Roi, se trouvoit établi Capitaine de cette Ville & de la Maison forte. Il est sans doute le même que j'ai appellé ci-dessus Pierre de la Crique d'après l'Historien moderne de l'Abbaye, & qui après y avoir fait bien du mal y fit beaucoup de bien.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 617.

Jean, Duc de Bourgogne, tâchant d'être admis à l'audience du Roi Charles VI en 1415, choisit la ville de Lagny pour y résider avec les troupes à l'entour en attendant le moment que le Roi le manderoit. Mais il y resta si long-temps que le peuple de Paris lui donna le sobriquet de *Jean-le-Long* ou de *Jean de Lagny*; de quoi irrité, il envoya ses plaintes au Conseil; mais comme malgré cela la reponse du Roi étoit longue à venir, ses soldats s'impatientant de n'être pas payés, & voulant décamper de Lagny, il leur en donna le pillage. Cette même Ville étoit occupée en 1418 par les ennemis du Roi, & sans doute par les gens du Duc de Bourgogne. Ceux du Dauphin qui se tenoient à Meaux, la surprirent par la faute du guet, & y firent beaucoup de maux. Mais la garnison qui s'étoit sauvée dans une Tour ayant envoyé demander du secours au Duc de Bourgogne, il y envoya le Seigneur de l'Isle-Adam, lequel par le moyen de cette Tour entra dans la Ville & passa au fil de l'épée la plus grande partie des Dauphinois, puis y laissa bonne garnison & s'en retourna à Paris.

Histoire de Charl. VI par un Moine de Saint-Denis contemporain. Laboureur, p. 1022.

Histoire de Charl. VI de Jean le Fevre, ch. 88.

La ville de Lagny resta durant plusieurs années dans la possession des Bourguignons & ensuite des Anglois, malgré son inclination. Enfin le 29 Août 1429 le Prieur de l'Abbaye & Artus de Saint-Merry vinrent trouver le Roi Charles VII à Saint-Denis pour lui remettre cette Ville. A l'instant le Duc d'Alençon y envoya Ambroise de Loré qui y fut reçu avec grande joie, & fit prêter serment aux habitans. Le 12 Septembre le Roi vint y coucher, & en partit le lendemain, ordonnant à Ambroise de Loré d'y rester avec Jean Foucault, Capitaine Limosin. Ils éloignerent les Anglois & les Bourguignons, qui sçachant que cette Ville étoit mal fermée & peu munie, essayerent dans le même mois de la reprendre : mais inutilement.

Histoire de Charl. VII & de la Pucelle par Godefroy, p. 529.

Jean, Duc de Bethford, se disant Régent du Royaume, envoya de nouveau la Semaine-Sainte 1430 pour en faire le siége. Il y eut cent douze pieces de canon lancées en un jour, dont il n'y eut qu'un coq de tué. Ces troupes revinrent à Paris le Samedi Saint ; ce qui fit dire par raillerie qu'ils avoient levé le siége pour venir faire leurs Pâques.

En 1431 ce même Duc Anglois vint faire un second siége ; il avoit fait construire un pont sur la Marne à la faveur d'une isle, & proche l'Abbaye un parc plus grand que toute la Ville. Il s'y tint cinq à six mois, pendant lesquels Quennede ou Kenedi, Capitaine Ecossois, la défendit vigoureusement. Charles VII envoya par Melun pour la secourir ; ses troupes avancerent jusqu'à un quart de lieue de Lagny ; il y eut en ce lieu une grande escarmouche. Une partie des François trouva le moyen d'entrer dans la Ville, & l'autre alla du côté de la Ferté-sous-Jouarre ; ce qui obligea les Anglois de lever le siége.

Journal du regne de Ch. VI & Charl. VII, p. 136.

Digitized by Google

Il reſte des Lettres de Charles VII qui font mention combien les Religieux & les habitans avoient eu à ſouffrir durant ce long ſiége, & qui les louent de *leur grande & vertueuſe réſiſtance*. L'Abbé étoit alors Guillaume de Conti, qui obtint du Roi qu'en vue des pertes endurées par les habitans, ils fuſſent exempts de tributs. Ce fut dans cette guerre que les fauxbourgs furent démolis, & c'eſt auſſi l'époque de la diminution de la Ville de plus de moitié. Cette ancienne étendue de Lagny, dont j'ai parlé plus haut, ſe manifeſte encore par les douze arpens d'enclos que les Religieux de l'Abbaye ont actuellement entre les vieux & les nouveaux foſſés.

Tabul. MM. Lainiac.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 504.

Les Chroniques font encore mention d'un autre ſiége de Lagny de l'an 1432 le Dimanche jour de S. Laurent. Ils s'y tinrent pendant dix jours, mais le Mercredi 20 ils leverent le ſiége & y laiſſerent leurs canons & leurs proviſions.

Ibid. pag. 151.

Le reſte du regne de Charles VII Lagny reſta aſſez tranquille ; mais dès les commencemens du regne de Louis XI les Bourguignons s'emparerent de cette Ville, c'étoit au mois de Juin 1465. Ils y brûlerent tous les papiers qu'ils trouverent ſur les Aides, & ordonnerent que tout y ſeroit franc ; & que le ſel qui étoit au Grenier fût donné à ceux qui en voudroient, en payant ſimplement le droit du marchand. Lagny enfin revint au Roi comme bien d'autres Villes priſes par les troupes du Duc de Bourgogne.

Chron. que Louis XI dite la Scandaleuſe.

La Chronique Scandaleuſe, pag. 35 & 62, porte qu'en 1465 les Bourguignons logerent à Lagny & y firent du dégât, & y revinrent à pluſieurs repriſes.

Le Pere Daniel raconte en ſon Hiſtoire de quelle maniere cette Ville fut priſe par le

Daniel, T. P. 75.

Digitized by Google

Duc de Parme, qui étoit dans le parti de la Ligue contre Henri IV. Le 8 Septembre 1590 elle fut prise par ce Général qui la fit battre pendant trois heures du côté de la riviere, de dessus un pont de barques qu'il y fit jetter.

Avant l'an 1544 on pouvoit sans offenser MM. les habitans de Lagny leur demander le prix *de l'orge*. Voici quelle est l'origine de ce sobriquet ou plutôt de cette expression proverbiale : *L'orge de Lagny*.

En cette année le Roi envoya quelques ordres en cette Ville, auxquels les habitans refuserent de se rendre : ils pousserent même la désobéissance jusqu'à la révolte. Cette rébellion arriva en Novembre 1544. Le Maréchal de *Lorge* qui apparemment étoit dans le canton avec un corps de troupes, prit la Ville d'insulte & la mit au sac.

Quoique le Maréchal eût agi en conformité des vues de la Cour, il paroit qu'on voulut l'inquiéter au sujet du pillage de cette Ville. Le Roi, pour le mettre à l'abri de toutes poursuites, donna à ce sujet des Lettres-Patentes, portant défenses aux habitans de faire aucunes poursuites. Ces Lettres furent *Reg. Parl.* registrées au Parlement le 14 Août 1545. *Mandato iteratis vicibus acto.*

Quelques Ecrivains modernes ont marqué sur Lagny que l'Empereur Louis-le-Débonnaire y avoit tenu ses Plaids dits de son Parlement en l'an 835. Mais ce fut à Attigny. Ils ont été trompés par la ressemblance d'*Attiniacum* avec *Latiniacum*.

¶ On pourroit dire qu'il se seroit tenu à Lagny plus d'une Assemblée d'Evêques, s'il étoit certain que ce fût de l'Eglise de S. Paul de cette Ville qu'on dût entendre ce qui est dit d'un Concile tenu sur la fin du dixiéme

Digitized by Google

siécle, & dont il y a une Lettre parmi celles de Gerbert. Le Pape Paſcal II vint loger en 1107 à l'Abbaye de Lagny au ſortir du Monaſtere de S. Denis, mais il n'y eut point d'Aſſemblée. Il eſt plus certain que c'eſt à Lagny du Diocèſe de Paris que le Légat du Pape nommé Ives tint un Concile l'an 1142, parce que ce fut Thibaud, Comte de Brie & de Champagne, qui attira ce Légat en France, au ſujet d'un mariage de Raoul, Comte de Vermandois. A cette occaſion il y eut pluſieurs autres affaires réglées dans ce Concile. Peut-être fut-ce encore l'Egliſe de S. Paul qui ſervit à la tenir.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 494.

Concil. Labbe. Tom. 10. in Supplem.

Nos Rois ſe ſont auſſi rendus quelquefois à Lagny. Louis-le-Gros y vint lorſqu'il faiſoit la guerre. Ce fut en cette Ville que Philippe-le-Bel prit des meſures après Pâques de l'année 1304 avec la Nobleſſe de Champagne pour la guerre de Flandres. Le 27 Octobre 1314 le même Roi & Guillaume, Comte de Hainault, firent un Traité d'union qui fut ſcellé à Lagny-ſur-Marne. La fameuſe Ordonnance du Roi Louis-le-Hutin qui preſcrivoit aux Prélats & Barons la loi, le poids & la marque de leurs monnoies fut faite pareillement à Lagny-ſur-Marne l'an 1315 environ les Fêtes de Noël. Louis XI logea à Lagny en 1468.

Vita Lud. par Suger. Duchêne, T. 4. p. 301. Lettres de Ph. le Bel du 1 Avr. 1303. v. Loris.

Regiſt des Chart. cotte 34 à la fin.

Chr. Scand. p. 169. Edit. 1611.

¶ On ne voit point que les Comtes de Champagne aient eu de Palais à Lagny: il n'en reſte aucun veſtige. Une marque que les derniers Comtes n'en avoient pas, eſt qu'ils logeoient à l'Abbaye lorſqu'ils venoient en cette Ville. On voit par une Charte du Comte Henri III du nom de l'an 1271, qu'un des Comtes Thibaud ſes prédéceſſeurs avoit abonné le droit de gîte, pour faire plaiſir aux Religieux, à la ſomme annuelle de cent livres.

Digitized by Google

¶ Voici deux événemens arrivés à Lagny que je ne donne pas pour également certains. On cite pour le premier une Chronique de Metz vue par le R. P. Dom Calmet, Abbé de Senones. Il y eſt rapporté qu'en l'an 1330 à Lagny-ſur-Marne, l'ame d'une Dame défunte revint pluſieurs fois & parla en préſence d'environ trente perſonnes demandant des Meſſes. Le ſecond, qui eſt beaucoup plus sûr, n'eſt pas ſi ancien. En 1689 le tonnerre tomba à Lagny ſur l'autel de la Paroiſſe de Saint Sauveur, imprima le canon de la Meſſe ſur l'autel (c'eſt-à-dire ce carton qui ſe plie ordinairement en trois) à la réſerve des paroles de la conſécration qui ſont imprimées en rouge. Le Pere François Lamy, Bénédictin, donna dans le temps une explication de ce phénomene qui fut imprimée.

Diſſert. ſur les Apparitions, p. 119.

Niceron, T. 3.

Paſquier, dans ſes Recherches, fait mention d'un divertiſſement ſemblable aux Jeux floraux qui ſe pratiquoit de ſon temps à Lagny aux Fêtes de la Pentecôte.

Paſq. rech. L. 8. c. 7.

ECRIVAINS ET AUTRES.

¶ C'eſt ſans doute l'Abbaye de Lagny qui a fourni les premiers Ecrivains dont cette Ville puiſſe ſe vanter. Arnoul, qui en étoit Abbé, écrivit ſur la fin de l'onziéme Lettre la vie & les miracles de S. Furſy, à la priere des habitans de Peronne dont ce Saint eſt Patron. Peut-être fut-ce auſſi lui qui commença l'hiſtoire du tranſport des Reliques de Saint-Thibaud d'Italie à Lagny; mais les miracles furent écrits par un autre Religieux de Lagny à peu près du même temps; & peut-être par Anſelme, qui après en avoir gouverné les Ecoles ſuccéda au fameux Sigebert dans le ſiége Abbatial de Gemblaux en l'an 1112.

ARNOUL.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 404 ex Geſtis Abbatum Gemblac.

Geoffroy de Leigny fut un Poëte François vers le commencement du treiziéme ſiécle. On le dit Continuateur du Roman de la Charrette

Voyez Fau-

Charette ou de Lancelot commencé par Chrestien de Troyes. Milon de Laigny fut aussi un Poëte de ce genre & vers le même temps. cher sur les anciens Poëtes, p. 95 & 103.

Pierre d'Orgemont fut un Bourgeois de Lagny célebre par sa postérité. Il est d'ailleurs mémorable par un article du Testament du Roi Louis-le-Hutin de l'an 1316, où il est ordonné qu'on lui restituera ce qu'on lui avoit pris. Hist. des Gr. Offic. T. 6. P. 337.

Pierre d'Orgemont, Premier Président du Parlement de Paris & ensuite Chancelier de France, étoit natif de Lagny. Il fleurit sous le regne de Charles V & mourut en 1389.

Les Chartreux de Paris ont mis au rang de leurs bienfaiteurs un Bourgeois de Lagny du même siécle, lequel fournit aux besoins de trente Religieux de la Maison. Il se nommoit Pierre Navet. *Necr. Cartus. Paris. 2 April.*

Robert Gobin, Licentié en Decret, Doyen de Chrétienté de Lagny & Avocat en Cour d'Eglise, est Auteur d'un Livre intitulé: *Doctrinal Moral*, imprimé à Paris en 1505 en vers & en prose françoise. Biblioth. Franç. T. 10. P. 177.

Pierre Petit, célebre Mathématicien du dernier siécle, ami de Messieurs Pascal & Descartes, né à Montluçon, se retira à Lagny sur la fin de ses jours & y mourut le 20 Août 1667. Son corps fut inhumé chez les Bénédictins. Ce Couvent ayant été détruit, son sépulcre fut transporté en 1688 en la Paroisse de S. Fursy avec le corps de Marie-Elisabeth sa fille, morte Religieuse au même Couvent l'an 1671. Niceron Tom. 42. dit *Bernardines*.

Denis Fournier, natif de Lagny, a été un très-habile Chirurgien de Paris dans le dernier siécle, inventeur & fabricateur de plusieurs instrumens de sa profession. Il a aussi composé plusieurs Traités sur la structure du *Index funereus Chirurgor. Par.* P. 570.

corps humain, sur les maladies des os, sur les fractures, & a fait imprimer quelque chose sur la pratique des accouchemens. Il est décédé le 25 Novembre 1683.

Quoique Lagny soit de l'Election de Paris, il n'est cependant point compris dans le ressort du Bailliage & Coutume de Paris, mais dans celui de Meaux.

Cette Ville est figurée dans la Topographie de France de Zeiller gravée à Francfort en 1655, Tome premier. Elle l'est pareillement représentée dans un autre Topographie de l'an 1641 par Chatillon, fol. 12. Tassin en parle aussi.

Je finirai l'article de Lagny par quelques particularités que j'ai rencontré dans mes lectures.

Tabul. Caroli. En 1280 Jean de Juig . . . *Miles*, vendit à l'Abbaye de Chalis huit arpens de prés *in prâeriâ* de Lagny plus d'un siécle avant 1167. Isabelle de Crepy avoit donné à Chalis un clos de vignes sis à Lagny.

Sous le regne de Louis XI Jean Ferrebouc, fils de feu Pierre Ferrebouc, Sergent à cheval au Châtelet, paya au Domaine le droit de relief pour un fief assis à Lagny-sur-Marne en la rue du Pont devant l'Eglise de S. Paul.

Compte de l'Ordin. de Paris, ann. 1478. Sauval, T. 3. p. 396.

L'Hôtel de la Motte étoit connu à Lagny en 1537. Il appartenoit à Pierre Thiersault, Commissaire au Châtelet, & étoit situé sur la Paroisse de S. Sauveur.

Perm. d'Or. domest. 16 Déc. 1537.

Roquemont étoit un Fief proche Lagny en 1580, & Pierre Violet, Ecuyer, en étoit Seigneur.

Procès verbal de la Coutume de Paris 1585.

La Fossette de Pont Gilbert-lez-Lagny, est mentionnée dans un livre fort connu.

Hist. des Gr. Offic. T. 8, p. 617.

La Chapelle de la Décollation de S. Jean-Baptiste dans l'Eglise Notre-Dame de Paris,

Digitized by Google

a été reconnus fondée ou dotée de huit arpens de prés à Lagny, dits les prés des Courtilliers, tenans aux prés *de Bonelio*, & aux terres vers Saint-Thibaud des Vignes. *Collect. mss. Gerardi Du Bois, Tom. 5. ad calcem.*

Dans Moreri, Supplément 1749, au mot *Spifame*, il eſt fait mention d'un Raoul Spifame, Gouverneur de Lagny.

Suger dit que les pauvres Egliſes mettoient leur argenterie en dépôt ou en gage à Lagny. Duchêne T. 4. P. 332.

L'Abbaye de Lagny eſt une belle Egliſe du treiziéme ſiécle. La nef eſt du commencement du douziéme & de la fin du onziéme. On l'a rebâtie en 1750 avec le portail. Il reſte à l'extrémité occidentale en ſortant, une arcade qui paroît être plus ancienne que l'onziéme ſiécle.

ARREST DU PARLEMENT,

Qui condamne les Moines de Lagny à tenir un Traité ſur une penſion alimentaire.

CAROLUS . . . . . *Notum facimus quod Johannes de Belvaco . . . . . propoſuit contra Religioſos, Abbatem, & Conventum S. Petri de Latigniaco quod dicti Religioſi eidem Johanni & uxori ſuæ, dum vivebat, conceſſerant pro alimentis ipſorum, XIV panes albos, & XXI de pane Armigerorum pro quâlibet ſeptimanâ, & duas caudas vini boni & ſufficientis in vindemiis, reddendis annò quolibet hoſpitio dictorum conjugum : & ſi forſan eſſet ſterilitas vini & Conventus ſe à vino reſtringeret, dicti conjuges eſſent contenti de unâ caudâ vini, pitentiamque quotidianam tantam & in tali quantitate quantam habet unus de dictis Monachis, unumque porcum bonum & ſufficientem ad Natali Domine, unum ſexterium piſorum, & unum ſexteorium fabarum, reddendum in hoſpitio ſuo annuatim, quatuor qua-* 1 Aug. 1366.

drigatas buchiæ seu bosci, talis qualis reperidetur in dictâ Ecclesiâ, reddendas in hospitio suo infrà festos S. Johannis Baptistæ, hospitium etiam sufficiens pro dictis conjugibus, quod nullâ redibentiâ esset oneratum, necnon unam robam Armigeri eidem Johanni, quoties dictus Abbas daret tales robas; & tres alnas panni sufficientis quolibet anno ad Natale Domini pro dictâ uxore, vel LX *Solid. Paris. quæ omnia capere & habere debebant dicti conjuges, vitâ durante, quantum ad libertates, franchisias, preces, beneficia, orationes, Missas . . . & ad sepulturam in cemeterio suo honestam sicut pro uno de Monachis.*

Pro quibus dicti conjuges eisdem Religiosis tradiderant summam decies viginti florennorum auri punderis & cugni de Florentiâ in utilitatem dicti Monasterii conversorum. Ils ajoutent la donation de tous leurs biens à la mort, ne se réservant que pour faire un testament de dix livres chacun.

Les Moines tâchent d'éluder; le Parlement les condamne à peine de saisie de leur temporel. Prononcé 1 Aug. 1360.

Ex Registro Judiciorum Parlam. in Parlament. ab anno 1351 ad 1362. fol. 541. in fol. 430.

S.T HIBAUD DES VIGNES.

AVANT que de regarder ce lieu comme Paroiſſe du Diocèſe de Paris, il faut l'enviſager comme Prieuré, parce que c'eſt le Prieuré qui a fait naître la Paroiſſe. Il n'y a point d'étymologie à donner de ce lieu : il tire ſon nom des vignes qui y ſont en grand nombre ſur une montagne, & qui produiſent le meilleur vin de toute la Brie. Ce n'étoit il y a ſept cent ans qu'une forêt qui couvroit ce canton, & cet endroit avoit pû être regardé par les anciens Payens de ces quartiers comme un de ces hauts lieux convenables à leurs pratiques ſuperſtitieuſes. Cependant ce n'étoit plus une forêt de chênes dans l'onziéme ſiécle ; c'étoient des hêtres que l'on y voyoit, enſorte que le bois du faîte de cette montagne étoit appellé *Fagus* en latin, & le Fage en langage vulgaire. La montagne commence au ſortir de Lagny du côté du couchant, & il n'y a qu'un quart de lieue de chemin pour arriver au lieu où fut conſtruit le Prieuré. Ce furent quelques reliques de S. Thibaud qui y donnerent occaſion.

Ce Saint deſcendu des Comtes de Champagne, étant mort proche Vicence en Italie en 1066, Arnoul ſon frere qui avoit été fait Abbé de Lagny huit ans après, entreprit en 1078 le voyage d'Italie d'où il rapporta un bras & quelques autres reliques de ce ſaint Hermite, & il en enrichit ſon Abbaye indépendamment de ce qu'il avoit pu en laiſſer par la route & ſur-tout à Sens dans le Monaſtere de Sainte-Colombe. Quelque temps après, en conſequence de quelques apparitions, il y eut une Egliſe bâtie ſur la mon-

tagne du bois du Fougi, & les reliques de S. Thibaud y furent transférées. On a une relation des miracles qui y arriverent dès-lors, écrite par un Auteur peu éloigné; ces miracles augmentant, il fut besoin d'ériger une petite Communauté dans le lieu. L'Abbé de Lagny se prêta à cet établissement; & delà l'origine de ce Prieuré.

L'édifice de l'Eglise est certainement au plus tard de l'an 1100, s'il n'est pas de dix ou quinze ans auparavant. Le chœur ou Sanctuaire est voûté en forme de coupe renversée; tous les cintres sont ronds & sans angle ou pointe, les chapiteaux des piliers sont remplis de figures qui contiennent quelques histoires. C'est ainsi que l'on travailloit dans l'onziéme siécle. Cette Eglise avoit été assez vaste; elle étoit revêtue d'un collateral à droite & à gauche; mais il ne reste plus rien de celui qui étoit à droite ou vers le midi, & l'on ne voit plus que deux ou trois arcades de l'aîle gauche ou septentrionale. Ce bâtiment est supporté du même côté (qui est celui de la pente de la montagne) d'une grosse tour qui s'apperçoit de loin. Au-dessus de l'autel est une châsse de bois doré qui contient quelques ossemens de S. Thibaud.

Les miracles qui avoient été opérés par l'intercession de ce Saint durant le cours du douziéme siécle, y avoient formé un pélerinage qui subsistoit encore avec éclat après la mort de S. Louis, ainsi que le témoigne la collection des miracles de ce saint Roi rédigée peu après son décès par un Cordelier.

Bolland. T. 5. Augusti p. 641.

Ce Prieuré est marqué au nombre de ceux du Doyenné de Lagny dans les premieres additions faites vers l'an 1300 au Pouillé du treiziéme siécle. Le rédacteur du Pouillé du quinziéme siécle le nomme le premier des

Prieurés du même Doyenné, sous le nom fautif S. *Theobaldi de Vivers* au lieu de mettre *de Vineis*, & il observe qu'il avoit quarante-huit livres de revenu dans ce temps-là, c'est-à-dire il y a trois cent cinquante ans.

Les continuateurs de Bollandus se confiant trop sur les Pouillés imprimés du Diocèse de Paris, ont marqué en parlant du Solitaire S. Thibaud, que le Prieuré de son nom proche Lagny est situé dans le Doyenné de Château-Fort, parce que le Pouillé imprimé in-4o en 1648 le dit ainsi à la page 76 ou plutôt 78. Cette faute insigne n'a pas besoin de réfutation. *Bolland. T. 5 Junii pag. 607.*

Les Prieurs de ce lieu qui se sont présentés à mes recherches, sont:

Jean Basille, Religieux de Lagny, l'étoit en 1506, & en cette qualité Seigneur de Saint-Germain des-Noyers. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 503.*

François Dampmartin en 1579, & auparavant Martin Spifame, Clerc du Diocèse de Paris, par résignation du précédent, 10 Mai 1579. Ce Prieur est marqué présent en 1580 à la rédaction de la Coutume de Paris.

En 1622 un Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis en France gouvernoit ce Prieuré. *Hist. de S. Denis, pag. 585.*

En 1700 l'Abbé de Grieu étoit Titulaire.

Actuellement c'est M. Barbier, Secretaire de M. le Cardinal de Rohan.

Le Prieur de Saint-Thibaud est Seigneur du territoire & il en a les grosses dixmes. Au Rôle des Décimes ce lieu forme deux articles. 1°. Le Prieuré & Couvent. 2°. La Tréforerie du Prieuré.

ÉTABLISSEMENT DE LA PAROISSE.

Le pélerinage aux Reliques de S. Thibaud conſervées dans le Prieuré, joint à la quantité de vignes que la bonté du territoire avoit fait planter en ce lieu, furent cauſe qu'il s'y établit peu à peu un nombre conſidérable d'habitans autour du Prieuré. Leurs maiſons bâties en divers cantons des environs ſe trouvoient être ſur les limites de différentes Paroiſſes, telles que Gouverne, Saint-Laurent & autres, dont non-ſeulement ils étoient éloignés, mais encore on ignore à laquelle ils appartenoient. Le Cardinal Jean du Bellay, Evêque de Paris, averti de cet inconvénient, écrivit au mois de Janvier 1543 à l'Abbé de Lagny & au Prieur de Saint-Thibaud, de faire ſervir l'Egliſe du Prieuré de Paroiſſe aux habitans circonvoiſins, d'autant qu'il y avoit des dixmes, d'y établir des Fonts baptiſmaux & un Cimetiere, & qu'après le décès du Prieur l'Abbé de Lagny eût à lui préſenter un Prêtre & qu'il lui donneroit des Proviſions, en promettant de venir au Synode comme les autres. Tels furent les commencemens de la Cure de S. Thibaud, à laquelle il y eut un autel du titre de S. Jean-Baptiſte deſſiné dans l'aile ſeptentrionale de la nef.

Regiſt. Ep. Par. 9 Janv. 1543.

Depuis ce temps-là l'Office Paroiſſial a été tranſporté au grand-autel.

La Cure eſt à la nomination du Prieur de ce lieu, auſſi bien que celle de S. Germain des Noyers, ſuivant le Pouillé de l'an 1648. Le Sieur Pelletier l'a oublié dans le ſien imprimé en 1692.

Le Dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 marquoit 39 feux en cette Paroiſſe : ce qui fut eſtimé en 1726 par le Dictionnaire Univerſel de la France contenir

Digitized by Google

155 habitans, compris apparemment les enfans. Le Sieur Doisy qui vient de réimprimer les Dénombrement de feux du Royaume, en compte 34 a Saint-Thibaud des Vignes, autrement Saint-Thibaud près Lagny. Royaume de France in-quarto 1745.

GOUVERNE.

ou

COUVERNE.

L'ÉTYMOLOGIE de ce lieu n'eſt pas facile à trouver : on a écrit ſon nom de pluſieurs manieres différentes. En l'an 1036 on diſoit en latin *Curviſnæ ;* en 1173 *Corvennæ ;* en 1174 *Curvennæ.* Au treiziéme ſiécle où les termes françois furent introduits plus ſouvent dans les titres latins, on trouve ce lieu nommé Cortveſnes & Corvernes, & en latin *Curvenæ* & *Corvanæ.* La lettre initiale *C* n'a commencé à être changée en *G* que dans le quatorziéme ſiécle. Il n'eſt pas facile de ſe déterminer ici. Le commencement du mot *Curv* ſemble avoir quelque rapport à la ſinuoſité du vallon dans lequel ce Village eſt ramaſſé. D'un autre côté l'on a beaucoup d'exemples, que *Cor* & *Cur* ſont un diminutif de *Cortis* ou *Curtis*, terme de baſſe latinité qui ſignifie un lieu cultivé. Comme donc ce lieu eſt dans un fond & ſur le bord d'un ruiſſeau, il paroît que l'arbre que les payſans appellent verne devoit s'y plaire, & qu'ainſi ſon nom a pu être *Cort-verne.* Si cependant il eſt permis de juger d'un nom par un autre qui lui reſſemble, je puis rapprocher ici le nom *Cubrunum* qui eſt un lieu proche Coblents vers le Rhin, que nous appellons en françois

Digitized by Google

Covern; on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'affinité entre ces deux noms. M. de Valois qui connoissoit *Curvenæ* du Diocèse de Paris par le Pouillé du treiziéme siécle, ne s'est pas contenté de dire que c'est un Village de la Brie, il ajoute qu'il est situé proche la riviere d'Hieres & le Monastere du même nom, & qu'on l'appelle vulgairement Couvres ou Couve : par où il est clair qu'il n'a pas connu la Paroisse de Gouverne.

Notit. Gall. p. 416. col. 2.

Cette Paroisse est située comme Lagny (dont elle n'est qu'à demie-lieue) à la distance de six lieues ou environ de Paris, vers l'orient. Sa position est dans un vallon fort verdoyant garni de vignes & bocages, sur un côteau qui regarde le midi & qui est adossé à celui de Saint-Thibaud des Vignes au-dessus de Lagny. Les Cartes donnent le nom de Crochet au petit ruisseau qui y passe, lequel va se décharger dans un étang au-dessous de Torcy. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y marquoit 70 feux ; ce que dans le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 on évalua à 266 habitans. Le plus nouveau Dénombrement qui a paru en 1745, par les soins du Sieur Doisy, assigne à cette Paroisse 59 feux : ce qui revient au nombre de 160 à 180 communians.

L'Eglise de ce lieu est assez complette pour une Eglise de campagne ; elle est accompagnée de deux aîles égales, mais qui ne se rejoignent point derriere l'autel. Le chœur & le Sanctuaire sont voûtés. Ces ouvrages ne paroissent avoir gueres que deux cent ans. Le Patron de la Paroisse est S. Germain, Evêque de Paris : on n'y montre point de ses reliques ; mais on y en conserve sur le grand-autel dans un reliquaire soutenu par deux Anges de cuivre, que l'on dit être de saint

Digitized by Google

Sebastien, & que d'autres croient être inconnues. Une grosse & basse tour soutient cet édifice du côté du midi où est la chûte des eaux.

L'autel de ce lieu n'a pas appartenu à l'Abbaye de Lagny dès le temps de sa fondation. Ce fut Imbert, Evêque de Paris, qui le donna avec celui de Montevrin l'an 1036, à l'Abbé Roger. Depuis ce temps la nomination de la Cure a appartenu à l'Abbé. Elle est au rang de celles auxquelles il présente dans Pouillé du treiziéme siécle, en ces termes: *Ecclesia de Curvenis.* Dans celui du quinziéme siécle sous le nom de *Curatus de Gouvernis*, avec seize livres de revenu ancien calcul. La même nomination est marquée dans les Pouillés des temps postérieurs. Celui de 1626 l'appelle *Cura de Guberniis alias de Gouvernet.* C'est ainsi que les noms s'altérent lorsqu'on a perdu de vue les anciens titres. L'Abbé de Lagny est gros Décimateur. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 48 & 493.*

Il existoit un Prieuré sur le territoire de cette Paroisse au quatorziéme siécle, si l'on peut s'en rapporter à un Ecrivain de ce temps-là, qui le met dans le nombre de ceux qui dépendoient de l'Abbaye de Saint-Magloire de Paris. C'est lorsqu'il rapporte la Translation du corps de saint Magloire faite d'une châsse de bois en un autre d'argent au mois de Juin 1318, & de laquelle il fut témoin; nommant tous les Prieurs dépendans de Saint-Magloire qui y assistèrent, il dit:

De Sainte-Croix de Bris Jehan
De laquelle Prieus cel an
Estoit; & Jehan de Moncy
De Versailles Prieus aussi.
Jehan Certain de Galiferne,

Thibaud du Gaſtel en Gouverne :
Chaumont lors tenoit en nom Dé ;
Et Jehan Vie Saint Mandé.

Martyrologe Univ. p. 813.

L'Abbé Chaſtelain qui a publié la piece de vers où eſt contenue toute cette Hiſtoire, met en marge que le ſixiéme vers ci-deſſus ſignifie que Dom du Gaſtel étoit Prieur de Gouverne. Ce Prieuré ne ſe trouve ſpécifié dans aucun Catalogue des Prieurés du Diocèſe de Paris. On ne connoît point non plus d'autre lieu en France appellé Gouverne que ce préſent Village.

Il y a eu au douziéme & treiziéme ſiécle des Chevaliers ſurnommés de Gourvernes.

Tabul. Caroli loci.

Barthelemi *de Corvennis* eſt témoin dans une Charte de Maurice de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1173. Thibaud de Curvenne dans une

Preuves de Montmor. p. 56.

autre de Burchard de Montmorency pour Saint-Victor de Paris de l'an 1174.

Ibid. pag. 77.

Jean de Cortvenes eſt préſent en 1205 à une Charte de Matthieu de Montmorency. Il avoit été arbitre en 1203 entre le même Matthieu & l'Abbaye de Saint-Denis.

Cod. Reg.

Un nommé *Petrus de Corvernis* étoit redevable de quelques cens au treiziéme ſiécle à l'Abbaye de Saint-Maur des Foſſés : mais il ne paroît pas avoir été Chevalier.

Lib. Viſit. Leproſ. Dioc. Pariſ. ann. 1351. *fol.* 73.

Ce pouvoient être quelques anciens Chevaliers qui avoient donné à la Maiſon-Dieu de Lagny la redevance de bled qu'elle avoit en 1351 ſur un moulin ſitué à Gouvernes, à moins que ce ne fût l'Abbé même de Lagny.

Je ne connois aujourd'hui d'autre Fief avec maiſons ſur le territoire de Gouverne, que celui qui eſt poſſédé par M. Drouin de Vau-dueil, Tréſorier de France à Soiſſons ; il eſt éloigné de l'Egliſe, mais ſur le même

Digitized by Google

niveau par rapport au ruisseau. On m'assure que Douay est le vrai nom de ce Fief, & que dans le pays on le prononce *Dueil*.

Il a vécu au XIII siécle ou environ un Maître Thibaud de Gouvernes, dit en latin *de Corvanis*, qui fut Clerc du Roi, ainsi que fait foi l'ancien Nécrologe de Sainte-Genevieve de Paris, à laquelle il donna quarante livres pour son anniversaire. *Necrol. S. Genov. 26 Jan.*

CONCHES.

L'AUTEUR de la Notice des Gaules n'ayant rien à nous apprendre sur ce Village, sinon qu'il est dans la Brie, s'est étendu pour marquer qu'il y a eu dans l'Aquitaine un très-ancien Monastere du nom latin *Conchæ* & un autre de même nom au Diocèse d'Evreux. La vérité est que ce nom *Conchæ* n'est pas absolument rare dans le Royaume. Il a produit Conches & Conques en françois. Outre la ville de Conches où est l'Abbaye en Normandie, il y a Conches village de Bearn, & outre Conques bourg du Rouergue où est la Collégiale substituée à l'Abbaye, il y a un Conques bourg du haut Languedoc. Et même le nom de Conches a dans le Rouergue son diminutif, qui est Conquettes comme qui diroit *Conchulæ*. Il paroît au reste de tous ces noms que c'est la situation ou la forme des lieux qui les a fait naître, & l'on y voit ordinairement un vallon où l'eau s'amasseroit comme dans une conque si elle n'étoit conduite plus loin. Les premieres habitations qui avoient pris le nom ont été transportées & refaites plus haut & sur les côteaux sans quitter leur nom. Pour ce qui est du nom de Conches dont il s'agit ici, il ne paroît gueres *Notit. Gall. p. 415. col. 2.*

Digitized by Google

avant le treiziéme siécle, où il est dit en latin *Conchæ* ou bien *Conchiæ*. Peut-être est il de même dans la Bulle d'Alexandre III concernant les biens de l'Abbaye de Lagny.

La situation de ce Conches est à six lieues de Paris vers le levant, & à une demie-lieue de Lagny vers le midi. Il est bâti au-dessus du ruisseau dit Crochet dans les Cartes, qui coule d'orient en occident, ensorte que la pente du côteau regarde le nord. Le territoire des environs de l'Eglise ne consiste qu'en vergers, arbres fruitiers & bocages: les labourages sont plus loin. On a compté en ce lieu 35 feux en 1709 lors de la premiere fois que le Dénombrement des Elections parut. Le Dictionnaire Universel du Royaume qui fut publié en 1726 y marque 80 habitans. Dans le Dénombrement imprimé en 1745 par les soins du Sieur Doisy, il n'y est marqué que 18 feux.

L'Eglise Paroissiale est sur le titre de la Sainte Vierge; ce n'est qu'une espece de longue Chapelle, mais assez large pour avoir un autel collateral qui est sous l'invocation de sainte Anne, pour la célébration d'une Messe quotidienne fondée, suivant quelques-uns, par un nommé Robert le Roy, & selon d'autres par un de MM. Thiersault, anciens Seigneurs. Ce bâtiment paroit assez nouveau à l'extérieur, mais il a pour appui du côté septentrional une tour de plâtre fort caduque. Il se trouve construit à l'angle de ce qu'on appelle à Conches le Fief Cavé, sur lequel est bâti le Château. La Cure existoit au moins dès le treiziéme siécle, puisqu'elle est marquée au Pouillé Parisien de ce temps-là sous le nom latin *de Conchis* parmi celles dont la nomination appartient à l'Abbé de Lagny. Elle est appellée *de Conchiis* dans celui

du quinziéme ſiécle avec l'indication de ſeize livres d'ancien revenu. On lui réunit celle de Chantelou l'an 1473 qui étoit poſſédée par François Chanu, & en cela en vue de la modicité du revenu & du petit nombre d'habitans; le tout ſuivant le bon plaiſir de l'Evêque, laquel conſentit encore à la prorogation de cette union l'an 1497. Mais depuis la déſunion fut faite. Les Pouillés des ſiécles ſuivans ſe ſont conformés aux anciens. L'Abbé de Lagny eſt auſſi gros Décimateur auſſi-bien que Seigneur ſuſerain dans cette Paroiſſe.

Regiſt. Ep. Par. 17 *Jun.* 1473. *&* 12 *Apr.* 1497.

Il y a au ſud-oueſt de l'Egliſe Paroiſſiale, à quelque diſtance, un Prieuré du titre de Saint Jean-Baptiſte avec une Ferme adjacente par laquelle on entre dans la Chapelle. Il eſt à la nomination de l'Abbé de Lagny. On ne le trouve point au nombre des Prieurés dans le Catalogue de ceux du Diocèſe écrit vers l'an 1300, à la fin du Pouillé de Paris du treiziéme ſiécle: mais il eſt marqué ſous le Doyenné de Lagny dans le Pouillé qui fut écrit vers l'an 1460, avec vingt-quatre livres de revenu: maintenant années communes il en produit cinq cent. Le premier Religieux de Lagny que j'ai trouvé l'avoir poſſédé, fut Charles le Roux nommé par l'Abbé avant 1556. Il en jouiſſoit encore en 1572. Dom André Goujon le tenoit en 1634. Puis Dom Folquin Barré depuis 1638 juſqu'en 1664 auquel temps ce Religieux le permuta avec l'Abbé d'Arbon, frere d'un Intendant de M. Le Tellier, Abbé de Lagny, pour un autre Bénéfice ſitué en Bourgogne: & celui-là paſſe pour être le premier Prieur Commendataire connu. En 1704 M. l'Abbé Montauban a obtenu ce Prieuré par permutation & le poſſéde encore. Il y a fait des dépenſes conſidérables pour le rétabliſſement

Etat des Bénéf. Paris 1572. *Regiſt. Archiep. Pariſ.* 12 *Jun. Tabul. Lateniac.*

de la Ferme qui eſt en bon état. Ce Prieur eſt Seigneur direct en partie de Conches avec les Abbé & Religieux de Lagny : il a droit de cens & rentes Seigneuriales portant lots & ventes, ventrolles & amendes. Le Bénéfice eſt chargé de deux Meſſes par mois qui ſont acquittées par le Curé. C'eſt mal-à-propos que dans le Pouillé de Paris imprimé en 1648 on a mis que ce Prieuré eſt à la nomination de l'Abbé de Saint-Faron de Meaux.

Pouillé in-quarto p. 79.

Les Abbés de Lagny avoient donné en fief quelques-unes de leurs Terres à des Chevaliers ou Gentilshommes, & c'eſt apparemment pour cette raiſon que l'on trouve des Chevaliers du nom de Conches au treiziéme ſiécle : Guillaume de Conches, par exemple, en 1228. Il eſt nommé au Cartulaire de Sainte-Genevieve en ſa qualité de Chevalier. Garin de Conches, Chevalier, y eſt auſſi nommé avec ſon épouſe Alix de Montfermeil, tous les deux comme approuvant une vente de bien ſitué à Roiſſy en France, faite par ſon frere à l'Abbaye de Sainte-Genevieve l'an 1236. Enfin l'on voit la terre même de Conches vendue par Jean de Garlande, Seigneur de Tournan, & Agnès ſa femme dans le mois de Mai 1293 à Pierre de Chambly, Chevalier, avec celles de Tournan, Marle, Fontenay & Favieres.

Chartul. S. Gen. p. 148.

Schedæ Lancelot.

Depuis plus d'un ſiécle MM. Thierſault de Paris ont joui de cette Terre. Pierre Thierſault, Maître des Requêtes, Seigneur de Conches, vivoit en 1647. M. Thierſault, Conſeiller au Grand-Conſeil, n'eſt décédé qu'en 1704. Sa ſœur ayant épouſé M. du Bois de Guedreville, Préſident au Grand-Conſeil, il y a eu deux filles de ce mariage, dont l'une épouſa M. Pelletier de la Houſſaye, Contrôleur-

Voyez l'article des Bénédictins de Lagny.

trôleur-Général, qui a poſſédé la terre de Conches, puis ſon fils, Intendant des Finances, après lui.

Outre le fief Cavé, les deux autres Fiefs qui forment le territoire du Château, ſont le fief de la Fontaine, & le fief Laurenſon.

¶ Au-devant de l'Egliſe de Conches au-delà du ruiſſeau de Crochet, eſt une Maiſon dite le Fort du Bois, parce qu'elle eſt voiſine d'un bois de cinq cent arpens appellé le Bois de Chiny, appartenant à l'Abbaye de Lagny. Ce Fort du Bois releve en plus grande partie du Prieur de Conches, puis de l'Abbaye. Ceux qui l'occuperent dans le ſiécle dernier voulant y avoir une Chapelle domeſtique, expoſerent qu'elle étoit de la Paroiſſe de Conches. Ainſi fit M. de Marcinval le 5 Septembre 1672, & un autre le 18 Avril 1697. *Regiſt. Archiep. Pariſ.*

¶ M. Deſlyons, Doyen de Senlis, en ſon Eclairciſſement ſur Pontoiſe & le Vexin François, croit que le *Vicus Condatenſis agri Pariſienſis* où le corps de S. Nicaiſe Martyr étant, fut transféré en 845 (ou 808 ſelon du Sauſſay) peut être Conches près Lagny. Mais il ſe trompe. Il y a aſſez de preuves que c'eſt Corbeil, où la riviere de Juine ſe jette dans la Seine. Il n'y a point de jonction de rivieres à Conches. Eclairciſſement ſur Pontoiſe 1694 p. 77.

BUSSY.

Diviſé en Buſſy-Saint-Martin, ſous lequel eſt Guermante dit le Chemin, & en Buſſi-Saint-Georges.

IL paroît que pour approcher davantage de l'origine du nom de ce lieu, il auroit fallu écrire Bucy ou Buſcy, parce qu'en effet il eſt toujours écrit *Buciacum* ou *Buccium* dans les titres qui en font mention depuis le milieu du neuviéme ſiécle, avant lequel temps il ne s'en trouve point. Je préférerois Bucy, parce qu'il a été d'uſage, même en françois, du temps de S. Louis, en des titres où il s'agit de ce lieu-ci; quoique M. de Valois inſinue que *Buciacum* vient de *Buſciacum* ou *Boſciacum*, & que ce nom a été donné à ce lieu, à cauſe du voiſinage de la forêt qu'on appelloit également du nom générique *Boſcus* ou *Buſcus*.

Notit. Gall. p. 411.

Bucy étoit autrefois un lieu ſi conſidérable ſous le regne de Charles-le-Chauve, qu'il étoit le chef-lieu d'une Vicairie temporelle, laquelle s'étendoit juſqu'à la Marne aux environs du lieu appellé Douves, qui étoit alors un hameau dit en latin *Dubrum* (*a*). Il eſt dit dans l'échange que la Reine Hermentrude fit en 855 en ſa qualité d'Abbeſſe de Chelles, avec Ainard, Abbé de Saint-Pierre des Foſſés, que le Cortil & la Terre échangés & ſitués *in villa Dubro in pago Pariſiaco* étoient également *in Viceria Buciaxinſe*. L'étendue du territoire de Bucy ayant donc formé une grande Paroiſſe, on fut obligé de la partager

Capitular. Baluze, T. 2. col. 1464.

(*a*) Il reſte un moulin qui en conſerve le nom vers le rivage gauche de la Marne.

Digitized by Google

en deux. Peut-être fut-ce le partage de la Seigneurie dans la même famille, qui occasionna cette division. Ces deux Paroisses sont à peu près à égale distance de Paris, c'est-à-dire, à six lieues ou environ vers le soleil levant, & au midi de Lagny ou approchant, dont Bucy-Saint-Martin n'est éloigné que d'une lieue & Bucy-Saint-Georges environ une demie-lieue plus loin. On ignore quand elles ont commencé a avoir différens Seigneurs, car quoiqu'elles existassent toutes les deux au treiziéme siécle, on n'en trouve point d'actes de ce temps-là qui les désignent par les surnoms *de Buciaco S. Martini*, ni *de Buciaco S. Georgii*. Ils sont toujours simplement dits Seigneurs *de Buceio* ou bien *de Buciaco*,

Comme ces Seigneurs se peuvent rapporter également aux deux Bucy, j'ai cru devoir en faire l'énumération avant que de produire ce que j'ai à dire de chacune de ces deux Paroisses en particulier.

Radulse *de Buccio* est le premier connu. Sollicité par Maurice de Sully, Evêque de Paris, il accorda en l'an 1165 aux Moines de Saint-Maur des Fossés l'exemption de tout le droit appellé *griachium* ou gruage, dans les biens qu'ils avoient sur sa Seigneurie, comme aussi l'exemption de leurs granges. *Chartul. S. Mauri.*

Lorsque Guillaume, Evêque de Paris, fit son entrée solemnelle en 1228, Adam de Bucy fut l'un de ceux qui le porterent au nom & comme chargé de procuration du Comte de Bar en sa qualité de Seigneur de Torcy, parce que Torcy étoit soumis à ce devoir de *portage*. L'un des autres porteurs fut Pierre de Bucy, en place du Seigneur de Montjay, pareillement tenu à ce devoir. Il paroit que c'étoient les deux freres, dont le premier *Chart. Ep. Par. in Bibl. Reg.*

poſſédoit Bucy-Saint-Martin, & l'autre Bucy-Saint-Georges : car le Cartulaire de l'Abbaye de Livry rapportant à l'an 1241 le conſentement prêté par Pierre *de Buciaco*, Chevalier, Petronille ſa femme & Radulfe leur fils, à une donation de dixme dans Collegien faite à cette Abbaye, ajoute en un endroit de l'acte que ces Seigneurs étoient *de Buſiaco Sancti Georgii*. Néanmoins on trouve en 1232 un Guillaume de Bucy dans un acte qui par ſa nature ſemble déſigner un Seigneur du même Bucy-Saint-Georges. Ce Chevalier plaidoit contre l'Abbaye de Sainte-Genevieve avec d'autres, ſur un chemin qu'ils prétendoient être dit par le milieu de la Couture des Eſſarts de Sainte-Genevieve à Joſſigny juſqu'au lieu dit Forchevoie. En 1246 le même Pierre ci-deſſus nommé ſe retrouve avec Simon de Bucy, tous deux qualifiés Chevaliers, dans un acte de l'Abbaye de Livry.

En 1268 Philippe de Bucy rendit à Renaud, Comte de Bar, Seigneur de Torcy, le même ſervice qu'avoit fait Adam de Bucy ſon prédéceſſeur quarante ans auparavant : c'eſt-à-dire qu'il porta pour lui l'Evêque Etienne Tempier à ſa premiere entrée ſur le Siége Epiſcopal de Paris.

Chart. Ep. Par. & Not. Gall. p. 407. col. 2.

Voilà ce que nous avons de plus ancien ſur les Seigneurs de Bucy en général.

Il eſt difficile de décider lequel des deux Bucy a formé l'autre : c'eſt-à-dire duquel des deux l'autre a été diſtrait. Il ſemble qu'on peut ſe déterminer pour Bucy Saint-Georges, & aſſurer que c'eſt en ce lieu qu'il y eut primitivement une Egliſe, par la raiſon que cette Egliſe a eu beſoin la premiere d'être rebâtie comme elle l'a été en effet, il y a environ cent cinquante ans.

Digitized by Google

BUCY-SAINT-GEORGES.

Je place ici cette Paroiſſe non ſeulement par la raiſon que je viens d'inſinuer, mais encore parce que dans le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle ſon Egliſe eſt la premiere nommée, & avant celle de Bucy-Saint-Martin. La ſituation de ce lieu eſt ſur la même butte ou ſe trouve l'autre Bucy, mais elle eſt un peu plus vers le midi; le côteau va auſſi un peu en tournant de ce même côté: il eſt garni de beaucoup de bocages avec quelques vignes; la prairie eſt arroſée d'un petit ruiſſeau qui vient de Ferrieres & du Genitoy: le reſte eſt en labourages. On y a compté 81 feux en 1709 s'il faut s'en rapporter au Dénombrement imprimé alors: & en 1726 les feux formoient 327 habitans ſelon le Dictionnaire Univerſel. En 1745 qu'a paru une ſeconde édition du Dénombrement des Elections pas les ſoins du ſieur Doiſy, il n'y avoit plus que 67 feux.

Comme le ſaint Patron des Egliſes ſert ſouvent à diſtinguer les Paroiſſes qui portent le même nom, S. Georges célebre Martyr eſt celui qui en qualité de Patron de celle-ci a donné ſon nom à ce Village. Il faut ſe reſſouvenir ici que dès le ſeptiéme ſiécle il y eut à Chelles une Egliſe de ſon nom. Cette Abbaye n'eſt qu'à deux lieues delà. Mais ſans prétendre que cette Terre ait appartenu à cette Egliſe, on peut croire que le choix eſt venu de quelque Chevalier notable à qui appartenoit toute la terre de Bucy, lequel Chevalier aura pu imiter la dévotion de ſes Confreres envers ce Saint qu'on repréſentoit à cheval, & aura voulu qu'il fût le Patron de ſon territoire.

L'édifice de l'Egliſe tel qu'il eſt aujour-

Digitized by Google

d'hui a tout au plus deux cent ans d'antiquité. Il eſt conſtruit en eſpece de Chapelle longue & large ſans aîles d'aucun côté. La tour qui le ſupporte du côté du midi eſt encore plus récente. La Dédicace en a été faite le 9 Novembre, & l'on en célebre l'Anniverſaire le Dimanche ſuivant. On aſſure que la Relique de S. Georges que l'on y conſerve eſt très-authentique. La Chapelle du titre de Saint Louis eſt deſſervie dans cette Egliſe depuis que le Château où elle étoit a été détruit : ce qu'on dit être arrivé vers le commencement de ce ſiécle.

Viſites Archidiaconnales.

La Cure a toujours été à la pleine collation de l'Evêque. Les Pouillés du treiziéme & quinziéme ſiécle & autres en font foi. Sa valeur au quatorziéme ſiécle étoit de trente-deux livres. C'eſt le Seigneur du lieu qui eſt gros Décimateur.

¶ Vers la fin du quinziéme ſiécle Jean de la Roque étoit Seigneur de cette Paroiſſe ; il épouſa une fille de Guillaume II de Culant, Seigneur de la Motte d'Attilly.

Généal. de Culant dans Moreri.

En 1580 il y avoit deux Seigneurs à Bucy-Saint-Georges, ſuivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris ; ſçavoir M. Pompone de Bellievre, Préſident au Parlement, & Jean de la Roque, apparemment petit-fils du précédent.

Louis Guibert, Conſeiller d'Etat, étoit Seigneur de cette Paroiſſe en 1628. Ce fut lui qui fonda alors une Chapelle de S. Louis dans le Château, aſſignant pour cela deux cent cinquante livres de revenu ſur des dixmes. Le Chapelain devoit célébrer tous les jours de la ſemaine excepté un ; enſeigner les enfans du Village & ſur-tout ſix des plus pauvres & les mener le ſoir à l'Egliſe pour faire la priere : le Seigneur s'en réſerva la

Regiſt. Epiſ. Pariſ. ad 7 Jul. 1628.

Digitized by Google

préſentation. Toutes les Meſſes s'acquittent maintenant à la Paroiſſe.

Le Château étoit de figure quarrée entouré de foſſés pleins d'eau provenant d'une fontaine qui eſt dans le lieu. Il ne reſtoit en 1739 de cet ancien édifice qu'une tour ronde bâtie de pierre & de brique.

Paulin Prondre, Grand Audiencier de France, a joint dans ce même ſiécle les Terres des deux Bucy à celle de Guermande.

Gabriel Paulin Prondre lui a ſuccédé.

¶ Il y a quelques écarts ſur cette Paroiſſe. Le plus remarquable eſt un Château qu'on appella dans les Cartes des environs de Paris, tantôt Genitoy, tantôt Genitoire, & même le Genitoire. Il eſt ſitué à l'orient de la Paroiſſe à la diſtance de demie-lieue du clocher. Ce lieu eſt mentionné dans des titres auſſi anciens que ceux qui parlent de Bucy. Il en eſt parlé dans ceux de Notre-Dame de Paris, dant ceux de l'Abbaye de Sainte-Geneviéve & de celle de Livry. Le Grand Paſtoral dit un mot du Moulin *de Geneſteio* à l'an 1178, ajoutant qu'il y a des vignes qui y ſont contigues. Le nom de ce lieu étant écrit *Geneſteium* ou *Geneſtalum* dans des titres latins ſi anciens, ou bien en françois Geneſtey, il n'y a nul doute qu'il ne vienne de ce que ce lieu étoit primitivement couvert de geneſt, qui ſe dit en latin *geniſta*, & que ſon nom ne ſoit un dérivé de ce mot, de même que *Geniſterium* employé dans le Cartulaire de l'Abbaye de Jumieges a été rendu par les continuateurs du Gloſſaire de Du Cange par *locus geniſtis obſitus*.

Nous connoiſſons deux anciens Seigneurs & Chevaliers du nom de Genitoy, ou Genetay, ſçavoir Aubert *de Geneſtay Miles* : il vivoit en 1246 & mourut le trentiéme Sep- *Chartul. Livriac. f. 18.*

tembre, suivant l'ancien Nécrologe de Sainte-Genevieve, où on lit *Anniversarium Auberti Militis de Genestey.* Jean de Genestey son fils étoit fort jeune en 1246 ; l'Abbaye de Livry ayant acheté alors une portion de bois situé à Grisy, il fut déclaré que cette portion mouvoit du fief de Jean fils d'Aubert de Genestay, Chevalier, & il fut besoin de l'approbation & consentement de noble femme *Floria de Bernayo* parce qu'elle étoit sa tutrice *in cujus ballo Johannes de Genestay esse dicitur.* Ce Jean *de Genestaio* ne paroît encore qu'en qualité d'*Armiger* à l'an 1256 lorsqu'il approuve un don fait à ce même Monastere. Mais en 1260 il étoit devenu Chevalier. Il reste un acte dans lequel on voit qu'il prétendoit jouir de la sixiéme partie du gruage de tous les bois que le Chapitre de Paris avoit à Sucy ; & que pour éviter toutes les difficultés il vendit alors ses droits à cette Compagnie. Le titre le qualifie *Johannes de Genetayo Miles filius defuncti Auberti de Genetayo.* Au reste il est visible que ce qui avoit été cause que le Chevalier Aubert son pere fut mis dans le Nécrologe de Sainte-Genevieve, étoit le voisinage de son Château avec Josigny, Seigneurie & Paroisse appartenante à cette Abbaye.

Chartul. Livriac, f. 14.

Magn. Pastorale, pag. 407.

L'antiquité du nom de Genetay me dispense de réfuter ceux qui s'étoient imaginé que le vrai nom est Genitoire, qui lui seroit venu, selon eux, de l'accouchement d'une Dame d'importance.

Voici quelques autres Seigneurs de Genetoy d'un temps moins reculé.

Noble Philippe Levraville, Escuyer, est dit Seigneur de Genestay en Brie dans un Compte de la Prévôté de Paris de l'an 1518.

Sauval, T. 3. *p.* 598.

Sebastien le Rouillé, Sieur de Genitoy, a été sous François I Trésorier ou Garde des Chartes :

Sauval, T. 2. *p.* 433.

Chartes. Chriſtophe de Thou lui ſuccéda.

Dans le ſiécle où nous ſommes, Louis Sanguin Seigneur de Livry poſſédoit cette Terre. Après ſon décès, ſon fils Louis en a joui juſqu'en 1741, qu'il eſt décédé au mois de Juillet. Aujourd'hui M. le Chevalier de Livry en eſt Seigneur. *Reg. Ep. 10 Oct.*

BUCY-SAINT-MARTIN.

JE n'aurois nullement balancé à parler de ce Bucy avant Bucy-Saint-Georges, ſi l'on pouvoit faire fond ſur ce qui ſe lit dans l'Hiſtoire des Evêques de Senlis par Jaulnay. Il avance que les Chanoines de Saint Rieul de Senlis croyent que le bien qu'ils y ont eu leur avoit été donné l'an 500 de Jeſus-Chriſt par Clovis, lors de la Tranſlation de S. Rieul, & dans le temps qu'il fit rebâtir l'Egliſe. Mais il eſt évident que cet Auteur a confondu deux de nos Rois, & qu'il a attribué à Clovis ce qui ne convient qu'au Roi Robert, ſous lequel véritablement l'Egliſe de S. Rieul fut rebâtie. D'ailleurs ce ſeroit un mauvais raiſonnement de conclure, de ce qu'à la fin du XII ſiécle le Chapitre de Saint Rieul de Senlis avoit du bien à Bucy-Saint-Martin, que lorſque ce bien lui a été donné on s'eſt ſervi du nom diſtinctif de Bucy-Saint-Martin; car la ſituation a pu en être déterminée ſous le nom de Bucy en général.

Jaulnay, p. 171.

Comme donc je ne prends ce lieu dans ſon origine, que pour un démembrement de la vaſte Paroiſſe de Bucy, & dite d'abord ſimplement Bucy, j'ai placé ſon article à la ſuite de Bucy-Saint-Georges. On pourra m'objecter que l'Egliſe de Bucy-Saint-Martin a quelque choſe de plus ancien que l'autre. J'ai déja prévenu cette objection, en faiſant obſerver que c'eſt parce que celle de Bucy-Saint-Georges tomboit déja de vé-

Digitized by Google

tuſté au XVI ſiécle qu'il a fallu l'abattre & la rebâtir. Outre cela le Château Seigneurial plus ancien a toujours été à Bucy-Saint-Georges.

La Paroiſſe de Bucy-Saint-Martin n'eſt pas non plus ſi conſidérable que celle de l'autre Bucy ; & ſans le hameau de Rentilly qui en dépend, ce ſeroit aſſez peu de choſe. Elle n'a que 42 feux en tout, ſçavoir quatorze à Bucy & vingt-huit à Rentilly, ainſi qu'il m'a été dit ſur les lieux en 1739. Les différens dénombremens de l'Election s'accordent aſſez avec cela, puiſque celui de 1709 a mis ſeize feux à Bucy, & trente à Rentilly ; & celui de 1745, publié par le ſieur Doiſy, a compté 18 feux à Bucy, & vingt ſept à Rentilly. Le Dictionnaire Univerſel de la France qui a paru en 1726, fait auſſi deux articles de cette Paroiſſe, conformément aux deux rôles. Il a compté à Bucy 84 habitans, les enfans apparemment compris, & 122 à Rentilly.

Bucy-Saint-Martin eſt bâti ſur la croupe d'une montagne, où il y a quelques vignes, quelques boſquets, avec des terres. Le ruiſſeau qui vient de Bucy-Saint-Georges paſſe au bas du côté du couchant entre ce Bucy & Rentilly. L'Egliſe Paroiſſiale de Saint Martin commença peut-être par n'être que ſuccurſale de Bucy-Saint-Georges, lorſque toute la terre de Bucy appartenoit à un même pere de famille, lequel auroit choiſi S. Martin pour Patron de cette ſeconde Egliſe de ſa Terre, afin d'avoir pour protecteurs deux célebres Chevaliers, car tout le monde ſçait que dans l'antiquité on n'a point repréſenté S. Martin autrement qu'à cheval, à peu près comme S. Georges. Le

chœur de cette Egliſe eſt d'une eſpece de conſtruction du XIII ou XIV ſiécle, avec quelques formes de galeries. On ignore le temps & le jour de la Dédicace. On voit dans dans le côté droit une tombe ſur laquelle eſt repréſentée une femme avec un enfant à gauche, & autour eſt cette inſcription en lettres gothiques.

Cy giſt noble Damoiſelle Agnès la Boullarde femme de Pierre de Fay, & fille de feu Mahiet Boullart, Dame de Piſcequot : laquelle treſpaſſa le Samedi XXIIII jour du mois de Septembre l'an M CCCC & XII. Priez Dieu pour elle. Et Phelippotes de Fay fille dudit Pierre de Fay & d'Agnès ſa femme, laquelle treſpaſſa le IX Septembre l'an M CCCC & XII.

Il y reſte auſſi la tombe d'un Curé du lieu, qui y eſt dit auſſi Chapelain de Saint Fiacre de la Selle, & décédé en 1492. Cette pierre a été retournée dans le temps de l'inhumation de quelqu'autre Curé des derniers temps. On en a mis la tête du côté de l'orient, contre l'uſage ancien.

Ce fut apparemment le ſucceſſeur de Jean Saulay, ancien Sécretaire des Evêques de Paris, lequel s'en étoit démis en 1491, pour devenir à Paris Archiprêtre de la Magdelene. La Cure de Bucy-Saint-Martin eſt de celles que les Evêques de Paris ont toujours conféré *pleno jure*, ſuivant tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII ſiécle. L'évaluation de ſon revenu, tel qu'il pouvoit être au ſiécle ſuivant, eſt marquée à ſoixante livres dans le Pouillé du XV. L'annexe de l'Egliſe du Chemin y étoit

Reg. Ep. Par. 28 Mai 1491.

Digitized by Google

fins doute compriſe, car on ne lui voit point de revenu marqué. Je remets à parler ci-après de cette annexe. Je la trouve ſpécifiée dans pluſieurs proviſions de Bucy-Saint-Martin du XVI ſiécle, en ces termes : *Cum ejus annexa SS. Jacobi & Chriſtophori de Chemino*, ou bien *cum ſuccurſali*, &c. & dans les rôles des Décimes, quoique le nom de Chemin ait ceſſé d'être d'uſage, on met encore, *Buſſy-Saint-Martin & Guermante ſon annexe.* 19 Aug. 1524. 4 Jul. 1567. 26 Dec. 1573.

¶ Entre les Seigneurs particuliers de Bucy-Saint-Martin dont j'ai à parler, le premier qui s'eſt préſenté à mes recherches, eſt

Jacques l'Empereur. Comme il étoit attaché au Roi Charles VII, ſon Hôtel de Bucy-Saint-Martin & le reſte lui fut ôté vers l'an 1424 par le Roi d'Angleterre, ſoi diſant Roi de France, & donné à Jean de Pulegny Chevalier. Compte de la Prev. de Paris, dans Sauval, Tom. III, p. 327.

Etienne Geneſt que je trouve quelques années après, c'eſt-à-dire en 1454, eſt qualifié d'Ecuyer, poſſédant à Bucy-Saint-Martin un Fief dont il paya les droits au Roi. *Ibid.* Sauv. T. III. p. 351.

Emery de Hugues étoit ſûrement Seigneur de Bucy-Saint-Martin ſur la fin du regne de Louis XI & ſous celui de Charles VIII. Lui & Marguerite Brulart ſa femme vendirent en 1496 cette Terre, pour le prix de huit cent écus d'or couronnés, à celui qui ſuit. Sauval, T. III, p. 516.

Jean Petit, Procureur du Roi ſur le fait des Eaux & Forêts de France, Champagne & Brie, devint Seigneur en 1496, par l'acquiſition qui vient d'être dite. Le texte auquel je renvoie, ſpécifie que cette Terre *Ibid. fol* 517.

est mouvante de Torcy. Son épitaphe à Sainte Opportune dit qu'il étoit aussi Procureur au Parlement, & qu'il mourut le 13 Septembre 1500.

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi, p. 749.

Jean Lenfant, Chauffecire de la Chancellerie de France, qui décéda vers l'an 1509.

Sauv. *ibid.* p. 598 & 99.

En 1509, ou environ, Jean de Versoris, Avocat au Châtelet, eut par échange une portion du fief de Bucy-Saint-Martin. Une autre portion advint à Jean Maillart, Huissier aux Requêtes du Palais, à cause de sa femme Jeanne Lenfant, & le reste aux sœurs de Jeanne.

Ibid, p. 599.

J'ai lu quelque part que vers l'an 1550, Guillaume Versoris, Noble de Normandie, possédoit cette Seigneurie. Il y aura de la difficulté d'allier cela avec ce que Sauval tire des Comptes de l'Ordinaire de Paris, & que je viens de rapporter, où l'acquereur est nommé Jean de Versoris. Ceux qui ont écrit sur Versoris, possesseur de la Seigneurie de Bucy-Saint-Martin & Avocat au Châtelet, l'appellent Guillaume, lui donnent pour femme Jeanne Fournier, & pour fils Guillaume Versoris.

Dict. de Mor. au mot *Versoris.*

En 1710, Bucy-Saint-Martin appartenoit à M. le Marquis de Ronceroles.

Gen. Paris. 1710. p. 90.

Pour ce qui est du bien que les Chanoines de Saint Rieul de Senlis ont eu à Bucy par un don du Roi, suivant leur tradition, & qui au XII siécle se trouvoit situé sur Bucy-Saint-Martin, on n'en sçait que ce qu'en dit une charte de Maurice de Sully Evêque de Paris; sçavoir qu'Osanne, femme d'Etienne de Corbertin, & Garnier son fils, non encore Chevalier, disputant aux Chanoines des droits de vente, les Chanoines,

Hist. des Ev. de Senlis. Faulnay, p. 421.

Digitized by Google

par l'entremise de cet Evêque, cédèrent en 1173 leurs droits à Garnier, moyennant vingt-cinq sols de rente de la même monnoye dont on payoit les cens à Saint Pierre de Lagny.

C'est aussi par rapport à quelque bien que les titres de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez du XIII siécle font mention de Bucy-Saint-Martin. Un acte de l'an 1265 parle d'un vivier qui appartenoit à ce Monastere. Il étoit situé dans son domaine, sur cette Paroisse de Bucy, au-dessus du Pont-Gibert. *Chartul. S. Mauri, Gagn. fol. 322.*

RENTILLY est un Ecart de Bucy-Saint-Martin, qui consiste en un hameau plus considérable que la Paroisse, puisqu'il est d'environ trente feux. Aussi a-t'il son rôle particulier pour les Tailles. Il est au couchant de l'Eglise de Bucy, la vallée & la riviere entre-deux; ce qui forme un bon quart de lieue de distance. Il est appellé en latin *Rentilliacum* dans un titre de Saint Maur de l'an 1265, par lequel on apprend que cette Abbaye y possédoit quelque chose. On ne voit point de quel nom peut avoir été formé ce *Rentilliacum*. Ce lieu a toujours été considérable. Il est compté en 1351 au rang de ceux dont les malades avoient droit d'être reçus dans la Léproserie de Gournay, dans lequel rang il n'y a que des Paroisses. *Chartul. S. Mauri, Gagn. f. 301.* *Regist. Visit. Leprof. 1351.*

En 1529 & 1535, Jean Bourdereul Avocat étoit Seigneur de Rentilly. Le même lieu appartenoit en 1599 à Jean de Ligny, Sécretaire du Roi, Trésorier des Parties Casuelles, & à Anne Duguet sa femme. *Tab. Ep. Par.*

Au commencement du dernier siécle, *Reg. Ep. Par.*

Par. 24 *Dec.* 1608. Jean de Ligny en étoit Seigneur : & à la fin la Princeſſe de Furſtemberg, Marie de Ligny, ainſi que le montre la permiſſion qu'elle obtint le 19 Mai 1697 d'avoir dans ſon Château une Chapelle domeſtique. Ce fut elle qui douze ans après obtint un point bien plus conſidérable, ſur l'expoſé de l'éloignement de l'Egliſe de Bucy & du voiſinage de celle de Saint Germain des Noyers : ſon parc touchant au Preſbytere, il lui fut accordé qu'au lieu qu'il n'y avoit qu'une partie de ce parc qui étoit de cette derniere Paroiſſe, tout le Château en ſeroit deſormais en, en dédommageant le Curé & la Fabrique de Bucy, ainſi qu'elle s'y étoit offerte.

Reg. Arch. Par. 18 *Sept.* 1709.

LE CHEMIN,

Depuis appellé

GUERMANTE,

Annexe de Bucy-Saint-Martin

AVec l'idée que nous préſente aujourd'hui le mot *Chemin*, nous avons de la peine à comprendre comment un hameau peut avoir eu un tel nom. Mais ici il faut faire abſtraction de l'idée que donne le terme *Chemin*, regardé dans notre langue comme ſynonime de voie & route, & il ſuffit de ſe perſuader qu'il y a eu primitivement en cet endroit quelque célebre fourneau. Ainſi, il n'eſt pas plus étonnant de trouver trois Paroiſſes en France du nom de Chemin, (comme effectivement il y en a au Diocèſe de Chaalons, dans celui de Langres & dans la Franche-Comté) que d'y en trouver trois ou quatre autres appellées Fourneaux. Le nom latin de cette ancienne annexe de Bucy-Saint-Martin a été *Caminus*, qui a été auſſi fidélement rendu par Chemin, que *Caminata* l'eſt par cheminée. Au reſte, ce nom ne paroît que dans des titres ou monumens du XV, du XVI & du XVII ſiécle, auſquels on ne faiſoit point difficulté de l'exprimer en latin par *Cheminum*, après quoi l'on voit revivre & donner le nom

Guermante ; je dis revivre, parce qu'il existoit dès le XIV siécle, suivant un manuscrit des Chanoines de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, dans lequel il est fait mention de terres situées *in via de Guermant*, qui appartenoient à cette Maison, & qui devoient être du côté de leur Seigneurie de Josligny. Mais le nom *Chemin* avoit prévalu depuis le XV siécle qu'il est employé dans le Pouillé, lorsqu'il s'agit de l'Eglise dépendante de Bucy-Saint-Martin, de laquelle Eglise il fait une Cure sans revenu. J'ai remarqué qu'on n'a cessé de dire communément *le Chemin* pour désigner ce village, que depuis cinquante ans ou environ, & qu'il est marqué encore sous ce nom dans les Cartes des environs de Paris, quoique M. le Président Viole qui en étoit Seigneur, se fût qualifié dans une Requête présentée à l'Archevêché dès l'an 1661, *Seigneur de Guermandes, ci-devant dit le Chemin.*

Ex libro Justitiar. S. Genov. fol. ult.

Reg. Arch. Par. 5 Jul. 1661.

La position de ce lieu n'est qu'à un quart de lieue de Bucy-Saint-Martin en tirant vers le nord, & sur la même montagne, en approchant du vallon où le ruisseau qui vient de Gouverne & plus loin, se joint à celui qui vient de Bucy-Saint-Georges. Les dénombremens & rôles de l'Election, qui tous l'appellent Guermande, y ont compté en 1709 quarante-quatre feux, & celui de 1745 trente-Sept. Le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, où le nom de Guyermante est usité, y marque 267 habitans.

Le sieur Paulin Prondre, Seigneur de ce lieu, ayant fait visiter en 1707 les fonde-

mens de l'Eglise S. Jacques & S. Christophe Patrons du pays, on trouva qu'il étoit nécessaire de la rebâtir. Le devis du Frere Romain Dominiquain fut proposé; & moyennant la somme de neuf mille six cens livres, elle fut construite de nouveau, avec les conditions marquées par M. le Cardinal de Noailles, sçavoir sur le même sol, & tournée à l'orient comme l'ancienne, & sans troubler les sépultures. Cette derniere condition a procuré la conservation d'une ancienne tombe qui s'y voit dans le chœur, autour de laquelle on lit en petites lettres gothiques : *Reg. Arch. 26 Mais 1707*

Cy gist Sire Estienne Bonnet Escuyer, lequel trespassa le Mardi.....Octobre M. CCCC & XIIII. Priez....

A côté de lui est représentée une femme sans inscription. Ils ont tous deux les mains & le visage de marbre blanc. On ne sçait s'il étoit Seigneur du lieu. Nous avons les noms de deux personnes distinguées qui possédoient cette Seigneurie, sçavoir une Marguerite de *Chimine*, femme de Gui surnommé de *Pisseto*. Elle étoit niéce d'Aubert de Lagni, qui donna du bien aux Religieux du Val en 1208. *Tabul. Vallis*

En 1362, N. *de Chemino* étoit décédé depuis quelque temps. Jacqueline sa veuve épousa Pierre Blanchet Sécretaire du Roi. *Concord. Par.*

Cette Eglise, quoique petite & en maniere de Chapelle, est néanmoins accompagnée, dans un des côtés, d'une tour surmontée d'une fléche. Il n'y a point eu encore de Dédicace. Le gouvernement spiri-

tuel de cette Eglise occasionna vers le milieu du dernier siécle des contestations qui furent réglées par des Sentences du premier Septembre 1656 & 21 Mars 1659, & par une Ordonnance des Vicaires Généraux du 5 Juillet 1661.

Le Seigneur est gros Décimateur avec l'Abbaye de Malcnoue.

Il y a en ce lieu deux Sœurs de la Charité, fondées par la Présidente Violé.

Morin, Hist. du Gatinois, p. 472 & 473.

Nicolas Viole, décédé en 1518, avoit joui de la Terre du Chemin. Pierre Viole son dernier fils la posséda depuis.

I Reg. Arch. 19 Jul.

Claude Violé, Maître des Comptes, étoit en 1626 Seigneur de Guermante. Marguerite Poussepin sa veuve lui donne cette qualité. Et dans la même Requête du 24 Août 1644, tendante à pouvoir faire célébrer dans la Maison du Chemin, Pierre Violé, Président au Parlement, est dit Seigneur de ce lieu du Chemin; & la Maison du Chemin est déclarée commune aux deux. D'où il semble résulter que Guermante & le Chemin étoient deux Seigneuries réunies dans la famille des Viole: en sorte qu'en 1665 ce même Président les possédant toutes deux, se qualifioit Seigneur de Guermante, ci-devant dit le Chemin. Quoiqu'il en soit, il est dit dans les Mémoires du Maréchal du Plessis que vers 1656 la Terre du Chemin appartenoit au Président Viole, & que Louis XIV & sa mere y coucherent.

Chap. 256.

On parle d'un Traité de 1666, qui regarde ce Bénéfice de Guermante; mais quelques personnes ont suspecté cet acte, où le Seigneur donne des choses qui n'étoient pas en sa possession.

Digitized by Google

En 1697 le 2 Juillet, c'étoit encore à un M. Viole qu'appartenoit le Château de Guermante. *Reg. Archip.*

M. Paulin Prondre, Grand-Audiencier de France, a ſuccédé à M. Viole, & enſuite Gabriel-Paulin Prondre ſon fils.

Digitized by Google

COLLEGIEN.

Il ſembleroit à l'inſpection de ce nom, & à voir ſa reſſemblance avec un terme fort commun dans notre langue comme dans la latine, que ce ſeroit quelque College ou quelque Communauté qui lui auroit donné naiſſance. Mais ſouvent rien n'eſt plus trompeur que ces ſortes de reſſemblances. Le peuple eſt accoûtumé à tellement altérer les noms dans l'uſage vulgaire; que ſouvent l'origine n'en ſeroit pas reconnoiſſable ſans les titres qui nous ont tranſmis les anciennes manieres d'écrire les noms de lieu, & les anciennes manieres de les prononcer. Déja il faut ſe défier de la premiere ſyllable des noms de village ou hameaux, quand elle commence par *Cou* ou par *Co*. Souvent c'eſt une abbréviation de la premiere ſyllabe de *Curtis* latin, & du mot entier *Court* qui en eſt dérivé. On en a des exemples dans Coubert . . . . .

Il en eſt de même de Collegien. Le plus ancien titre qui en faſſe mention l'appelle Corlegen au milieu d'une phraſe latine: Quelques actes latins, mais poſtérieurs, quoique du XIII ſiécle, l'appellent *Collogenum Collogen* Collogien, Collogen, & un Rolle françois du même ſiécle l'écrit Corlorgien & Corlognen. Enfin un manuſcrit du XIV ſiécle le dit en latin *Collegianum*. Comme l'acte où ce nom eſt écrit Corlegen eſt antérieur de près de 100 ans à tous les autres, je ne doute point qu'il n'en rapproche d'avantage l'origine, & je me détermine pour

Curtis ou *Cortis* terme de la basse latinité, d'autant plus que le Rolle du XIII siécle, commence ce nom par *Cor* les deux fois qu'il en parle. Et comme ce lieu se trouvoit dans la Forêt *Lauconia* ou *Laugonia* dont le nom est très-reconnoissable dans Logne village contigu, ne peut-on pas avancer que Corlognen ou Corlorgien étoit la maniere vulgaire dont on avoit rendu le latin *Cortis Lauconiana* ou *Cortis Laugoniana*? Quelqu'un qui admettra l'étymologie que je propose de *Lognen* ou *Lorgien*, aime peut-être mieux faire venir le commencement du nom de ce village du latin *Collum* de même que Villiers sur le bord de la forêt de Retz est quelque fois appellé Villiers-col de Retz. Mais il n'est pas encore bien décidé que ce *Col de Rets*, ou Cotereſt ne vienne pas plûtôt de Cort de Retz que de Col *Collum*, bord ou entrée de la forêt. En attendant de plus amples éclaircissemens on peut toûjours assûrer que M. de Valois s'est mépris dans la Brie Parisienne, lorsqu'il a traduit le mot *Colle longo* (qu'il a lu dans un Pouillé de Paris de cent-cinquante ans) par *Coulon*. Il est certain qu'il n'y a aucune Paroisse ni hameau dit *Coulon* dans toute la Brie du Diocèse de Paris: Ce mot de *Collis longus* dont quelques Pouillés modernes se sont servis pour désigner Collegien, est de pure invention, n'a jamais été usité dans l'antiquité, & ne peut convenir à Collegien qui est situé dans une plaine.

Ce village est à cinq lieues de Paris vers le levant, & à une lieue & demie ou environ de Lagny qui en est à son nord'est. Du nord au midi il est presque entre Torcy & Croissy,

& de l'occident à l'orient entre Logne & les deux Bucy. C'eſt un pays de labourages de toute ſorte, & ſans vignes. Il y a environ 20 feux; car le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1700, y en marquoit vingt, & celui de 1745, publié par le ſieur Doiſy y en marque dix-neuf. Dans le Dictionnaire Univerſel de la France de 1726, le nombre des habitans eſt dit de 84. Cependant celui des communians ne monte gueres qu'à 70. Je ſoupçonne que dans cette Paroiſſe étoit compris originairement le territoire où a été bâtie Ferrieres qui eſt contigu. Mais c'eſt en remontant juſqu'à huit ou neuf cent ans, & que les habitans de Ferrieres en étant détachez continuerent d'avoir le même Saint pour Patron.

L'Egliſe eſt petite & baſſe & ſans aîles & ne paroît avoir que 150 ans d'antiquité. S. Remi de Reims en eſt patron avec S. Hilaire de Poitiers. J'ai vu d'anciennes proviſions de l'an 1490, où on l'a qualifié *Eccleſia S. Hilarii* & d'autres de l'an 1520, où elle eſt appelée *Eccleſia SS. Remigii & Hilarii*: Ce qui peut venir de ce que ces Saints Evêques ſont morts tous deux le 13 Janvier. Mais aujourd'hui on n'y reconnoît que S. Remi. Il n'y en a point de Reliques; & on n'y célèbre point de Dédicace. La collation de la Cure a toûjours été faite par l'Evêque *pleno jure*: Les Pouillés ſont uniformes là-deſſus en reprenant dès celui du XIII ſiécle, où cette Cure eſt nommé de Collolongen. Celui du XV ſiécle l'appelle Collegiens & donne au Curé 16 livres de revenu. Il n'eſt pas gros décimateur, mais le Seigneur du lieu. Vers l'an 1234, Thibault de Courtery qui avoit une dixme

Chartul. Livriac. f. 9.

en

en cette Paroisse, avoit donné tant au Prêtre qu'à l'Eglise du lieu deux septiers de bled à prendre dans cette dixme.

Il paroit que sous le regne de Charles VI. il n'y avoit de vignes à Collegien que dans le clos du Seigneur. Il y eût en 1394, un accord passé entre Pierre Masson Curé & Mathieu Boulard Ecuyer devenu Seigneur par succession d'Etienne Du Port pere & fils. Ils convinrent à Paris le 24 May devant l'Evêque Pierre d'Orgemont, que le Curé auroit de ce clos *duos modios vini*, si le Seigneur n'aimoit mieux lui laisser y lever la dixme. Invent. Spir. f. 48.

Je n'ai pas trouvé d'autres anciens Seigneurs de ce lieu mais bien du fief de Piscoc qui est sur cette Paroisse & que je nommerai ci-après ; à moins qu'on ne veuille regarder comme Seigneurs au XIII siécle, ceux qui disposerent d'un certain canton de la dixme de ce village & d'une redevance de grain, en faveur de l'Abbaye de Livry, gratifiant l'Eglise de Collegien de la portion ci-dessus spécifiée.

Le Monastere des Filles appellé Faremoutier situé au Diocèse de Meaux, avoit dès le XII siécle des biens considérables à Collegien qui lui furent confirmez par une Bulle d'Eugene III de l'an 1145. Si même il n'en avoit pas toute la terre ; car le Pape s'exprime ainsi : *In pago Parisiensi Corlegen cum omnibus appenditiis*. On voit par un autre acte de l'an 1210, 10 Novembre que les gens du même lieu étoient hommes & femmes de corps de cette Abbaye : Le village y est appellé *Colegenum*. Tout cela porte à croire que la Seigneurie appartenoit à ce Monastere, & qu'il ne faut pas esperer d'en trouver d'anciens Seigneurs. C'est apparemment le reste de *Gall. Chr. T. VII Instrum. col. 551.* Voyage mss. de Cl. Chastelain.

l'ancien manoir Seigneurial que cette Abbaye y a eu, qui sert de fondement à la tradition du pays par laquelle on débite qu'il y a eu en ce lieu un Monastere situé entre Ferrieres & l'Amyrault & plus près de l'Amyrault, & qu'il a été détruit durant les gueres civiles. Mais cela ne peut-être, parce que cette position désigne Piscoc. Or ce Fief de Piscoc avoit ses Seigneurs particuliers, pendant que l'Abbaye de Faremoutier jouissoit de Collegien. Ainsi le Manoir Seigneurial de cette Abbaye devoit être proche l'Eglise.

Pour ce qui est de l'Abbaye de Livry; une Charte de l'an 1207, donnée par Eudes de Sully Evêque de Paris, nous apprend que Guillaume de Garlande avoit fait présent à cette maison de Chanoines Reguliers de la dixme de 300 arpens de terre situez à Collegien *apud Collogien.* Il y a aussi d'autres lettres de l'an 1234, par lesquelles Lambert Fauconnier & *Idonea* sa femme reconnoissent que Thibaud de Corteri a donné à Notre-Dame de Livry un muid de bled dans la dixme qu'il à Collogen.

Chartul. Livriac. f. 4.

Ibid. f. 9.

La Seigneurie de Collegien est à présent possédée par M. de Torcy.

LAMYRAULT est un écart de la Paroisse de Collegien. Ce fief étoit possédé en 1648; par Nicolas Castille Conseiller du Roy Baron de Montieu & en 1698, par M. Guiet.

Perm. d'Or. d mess. Reg. Ep.

PISSESOC est écrit Piscehoc dans un titre de l'an 1170, & Pissecho dans un autre de l'an 1184. Mais un titre de Saint Maur de 1273, qui le dit situé dans la forêt de Roissy l'écrit Pissecoc aussi bien qu'un Rolle du même temps: Et les Comptes de l'ordinaire

Digitized by Google

de Paris du XV. ſiécle mettent Piſſecoq. Il y a une Paroiſſe du même nom au Diocèſe de Paris, Doyenné de Montmorency, proche Saint Brice. Il peut ſe faire que ces deux lieux ayent appartenu aux mêmes Seigneurs durant quelque temps. On peut recourir à ce que j'ai dit ſur l'étymologie de la Paroiſſe.

A l'égard de celui-ci, Guy de Piſcchoc paroît comme témoin en 1170, dans un acte de la Comteſſe de Meulent ſur Joſſigny. Et dans un autre de l'an 1184. Cette Comteſſe Agnès avoit toûjours pluſieurs Seigneurs ou Chevaliers de la Brie avec elle ſoit à Gournay, ou ailleurs. En l'an 1400, Noble Damoiſelle Agnès la Boullarde étoit Dame de ce lieu, qui eſt écrit Piſcequot ſur ſa tombe dans le chœur de Bucy-Saint-Martin où ſon décès eſt marqué à l'an 1412. En 1450, Jean Paillard Conſeiller au Parlement Archidiacre d'Auxerre & Chanoine de Paris, étoit Seigneur de Piſſecoq en Brie. Ce fief mouvant de Torcy fut quelque temps entre les mains du Roy après ſa mort & enſuite delivré à Marguerite Paillart ſa ſœur & héritiere veuve de Jean du Drac en 1458.

Chartul. S. Genov. p. 177

Compte de la Prev. de Paris, 1452. Sauv. T. III. p. 350.

Ibid. ann. 1458. p. 358

ST. GERMAIN DES NOYERS.

LE noyer a été reconnu de tout temps un arbre si utile qu'on en a planté dans une infinité de places défrichées dans les forêts. Delà vient le nom de *Nucetum* donné à plusieurs lieux & qui a formé en langue vulgaire Noisy; le nom *Nucetullum* ou *Nucellum* qui a formé Noisiel, Noiseau, Noisier; delà enfin le nom de Noyers qui est porté en France par des villes, des bourgs, & des villages. Celui de Saint Germain est le plus petit que je connoisse de tous ceux qui ont tiré leur surnom de cet arbre. Il n'est composé que de 3 feux; encore en avoit-il moins avant que le Château de Rentilly eût été attribué à cette Paroisse.

Il paroît par les plus anciens titres qui en font mention qu'on disoit originairement Saint Germain sans ajoûter *de Nucibus* ni en françois *des Noyers*. Tel est le langage du Rouillé de Paris écrit au XIII siécle & celui de deux actes du temps de Saint Louis. Dans le premier de ces actes qui est de l'an 1236, c'est Martin Abbé de Lagny qui a donné à l'Eglise de Notre-Dame du Cormier Prieuré bâti dans la forêt voisine dite de Roissy, une vigne situé dans sa censive proche Saint Germain *juxta Sanctum Germanum*. Dans le second tiré du Cartulaire de Saint Maur & qui est de l'an 1265, il est simplement fait mention d'un terrain situé *ad atrium S. Germani*, & surement c'est auprès de Torey. La demeure des contractans & le nom des autres lieux dont il étoit parlé dans ces actes, déter-

Chartul. Livriac. f. 99.

minoient suffisament Saint-Germain situé à un petit quart de lieue de Torcy. Le Pouillé Parisien du XIII siécle, ne laisse point non plus d'obscurité sur ce lieu de Saint-Germain, quoiqu'il ne le surnome point *de Nucibus*. On y lit à l'article du Doyenné de Lagny ces deux lignes: *De donatione Prioris S. Theobaldi Capella S. Germani.*

En effet la Cure de ce petit village est à la nomination du Prieur de Saint-Thibaud proche Lagny. Mais il faut observer que l'Eglise n'est qualifiée que de Chapelle; & qu'il est incertain si alors c'étoit une Paroisse elle pouvoit fort bien dépendre de Lognes comme la Chapelle de Torcy ou de Bucy-Saint-Martin. On ignore quel est l'Evêque de Paris qui l'a érigée en Cure & qui en a accordé la présentation à ce Prieur. Comme l'Abbaye de Lagny avoit un terrain en ce lieu, il sera arrivé que ce terrain ayant été cédé au Prieur de Saint Thibaud qui dépendoit de lui, ce Prieur aura démandé l'érection & la nomination à la Cure & l'aura obtenue afin d'y avoir toute autorité comme il l'a encore étant Seigneur du lieu, Patron, & Gros Décimateur en partie. Ce qui n'a pu arriver que vers la fin du XI siécle au plûtôt ou dans le commencement du suivant. Voyez l'article de S. Thibaud.

Le premier enseignement où je trouve le surnom de cette Paroisse, est l'Etat des Léproseries du Diocèse de Paris constaté par la visite générale faite en 1351. On y voit dans le nombre des villages qui ont droit de placer leurs lepreux dans la léproserie de Gournay, *Beatus Germanus de Noërils.* Ensuite dans le Pouillé de Paris du XV siécle, on lit *Curatus S. Germani de Nucibus ad presentatio-*

Gall. Chr. T. 7. col. 505. *nem Prioris S. Theobaldi de Vineis.* C'eſt une faute d'impreſſion dans le nouveau *Gallia Chriſtiana* d'avoir mis *S. Germani des Noues* à l'an 1506.

C'eſt S. Germain Evêque de Paris qui eſt le Patron ou Titulaire de l'Egliſe de ce lieu, ou plûtôt de cette Chapelle laquelle n'a tout au plus que de deux cent ans de batiſſe, non plus que la petite tour qui la ſupporte à droite en entrant.

On n'y a compté qu'un ou deux feux dans les differens dénombremens, c'eſt-à-dire qu'il n'y avoit qu'une ferme, & peut-être un jardinier qui compoſoient toute la Paroiſſe. Mais depuis l'an 1709, il y a eu de l'augmentation. Comme une partie du Parc de Rentilly étoit ſur cette Paroiſſe, & l'autre ſur celle de Bucy-Saint-Martin, Madame Marie de Ligny Princeſſe de Furſtemberg expoſa à M. Le Cardinal de Noailles qu'il lui ſeroit utile d'être entierement de Saint Germain dont l'Egliſe & le preſbytere touchoient à ſon Parc, & que Bucy en étoit à demie lieue. Sa demande lui fut accordée à condition que le Curé de Bucy auroit toujours les dixmes, & que le Seigneur de Rentilly payeroit chaque année au Curé de Bucy cinq livres & autant à la Fabrique ſuivant les offres de la Princeſſe. C'eſt ainſi que le Château de Rentilly à été détaché du hameau & eſt venu par accroiſſement à la Paroiſſe de Saint Germain. Ce Château appartient préſentement à M. Thomé Conſeiller au Parlement de Paris.

Reg. Arch. Par. 18 Sept. 1709.

Il eſt un peu étonnant qu'un ſi petit lieu faſſe un article dans le Rolle des Tailles On peut juger parce qui vient d'être dit, de la

Digitized by Google

groſſiereté de la faute du Dictionnaire Univerſel de la France qui compte en cette Paroiſſe 460 habitans.

Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, met que le Chapitre du Vivier en Brie s'en diſoit Seigneur en partie.

J'ai lu qu'en 1522, un Curé de cette Paroiſſe nommé Alexis de Rentilly Docteur en Théologie, s'étoit fait Auguſtin. *Reg. Ep. Par. 7 Aug.*

TORCY.

CE n'eſt pas toujours l'antiquité d'un lieu, qui eſt un indice certain de l'antiquité de la Paroiſſe ou de la Cure qui en porte le nom. On ne peut nier que Torcy en Brie dont eſt queſtion ne ſoit ancien, puiſque dès le Xe. ſiécle le Catalogue des biens de l'Abbaye de ſaint Pierre des Foſſez, autrement de ſaint Maur en fait mention, ſous le nom de *Torciacum* : c'étoit même dès lors un lieu où ce Monaſtere avoit trente-deux ménages d'ouvriers à charrue, trois de manouvriers & ſix hoſpices, dans leſquels il y avoit ſoixante & onze hommes. Ces ménages de chartiers devoient une année cinq ſols, une autre année une brebis & un agneau, & deux muids de vin. Ils avoient tant à labourer & à enſemencer en bled d'hyver, tant en tremois, ils devoient trois corvées, trois poullets & des œufs; les ménages de manouvriers étoient ſoumis aux mêmes redevances ſans corvées. Les ſix hoſpices payoient en commun trois muids & demi de vin & chacun un poullet avec des œufs. Il y avoit auſſi un droit, appellé *Cenſale*, qui étoit de ſix ſols quatre deniers. Tout cela marque ſans doute un lieu aſſez peuplé, & qu'il y avoit des vignes conſidérablement outre les labourages. Cependant on ne trouve point de Paroiſſe du nom de Torcy au Diocèſe de Paris dans le Pouillé du XIIIe. ſiécle. Il n'y avoit encore en ce lieu qu'une Chapelle; & cette Chapelle étoit à la collation de l'Evêque. Les cinq ou ſix autres

autres Torcy qui ſont en Normandie, en Champagne & en Bourgogne, peuvent avoir été érigés en Paroiſſe avant celui-ci; mais même avec cela je douterois qu'ils fuſſent auſſi anciens & auſſi célébres. Celui que le Moine d'Angoulême nomme *Torciacum*, enfant de Charlemagne, & qui appartenoit au Monaſtere de ſaint Libar eſt le premier connu. *Not. Gall. p. 407. col. 2.*

Ils paroiſſent avoir eu une origine commune quant à la dénomination. M. de Valois parlant de celui-ci, croit qu'on a pu l'appeller d'abord *Turciacum*, & que ce ſeroit un appellé *Turcius* qui lui auroit donné ſon nom : mais ſa conjecture tomberoit d'elle-même, ſi l'on pouvoit vérifier que primitivement il eût toujours été écrit *Tortiacum*, comme l'écrit le volume de l'Abbaye de ſaint Maur, conſervé à la Bibliothéque du Roi & dont j'ai tiré l'état du bien qu'elle y poſſedoit. Il vaut peut être mieux avouer que l'origine du nom Torcy eſt inconnue que d'en produire de peu vraiſemblable. *Nott. Gall. p. 407. col. 2.*

Ce lieu devenu Bourg du Diocèſe de Paris, eſt à cinq lieues de la Capitale vers le levant, & à une lieue de Lagny : ſa poſition eſt à l'extrémité de la Plaine qui a commené après Champs, laquelle s'étend du côté de Collegien, preſque ſur la pente roide qui fait face à la Marne, & dont les côtes ſont agréablement variées en vignes, en arbres & en buiſſons, & au bas deſquelles eſt une vaſte prairie. Celui qui rédigea en 1709. le dénombrement de l'Election qu'on imprima alors, y compta 160. feux : & le Dictionnaire Univerſel qui parut en 1726, fit monter le nombre des Habitans

à 600. Par le dernier dénombrement publié en 1745, par les soins du sieur Doisy, il paroit que le nombre de feux est maintenant de 133. Celui des communians pouvant aller aux environs de 400. Il y a en ce lieu une Prévôté Royale qui ressortit à la Prévôté & Vicomté de Paris; je parlerai ci-après du Prieuré de Benedictines qui y a été établi.

On demandera quand & de quelle ancienne Paroisse Torcy peut avoir été démembré, lorsqu'il a été érigé en Cure : cela n'a pu se faire au plutôt que vers la fin du XIIIe. siécle, depuis que le Pouillé parvenu jusqu'à nous eût été écrit : mais on ignore positivement le temps, & l'on ne voit aucune mention du Prêtre ou Curé de ce lieu avant un autre Pouillé de Paris écrit au XVe. siécle. Il y a plus d'apparence que Torcy avoit été Succursale de Lognes que d'aucune autre Paroisse, parce que Lognes a été un lieu très-ancien, & titré de S. Martin, & de plus à la collation pleine de l'Evêque. Ce qui acheve de rendre la chose sensible, est qu'en l'an 1474, lorsque les revenus des Cures furent diminués, aussi-bien que le nombre des habitans à cause des guerres, & qu'il fût besoin de réunir deux Cures en une, ce fut celle de Torcy qui fut unie à celle de Lognes; ce qui dura jusqu'au 22 Janvier 1503.

L'Eglise Paroissiale de Torcy a succedé à la Chapelle, dont l'Evêque avoit la nomination au XIIIe. siécle. Elle se trouve porter le nom de S. Barthelemi, dont on ne voit point la raison : on sçait seulement qu'il y a eu beaucoup d'Oratoires sous son invocation depuis qu'il y en eut un à Paris au Xe. ou XIe. siécle. L'Edifice n'en est pas

Digitized by Google

ancien & peut n'être que de la fin de l'avant dernier siécle & du dernier. Le 26 Juin 1574. les Marguilliers obtinrent permission de la faire dédier sous le titre du saint Apôtre, par Henri le Meignen, Evêque de Die, avec trois Autels. Il le fit, en ordonnant que l'anniversaire se feroit le Dimanche après la Nativité de Saint Jean. Cette Dédicace fut faite cette année là, même le Dimanche 27 Juin. On lit au bas de la Tour, terminée en pavillon, que Geoffroy Camus, Seigneur de Pont-Carré & de Torcy l'a fait construire en entier l'an 1618. Le bâtiment de l'Eglise est accompagné d'une aîle de chaque côté, l'une à l'orient, l'autre au couchant, car le portail est au Midi, & le fond regarde le septentrion contre l'ordinaire des anciennes Eglises. En dedans, elle est ornée de Tableaux des douze Apôtres. La Cure est à la nomination de l'Archevêque. Son revenu n'étoit que de quatorze livres vers 1300. & 1400. C'est encore le Seigneur qui a les grosses dixmes.

Reg. Ep. Par.

Pouillé du XV siécle.

Le Pouillé du Diocèse de Paris, imprimé en 1626, fait connoître une Chapelle de Torcy du titre de saint Louis. » Elle » étoit, dit-il, au lieu qui fut jadis le » Chastel de Torcy, & de présent desser- » vie en l'Eglise Parochiale dudit Torcy » auprès de Lagny; de soixante & douze » livres parisis sur la recepte de Paris; & » sur certains héritages appartenant au Tre- » sorier & Chanoines du Vivier en Brie, » audit Torcy, d'environ trente-deux sep- » tiers de grain, & deux queuës ou deux » muids de vin; & leurs furent baillez les- » dits héritages à ladite charge, comme on » dit. « Dans le Pouillé de 1648, il est mar-

Pouillé de 1626. p. 87.

Pouillé de 1648. p. 52.

qué clairement que cette Chapelle de Saint Louis de Torcy eſt de fondation Royale ; auſſi n'en trouve-t'on rien dans les Regiſtres de l'Archevêché, mais bien dans les Comptes de l'Ordinaire de Paris. On y voit Pierre Benſe Prêtre nouvellement inſtitué Chapelain par Lettres du premier Mars 1501, au lieu de Giraud du Tillay, & enſuite Robert Laër au premier Avril 1505, dans les deux endroits, la Chapelle eſt dite fondée au Châtel de Torcy. La tranſlation en l'Egliſe Paroiſſiale étoit déja faite en 1626. Ce qui marque qu'il y avoit deſlors eu du changement au Château. Il ſera parlé ci-après du Fief du Vivier ſitué à Torcy & ſur lequel les Religieuſes ſont bâties. Il eſt certain qu'en 1580, le Chapitre Royal du Vivier ſe diſoit Seigneur de Torcy en partie.

Sauval. T. 3. pag. 532. Compte de 1502. & ſuiv. p. 537.

Procès-verb. de la Cout. 1580. Edit 1678, p. 622.

Torcy a eu des Seigneurs du premier rang. Ce lieu fut une des Terres qui appartinrent à Robert premier du nom, Comte de Dreux, qui étoit frere du Roi Louis VII dit le Jeune. Après lui, Guillaume, l'un de ſes fils du troiſiéme mariage, en eſtdit Seigneur : enſuite Robert ſon fils aîné de ce troiſiéme lit, qui épouſa en l'an 1184 Iolende de Coucy. Il fut en différend avec Jean Abbé de Lagny au commencement du XIII ſiécle, au ſujet de dix muids de vin que l'Abbé Joſcelin, l'un de ſes prédéceſſeurs, qui ſiégea depuis l'an 1176 juſqu'environ 1190, s'étoit engagé de lui fournir ſur les vignes de Torcy : mais enfin ce Seigneur & ſa femme lui en firent la remiſe. C'eſt auſſi lui qui aſſigna aux Chanoines de Saint Thomas du Louvre un revenu ſur les dixmes de ce lieu.

Hiſt. Latin. mſ.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2. p. 183.

Une de ſes filles, nommée Philippe, pol-

féda après lui la Terre de Torcy. Elle épousa en 1219 Henri II du nom, Comte de Bar-le-Duc, qui fut investi de cette Terre la même année par l'Evêque de Paris, car elle devoit hommage à l'Eglise de Paris ; on en va voir des exemples. Ce même Henri, Seigneur de Torcy, soutint en 1236 le droit d'usage qu'avoient ses Hôtes de Torcy dans la forêt de Roissy. Il avoit donné à l'Abbaye de Lagny dès 1226 un pré situé *in custodia Torciaci*.

Sauv. T. 2. P. 448.

Voy. sur Roissy. Duchêne, Gen. de Dreux, p. 23. *Hist. Latin. mss.*

Le Cartulaire de l'Evêque parle en plusieurs endroits des hommages de Torcy. On lit au commencement que » Le Comte » de Bar-le-Duc est homme de l'Evêque de » Paris touchant Torcy & ses dépendances, » & qu'il en a été investi par un anneau » d'or : De plus, que ce même Comte » envoya pour porter l'Evêque Guillaume » à son entrée Episcopale. « Ce qui ne peut convenir qu'à l'année 1219 ou à l'année 1228, auxquelles commença l'Episcopat de deux Evêques de ce nom. Je parlerai des autres hommages à leur rang.

Thibaud, Comte de Bar en 1246, soutint les habitans de Torcy, qu'il appelle *Universitas de Torciaco*, dans le droit qu'ils avoient d'envoyer leurs bestiaux paître en la forêt des Moines de Gournay, dite Bolet, droit qui fut alors racheté par une somme pécuniaire.

Duchene, Gen. de Dre. Preuv. de Bar. P. 29.

Renaud, Comte de Bar, rendit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris le Mardi d'après la S. Martin d'hiver 1268, & se reconnut son homme-lige pour la Terre de Torcy, de laquelle il fut aussi investi par l'anneau d'or. Il avoit commis Philippe de Bucy pour le porter en son nom à son

Chartul. Ep. Par. apud Vales. Not. Gal. P. 407.

Chartul. S. Mauri, f. 322. entrée solemnelle. Dès l'an 1263 il s'étoit reconnu vassal de l'Abbaye de Saint-Maur pour le terrein de Torcy où étoient les fourches patibulaires.

Chartul. Ep. Par. ibid. f. 135. Un des freres de Renaud lui ayant succédé dans la jouissance de cette Terre, en rendit hommage au même Evêque l'an 1271 le 10 Novembre en présence de Philippe Evêque d'Evreux : le nom de ce Seigneur n'est pas spécifié. J'observerai en passant qu'on trouve à la même année 1271, parmi les Chevaliers de la Prevôté de Paris, un Robin de Torsii Ecuyer, qui prétendoit *ne devoir nul service au Roi, fors à ses dépens.*

De la Roqu. Traité de la Nobl. Anc. rôles, p. 60.

Thibaud Comte de Bar étoit Seigneur de Torcy en 1242. En cette année il prit des mesures, du consentement de l'Abbé de S. Maur, pour y bâtir une forteresse. Il est fait une pareille mention de lui sous l'an 1274. Il rendit en 1286 hommage pour les bois de Torcy à Jean II du nom, Abbé de Saint Maur.

Chartul. S. Mauri Torci, n. 6.

En 1297 la Terre de Torcy fut confisquée par le Roi sur le Comte de Bar. Philippe le Bel, par Lettres datées de Senlis à Pâques de cette même année, donna à Jean de Chevry tout ce que ce Comte y avoit de revenu, à la charge de payer aux Religieux de Saint Maur & aux Religieuses de Faremoutier ce qui avoit accoutumé de l'être.

Repertor. titul. Castelleti Par. p. 1247.

Nous voyons depuis ce temps-là la Chambre des Comptes payer des appointemens à divers Officiers de cette Terre. Pour l'an 1327 aux deux Forestiers de Torcy six livres tournois par an : Au Chastelain de Torcy quinze livres huit sols quatre deniers tournois par an.

Digitized by Google

En 1343 Philippe de Valois donna la Chatellenie de Torcy à Jean, Duc de Normandie, ſon fils. Ce même Prince étant devenu Roi, reconnut en 1350 que Robert de Lorris ſon Chambellan, avoit fait hommage en ſon nom à l'Evêque de Paris pour le Château de Torcy, comme pour celui de Tournan. Tables de Blanchard. Sauv. T. 2. p. 448.

Cette Terre reſta, à ce qu'il paroît, durant plus de cent ans attachée au Domaine. Charles V en augmenta le revenu. Etant Dauphin & Duc de Normandie, il acheta en 1362, des Moines de Saint Maur, les droits Seigneuriaux qu'ils y avoient, & leur donna pour cela ſix vingt arpens de bois à Ozoir-la-Ferriere, & un Fief à Villiers proche Tournan. Le même Prince tranſporta auſſi-tôt aux Chanoines du Vivier l'acquiſition qu'il avoit faite ſur le fief de Saint Maur. Sauv. T. 2. p. 266. Tréſor des Chart. Reg. 92. n. 123.

Le Roi d'Angleterre Henri, qui ſe diſoit Roi de France en 1423, fit ſentir ſon autorité a Torcy. Il ôta à Jacques Lempereur, qui étoit attaché au Roi Charles VII, les biens qu'il y poſſédoit, & les donna à Jean le Clerc Chevalier, qui avoit été Chancelier de France. Comptes de Paris, Sauv. T. 2. p. 327.

Voici ceux qui ont poſſédé la Seigneurie de Torcy, par don de nos Rois, ou autrement.

THOMAS DE HOSTON, ou de Hauſton, Ecoſſois, eut cette Terre du don de Louis XI en 1466, par Lettres datées à Montargis le 13 Juin, pour en jouir ſa vie durant, en récompenſe de la Terre de Gournay qu'il lui ôta, pour la donner en échange à Antoine de Chabanes. Cet Ecoſſois jouit de ſa récompenſe juſqu'à ſa mort, pour Sauv. T. 3. pag 389, & Mém. de la Chambre des Comptes.

avoir été le premier qui entra dans la Ville de Meaux lorſque le Roi Charles VII la reprit ſur les Anglois. Il mourut en 1472.

PIERRE CLERET Ecuyer, Homme d'armes de l'Ordonnance du Roi, poſſéda la Terre de Torcy de la même maniere que Thomas de Hauſton. Louis XI la lui donna à vie par Lettres datées d'Ardelay en Poitou le 22 Décembre 1472. Etant mort en 1482, la Terre revint au Roi, qui la donna au ſuivant.

Sauv. *ibid.* pag. 442. & Mem. des Comptes.

ETIENNE PETIT, Notaire & Sécretaire du Roi, jouit de la Seigneurie de Torcy, par don du Roi, & Lettres accordées là-deſſus au mois d'Août 1482.

Chamb. des Comptes, 7 *Reg. Conſil. Parl.* 29 *Aug.* 1482.

Cinq ans après fut faite une copie du terrier de cette Chatellenie, qui fut miſe au Greffe du Châtelet en 1487 pour ſervir au recouvrement des droits du Roi.

Sauv. T. 3. p. 453. Sauv. *ibid.* p. 485.

LOUIS PONCHER, Général des Finances & Tréſorier de France, acquit du Roi cette Seigneurie le 6 Septembre 1522 avec Moret Crecy, Brie-Comte-Robert, Tournan & la Ferté-Alais, la ſomme de quarante mille livres. Quelques années après, on la voit donnée au ſuivant.

FRANÇOIS DESCARS, Chevalier, Seigneur de la Vauguyon, eut cette Terre avec Tournan & Montlhery, au moyen d'une ceſſion faite par le Roi François I au mois d'Avril 1529 avant Pâques, en récompenſe de celles qu'il avoit cédé à l'Empereur le 5 Août 1529.

Mem. de la Chamb. des Comptes du temps. Sauval, T. 3. p. 610.

LE SIEUR DE VILLEGAGNON eut la Terre de Torcy par don du Roi en 1550 le 15 Février, pour l'indemniſer des deniers qu'il avoit débourſés à la fortification du château de Pontestures au Marquiſat de

Montferrat. Elle fut déclarée rachetable de 8350 livres. Cet engagement fut suivi d'un autre.

GEOFFROI LE CAMUS tenoit cette Terre & Chatellenie, par engagement, du Roi en 1576 pour la somme de 17020 livres. On lit que le Roi lui accorda douze pieds d'arbres pour la réparation de l'Auditoire & de la geole ou prison. Le même Seigneur jouissoit encore de cette Terre en 1601 le 14 Mai. Au mois de Juin suivant le Roi érigea en fief une maison & une terre audit lieu pour le sieur Geoffroi le Camus de Pontcarré.

Reg. du Par. 10 Mai 1576.

Les Officiers de cette Terre comparurent en 1580, à la rédaction de la Coutume de Paris, dans le rang des Officiers de Terre Royale, sçavoir Louis Bobey, Prevôt, Juge ordinaire & Garde de la Justice, Prevôté & Chatellenie, accompagné de Claude Turgis son Substitut.

JEAN DE LA CROIX, Maître des Comptes, & Catherine du Tremblay son épouse, étoient Seigneurs de Torcy en 1674.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 184.

En dernier lieu la Terre de Torcy est tombée dans la Maison de Colbert, qui en étoit déja fort voisine par le moyen de celle de Croissy qui y est contigue. Jean-Bapt. Colbert, fils aîné de Charles Colbert Marquis de Croissy, & né en 1665, a été le premier Marquis de Torcy. Ce neveu du grand Colbert a été Ministre & Secretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roi, & Envoyé en plusieurs Cours. Pour ne m'attacher qu'à ce qui regarde la Terre de Torcy, je me contenterai de dire qu'il obtint en 1726 des Lettres patentes qui portoient confirmation de l'établissement de deux Foires par an &

Reg. du Par. 16 Fev. 1726. d'un Marché par ſemaine à Torcy, avec permiſſion d'y bâtir des halles & bancs, & d'y percevoir des droits ſuivant les us & coutumes. Les anciennes Foires de ce lieu avoient été accordées par Lettres de Louis XII étant à Blois au mois de Novembre 1505, & devoient ſe tenir le jour de la Magdelene & le lendemain, le jour de S. André & le lendemain. Les nouvelles ſont en d'autres jours, & même actuellement au nombre de trois; la premiere ſe tient le premier Jeudi du mois de Mai, la ſeconde le 16 Août, & la troiſiéme le 9 Décembre. M. Colbert avoit auſſi obtenu des Lettres, portant permiſſion de faire rétablir les fourches patibulaires dans l'étendue de ces deux Seigneuries de Torcy & Croiſſy : leſquelles furent enregiſtrées au Parlement le 26 Février 1726.

Livre gris du Châtelet, fol. 54.

Alman. Roy.

Entre les mouvances de la Terre de Torcy, je ne connois que celles que j'ai trouvées dans Sauval, ſçavoir le fief de Piſſecoq qui eſt dans la Chatellenie & ſur la Paroiſſe de Collegien, lequel a été quelquefois mal-à-propos appellé Piſſées. Il en eſt parlé à l'an 1457 à l'article de Collegien.

Sauval, T. III. p. 356.

Plus, le Fief de Roquemont releve auſſi de Torcy. Jean de Saint-Romain, Procureur Général du Roi, l'acquit en 1466 de Perrette de Douy, veuve de Guillaume Romain.

Ibid. p. 385.

Il y a encore à Torcy le fief de Pleuvon. Je ne ſçai ſi c'eſt celui dont veut parler un Compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1483, lequel fief ſitué en cette Chatellenie & en mouvant, étoit poſſédé par Nicolas le Vigneron, Grenetier du grenier à ſel de Paris.

Ibid. p. 505.

Le Fief, Terre & Seigneurie de Bucy-Saint-Martin eſt pareillement dit relever de Torcy dans un compte de la Prevôté de Paris de l'an 1496. *Ibid.* p. 516.

Il y a à Torcy une Foire qui ſe tient le 16 Août.

On dit que M. Caze, Fermier Général, a à Torcy une fort belle maiſon, avec fief ſans nom.

J'ajoute ici, en faveur des habitans du lieu, les noms que portoient quelques cantons du territoire de Torcy du temps de S. Louis, ſelon le Cartulaire de S. Maur. *fol.* 301.

Longus ſaltus, qui ſeroit en françois Long-ſault.

Pons Gilberti, qui fait naturellement Pont-Gilbert.

Noe rota.

Leſſe.

Noa, c'eſt-à-dire, la Noue.

Bellus viſus, qui ſignifie Beauvoir.

Coudra, c'eſt-à-dire la Coudre.

Pratum Longveſt.

Pratelli, Preaux ou Prelles.

Ad rivum de Maubiez, c'eſt le ruiſſeau qui ſe jette dans la Marne vers Noiſiel. Le nom de Maubué que les Cartes lui donnent, eſt altéré; car *biez* ſignifie en vieux langage un bras d'eau qui fait tourner des moulins, en ſorte que Mau-biez ſont deux mots.

Praella.

Vineæ de Charues ſubtus Torciacum.

¶ De toutes les Egliſes qui ont eu des fonds à Torcy, celle de Saint Maur des Foſſez étoit inconteſtablement la mieux

Digitized by Google

partagée. Quoiqu'avec le temps les biens se perdent, elle y avoit encore au XIII siécle un hôtel & une ferme de quarante-quatre arpens de terre, vingt-deux de prés, dix de vignes, dont les gens de Neuilly devoient amener le vin à l'Abbaye en quatre corvées. On a vû ci-dessus que Philippe le Bel donnant cette Terre à Jean de Chevry après sa confiscation, le chargea de payer ce que la Seigneurie devoit par an à ce Monastere. En 1566 le College de Dorman à Paris avoit droit de prendre dans le clos de Saint Maur à Torcy dans le temps des vendanges une certaine quantité de vin de mere-goutte. Enfin l'an 1700, M. le Marquis de Torcy voyant la difficulté qu'il avoit souvent avec le Chapitre de Saint Maur à cause du mélange des censives, fit proposer d'acheter ce que ce Chapitre y avoit, donnant en échange une rente de 950 livres sur la Ville ; ce qui fut accepté : mais la rente est diminuée de moitié. C'est ainsi que le Chapitre de Saint Maur a aliéné ce qui lui étoit resté à Torcy. Je fais observer sur Croissy, que c'étoit de Torcy (& non de Croissy où cette Abbaye n'avoit pas de bien) que l'auteur écrivant en 1058, a voulu parler, marquant le lieu qui fournissoit la dépense pour l'Anniversaire d'Elisabeth femme de Burchard Comte de Corbeil.

Chartul. S. Mauri Torci, & f. 28.

Tab. Ep. in Spir.

Le Monastere de Farmoutier, Abbaye de Filles au Diocèse de Meaux, y a eu aussi des redevances que Philippe le Bel voulut en 1297 que l'on continuât de payer.

V. ci dessus, p. 226.

V. ci dessus, p. L'Abbaye de Lagny y avoit des vignes au XII siécle, & des prés au XIII. Le Chapitre de Saint Thomas du Louvre y eut une dixme en 1189.

Digitized by Google

Le Prieuré de Gournay y eut dès le temps de la fondation la moitié d'une dixme qu'on appelloit de Saint Martin, donnée par Anſeau de Garlande. *Hiſt. S. Mariæ Camp. ann. 1122.*

Et même la Léproſerie du même lieu de Gournay y avoit en 1350 la dixme de vin en certains lieux. *Lib. Viſitat. Leproſ. Pariſ. an. 1351.*

Tout cela montre que le territoire de Torcy étoit fertile & étendu. La Paroiſſe s'étend du côté de la riviere juſques & compris le moulin de Douves, qui eſt ſur la Marne du côté de Noiſiel : mais vers le midi elle eſt bornée par celle de Saint Germain des Noyers qui n'en eſt qu'à un petit quart de lieue.

Je n'ai pas fait mention ici du bien que le Chapitre Royal du Vivier paroît y avoir eu. Il ſuffit de relire ce qui eſt ci-deſſus.

Le Collége de Beauvais à Paris avoit en 1566 à Torcy des prés ſitués du côté de Lagny. *Tab. Ep. Par. in Spic.*

Je finis par un établiſſement fait à Torcy dans le dernier ſiécle. C'eſt celui des Bénédictines.

Louis Berryer, Abbé Commendataire de Notre-Dame du Tronchet, Ordre de S. Benoit, poſſédant trois Prieurés & un Canonicat de Notre-Dame de Paris, reconnoiſſant en 1674 » que les biens provenans des » fonds Eccléſiaſtiques après l'acquit des » charges & des fondations & l'entretien » modeſte des Titulaires, doivent être em- » ployés pour la gloire de Dieu, « fit acquiſition des maiſons, parc, enclos, fief & Seigneurie du Vivier, ſitués au bourg de Torcy, conſiſtant en ſoixante-quinze arpens ou environ, le canal, le moulin & l'étang au-deſſous du parc, trois arpens & de- Contrat de fondation du 28 Avr. 1674. *Gall. Chr. T. 7. Inſtrum. col. 183. & ſeq.*

mi de prairie au dehors des murs du même parc au lieu nommé les Prés de Frambourg, dans laquelle prairie eſt une ſource d'eau vive qui ſe conduit dans la maiſon, cour, parterre & jardin ; plus, le droit de mettre quatre vaches bandonnieres paître dans la prairie de Torcy, le tout de la ſucceſſion de Meſſieurs de la Croix, dont l'un étoit Nicolas Sieur du Vivier, & un autre étoit Jean Seigneur de Torcy ; & après être convenu que ſon pere & ſa mere alors vivans, & après eux l'aîné de la famille & ſa femme, jouiroient du privilége des fondateurs qui ſont détaillés dans le contrat ; que le Monaſtere ſeroit de l'Ordre de S. Benoît, & ſoumis à la Juriſdiction de l'Archevêque ſous une Prieure ; que la famille y pourroit mettre quatre filles pour y être élevées depuis l'âge de ſix ans juſqu'à ſeize, dont celles qui ſeront appellées à la Religion ſeront reçues gratuitement, il fit mettre les bâtimens en état, confirmer cette fondation par l'Archevêque de Paris & par des Lettres patentes de la même année. Ces Lettres donnent à cette Maiſon le titre de Prieuré de Notre-Dame & de S. Louis. L'Abbé Berryer l'enrichit le 22 Décembre 1682 d'un morceau du bras de S. Benoît, qu'il avoit eu du célebre M. de Rancé Abbé de la Trappe. Claude Chaſtelain, Chanoine de l'Egliſe de Paris, viſitant ce Prieuré en 1690, y apprit que les premieres Benedictines de ce lieu avoient été tirées au nombre de ſix de la ville de Saint-Calès par feu M. Berryer à qui cette Terre appartenoit. Il y obſerve que l'autel étoit au fond d'une triple apſide fort extraordinaire, en ce qu'elle eſt lambriſſée de panneaux peints, dont il y

en a un de verre qui laisse voir sur l'autel. Il remarqua aussi que ces Dames disoient Complies à huit heures depuis l'Invention de Sainte-Croix jusqu'à l'Exaltation. Ce Prieuré n'est séparé de l'Eglise Paroissiale que par la rue. On n'y a compté jusqu'à présent que quatre Prieures. La premiere fut Anne Hameau, tante maternelle de l'Abbé Berryer. La seconde, Jacqueline Gerberon, nommée en 1691 par le même fondateur. La troisiéme, Marie-Louise d'Albert de Luynes, qui avoit été à Joarre en grande liaison avec M. Bossuet Evêque de Meaux, & avec l'Abbé de Rancé de la Trappe, qui lui écrivirent plusieurs Lettres. Le Fondateur la nomma à ce Prieuré l'an 1697. Elle est décédée en 1728, âgée de 82 ans. La quatriéme est Andrée-Elisabeth Berryer de la Ferriere. Les divers morceaux qui servoient d'ornement au Prieuré furent dispersés pendant l'été de 1748. Les Jacobins de Roset en recueillirent une partie.

Le nom de Torcy qui se trouve dans le Recueil des Miracles de S. Thibaud de Lagny, a été défiguré par les continuateurs de Bollandus. T. V *Junii*, p. 599. Il y a dans les manuscrits, *Mulïercula de Torciaco*; leur Imprimeur a mis *de Tornaco*.

NOISIEL.

LA différence eſt ſi petite entre le mot Noiſiel & celui de Noiſeau, que l'on ne peut pas s'empêcher de reconnoître, que les noms de ces deux Paroiſſes du Diocèſe de Paris ont la même origine, quoique Noiſiel ſoit une Paroiſſe beaucoup plus ancienne que Noiſeau. Comme les lieux appellés Noiſy en François tirent leur nom du Latin *Nucetum*, à cauſe de la quantité de Noyers qui s'y voyoit; auſſi ceux de Noiſiel & Noiſeau tirent-ils leur dénomination de *Nucetulum*, ou de *Nucellum*, qui en eſt le diminutif. Mais ce nom étoit déja changé en celui de *Nuſiellum* au commencement du XIIe. ſiécle, qui eſt le temps du premier titre qui en faſſe mention, & qui ſuppoſe qu'il exiſtoit dès auparavant une Egliſe en ce lieu.

Cette Paroiſſe eſt ſituée ſur la rive gauche de la Marne à quatre lieues & demie ou environ de Paris, ſur la pente du côteau qui regarde le ſeptentrion & la riviere : Torcy n'en eſt qu'à demie lieue & Lagny à une lieue & demie. Le pays eſt couvert de quelques bocages, entre-mêlé de labourages & de vignes. Il y a auſſi un Port pour le bois.

On compte dans Noiſiel environ 36. feux & 86. communians; le Dictionnaire Univerſel y met 126. habitans, le Livre de l'Election & le ſieur Doiſi ne parle pas de ce Village.

L'Egliſe de ce lieu eſt ſous le titre de S. Medard, Evêque Noyon. L'ancienne avoit été

été détruite du temps des guerres de la Ligue ; celle d'aujourd'hui qui eſt très-petite, a été bâtie par Jean du Tremblay le premier des Seigneurs Laïques qui ait eu la Terre. Une plaque de cuivre affichée au-deſſus de la porte par le dehors, où il eſt qualifié *Eques*, l'en dit le reſtaurateur l'an 1602.

Un autre Seigneur, nommé Yves Mallet en a fait bâtir la Sacriſtie & les deux Chapelles vers l'an 1670. On aſſure que la Dédicace de cette Egliſe a été faite le 10 Août, jour auquel on en renouvelle la mémoire. On croit auſſi y conſerver une Relique de ſaint Etienne, premier Martyr.

Cette Egliſe avoit été donnée par Anſeau de Garlande, Sénéchal de France, ſous le Roi Louis le Gros, au Prieuré de Gournay dans le temps de la Fondation. La Charte de confirmation accordée par ce Prince & les Lettres de Girbert, Evêque de Paris, toutes les deux de l'an 1122, aſſurent le fait poſitivement. *Nuſiellum quoque, Eccleſiam ſcilicet & quicquid ad illam pertinet cum hoſpitibus, ferris, prætis, vineis cum nemore & molendino illi (Monaſterio) donavit.* Avant ce temps-là Calixte II. dans la Bulle de l'an 1119, avoit mis *Nuſielluus Villam cum Eccleſia & atrio & omnibus appenditiis*, ce qui fut ſuivi dans les Bulles & Lettres poſterieures. C'eſt pourquoi on mit dans le Pouillé redigé au ſiécle ſuivant, *De donatione Prioris de Gornaïo, Eccleſia de Noiſello.* Ce qui a été ſuivi dans celui du XVe. ſiécle, qui l'appelle *Noiſiellum*, & par celui de l'an 1628. Le Pouillé de 1648. a totalement oublié cette Cure, & dans celui de 1692. on l'a miſe mal-à-propos ſous le Doyenné de Chelles, pendant qu'elle eſt ſûrement de celui

Hiſt. S Mart. p. 157.

de Lagny. Le visa de l'an 1477. pour une permutation qui en fut faite avec le Chapelain de saint Denis dans les Cryptes de Ste. Geneviéve de Paris, la désigne sous le nom de *Cura SS. Medardi & Gildardi de Noyfiello supra Maternaut*; ce qui étoit excusable dans un siécle où l'on étoit persuadé que ces Saints étoient les deux freres. Le Seigneur est gros Décimateur.

Reg. Ep. Par. 22 *Feb.*

Les Prieurs de Gournay avoient possedé la terre de Noisiel pendant près de cinq cent ans, lorsque la nécessité obligea celui qui l'étoit sur la fin de l'avant dernier siécle, de la vendre à Jean du Tremblay, Secretaire du Roi, moyennant quatre mille écus; & ce pour rebâtir une Chapelle au lieu de l'Eglise du Prieuré qui avoit été démolie pendant les troubles, pour la fortification du Fort de Gournay. Henri IV. confirmant cette vente par Lettres données à Blois au mois d'Août 1599, commua & érigea en Franc-alleu cette Terre qui étoit auparavant tenue en main-morte.

VIII. vol. des Bann. du Chât. f. 362.

Yves Mallet, Secretaire du Roi, qui jouissoit vers le milieu du dernier siécle de la Terre & Seigneurie de Noisiel, & que j'ai déja dit ci-dessus, avoir fait des augmentations à l'Eglise, étoit en même temps Seigneur du Luzart & du Buisson saint Antoine; comme son fief du Buisson, tenu en moyenne & basse Justice, avoit 270. arpens de terre sur la Paroisse de Noisiel, & des bâtimens, avec huit arpens sur la Paroisse de Lognes, il présenta Requête à M. de Harlay, Archevêque de Paris, pour que ces bâtimens, avec les huit arpens, fussent distraits de la Paroisse de Lognes; cela lui fut accordé le 16 Juin 1687, moyennant qu'il

Reg. Arch. Par.

payeroit quarante livres de rente annuelle au Curé, & une fois à l'Eglise du même Village de Lognes, la somme de quatre cent livres. Mais cette distraction n'a eu lieu que jusqu'en 1711, que M. de Bourvalais étant devenu Seigneur de Lognes, fit restituer à cette Paroisse le territoire qu'on lui avoit ôté. M. Mallet étoit décédé des l'an 1704. Voyez Lognes.

Louis Mallet, Conseiller au Parlement, & fils d'Ives & d'Anne Faber, étoit Seigneur de Noisiel dès l'année 1686. Il obtint onze ans après des Lettres patentes, portant confirmation du droit & possession d'un moulin à eau en sa Terre de Noisiel, le tout suivant le Procès-verbal & Jugement du Prevôt des Marchands & Echevins de Paris. Il mourut à Noisiel au mois d'Octobre 1738, âgé de 70 ans. Reg. en Par. le 8 Fev. 1697.

En 1739 on me dit qu'une Dame de Sommerset avoit cette Terre pour cent ans.

Aujourd'hui elle est possédée par M. Jonville, Gentilhomme Ordinaire du Roi, qui a été envoyé en plusieurs Cours.

Digitized by Google

LOGNES,

ON a été fort embarraſſé juſqu'ici de découvrir où étoit placée la forêt appellée *Lauconia ſilva* dans laquelle fut aſſaſſiné l'an 673 le Roi Childeric II & ſon épouſe Bilihilde par Bodilon Seigneur François, qui avoit été maltraité par ſes ordres. Le plus grand nombre eſt convenu que ce devoit être aux environs de Chelles, ce qui a fait que les uns ont rendu *Lauconia ſilva* par ceux de Forêt de Bondis, d'autres par ceux de Forêt de Livry, ce qui revient au même, c'eſt-à-dire que la forêt *Lauconia* auroit été à la droite de la Marne à une lieue ou deux de Chelles, entre Paris & Meaux. Mais toute recherche faite dans les différens cantons de la forêt qui eſt de ce côté-là pour ſçavoir s'il y reſteroit un nom qui pût repréſenter celui de *Lauconia*, il ne s'y en eſt point trouvé. C'eſt pourquoi j'ai cru qu'il étoit beſoin de chercher cette forêt *Lauconia* de l'autre côté de la Marne ; & je croi l'avoir trouvé dans Lognes qui eſt vis-à-vis Chelles, à demi-lieue du rivage gauche de cette riviere. Il y reſte encore aſſez de bois dans les environs pour ſe perſuader que dans le VII ſiécle il y en avoit encore bien davantage, & l'on ne peut ſe refuſer à la reſſemblance des noms. Il a été naturel de dire indifféremment *Lauconia ſilva*, ou *Laugonia ſilva* ; or il eſt tout ſimple que *Laugonia*, écrit quelquefois *Logonia*, for-

me en françois Logne. Voilà l'antiquité qu'il m'a paru que l'on pouvoit donner à Logne ; c'étoit une forêt qu'on a défrichée en partie, & où l'on a bâti des villages & construit des Eglises. Le titre de S. Martin que porte celle de Logne, est encore un indice de son antiquité, parce que nos premiers Rois ont été très-dévots envers ce Saint. Lors donc que nous trouvons dans des titres latins du XIII siécle qu'en parlant de ce village ou de son Eglise on l'appelle *Villa de Luugnis*, *Ecclesia de Leugnis*, il est certain que ce sont des expressions fabriquées sur le françois, de même que de Loigny & Leugny on a forgé *Logniacum* & *Leugniacum*, tandis que le vrai nom original est *Lucaniacum*. Quant à l'expression vulgaire du nom de ce village, au XIII siécle & dans quelques-uns des suivans on disoit *Lougnes*, & de ce Lougnes on fabriqua au XV siécle *Lugniæ*.

La position de ce village dans la Brie étant presque vis-à-vis Chelles, indique suffisamment qu'il est éloigné de Paris de quatre lieues & du côté de l'orient ; sa situation est assez en pays plat. Il y a un grand bois, dit le Bois du Boulay vers le sud-oueſt, quelques vignes vers le nord-est ; le reste en terres & pâturages. Le ruisseau de Maubué, passe au bas du côté du levant, avant que d'aller se jetter dans la Marne à Noisiel. En 1709, lorsqu'on imprima pour la premiere fois le dénombrement des Elections, Lognes dans celle de Paris fut mis pour 23 feux, & en 1726 le Dictionnaire Universel de la France y compta 74 habitans ou communians. Depuis ce temps, le nombre des communians s'est trouvé réduit

à 66, & le ſieur Doiſy publiant en 1745 un état de tout le Royaume, y a marqué ſeulement 16 feux. M. de Valois n'avoit pas examiné la poſition de cette Paroiſſe, lorſqu'il l'a placée entre Malenoue & Combeaux. Il étoit plus juſte de dire qu'il eſt entre Champs & Beaubourg, ou bien entre Malenoue & Torcy.

Notit. Gall. p. 421. col. 1.

J'ai déja dit ci-deſſus que S. Martin eſt patron de l'Egliſe. Elle étoit ſi ancienne & ſi caduque, qu'il a été beſoin de la rebâtir dans le ſiécle préſent : & même ce qui marque aſſez la nouveauté de cet édifice, eſt que la couverture eſt miſe à la manſarde ; ce qui eſt ſingulier pour une Egliſe. Elle n'eſt qu'en forme de Chapelle, mais bien orientée. Il n'y a que deux ou trois maiſons bâties auprès, les autres ménages ſont vers le midi ou ſud-oueſt, & le territoire s'étend dans les bois vers Malenoue. Il y a auſſi la ferme du Buiſſon qui en dépend, & qui eſt ſituée preſque au ſeptentrion. Cette Cure eſt du nombre de celles qui ont toujours été à la collation Epiſcopale de plein droit. Tous les Pouillés ſont uniformes là-deſſus. On lui donnoit quatorze livres de revenu au XV ſiécle, ſuivant une eſtimation plus ancienne. En 1474 Jean Rideau Curé de Torcy, dont la Cure ne valoit pas mieux, la fit réunir à la ſienne, ſur l'expoſé de ſes beſoins, & des ravages cauſés par les guerres ; & Bernard Chapelain, Curé des deux lieux, fit encore continuer cette union en 1498 : mais la déſunion fut faite depuis, ſçavoir le 22 Janvier 1503.

Voyez celui du XIII ſiéc. où elle eſt dite *de Leugnis.*

Reg. Epiſ. 31 Dec. Invent. Epiſ.

Ibid, 22 Dec.

Comme les anciennes tombes n'ont point été conſervées, on connoît peu d'anciens Seigneurs de Lognes. Germain Chartelier

comparut en cette qualité à la rédaction de la Coutume de Paris en 1510 : & Jean de Villecoq Avocat, en celle qui fut rédigée l'an 1580.

Paul Poiſſon de Bourvalais l'eut de ſes ſucceſſeurs, & après lui Madame la Princeſſe de Conty, à laquelle a ſuccédé M. le Duc de la Valliere.

La ferme du Buiſſon-Saint-Antoine, qui eſt un fief ſur cette Paroiſſe, a eu un ſort incertain. Sous l'Epiſcopat de M. de Harlay, le ſieur Mallet Fermier Général, qui étoit Seigneur de Noiſiel & à qui elle appartenoit, prétendit qu'elle étoit plus voiſine de l'Egliſe de Noiſiel que de celle de Lognes, & obtint qu'elle ſeroit cenſée de la Paroiſſe de Noiſiel; mais en 1711 M. Bourvalais & Suzanne Guihou ſon épouſe ayant préſenté Requête à M. le Cardinal de Noailles pour prouver le faux de l'expoſé du ſieur Mallet, & ayant produit un titre de l'an 1493, par lequel il conſtoit que cette ferme étoit ſur la Paroiſſe de Lognes, elle lui fut reſtituée par Décret du 19 Juin. On voit dans cette ferme une grange d'une longueur prodigieuſe. Sur l'un des côtés de la même ferme eſt une Chapelle baſſe qui a un clocher en fléche de grande apparence. Buiſſon n'eſt pas une Seigneurie nouvelle. Elle étoit connue dès le commencement du XIII ſiécle, ainſi qu'on va voir. *Reg. Arch.*

Quelques anciens Couvents ont reçu des bienfaits, dont le produit ſe tiroit à Lognes du Diocèſe de Paris. Iſabelle, femme de Matthieu de Buiſſon, donna vers l'an 1220 à la pauvre Maiſon du Cormier, de l'Ordre des Chanoines Réguliers, ſituée dans les bois à une lieue & demi de là, un

Chartul. Liriac. f. 99. sextier de bled moitié hivernage & moitié avene, à prendre chaque année dans la dixme de Lognes : ce qui fut agréé en 1223 par Henri Comte de Bar-le-Duc, du fief duquel elle étoit mouvante. On apprend auſſi par les titres de l'Abbaye de Lagny, qu'en 1226 le même Henri Comte de Bar donna à ce Monaſtere une partie de la dixme du même lieu de Lognes.

Hiſt. mſ. Abb. Latin.

Il y avoit en 1700 un gros Décimateur, nommé Marſolier.

Au reſte, le nom de Lognes n'eſt point unique en France. Il y a encore deux autres Paroiſſes de ce nom; l'une en Beauſſe au Diocèſe de Chartres, & l'autre dans le Maine, & un hameau dans le Diocèſe de Meaux.

Dict. Univ. de la France.

Au XIII ſiécle, *Thomas de Lugniis*, Chanoine-Prêtre de S. Jean le Rond, fit des legs à l'Egliſe de Notre-Dame. Il tiroit ſon nom probablement de Lognes du Diocèſe de Paris.

Necrol. Ecc. Par. XI Jan.

CHAMPS

CHAMPS.

SI l'on veut faire remonter l'antiquité de ce lieu le plus haut qu'il eſt poſſible ſans bleſſer la vraiſemblance, il ſuffit de rapporter ce qu'on lit dans le Livre des Miracles de S. Babolein, premier Abbé de Saint Pierre des Foſſez, dit depuis de Saint Maur; ſçavoir que ce ſaint Abbé & S. Furſy, premier Abbé de Lagny, bâtirent une Egliſe dans un lieu ſitué au Diocèſe de Paris entre Gournay & Lagny, appellé *Campus*; qu'ils prierent Audobert, Evêque de Paris, d'en venir faire la Dédicace; que cet Evêque y conſacra deux autels, l'un en l'honneur de la Sainte Vierge, l'autre ſous le titre de S. Pierre: qu'après la mort des deux ſaints Abbés ce lieu fut pillé, & les habitans diſperſés, en ſorte que l'Egliſe tomba en ruine. Après le décès de ceux qui s'étoient emparés de ce lieu, il y revint des habitans qui releverent les ruines de l'Egliſe, & y firent conſtruire un autel ſous l'invocation de S. Furſy, & un autre ſous celle de S. Babolein, leſquels autels ſubſiſterent long-temps. Mais par la ſuite un incendie réduiſit ce lieu en cendres avec l'Egliſe, & même l'autel de S. Furſy; enſorte qu'il n'y eut que celui de S. Babolein qui fut conſervé. L'Auteur n'en dit pas davantage. Il faut obſerver que dans toute cette narration, qui peut renfermer l'eſpace de deux ou trois ſiécles, il n'eſt fait aucune mention de SS. Marcelin & Pierre Martyrs; ſilence dont je ferai uſage ci-après.

Sæc. II. Bened. p. 597.

L'origine du mot *Campus* ou *Campi* ne souffre aucune difficulté. Ce lieu étoit apparemment depuis long-temps une plaine campagne par opposition aux forêts qui le bornoient vers le midi & vers le couchant. Il a toujours continué d'être appellé simplement *Champs*, & quelquefois *Champs sur Marne*, pour le distinguer de plusieurs autres villages du Royaume appellés *Champs*; mais jamais on ne le trouve nommé *Champs-moteux*, quoique M. de Valois avance que quelques-uns l'ont appellé ainsi; car Champs-moteux n'est pas un village, mais une simple ferme de l'Abbaye d'Hierre située dans un autre canton.

Notit. Gall. p. 412. col. 1.

Histoire de Corb. p. 128.

Champs sur Marne est éloigné de Paris de quatre lieues vers le levant. Sa position est sur une petite côte à pente assez douce à un quart de lieue au plus de la Marne. C'est un pays où il y a plus de labourages que de terres autrement cultivées. Le bas des côtes du côté de l'occident est arrosé par un petit ruisseau que la Carte de de Fer appelle *Grace R.* peut-être parce qu'il vient d'un petit bois nommé le *Bois de Grace*, & que les planches de M. l'Abbé de la Grive appellent *le Ru Merdereau*. Le nombre des feux de Champs étoit marqué de quarante-deux dans le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, & le nombre des habitans ou communians fixé à 395 dans le Dictionnaire Universel de l'an 1726. Mais la description du Royaume, imprimée en 1745 par les soins du sieur Doisy, nous apprend qu'il y a maintenant 68 feux en ce lieu.

L'Eglise Paroissiale paroît être un bâtiment assez récent; peut-être est-ce l'ancien

dont la Dédicace fut faite en 1533, qui auroit été seulement réparé & renouvellé. Il est au reste bien orienté : l'édifice est comme une espece de grande Chapelle sans aîles, mais fort propre. On y reconnoît les SS. Martyrs Marcellin & Pierre pour patrons. Cette tradition a au moins deux cens ans ; car lorsque Jean du Bellay Evêque de Paris permit à Guy Evêque de Magarence d'aller faire la Dédicace de l'Eglise de Champs, il fut spécifié que ce seroit en l'honneur de ces mêmes Saints. Mais il faut dire qu'il s'introduisit une erreur à ce sujet, & voici selon moi d'où elle prit naissance. Il y avoit eu un village dit Malenoue, qui étoit situé entre celui de Champs & l'Abbaye de ce même nom de Malenoue. L'Eglise de ce village possédoit un bras d'un S. Erasme : & comme on le croyoit Evêque dans la Campanie en Italie, en le regardant comme le patron du lieu, on y célébroit sa Fête le second jour de Juin, c'est-à-dire conformément à quelques Martyrologes, le même jour que toute l'Eglise Romaine honoroit les SS. Marcellin & Pierre Martyrs qui sont au Canon de la Messe. L'Eglise de ce Malenoue ayant été détruite dans le temps de certaines guerres (*a*), aussi-bien que le village, la relique de S. Erasme, que le peuple appelloit S. Ireaume, fut refugiée dans l'Abbaye des Dames,

Permiss. du 24 Nov. 1533 *Reg. Ep. Par.*

(*a*) La nouvelle Legende du Breviaire de Paris dit que ce fut du temps des guerres des Anglois ; par où on entend ordinairement les guerres du XIV siécle ; mais il paroît que cela doit être arrivé du temps des guerres de Seigneur à Seigneur, ou des Seigneurs contre les Rois.

Dubreul, Antiquités de Paris, liv. 4. Article de Malenoue.

& les habitans se retirerent à Champs où la Paroisse fut transférée. Comme on ne connoit Champs sous le titre de Paroisse au plutôt que par le Pouillé du XIII siécle, dans lequel la Paroisse de Malenoue ne paroît point, cela peut marquer que la transmigration avoit été faite dans le XI ou XII siécle. Champs n'étant donc pas Paroisse auparavant, mais un simple hameau, les habitans de Malenoue s'y établissant, & y bâtissant une Eglise, en célébrerent naturellement la Fête le second jour de Juin, comme ils avoient coutume de faire précédemment lorsqu'ils étoient à Malenoue : mais comme ils n'avoient plus les reliques de leur patron S. Ireaume, & que les Saints Marcellin & Pierre étoient plus connus dans tous les Calendriers au second jour de Juin, le changement s'introduisit, & peut-être même par la détermination de quelque Evêque ou de quelque Archidiacre.

La nomination de la Cure de Champs a appartenu de plein droit dès son origine à l'Evêque de Paris ; le Pouillé du XIII siécle y est formel. Cela est suivi par ceux des XV, XVI & XVII. Vers le regne de Charles VII le revenu étoit de 32 liv. Sous Charles VII en 1393, Jean Pisseleu Curé de Champs fut commis pour administrer le bien des Religieuses de Malenoue, qui étoient réduites à trois ou quatre. En 1546, l'Evêque de Paris confirma le Bail qu'avoit fait Jean Salomon Curé, de certaines piéces de terre pour une redevance de grain.

Gall. Chr. T. 7. p. 587.

Reg. Ep. Par. 2 Apr.

Il y a eu sur le territoire de Champs, mais tout proche Gournay, une Léproserie ou Maladrerie, dont on trouve des colla-

Digitized by Google

trons de 1539, 1549, 1550, 1551, 1582. Cette administration étoit confiée à des personnes qualifiées, telles que Robert Thibouſt par exemple qui l'eut en 1539. Mais dès l'an 1648 il n'en étoit plus fait mention; elle ne ſe trouve point parmi celles du Pouillé d'alors.

Champs ſur Marne fut l'une des Paroiſſes où le Roi Charles V aſſigna du bien pour les Chanoines qu'il fonda à Vincennes. Les Lettres de Charles VI de l'an 1397 en font mention : Item les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, & la Coutume de Paris de l'an 1510. Tréſor des Chartr. Reg. 153, Piece 288.

Les anciens Seigneurs de Champs ne ſont pas beaucoup connus. Un Jean de Champs ſe trouva en 1145 préſent à la donation que Galeran, Comte de Meulent, fit de l'Egliſe de la Queue & du four du même lieu au Monaſtere de Gournay. On voit pareillement dans la liſte des Chevaliers qui avoient du bien dans la Chatellenie de Montlhery ſous le regne de Philippe-Auguſte, & qui le tenoient d'autre que du Roi, un *Renaudus de Campis* & un *Guillelmus rufus de Campis*. Le premier vivoit en 1215, & celui du nom de Guillaume eſt dit avoir donné en 1209 à l'Abbaye du Val la moitié d'un preſſoir ſis à Lagny. Preuves de Montmorency, p. 46. *Cod. Putea.* 635.

Vers le commencement du XV ſiécle, ſous le regne de Charles VI, la Seigneurie de Champs ſur Marne étoit dans la maiſon d'Orgemont originaire de Lagny. Philippe d'Orgemont, Echanſon du Roi Charles VII, & fort attaché à ce Prince, l'ayant poſſédée, elle paſſa à Charles ſon fils aîné, Maître des Comptes & Tréſorier de France, qui la Généalogie d'Orgemont.

donna à Pierre auſſi ſon fils aîné, Chambellan du Roi Charles VIII, lequel Pierre décéda en 1500 au retour du voyage d'Italie où il avoit accompagné ce Prince, & ne laiſſa point de poſtérité. Son pere le ſurvécut d'onze ans. Guillaume d'Orgemont l'ayant poſſédé enſuite juſqu'environ l'an 1518, à ſa mort elle advint à Louiſe d'Orgemont ſa ſœur, veuve de Roland de Montmorency, laquelle en paya alors les droits de relief. Depuis lequel temps la Terre de Champs paſſa à Claude de Montmorency, Maître-d'Hôtel ordinaire de François I, dont on marque la mort à l'an 1546.

Compte de l'Ord. de Par Sauval, Tom. III, p. 598.

Hiſt. des Gr. Off. T. 3. p. 580.

On voit enſuite Jean du Faur, qualifié Seigneur de Champs ſur Marne l'an 1574, dans le temps que Pierre du Faur Maître des Requêtes, étant fait Préſident au Parlement de Toulouſe, lui réſigne ſa Charge. Ces du Faur ſont plus connus ſous le nom de Saint-Jorry. Ils étoient fils de Michel Seigneur de Saint-Jorry près Toulouſe. Le Seigneur de Champs fut auſſi Conſeiller d'Etat. Il avoit épouſé Magdelene Spifame, mais leur fils ne laiſſa point de poſtérité. Il y a quelque apparence qu'il vendit ou échangea avec le Roi, quelques années après, la Terre de Champs.

Hiſtoire des Maî. des Requêt. p. 290.

On produit un acte, par lequel Henri III diſpoſe de la Haute-Juſtice, Greffe & Tabellionage de ce lieu en faveur du ſieur Jean Dugué, en contréchange de dix arpens de prés deſtinés à être unis au domaine de Gournay.

Regiſt. Conſil. Parl. 24 Martii 1583.

Bourvalès, fameux Traitant, a joui de la Terre de Champs au commencement du ſiécle où nous ſommes ; il en a bâti le Châ-

Digitized by Google

teau. Les révolutions arrivées vers 1720 firent tomber la même Terre entre les mains de Madame la Princeſſe de Conty.

Il exiſte des Lettres d'union de cette Juſtice & Baronie en faveur de Marianne de Bourbon, légitimée de France, veuve du Prince de Conty, avec la Baronie de Noiſy-le-Grand, & Terres & Seigneuries de Lognes & Villiers ſur Marne, du 7 Septembre 1726. *Reg. Parl.*

Aujourd'hui cette Tere eſt poſſédée par M. le Duc de la Valliere, qui en eſt gros Décimateur. Il eſt pareillement Seigneur de Lognes.

Il y a ſur le territoire de la Paroiſſe de Champs quelques Seigneuries. L'une d'entr'elles eſt appellée LUISARD dans la plupart des Cartes, & dans celle de de Fer, le Luizard. Mais ce nom a ſouffert encore d'autres changemens.

En 1520 ce lieu s'appelloit le Luzat. Il fut permis alors à Anne Auger, veuve de noble Jean Croqueſel Seigneur de Luzat, & Claude Croqueſel ſon fils, auſſi-bien qu'à Louis de Montmorency mari de ladite Anne Auger, de faire célébrer à voix baſſe en la Chapelle de leur maiſon de Luzat. Au bout de ſix vingt ans, la terminaiſon du nom ſe trouvoit changée. Même permiſſion fut donnée le 17 Novembre 1646 à Ives Mallet Sécretaire du Roi, Seigneur du Luzart. *Reg. Ep.* 14 *Janv.* 1520.

LE HAUTE-MAISON eſt dite de la Paroiſſe de Champs dans la conceſſion faite en 1634 à Charlotte de Prie, veuve de François Allemant Seigneur de Guepean, Maître des Requêtes & Préſident au Grand-Conſeil, d'y avoir un Oratoire domeſtique. *Reg. Arch* 21 *Mai.*

BAILLY se trouve nommé dans les Regiſtres de l'Archevêché de l'an 1628, à l'occaſion de Charles le Roy Seigneur de la Poterie, & de Bailly, qui eut alors la faculté de faire célébrer *in Oratorio domûs ſuæ de* Bailly *infra limites Parochiæ de Campis.* Ce lieu n'eſt marqué dans aucune Carte, pas même dans celle des environs de Paris de l'Abbé de la Grive.

Reg. Arch. 6 Apr.

Digitized by Google

GOURNAY-SUR-MARNE ;

N'Y ayant point d'apparence que le nom *Gornacum*, dont on a fait en françois Gournay, & qui eſt commun à ſept ou huit lieux en France tant Villes que Bourgs & Villages, ſoit dérivé du nom de quelque poſſeſſeur proprietaire, ou fondateur, on eſt réduit à dire qu'il vient plus probablement de quelque terme Celtique ou Gaulois qui commençoit par *Gorn*. Mais ſans qu'on en ſçache pour cela la ſignification.

Nous ne connoiſſons rien ſur ce lieu du Diocèſe de Paris avant l'XI ſiécle qu'il en eſt fait mention à l'occaſion du Prieuré qui y fut fondé; après quoi dans le ſiécle ſuivant il en eſt fort parlé au ſujet des Seigneurs qui occupoient le Château; & à l'occaſion de divers événemens qui ſeront rapportez ci-après.

Comme cette Terre relevoit des Evêques de Paris, il en faut conclure qu'elle étoit de l'ancien partrimoine de leur Egliſe dont on a perdu les actes de donation. Dans l'Hiſtoire du meurtre de Thomas de Saint-Victor dont il va être parlé; il eſt qualifié *Caſtrum Sancti Stephani*. Saint Etienne étoit une des Egliſes qui formoient la Cathédrale. *Gallia Chr. T. 7. col. 62.*

Elle eſt ſituée à trois lieues & demie de Paris ou approchant de quatre lieues, vers l'orient, ſur le rivage gauche de la Marne. C'eſt un pays de labourages & de paturages. La Paroiſſe eſt peu étendue & n'a pas un grand nombre d'habitans.

En 1709, lors de l'impreſſion du dénom-

brement de l'Election de Paris on y comptoit 35 feux. Le sieur Doisy le réimprimant en 1745, dans la Description de tout le Royaume n'y en compte que 17. Par où l'on doit reconnoître visiblement l'erreur du Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, qui y reconnoît 1614 habitans & qui qualifie ce lieu du titre de Ville de la Brie, avec un pont sur la Marne, quoique ce pont ait été abbattu long-temps avant l'impression de cet ouvrage. Au reste il n'y avoit en ce lieu il y a 15 ans que 70 communians.

Ce qui me paroît avoir existé à Gournay avant toutes choses est le Château & les habitans qui cultivoient les terres: Mais il est impossible de dire à quelle Paroisse le tout appartenoit; c'étoit probablement à celle de Noisy-le-Grand ou à celle de Champs. Il est certain, qu'en 1122, plusieurs années après la fondation du Prieuré, il n'y avoit encore à Gournay qu'une Chapelle, appellée *Capella de Gornayo* laquelle avoit été donnée à ce même Prieuré; & qu'il n'étoit point encore fait mention de Paroisse. On ne sçait pas même sous le nom de quel Saint elle étoit titrée. Car pour ce qui est du nom de S. Arnou que cette Chapelle porta depuis qu'elle fut érigée en Paroisse, il y a tout lieu de croire qu'il ne lui fut donné qu'à cause de quelques Reliques de ce Saint, que les Religieux du Prieuré y déposerent après les avoir obtenues de leurs Confreres du Prieuré de Crepy en Valois où reposoit le corps entier de ce Saint.

Annal. Eccl. Fr. T. IV. p. 379. *Nal. Alex Sæc. 7. p. 551.*

Si le Pere le Cointe de l'Oratoire, & le Pere Alexandre Dominiquain avoient pû citer quelque titre en faveur de leur sentimen, on croiroit volontiers avec eux, que cette

Chapelle de Gournay auroit été dépositaire des Reliques de Saint Hildevert Evêque de Meaux, & en auroit peut-être porté le nom avant que d'être érigée en Paroisse sous le titre de Saint Arnou Martyr de la forêt d'Iveline. Selon le Pere Alexandre ce seroit même S. Hildevert qui l'auroit fait bâtir à sept lieues de Meaux, & qui y auroit été inhumé.

Quoiqu'il en soit, c'est par les monumens du Prieuré de Gournay que nous en connoissons les plus anciens Seigneurs de ce lieu. Ainsi dans ces commencemens on ne peut gueres séparer l'Histoire des Seigneurs d'avec celle du Prieuré. Mais avant toutes choses il faut sçavoir que sous le regne de Louis le Gros on se souvenoit encore que le Château de Gournay avoit appartenu à l'Eglise Cathédrale de Paris, & qu'en mémoire de cela il est ainsi désigné *Sancti Stephani Castrum quod Gorniacum dicitur.*

De Eccl. S. Steph. Par. Vide Dubois, T. I. p. 559.

C'est par un Diplome de ce même Prince daté de l'an 1122, que nous sommes informez de ce qui regarde les fondateurs & principaux bienfaicteurs de cette Maison.

Hist. S. Mar. à Camp. p. 279.

On y lit que Guy le Rouge ou le Roux (qui étoit fils de Guy de Montlhery & d'Hodierne son épouse fondateurs du Prieuré de Longpont) & Adelaide sa femme bâtirent proche le Château de Gournay une Eglise du titre de la Sainte Vierge & de Saint Jean l'Evangeliste, & que l'ayant dotée, ils la donnerent avec tous ses biens au Monastere de Saint Martin-des-Champs, ils ajoûterent à ce don la Chapelle de Gournay, la Terre *de Luabum* un moulin à Gournay, l'Eglise de Roissy (en Brie) avec l'*atrium* & le tiers du village. Cette fondation dont on ne sçait point précisément le temps est d'environ l'an

1100. Le Roy fait enſuite dans ſa Charte l'énumération de ce que Anſel de Garlande ſon Sénéchal ou *Dapifer* avoit donné à la même Maiſon, ſçavoir les deux tiers de Roiſſy, Noiſiel avec l'Egliſe &c. La dixme *de Berchorellis* & deux parties de la dixme de Bercheres, l'autre tiers fut donné avec l'*atrium* par Baudoin de Clacy, du conſentement d'Anſel le Sénéchal, lequel Anſel ajoûta à tout cela la dixme de Ponteulz; la moitié de la dixme de Torcy dite de Saint Martin, l'Egliſe d'Eſſonne (*a*) avec l'*atrium* & la dixme; quant aux hôtes qui demeuroient dans cet *atrium* ce fut Etienne frere d'Anſel qui en fit préſent. Albert de Bry donna de ſon côté tout ce qu'il avoit en propre dans le lieu dit *Canoilum*, ſçavoir l'Egliſe avec la dixme, des prés, une terre & un bois, tout cela du conſentement du même Anſel de qui il le tenoit. Le Roy Louis le Gros reconnoît par le même Diplome que ce nouveau Monaſtere de Gournay jouit de 15 arpens de prés ſituez entre Gournay & Chelles dont il y en a 5 qui proviennent du don de Sa Majeſté, ſept autres du don d'Alberic de Mainferme & les trois de reſtes d'autres aumones. J'obmet le reſte. Girbert alors Evêque de Paris donna une ſemblable charte de confirmation la même année en plein Chapitre. De ſorte qu'il ne faut pas être ſurpris que cette Maiſon nourrit alors vingt-cinq Religieux. Le

Ibid. p. 281.

(*a*) Suger a écrit que les Evêques de Paris conniverent a cette donation pour contrecarrer l'Abbaye de S. Denis. *Sug. de admin. ſua Duch.* T. IV. p. 339. De la Barre, Hiſt. de Corbeil, p. 102, parle encore autrement de ce don, le faiſant venir d'Eudes de Corbeil, qui l'auroit fait à la priere d'Alix de Creſſy femme de Guy le Rouge.

Digitized by Google

grand nombre de Moines qui y étoit fut cause que le Prieuré de Saint Martin des Champs regarde le Monastere de Gournay comme la principale de ses dépendances.

Il fut aussi regardé alors comme l'une des Maisons où la régularité de l'Ordre de Cluny étoit mieux observée. Ives de Chartres écrivant à un nommé Gonthier qu'il qualifie *Frater & compresbyter*, l'exhorte de se retirer à Notre-Dame de Gournay pour y jouir du repos qu'il désire. *Ivo Carnet. Ep. XI.*

La disette de titres causée par les guerres ne permet pas que l'on soit informé de beaucoup de faits importans concernant ce Prieuré. On ignore même le nom des cinq ou six premiers Prieurs.

Le premier que l'on connoisse est FOUIQUE *Fulces*, lequel se trouva du vivant de l'Evêque de Paris Maurice de Sully à un acte concernant l'Abbaye de Mont-éti. *Tabul. Hiber.*

Ensuite PIERRE qui se trouve mentionné dans l'acte par laquelle Mathilde de Garlande femme de Matthieu de Montmorency fait une fondation dans l'Eglise de Gournay, vers l'an 1200, sur une rente de vingt sols dans Paris. Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 392.

DROGON paroît en sa qualité de Prieur de Gournay dans un acte de l'an 1225, par lequel il reconnoît avec sa Communauté avoir vendu à l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris des cens qu'il avoit à Rôny avec la justice, & cela du consentement de Baudoin Prieur de Saint Martin. On trouve aussi ailleurs des Lettres de lui touchant les prés que l'Abbaye de Livry avoit proche la chaussée de Gournay dans la censive du Prieuré & sur une vigne *apud Chennuel* qui doit être le *Capitulum* de ci-dessus. Ce Prieur mourut vers *Chartul. S. Genov. p.* 214 *Chartul. Livriac. f. 9. & 57.*

l'an 1239. Il eſt inhumé à Saint Martin-des-Champs. On liſoit autrefois à l'entrée de la Chapelle de l'Infirmerie.

Hic jacet Drogo Prior de Gornayo.

BARTHELEMI lui ſuccéda. Il étoit fils d'une Dame nommée Haviſe dont la tombe ſe voit encore dans le chœur de Saint Denis de Tournan, & que l'on croit avoir été femme d'un Seigneur de Grez. Il y eſt repréſenté dans le rang de ſes enfans avec cette inſcription : BARTHOLOME POR DE GORN. Il mourut vers l'an 1258, le 15 Août & fut inhumé dans le Chapitre de Saint-Martin-des-Champs. Marrier rapporte qu'il a lu ſur ſa tombe tranſportée aillieurs *Hic jacet Bartholomeus Prior de Gornayo*, avec ces vers qui repréſentent ſes bonnes qualités.

Hiſt. S. Martini, p. 570.

Oret quiſque Deum quod ſalvet Bartholomeum.
Qui jacet hic ; morum fulſit virtute bonorum,
Ad bona vir ſolitus, vir providus atque peritus,
Prudens, pacificus, humilis fuit atque pudicus.

Puis la date du jour de ſa mort.

Ce fut du temps de ce Prieur, c'eſt-à-dire en 1246, que le Couvent de Gournay traita avec les habitans de Torcy qui prétendoient avoir droit d'envoyer leurs beſtiaux dans le Bois des Moines appellé *Boletum*. Thibault de Bar Seigneur de Torcy, fit une Enquête qui obligea les habitans de ſe déſiſter.

Preuv. de l'Hiſtoire de la M. de Bar, p. 29.

ADAM étoit Prieur de Gournay en 1271.

Chartul. S. Mauri.

Il certifia en 1275, que ſes gens de Roiſſy avoient toujours eu droit d'uſage en la forêt de Roiſſy. Il ſiégeoit encore en 1283. *Ibid. f. 327.* *Ibid. f 471.*

JACQUE MOULIN fut Prieur de cette Maiſon ſous Charles V. & Charles VI. ſon épitaphe le qualifie Bachelier en décret fils d'un Mercier de Limoges. Il mourut le 3 May 1386. *Hiſt. S. Martini, p. 570.*

HUGUE DE MALGNAC Conſeiller du Roy, Prieur en 1387. *Tab. Foſſ.*

On ne connoit aucun Prieur du ſiécle ſuivant, ſinon JEAN TALENCE, qui préſenta à la Cure de Ponteau le 22 Juin 1461. *Tab. Ep. Par. in Spir.*

GERARD DE MAUNY Abbé de Noyers en étoit Prieur Commendataire en 1505, & fit commencer à y mettre la réforme le 4 Février. Il y avoit alors cinq Moines ſeulement; on y en ajoûta ſix autres de Saint Martin des Champs qui y furent envoyez par Philippe Bourgoin Prieur, & par Jean Raulin Profeſſeur dans l'Ordre de Cluny. Les Regiſtres du Parlement contiennent un Arrêt du 10 Novembre 1508, pour la même réforme. On peut auſſi voir la mention qui en eſt faite au 12 Mars 1533, au 18 Avril 1558, & au 27 Février de la même année. *Ibid. f. 283.*

ANTOINE BOULU Religieux par la mort duquel le Prieuré fut conféré à Guillaume Joſſe Religieux de Cluny par l'Evéque. *Reg. Ep. Par. 30 Apr. 1530*

PIERRE CLUTIN étoit Prieur ſous le regne François I. Après ſa mort arrivée en 1533, que de Paris nomma deux fois à ce bé- *Jure devoluto*, 1°. Nicolas le Roy Re- de l'Ordre le 5 Septembre 2°. Pierre le 14 Décembre. *Reg. Ep. Par.*

7, les Relig eux plaidoient contre in ſoit diſant Prieur de Gour- la réforme. *Reg. Parl. 21 Jan. 1537.*

JEAN-PAUL DE SELVE Prieur de Gournay mourut au mois de Juillet 1569, comme c'étoit un mois des Graduez, il y eût plusieurs nominations de Religieux de l'Ordre de Cluny pour lui succéder.

Reg. Ep. & Capit. Paris. 13 Jul. 19. Aug. & 20 Mai. 1570.

Regist. Parl. On trouve au 23 Juillet 1574, mention d'un Arrêt du Parlement au sujet de cette Maison.

NICOLAS FUME'E, Evêque de Beauvais est qualifié Prieur de Gournay dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Il présenta sous le même titre à la Cure de Bercheres du Diocèse de Paris le 13 Octobre 1582.

Reg. Ep. Par.

JACQUES FOUYN Prieur de Gournay présenta le 20 May 1597, à la Cure de Saint Arnou du même lieu. Le 12 Juillet 1599, il fut permis au Prieur de Gournay d'aliéner jusqu'à 600 livres, pour réparer les dégâts faits pendant les troubles.

Reg. Ep. Par.

Regist. Parl.

CHARLES FAYE, en étoit Prieur en 1600. Il présenta en cette qualité le 16 Février à la Cure de Bercheres.

Reg Ep. Parisi.

Un Evêque de S. Flour l'a été au commencement du siécle, selon les Mémoires Historiques de Mezeray imprimez en 1732 *in 12.* page 49.

LOUIS-HENRY FAYE D'EPESSES traitta au mois d'Avril 1664, comme Prieur de Gournay avec l'Administrateur de la Léproserie de Corbeil. Il fut aussi Abbé de Saint Pierre de Vienne, & Chanoine de N. D. de Paris.

Reg. Ep. Par.

Hist. des Préси. p. 325.

De nos jours M. l'Abbé Alary est Prieur de Gournay où il a beaucoup fait travailler.

L'Eglise du Prieuré de Gournay dans ces derniers temps n'a plus l'air que d'une Chapelle qui a été réparée sur les ruines des anciens

Digitized by Google

ciens édifices. Pour y aller on passe à travers des restes de l'ancien Chapitre qui paroissent d'une structure du XIII siécle, aussi-bien que quelques colonnes du vieux cloître. L'ancienne Eglise avoit été détruite lors des guerres de la Religion pour la fortification du Fort de Gournay. Le Titulaire du Prieuré vendit la Terre de Noisiel pour rebâtir cette Eglise en 1599. Voyez Noisiel.

La famille des Garlande y a eu au XII siécle sa sépulture, parce que cette Terre leur advint alors & qu'ils en furent les principaux bienfaicteurs ainsi qu'on a vu ci-dessus par la charte de Louis le Gros de l'an 1122. Anseau de Garlande fait Sénéchal de France vers l'an 1108, qui fut tué en 1117, d'un coup de lance au troisiéme siége de Puisset en Beausse, y fut enterré: Et depuis lui Etienne de Garlande Doyen d'Orleans décédé en 1148. On lit que Guillaume de Garlande avoit donné à ce Monastere pour l'ame de son fils Anseau qui y reposoit, la moitié de ce qu'il avoit dans les dixmes de Nogent outre les dixmes de la Mainferme destinées pour le luminaire de l'Eglise & 20 sols sur le péage de Gournay pour avoir de l'huile, & de plus l'usage dans les bois de Roissy.

Ce même Monastere avant l'écoulement du premier siécle de sa fondation avoit eu de Galeran Comte de Meulent & d'Agnès sa femme le moutier de la Queue, c'est-a-dire l'Eglise, & le four du même lieu: Le don est daté de Meulent 1145. Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 46.

Guy de Mon-jay avoit été en difficulté avec ces Religieux pour une dixme en la Paroisse d'Ozoir qui étoit alors aux environs de Villevaudé: Mais du consentement de sa femme Adelaide & de Guccher son propre *Ibid.* p. 63.

frere il leur accorda cette dixme non-seulement dans les terres essarbées, mais encore dans celles qui le seroient par la suite. Les actes de Guy & de Gaucher de Chatillon sont de l'an 1166. Ce dernier fit plus ; car il donna encore deux ans après à l'Eglise de Gournay la Terre de Ville-Prestre située en son Fief.

Histoire de la Fi. de Chatillon.

Ce fut en ce Monastere de Gournay que décéda le 4 Décembre 1577, Antoine Viallart qui de Prieur de Saint Martin & Abbé de Bernay avoit été fait Archevêque de Bourges, & dont il est dit qu'il ne quitta ni l'habit monastique ni la regle de Saint Benoit dont il avoit fait profession. Mais son corps fut reporté à Bourges.

Hist. S. Mart. t. 1, p. 268.
Gall. Christ. nova, T. I. col. 99.

La donation du Prieuré de Gournay au Monastere de Saint-Martin-des-Champs fut confirmée par la Bulle de Calixte II. de l'an 1119. *Apud Gornaeum Castrum Monasterium Sanctæ Mariæ cum omnibus appenditiis suis* ; ce qui est répété en celle d'Innocent II. de l'an 1142. Il faut observer que la préposition *apud* ne signifie pas dans l'intérieur du Château, mais sur le territoire. Aussi la Bulle d'Eugene III. qui est de l'an 1147, marque t'elle mieux la situation *Ecclesiam Sanctæ Mariæ extra Castrum Gornaii* ; puis *Aliam Ecclesiam infra ipsum Castrum.* Ce qui se trouve de la même maniere dans la charte de Thibaud Evêque de Paris, d'environ l'an 1150.

Hist. S. Mart. p. 157.
Pag. 171.
Ibid. p. 180.
Ibid. p. 188.

L'autre Eglise dont Eugene & Thibaud parlent & qui étoit renfermée dans le Château de Gournay est sans doute celle qui n'est qualifiée que de Chapelle daus les Lettres du Roy de l'an 1122. C'est cette derniere Eglise qui fut érigée en Paroisse durant le cours de

Digitized by Google

ce même siécle ; car elle étoit dès le XIII au rang des Paroisses du Doyenné de Lagny. J'ai déja fait remarquer qu'elle fût érigée sous le titre de S. Arnoul Martyr dont la Fête est le 18 Juillet. Elle put essuyer dans la suite des siécles les mêmes accidens que le Château même de Gournay. Il est rare que des Eglises si voisines des Châteaux célebres puissent long-temps subsister dans leur premier état.

L'Eglise de S. Arnou de Gournay aujourd'hui subsistante est très-nouvelle & fort petite; avec deux Chapelles cependant. Une marque indubitable de la nouveauté est qu'elle est tournée au Septentrion & non à l'Orient quoique M. de la Grive la figure ainsi dans sa Carte. Il ne reste rien de l'ancien clocher : Mais comme le village est peu nombreux il seroit devenu assez inutile. Cette ancienne Eglise n'étoit pas située au même lieu, mais elle étoit plus éloignée de plusieurs maisons, & bâtie au bout méridional du village. La nouvelle a été bâtie en 1720, sur le dessein de Frere Romain Jacobin Architecte aux frais du sieur de Court Chef d'Escadre des Armées Navales du Roy, sous-Gouverneur de M. le Duc de Chartres Seigneur en partie de Gournay du consentement des parties intéressées : sçavoir Madame la Princesse de Conty & le Prieur du lieu.

La nomination de la Cure est marquée appartenir à ce Prieur dans le Pouillé du treisiéme siecle, & dans celui du XVe. où le revenu étoit dit être de 20 livres. Les Pouillés postérieurs s'accordent sur la même nomination. Le Curé est gros Décimateur & par accomodement il ne dixme point sur les terres du Prieuré.

La Léproſerie ou Maladerie de Gournay eſt ancienne. Dès l'an 1352, il s'éoit ému une difficulté touchant le Collateur. Il en eſt parlé dans les Regiſtres du Parlement, & dans celui de la viſite qui en fut faite en 1361. Les lieux qui avoient droit d'y prétendre leurs malades après Gournay, étoient Chelles, Noiſy-le-Grand, Villiers-ſur-Marne, Champs, Noiſiel, Hemery, Bercheres, Rantilly, Beaubourg, Lognes, Croiſſy, Torcy, Collegien Saint-Germain-des-Noyers. Le revenu devoit avoir été proportionné à de ſi grandes charges: Il y en avoit au hameau de Malevoiſine alors ſubſiſtant proche Lognes, à Torcy; à Hemery, & à Courcerequenes lieu du voiſinage qui eſt aujourd'hui inconnu à moins que ce ne ſoit Courquetaines. L'Evêque de Paris y nommoit l'Adminiſtrateur. Ce fut avec ſa permiſſion obtenue par le Prieur de Saint Martin qu'un Religieux de Saint Martin put y demeurer quelque temps en 1408. Sauval en parle à l'an 1574. Le Pouillé de Paris de l'an 1648, la dit être de fondation commune. Elle eſt encore au rolle des Décimes.

Reg. Parl. 1352. Avril. *Regiſt. Viſit. Leproſ. f.* 79.

Tab. Ep. Par. in Spir. *Reg. Ep. Par.* 1450, 1478, 1522. Sauval, T. III, p. 46. Pouillé in-4° p. 143.

Aucun auteur de ma connoiſſance n'a remarqué touchant Gournay-ſur-Marne ce qu'en a dit l'Ecrivain de l'Hiſtoire de Corbeil, en parlant de Hemon Comte de cette Ville avant le temps de Hugues Capet. Il y aſſure ſans citer de garant, que Gournay étoit poſſedé par Hugues-le-Grand Prince des François, qui fut marié à Avoye, laquelle avoit parmi ſes proches parentes Eliſabeth qui épouſa un Seigneur appellé Hemon, & qu'en faveur de ce mariage Hugues-le-Grand leur donna le Comté de Corbeil & la Seigneurie de Gournay-ſur-Marne, & cela vers l'an 950.

De la Barre, Antiqu. de Corb. p. 66.

Digitized by Google

Ordinairement l'on ſe contente de produire pour premier Seigneur connu de Gournay Guy le Roux ou le Rouge ſecond fils de Guy premier, Seigneur de Monthery & d'Hodierne qui l'étoient en 1060, lequel Guy le Rouge fonda le Prieuré avec ſa femme Adelais. Il eſt vrai qu'on ignore qu'elle fut la famille de cette Dame: Mais il pourroit ſe faire que cette Adelais peu connue fut iſſue des Seigneurs de Corbeil & de Gournay, qui ſelon de la Barre exiſtoit dès le X ſiécle.

Anſel de Garlande ayant épouſé une des filles de Guy le Rouge devoit poſſeder la Terre de Gournay, mais ce fut ſon beaupere qui continua d'en jouir. Il fut Grand Sénéchal de France & fort conſidéré du Roy Louis le Gros. Il fut tué étant à ſon ſervice l'an 1117.

Ce fut dans le temps que Guy le Rouge avoit commis à la garde du Fort de Gournay Hugues de Pomponne qu'arriva l'événement qui obligea le Roy Louis le Gros d'y venir mettre le ſiége. Ce Hugues que l'Abbé Suger qualifie de *Caſtellanus de Gornaco*, avoit arrêté ſur le grand chemin des chevaux appartenans à des marchands & les retenoit dans le Château de Gournay. Suger continuant ſon recit; dit que le Roy étant ſurpris & preſque hors de lui-même à la vue de ce procédé raſſembla ſon armée & vint inveſtir ce Château afin qu'il n'y entrât point de vivres. Il fait enſuite la deſcription de l'Iſle ſur le bord de laquelle il étoit ſitué, & il en célebre les pacages. Louis le Gros en approcha à l'aide des batteaux. Il ordonna à quelques uns de la Cavalerie & à un grand nombre de l'Infanterie de ſe dépouiller & de ſe mettre à la legere, enſorte que les uns étant appro-

Digitized by Google

chés à la nage & d'autres à cheval, étant lui même de ce dernier nombre il commenda de forcer l'Isle. Les gens du Château tacherent de les repousser à l'aide des pierres, des lances, & des perches. Les attaquans ne se rebutans point lancerent des pierres avec les machines, & les arbalétriers qui avançoient en tirant commencerent à se voir à portée d'en venir aux mains avec les assiégés, étant armez de bons casques, ils repousserent tous ceux qui s'opposoient à leur entrée dans l'Isle, & les obligerent de se retrancher dans le Château. Le Roy ne les voyant pas disposés à se rendre, augmenta le nombre de ses troupes & se présenta pour franchir les fossés qui étoient fort profonds, il fit dresser tout auprès une machine à trois étages qui empêchoit aux archers ou arquebusiers des premieres tours de travailler avantageusement à leur défense: & d'où les assiégeans tuoient de temps en temps quelques-uns du dedans. A cette machine étoit attaché un pont de bois qu'on laissoit aller sur le fossé, par le moyen de quoi ceux qui descendoient de dessus pouvoient entrer dans la Forteresse. Mais ceux du dedans usant de ruse avoient dressé en terre des pieux taillés en pointe & les avoient couverts de paille, enforte que ceux qui étoient assez hardis pour entrer marchant sur ces pailles sans se défier de rien se trouvoient empalés. Suger parle aussi en cette occasion des chemins souterains *terratæ caveæ* qui servirent à cette expédition. Gui le Rouge voyant son Château serré de si près, se mit en campagne & ravagea avec le fer & le feu tout le terrain qu'il put dans les Terres du Roy afin de faire diversion. Comme les vivres étoient prêt de manquer au Château

de Gournay, il engagea le jeune Thibault Comte de Champagne & de Brie de venir à son secours. Le Roy alla au devant de lui, & ayant mis son armée en état de se battre, les François attaquerent ces troupes de Brie peu accoûtumées à la guerre, les percerent de leurs lances & de leurs épées & mirent le reste en fuite. Le Comte Thibault laissa ainsi périr une partie de son armée & fut des premiers à reprendre le chemin de son pays. En un mot la victoire fut si complete du côté du Roy Louis le Gros, que Suger auteur contemporain a cru le devoir qualifier de *Famosa ubique terrarum celeberrima.* Cette bataille fut donnée selon les apparences aux environs de Champs & de Lognes. Le Roy étant devenu victorieux retourna à son camp, les assiégés du Château de Gournay s'étant rendus il les en chassa, il s'en mit en possession & ensuite il en confia la garde aux sieurs de Garlande. Guillaume de Nangis qui vivoit plus de 150 ans après Suger, fixe ces événemens à l'année 1114. Il observe que Hugues de Pomponne qui occasionna ces mouvemens s'étoit mis sur le pied de piller les batteaux qui passoient sur la Marne & d'en retirer toutes les dépouilles dans le Château de Gournay. *Chron. Guill. Nang. Tom. Spicil.*

La disposition ordonnée par le Roy Louis le Gros ne fit point sortir de la postérité de Guy le Rouge la Terre de Gournay. Car il avoit donné en mariage une de ses filles à Anseau de Garlande celui-là même qui fut Sénéchal de France & qui décéda en 1117.

De leur mariage sortit une fille qui porta cette Seigneurie de Gournay en la Maison de Montfort, dont fut une Agnès de Montfort Dame de Gournay mariée à Valeran II. Duchêne, Histoire de Montmor. p. 695.

du nom Comte de Meulent. La même Agnès Comtesse est dite *Domina Gornaii* dans un acte de l'an 1168, auquel temps elle parut avec le Roy Louis VII. dans l'Eglise de saint Maur des Fossez à la publication de cet acte.

Chartul. S. Mauri. art. Ferrolez.

RADULFUS MILES DE GORNAIO & *ANSELUS DE Gornaio* se trouvent sous le regne de Philippe Auguste dans des catalogues de Chevaliers. Le premier est nommé au rang de ceux qui tenoient quelque bien de la Châtellenie de Monlhery parce qu'il possedoit Villiers-sur-Nozay. Le second est dans une autre liste des Chevaliers de la même Châtellenie qui ne tenoient pas du Roy ce qu'ils y avoient. Il est aussi nommé à l'an 1212, au mois de Juin comme ayant été en différent avec Radulfe Abbé de Saint Maur touchant un past, qui fut réglé par Pierre Evêque de Paris.

Rôle de Montlhery, sous Ph. Aug. *Cod. Putean.* 635. *Gall. Chr.* T. 7. *col.* 88.

JEAN DE CHASTILLON Comte de Blois, possedoit la Seigneurie de Gournay sur la fin du regne de S. Louis. Il en fit hommage l'an 1269, le mercredy après la Saint-Nicolas d'hiver á Etienne Tempier Evêque de Paris. Le Cartulaire ajoûte que pour le Château & la Châtellenie il étoit redevable à l'Evêque d'un cierge de 20 sols.

Chartul. Ep. Bibl. Reg. f. 121.

PIERRE COMTE D'ALENÇON frere du Roy Philippe le Hardy jouit après lui du Fief de Gournay, & en rendit pareillement hommage au même Evêque dans la salle Episcopale l'an 12 77. le lendemain de la Saint-Martin.

Cartul. Ep. Reg. f. 144

JEAN de ROUVRAY & Marguerite de Meulen sa femme possedoient Gournay en 1330. Elle etoit du propre de Marguerite.

JEANNE D'EVREUX Reine de France & de Navarre *jadis compagne du Roy Charles* acquit des deux ci-dessus nommez la Terre & seigneurie

Seigneurie de Gournay avec ſes dépendances la même année 1330, le 26 Mars mardy avant Pâques moyennant la ſomme de quatre mille cinq cent livres, Jean de Milon étant Garde de la Prévôté de Paris. Je lis ailleurs qu'elle l'avoit acquit de Jean de Romeray & que ce bien avoit été engagé au ſieur le Picnet Conſeiller au Parlement. Ceci doit ſervir à corriger l'Hiſtoire d'Etampes où on lit que cette Jeanne d'Evreux troiſiéme femme de Charles le Bel la lui porta en mariage en 1326. Le Roy Philippe de Valois ſe retira quelque fois en cette Terre. Ce fut de la qu'il écrivit le 27 Juillet 1337, au Gardien de la Ville de Verdun.

Liv. rouge neuf du Châtelet.

Répertoire, p. 1365.

Reg. du Domaine, T. I.

Hiſt. d'Etamp. p. 581.

Preuves de l'Hiſtoire de Verdun, p. 23.

BLANCHE fille poſthume de Charles le Bel & de Jeanne d'Evreux porta cette Terre en dot l'an 1345, à Philippe Duc d'Orleans fils puîné du Roy Philippe de Valois. En 1351, la Reine devoit vingt ſols à l'Evêque pour Gournay. Je trouve au tome 1. des Regiſtres du Domaine qu'en 1330. la Reine Jeanne d'Evreux avoit acquis Gournay de Jean de Romain que ce bien avoit été engagé au ſieur Lepicard Conſeiller au Parlement. En 1376, un an après la mort de ce Prince ſon mari elle la céda au Roy Charles V. s'en retenant l'uſufruit, marquant dans l'acte qu'elle venoit des acquits de Jeanne ſa mere.

Ibid.

Compot. Ep. Par.

Mem. de la Chambre des Compt. fol. 8. 20. 18.

BUREAU DE LA RIVIERE premier Chambellan du Roy Charles VI. eût la Terre de Gournay par don de ce Prince avant l'an 1385 : Car lorſqu'il donne en cette année-là le 9 Novembre à ſon frere Louis en appanage les Terres tenues par la Ducheſſe d'Orleans ſa tante, il en excepte Crecy qu'il s'étoit reſervé & Gournay ſur Marne qu'il avoit donné au ſire de la Riviere. Ce même Roy étant à

Mem. de la Chambre des Compt. au 9 Nov. 1385.

Regſtr. du Tréſor des Chartes. 135. piece 45.

Maubuiſſon le 9 Décembre 1388, lui confirma ce don, & en renouvella la donation par une charte dans laquelle il fait mention des ſervices rendus non-ſeulement par ce premier Chambellan, mais encore de ceux que ſa femme rendoit à la Reine avec laquelle elle étoit continuellement, & auſſi en mémoire de ce qu'elle lui avoit donné la premiere nouvelle de la naiſſance de ſon fils le Dauphin comme auſſi à cauſe de ce qu'il avoit levé ſur les fonts Charles de la Riviere leur fils.

Il eſt probable qu'après la mort des ſires de la Riviere cette place revint à la Couronne. Le Régent Anglois la fit aſſiéger ſur la fin du Carême 1430, & elle fut priſe, mais depuis elle fut rendue au Roy Charles VII. On lit qu'en 1437, ce Prince aſſigna ſur le revenu de Gournay-ſur-Marne 100 livres de rente annuelle à Thomas Hauſton; qu'en 1448, il fit à Hugues Vennede don de la Tour & Châtellenie du même Gournay ſa vie durant: & enfin qu'en 1454, il accorda à Thomas Hauſton ci-deſſus nommé pour le temps qu'il vivoit tous les revenus que la Couronne avoit en la Terre de Gournay pour en jouir par les mains du receveur ordinaire de Paris.

Journal de Charles VII, p. 136.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Cette marque de bienveillance du Roy pour cet Ecoſſois venoit de ce qu'à l'aſſaut de la priſe de Meaux faite ſur les Anglois, il étoit entré le premier dans la Ville, où il avoit été bleſſé & mutilé en pluſieurs endroits de ſon corps.

Sauv. T. 3. p. 389.

Depuis ce temps-là la Terre de Gournay fut quelque fois de celles dont le Roy fit échange pour d'autres. Il tranſporta cette Châtellenie par Lettres de l'an 1461, au profit de Guillaume de Harcourt de Tancar-

Mem. de la Chambre des Comptes.

Digitized by Google

ville en échange de la Châtellenie de Montrichart. Louis XI la donna le 12 Janvier 1465, à Antoine de Chabannes pour Blanque fort près Bourdeaux, pour en jouir avec celle de Crecy en Brie & de Goneſſe en union au Comté de Dammartin. Nonobſtant cet échange on trouve un Arrêt pour main-levée de la Terre de Gournay en faveur du ſieur Tancarville ci-deſſus nommé; & delà dans les mémoriaux de la Chambre des Comptes poſtérieurs à l'an 1483. Il eſt conſtant qu'Antoine de Chabanes n'avoit eu cette Terre que pour ſa vie, & qu'après ſa mort le revenu fut mis en la main du Roy; mais Jean ſon fils finança pour continuer d'en jouir.

Ibid. & 1466 Tables de Blanchard.

Compte de la Prev. de Paris, 1492. Sauv. T. III. p. 499.

On lit aſſez au long dans Sauval l'érection d'un Fief à Gournay faite l'an 1494, mais ſans aucune mention de celui qui poſſédoit alors la Seigneurie. Il rapporte d'après un compte de l'an 1495, que ce fut Robert Thibouſt Préſident en la Cour du Parlement qui obtint cette érection par Lettres patentes données à Lyon au mois de May 1494, pour une maiſon & jardin, deux gords & environ deux arpens de terre ſis au territoire de Gournay ſur Marne, à la charge de faire foy & hommage au Roy, payer les droits & devoirs à chaque mutation de Seigneur, & auſſi à la charge de fournir chacun an à Gournay un chapeau de roſes à quatre rangées qui ſervira à porter le corps de N. S. le jour du S. Sacrement; outre ce à condition que certaine place aſſiſe devant la maiſon du même M. Thibouſt auprès du Pont de Gournay en laquelle eſt planté le poteau de la Juſtice du Seigneur y reſteroit; & cela du conſentement du même Thibouſt auquel cette place appartenoit, &

Compte de l'Ordin. de Paris Sauval, T. III. p. 510

qu'il tenoit du même Seigneur à douze deniers parisis de cens.

Gournay proche Paris fut du nombre des Terres que le Roy François I. céda à Antoine du Bois Evêque de Beziers au lieu de celles que ce Prélat avoit dans le Hainaut & qu'il avoit donné en 1530, au Roy pour la céder à l'Empereur: Cet Evêque ne la garda pas long-temps; il en fit la retrocession au Roy le 5 Février 1534.

Compte du Dom. de Par. 1535. Sauval, T. III. p. 617.

Par la suite, Nicolas le Jay, Maître des Comptes acquit du Roy la Terre de Gournay: Mais il la revendit le 5 May 1556, à Pierre du Griffon du consentement du même Prince.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Le Roy s'étoit réservé la vieille Tour Seigneuriale, que les Commissaires de Sa Majesté vendirent l'an 1577, à G. le Jars, avec les démolitions, fondations, circuit & pour tour à certaines conditions: Et en 1583, il augmenta son Domaine de Gournay de quelques arpens de prés que Jean Dugué lui céda pour des Droits Seigneuriaux à Champs.

Reg. Conf. Parl. 27 Juil. 1577.

Reg. Conf. Parl. 24 Mars.

Quelques années après la destruction de la Tour, Henry IV fit bâtir à Gournay un Fort qu'on nomma le Fort Pille-badaut. C'étoit en 1592, deux ans avant la Réduction de Paris á son obéissance. L'usage auquel il servit s'entend assez par la signification du nom.

Matth. Hist. T. II. p. 111.

Second Supplément des Mem. de l'Etoile, T. I. p. 116.

Il est constant par un acte du 12 Janvier 1596, que dessors le Roy avoit aliéné son Domaine de Gournay en faveur du sieur Lallemant de Guespean. Ce Seigneur cédant à Jean Scaron Conseiller au Parlement la Haute Justice dans les Terres de Maudiné & Boisarchier appartenantes au même Scaron, voulut que les appéllations relevassent en la Justice de Gournay, & se retint 10 sols de

VIII. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 294.

Lettr. confirm. du Roi Henri à Folambray, 12 Janv. 1596.

rente sur le Fief de Maudiné & 20 sols sur celui de Bois-larchier. Maudiné est aujourd'hui un Fief de M. de la Valliere, situé proche Champs tirant vers Torcy. D'anciennes Lettres du Roy Charles VI placent ce Maudiné proche Croissy. Je les cite à la fin de l'article de ce village.

Claude-Elisée de Cour, Vice Amiral de France avoit à Gournay une trés-belle maison qui subsiste encore. Il décéda en 1752, & fut inhumé en l'Eglise du lieu.

¶ Ce qui reste à dire touchant Gournay regarde les Eglises qui y ont eû du bien ou des droits: Les événemens qui y sont arrivés ou dans le voisinage, & le pont de ce lieu auquel a succédé le bac.

L'ancien Nécrologe de Notre-Dame de Paris marquant au 10 Avril l'obit de Guillaume de Garlande, Chevalier, n'oublie point que son fils qui avoit un droit de péage à Gournay, en exempta le Clergé de cette Eglise & les effets qui lui appartenoient. L'Abbaye de Livry, fondée vers l'an 1200, eut dès son commencement trois arpens de prés à Gournay donnés par Thibaud de Garlande: Le Prieuré du Cormier qui en dépend, eut pareillement de Jean de Beaumont & d'Isabeau la Bouteillere sa sa femme en l'an 1227 cent sols parisis, à prendre au jour de la Purification sur le péage du même lieu. *Chaartul. Livric. p. 1.* *Ibid. fol. 96*

Nous ignorons si ce péage se levoit sur un pont. Il paroît que dans le temps du siége de cette place par le Roi Louis le Grõs en 1114, il n'y avoit point encore là de pont sur la Marne. L'Historien du temps qui entre dans un grand détail, n'en fait aucune mention. Il put n'avoir été construit

que par la ſuite. Il en eſt parlé ci-deſſus à l'an 1494. Il fut refait à neuf en 1495 & 1496, ſuivant un compte que j'ai vû; on l'appelloit quelquefois alors le Pont Saint-Arnou. Il exiſtoit encore, lorſque M. de Valois écrivit ſa Notice des Gaules. C'eſt lui qui rapporte le proverbe qui couroit à Paris parmi la populace, en parlant d'une femme de mauvaiſe vie : *Elle a paſſé le pont de Gournay ; elle a ſa honte bue.* Ce Sçavant ne craint point d'aſſurer pour certain que ce proverbe venoit de ce qu'autrefois, lorſque la clôture étoit moins obſervée dans les Couvens de Filles, les Religieuſes de Chelles, dont la maiſon eſt de l'autre côté de la Marne preſque vis-à-vis le Prieuré de Gournay, paſſoient le pont & rendoient viſite aux Religieux de ce lieu. Dans le ſiécle dernier ce pont n'étoit que de bois. On aſſure qu'il n'a ceſſé d'exiſter que parce que des gueux y mirent le feu. Il prenoit au rivage gauche à l'endroit où eſt la maiſon de M. de Court, & où il y avoit un moulin qu'il a fait détruire, & il ſe terminoit à l'autre bord, à l'endroit où il y a encore un reſte d'élévation ſur l'eau, & deux ou trois maiſons ſur le rivage, leſquelles ſont encore de la Paroiſſe de Gournay. Il y a maintenant un bac deux cent pas au-deſſus du lieu où étoit ce pont, & les droits en appartiennent à M. le Duc de la Valliere, Seigneur de Champs, & en partie de Gournay.

Notit. Gall. p. 404 & 405

Après le ſiége de l'Iſle & du Château de Gournay, fait en 1114 par le Roi Louis le Gros, & la victoire qu'il remporta dans le terrein voiſin ſur le Comte de Champagne & de Brie, l'antiquité ne nous a rien tranſmis de plus mémorable en genre tragique;

Digitized by Google

que le meurtre qui fut fait le 17 Août 1130 du vénérable Thomas Prieur de Saint Victor de Paris par des assassins qui l'attendirent vis-à-vis Gournay, lorsqu'il retournoit de l'Abbaye de Chelles avec Etienne de Senlis son Evêque.

Steph. Ep. Par. Epist. ad Gaufr. Episc. Carnot.

Histor. Eccl. Paris. T. II, p. 33.

Du Breul a cru qu'il s'agissoit de Gournay-sur-Marne dans nos anciens Historiens, lorsqu'ils écrivent qu'en l'an 1173 Henri Roi d'Angleterre prit Gournay sur le Roi de France, à l'aide de quelques François, & que Philippe-Auguste eut bien de la peine à le reprendre en 1202. Il suffit d'ouvrir Guillaume le Breton, pour voir qu'il s'agit là de Gournay en Vexin au Diocèse de Rouen.

Antiqu. de Paris, liv. 4. sur Gournay.

Digitized by Google

NOISY-LE-GRAND.

IL a été besoin de distinguer ce lieu d'avec plusieurs autres Noisy voisins de Paris, dont l'un est Noisy-le-sec au Diocèse même de Paris ; un autre proche Versailles sur les bords du Diocèse de Chartres, un troisiéme proche Beaumont-sur-Oise, presque à l'extrémité du Diocèse de Beauvais, sans compter deux autres Paroisses de ce même nom situées au Diocèse de Sens, ni un autre petit Noisy qui étoit sur le bord de la Seine au territoire de la Paroisse de Vigneuf proche Villeneuve-Saint-Georges. Celui dont il s'agit a été surnommé le Grand, soit à cause de son étendue, soit parce que nos Rois de la premiere race y ont eu une maison de plaisance ou un domaine. A l'égard de l'origine du mot Noisy, on convient que tous les lieux qui portent ce nom, l'ont eu à cause la quantité de noyers qui y étoient plantés ; de-là vient qu'on les trouve nommés en latin *Nucetum* ou *Nocetum*, & ensuite par alteration *Nocidum*, *Nuccium*, *Nuscium*, puis *Nusiacum*, *Noisiacum*.

Sa situation est sur un coteau, dont la pente est vers le septentrion au rivage gauche de la Marne ; ce qui fait que l'eau n'y est pas rare. Ce lieu n'est éloigné de Paris que de trois lieues vers l'orient. Il est placé vis-à-vis Neuilly qui est à l'autre bord de la Marne. Ce pays abonde en vignes, sans cependant manquer de labourages ni de

Digitized by Google

prairies. Le dénombrement de l'Election de Paris, imprimé en 1709, y marquoit 132 feux; & le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y comptoit 572 habitans ou communians. Le nouveau dénombrement, imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy, n'y marque plus que 127 feux. Aussi dit-on encore dans le pays qu'il y en a six vingt, & on y compte cinq cens communians.

La sainte Vierge est patrone de l'Église de ce lieu qui est un batiment assez vaste, dont la plus grande partie est du XIII siécle. Il n'y a pas de vitrages dans le corps principal de l'Eglise, ni de galeries; mais il est accompagné de deux aîles qui sont inégales: la nef n'est que lambrissée, le reste voûté. La tour de pierre terminée en fléche, que les habitans croyoient avoir près de mille ans d'antiquité, n'est que du XII siécle. On y voit à un des piliers de la nef cette inscription gravée en gothique minuscule.

» Bonnes gens plaise vous sçavoir que « cette présente Eglise de Nostre-Dame & « S. Souplice fust dediée le deuxiéme Di- » manche de May l'an mil quatre cent » quatre-vingt & quatre par la main de Re- » verend pere en Dieu Maistre Louys de » la Fourés Evesque de Paris. Et sera tou- » jours la Feste de la sainte Dédicace le se- » cond Dimanche de Mai. Et vous plaise » y venir gagner les grands pardons, & » prier Dieu pour Jehan Groignet & Rau- » line sa feue femme, lesquels de leurs » biens ensemble ont fait dedier cette pre- » sente Eglise.

On assure qu'il y a des reliques en deux

châſſes de bois ; mais je n'oſe en parler ; n'ayant point vû les authentiques.

Devant le grand autel eſt une tombe du XIV ſiécle, repréſentant une perſonne en habits longs.

Dans l'aîle ſeptentrionale de la nef ſont des vitrages d'un blanc foncé du XIII ſiécle, & d'autres d'un rouge du même temps, où ſont peints ceux qui les ont donné.

Dans un de ces vitrages du XIII ſiécle eſt repréſenté un Noble ou Chevalier à genoux, dont l'écu eſt mi-partie d'or & d'argent.

Dans un autre ſont deux Eccléſiaſtiques à genoux en robe ou ſoutane blanche, qui ont pour ſaint patron derriere eux un perſonnage tenant un panier de jonc ou d'oſier.

Cette Egliſe eſt bâtie dans le lieu preſque le plus bas du village. On dit qu'on avoit commencé à vouloir la rebâtir à l'endroit où a été le premier cimetiere, preſqu'à l'entrée du village, en venant du côté de Bry à main droite, dans le pré où ſe voit une grande croix qui peut avoir deux à trois cent ans : mais qu'il y eut des oppoſitions.

L'Egliſe de Noiſy-le-Grand eſt à la nomination du Prieur de Saint Martin des Champs depuis la fin du XI ſiécle. Ce fut en l'an 1089 que Geoffroy Evêque de Paris donna à ce Monaſtere l'autel de ce lieu, *altare apud villam Noiſiacum*, du conſentement de Hugues Comte de Dammartin qui le tenoit des bienfaits de cet Evêque, & de celui d'un nommé Garin à qui Hugues l'avoit donné pareillement en bénéfice : à quoi conſentit Renaud Archidiacre de Brie.

Hiſt. S. Martins, p. 486.

Quelques Bulles de Papes confirment ce

don avec celui de la Terre même. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris, qui ſont d'environ l'an 1150, & depuis ces Bulles, mettent *Eccleſiam de Nuſiaco cum decimis majoribus & minoribus.* Auſſi la trouve-t'on au rang de celles de la préſentation du Prieur dans le Pouillé du XIII ſiécle *Noiſiaco magno* : dans celui du XV, où il eſt ſpécifié que le revenu étoit alors de quatorze livres, dans ceux du XVI & du XVII. En vertu des titres précédens les Religieux de Saint Martin ſont encore Patrons & gros Décimateurs.

L'étendue de la Paroiſſe alloit autrefois juſqu'à Bry : de ſorte que preſque toute la rue qui commence vers le midi après l'Egliſe de Bry, étoit de Noiſy pour le ſpirituel : mais par Décret de M. le Cardinal de Noailles du 12 Octobre 1706, après les informations requiſes, & du conſentement de M. de Lyonne Prieur de Saint-Martin, ces maiſons en furent diſtraites & unies à la Paroiſſe, en chargeant le Curé de payer pour dédommagement dix livres chaque année à celui de Noiſy, & la Fabrique cinq livres à celle de Noiſy. *Reg. Archiep.*

Il y a eu à Noiſy une fondation de deux Sœurs de la Charité faite par M. Deſchamps Sécretaire du Roi, & Madame de la Roche mere de Mr. des Eſpoiſſes.

Pour ce qui eſt du temporel, la Terre de Noiſy étoit une de ces Terres Royales que nos Rois de la premiere & ſeconde race regardoient comme de leur domaine particulier. Dans la troiſiéme ils en firent des diſpoſitions. On a la preuve de ma premiere propoſition dans Gregoire de Tours. C'eſt lui qui nous apprend le malheur qui y arri-

Digitized by Google

va à l'un des fils du Roi Chilperic I. Ce Prince qui se laissoit souvent aller aux volontés de Frédégonde sa seconde femme, étant venu de la forêt de Villers-Cotereſts à Chelles, rappella du château de *Brennacum* où il avoit envoyé son fils Clovis, à la persuasion de cette Reine, afin qu'il y mourut de la même maladie pestilentielle qui les avoit enlevés; ce qui n'arriva pas : mais ce qui fut facheux pour lui, est qu'il se vanta trop tôt étant à Chelles de devenir Roi de toutes les Gaules, & qu'il s'avisa de mal parler de sa belle-mere. Frédégonde en étant informée, & écoutant ceux qui lui insinuerent que c'étoit lui qui avoit procuré leur mort par maléfices, s'en plaignit au Roi, qui le fit arrêter, & ordonna qu'on le désarmât, & qu'on ne lui donnât que de mauvais habits. On l'amena en cet équipage a la Reine, qui commanda que tout lié & garotté qu'il étoit on lui fît passer la riviere de Marne, & on l'enfermât dans une prison à Noisy : mais il n'y fut pas plutôt, qu'on l'assassina d'un coup de poignard; & on vint rapporter au Roi que c'étoit lui-même qui s'étoit défait. L'Historien contemporain ajoute ailleurs que ce jeune Prince avoit d'abord été inhumé à Noisy sous la goutiere d'une Chapelle; mais que Frédégonde ayant appréhendé que si on venoit à découvrir son corps, on ne lui fit des funérailles honorables, donna ordre qu'on le déterrât & qu'on le jettât dans la Marne. Il y fut jetté en effet, mais il fut arrêté dans les filets qu'un pêcheur avoit tendu plus bas pour prendre du poisson. Ce pêcheur ayant reconnu à la longue chevelure de ce corps que c'étoit celui d'un Prince de

Greg. Tur. Hist. lib. 5. cap. 40.

Ibid. lib. 8. cap. 10.

Digitized by Google

Sang Royal, le chargea ſur les épaules & le porta au bord, où il fit une foſſe, & l'enterra, le couvrant de gazon. Après la mort du Roi Chilperic, le Roi Gontran, oncle de ce Prince aſſaſſiné, voulant ſçavoir ce qu'étoit devenu ſon corps, fit beaucoup de perquiſitions. A la fin ce pêcheur de la Marne, qui devoit être de Noiſy ou de Bry, vint lui déclarer ce qui étoit arrivé ; & comme il lui avoit donné la ſépulture, Gontran fit lever le corps de ce jeune Clovis avec les honneurs qui lui étoient dûs, & il fut conduit par l'Evéque de Paris, le Clergé, la Nobleſſe & le peuple à la Baſilique de Saint Vincent, dite depuis de Saint Germain-des-Prés, où il fut inhumé. Voilà le plus ancien témoignage que l'on ait que Noiſy étoit ce qu'on appelloit *Villa Regia*. Il eſt du VI ſiécle.

Il s'en trouve un ſecond dans le XI ſiécle, c'eſt la donation que le Roi Henri I fit en l'an 1060 au Monaſtere de Saint Martin des Champs, dont il fut fondateur, de ce Noiſy, qualifié *Super Maternam fluvium cum omnibus redditibus terræ, ſilvæ, & reditionibus vinearum atque pratorum*. Cette Charte ſpécifie en particulier un bois & des redevances ſur les vignes & les prés. La Bulle d'Urbain II de l'an 1097, en faveur de ce Monaſtere, lui confirme entr'autres biens *Nuccium magnum*. Le Diplome du Roi Louis VI de l'an 1111 ſe ſert des mêmes expreſſions que la Charte du Roi Henri. Les Bulles de Callixte II de l'an 1119 & Innocent II de l'an 1142 mettent, *Villam Nuſeium cum omnibus appenditiis ſuis*. Un Diplome du Roi Louis le Jeune de l'an 1137 ajoute deux mots à ceux des Rois précé-

Hiſt. S. Mart. p. 5.

Ibid. p. 148.

Ibid. p. 24.

Ibid. p. 157 & 171.

Ibid. p. 27.

dens ; ſçavoir *& aqua materna*. J'ai déja rapporté ci-deſſus les termes de la Bulle
Ibid. p. 180. d'Eugene III de l'an 1147, qui portent *Nuſſiacum Villam cum Eccleſia & decima.*

Je penſe que c'eſt pareillement de Noiſy-le-Grand qu'il faut entendre les expreſſions du Nécrologe de Saint Martin, qui diſent au ſujet du Prieur Hugues I, lequel ſiégeoit
Ibid. p. 167. en 1135, qu'il acheta la Gruerie de Noiſy : *Emit Gruagium de Noiſiaco.* Sans doute qu'il y avoit alors ſur le territoire plus de bois qu'il n'y en a aujourd'hui. Il y en avoit encore du temps de S. Louis aſſez conſidérablement, pour qu'on lui donnât le nom de Foreſt. Il reſte un acte du mois de Juin
Ibid. p. 208. 1258, comme Almaric de la Queue Homme d'armes, fils de défunt Almaric de Meulent Chevalier, ci-devant Seigneur de la Queue, rendit hommage à Evrard de Grez Prieur de Saint Martin, pour le quart du prix de la vente de la forêt de Noiſy-le-Grand, dans le Parloir devant la Chambre des Baillis, en préſence du Quart-Prieur & Quint-Prieur de Saint Martin & de deux Chevaliers.

Le droit de Juſtice que le Monaſtere avoit dans Noiſy-le-Grand & ſur les hôtes du Prieuré, fut doublement décidé ſous le même regne. Le Prevôt de Paris avoit fait arrêter deux hommes de Noiſy dans Noiſy même, ſous prétexte d'un homicide par eux commis dans une Terre de Saint Martin, dite Poirreſce, ſituée au Diocèſe de Chartres. Frere Evrard Prieur, ci deſſus nommé, comparut en Parlement à la S. Mat-
Ibid. p. 205. thias 1252 dans la Maiſon du Roi, & exhiba aux Conſeillers une Charte du Roi Louis VII dit le Jeune, dans laquelle il étoit

Digitized by Google

porté, entr'autres choſes, que les hommes ou hôtes de Saint Martin ne pouvoient être faits priſonniers par les gens du Prevôt de Paris, à moins qu'ils ne fuſſent arrêtés commettans actuellement le délit; & en conſéquence il demanda qu'on lui rendit ſes deux hôtes. Les Conſeillers ayant examiné le privilége, prononcerent qu'il falloit les lui rendre : ce qui fut fait. L'acte ſpécifie que ce fut Geoffroy de la Chapelle, Chevalier & Conſeiller du Roi, qui prononça l'Arrêt en préſence de trois Evêques, cinq Eccléſiaſtiques de conſidération, deux Chevaliers, les Baillis d'Orleans & de Caën, & les deux Prevôts de Paris. Cinq ans après, ces deux Prevôts revinrent à la charge, & prétendirent prouver leur droit de Juſtice à Noiſy, *apud Noiſiacum grandem*, & le Prieur ſoutint qu'il y avoit au moins quarante ans de poſſeſſion, tant lui que ſes prédéceſſeurs. L'enquête faite, il ſe trouva que le Roi ne prouvoit rien, & le Prieur fut maintenu en 1257 dans la poſſeſſion de la Juſtice. Au reſte, les droits ſuperieurs que l'Egliſe de Saint Martin exerçoit ſur cette Terre, n'empêcherent point quelques Chevaliers de prendre le ſurnom de Noiſy-le Grand. On trouve en effet dans le Cartulaire de Saint Maur à l'an 1228, un *Robertus de Noiſiaco magno Miles*.

Reg. Parl. olim 1257.

Au bout de plus de ſix cens ans, écoulés depuis que le Prieuré de Saint Martin jouiſſoit de Noiſy, les Religieux ont vendu cette Baronie au ſieur Paul Poiſſon de Bourvalais, avec permiſſion du Roi, l'an 1706, pour le prix de cent mille livres, dont ils ont bâti les maiſons voiſines de leur Egliſe ſur la rue. De ſorte qu'il ne leur reſte plus

Pigan. T. 3. p. 354.

Digitized by Google

en ce lieu qu'une belle & grande ferme dans le haut du village.

Cette Terre appartient aujourd'hui à M. le Duc de la Valliere.

¶ Ce n'étoit pas uniquement le Prieuré de Saint Martin des Champs qui avoit des hôtes à Noisy-le-Grand ; l'Abbaye de Saint-Maur y en avoit aussi, & elle fut obligée de plaider contr'eux en 1276, du temps que Pierre de Chevry la gouvernoit.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

Les Templiers y possédoient aussi du bien au XIII siécle : car il est fait mention d'une Charte du Grand-Maître de leurs Maisons en France, nommé André de Coloors, de l'an 1204, au sujet d'un pré que l'Ordre avoit à Noisy.

Hist. S. Mart. p. 198.

Les Religieuses de Malnoue y ont des pâtis, que les Religieux de Saint Martin leur ont donné, du consentement des habitans, & elles en jouissent payant seulement le cens.

Du Breuil, *sur Malnoue, p. 1031.*

¶ Les habitans de Noisy-le-Grand ont été anciennement fort exacts à maintenir & faire confirmer les priviléges qu'ils avoient obtenu de nos Rois. Dès l'an 1357 le Roi leur avoit accordé des Lettres portant Reglement pour leurs priviléges. Elles sont datées du 15 Décembre à Brie-Comte-Robert. En 1404 les habitans de Bry-sur-Marne s'étant joints à eux, ils obtinrent conjointement l'exemption de prises, c'est-à-dire de fournir des fourages & bestiaux, & autres choses nécessaires à la Cour, moyennant que selon les offres qu'ils firent, ils faucheroient à leurs dépens les dix arpens & demi de prés que le Roi avoit en la prairie de la Paroisse, & en conduiroient le foin à Vincennes. Les Lettres furent données

Tables de Blanchard.

nées à Paris le 11 Février. Ils avoient représenté dans leur requête que la dépouille de ces prés coûtoit ordinairement au Roi la somme de dix livres. Le Roi Charles VIII accorda aux mêmes habitans la confirmation de ce Reglement en 1491. Ensuite François I en 1537 : puis Henri II en 1547 & le 24 Janvier 1549. Ces dernieres Lettres furent vérifiées en Parlement le 22 Avril 1550.

Trésor des Chart. Reg. 159. pie. 227.

Tables de Blanchard.

Reg. du Par.

¶ Depuis un siécle, on trouve parmi les Seigneuries subalternes sur la Paroisse de Noisy-le-Grand celle de Villefilix, qui étoit possédée en 1644 par Jacques du Bouchet, qui se disoit Seigneur de Villeflix & des Arches. La petite Carte des environs de Paris du sieur Danville n'a point oublié ce lieu, comme ont fait toutes les autres ; elle en met la position au nord de Noisy ; & celle de l'Abbé de la Grive le place à l'orient du village, avec un parc considérable sur le coteau. Ce lieu étoit ci-devant à François Vireau des Epoyses, Maître de la Chambre aux Deniers du Roi. Le tout appartient aujourd'hui à M. de Verderonne.

Reg. Arch. Par. 27 Aug.

Merc. Juin 1737. p. 1462.

Il y a eu au reste dès le XII siécle des Seigneurs de ce nom ; car on voit dans un acte sur Josfigny, donné par Agnès Comtesse de Meulent en 1170, un *Garinus de Villafluis* ou *Villafleix* témoin avec Dreux de Clacy, Gaucher de Combeaux, Raoul de Bucy, Guy de Pisechoc, Philippe de Bercheres & Jean de Favieres, toutes Terres de la Brie ou des environs.

Chartul. S Genov. p. 17 & 181.

Villefluis est citée dans le Cartulaire de Saint Maur, comme étant dépendance de Noisy-le-Grand.

Chartul. S. Mauri, art. Nulliac. ad fin.

En 1661 Joseph Dorat, Conseiller au

Parlement, étoit qualifié Seigneur de la
Ibid., 18 Mai 1664. Barre. La Seigneurie de ce nom avoit ſon avenue par l'endroit où eſt le cimetiere de l'Egliſe, dont il obtint diminution de quelques pieds pour élargir le chemin qui y conduiſoit.

De quelques fiefs qu'il y a à Noiſy, l'un appartient à M. Negre, Lieutenant Criminel au Châtelet de Paris, & un autre à M. Amyot, Payeur des rentes de la Ville.

Digitized by Google

VILLIERS-SUR-MARNE

LE nom de Villiers eſt ſi commun en France, & en particulier dans le Diocèſe de Paris, qu'il a été béſoin de diſtinguer celui-ci par ſa ſituation. Ce lieu n'eſt cependant point poſé immédiatement ſur la Marne. Il en eſt éloigné d'une demie lieue : Mais ce voiſinage ſuffit pour aſſurer ſa poſition. La reſſemblance des noms latins *Villa* & *Villare* les ont fait prendre ſouvent l'un pour l'autre. Tous les deux ſignifient un lieu de la campagne qui eſt habité.

Ce village eſt à 3 lieues ou environ de Paris du côté du Levant : Il n'eſt placé ſur aucune des grandes routes, mais il n'eſt pas fort éloigné de celle de Torcy qui paſſe à Noiſy-le-Grand, & encore moins de celle de Tournan qui traverſe Champigny & qui toutes deux conduiſent dans la Brie Champenoiſe & dans la Champagne. La ſituation du terrain ſur un côteau & ſon expoſition en a fait un pays vignoble accompagné de quelques terres & quelques prés. La pente du village eſt aſſez large vers le Couchant. Les différens dénombremens de l'Election font voir qu'il y a maintenant en cette Paroiſſe environ 100 feux, puiſqu'on y en a compté en divers temps 114, ou 98. Le Dictionnaire Univerſel de la France les a évalué à 432, habitans, ce qui eſt trop fort, vû qu'il n'y a gueres que 200 communians. Quoique ce lieu puiſſe être ancien, il ne s'eſt point préſenté à moy de titres qui en faſſent mention

avant le XIII siécle, auquel le Pouillé de Paris l'appelle *Villarium* au singulier & le Cartulaire de Saint Maur *Villaria* au plurier.

Il y a une assez belle Eglise dont l'édifice ne paroît avoir gueres que 200 ans; elle est toute voûtée, reblanchie jusques dans son vitrage, accompagnée à son frontispice d'une grosse tour à pavillon d'ardoise, récente ou recrépie, avec un chœur très-proprement pavé. La Dédicace en a été faite en 1690, par M. **** l'Evêque de Coutances sous le seul titre de S. Denis qu'elle portoit au moins dès l'an 1549, suivant des Provisions de ce temps là. Saint Christophe ne laisse pas d'y être regardé aussi comme patron. Ces deux Saints sont représentés au grand autel, & quelques livres de visite d'Archidiacre nomment S. Christophe sans parler de S. Denis, & d'autres S. Denis sans faire mention de Saint Christophe. L'Anniversaire de la Dédicace s'y célèbre le second Dimanche d'après Pâques. Je n'y ai apperçu que l'épitaphe d'un Monsieur Budé ancien Seigneur. Il est ordinaire d'ôter les anciennes lorsqu'on reblanchit ou que l'on pave de nouveau une Eglise. Il a aussi existé autrefois dans l'Eglise de Villiers-sur-Marne un titre Bénéficial qui étoit une Chapelle de la Sainte Vierge dont j'ai vu des Provisions du 4 Octobre 1514, & du 2 Août 1553 : Mais il est probable que ce n'étoit qu'une Chapelle transférée du vieux Château, lorsqu'il fut détruit par les guerres du XV siécle.

Un Seigneur de Villiers dont il est beaucoup parlé dans les titres est *Guido de Villaribus*. Ce Chevalier vivoit du temps de Saint Louis. Comme l'Abbaye des Fossez, autrement de Saint Maur, avoit des cens sur cette

Digitized by Google

Paroiſſe, il eſt marqué au Cartulaire de ce Monaſtere, que Guy en faiſoit le payement. Il eſt beaucoup plus connu par une fondation que ſa piété lui inſpira. Il fit conſtruire dans ſa maiſon Seigneuriale une Chapelle, & y établit un Chapelain qu'il dota afin qu'il réſidât dans le lieu & y celébrât pour ſon ame, pour celle de Gilette ſa femme & pour leurs parens, l'Evêque de Paris Etienne Tempier agréa & confirma la fondation, & comme elle étoit aſſiſe ſur des biens qui étoient en partie dans le fief de l'Evêché, il voulut que chaque fois qu'il y auroit un nouveau Chapelain il fut tenu de faire hommage à lui ou à ſes ſucceſſeurs, & lui donner une fois en ſa vie deux livres de cire vierge ; outre cela il ſe retint le droit de nommer ce Chapelain. Les actes ſont de l'an 1269.

Hiſt. Eccl. Par. ſ. T. 2. p. 488.

Ceræ virgin.

Il ſemble que dans le ſiécle ſuivant cette Seigneurie appartenoit à quelqu'un de la Maiſon de Crecy en Brie, ou étoit liée en quelque maniere à cette petite Ville ; ſans quoi je ne verrois pas pour quelle raiſon ç'auroit été au Capitaine commis par le Roi en la Ville & Châtellenie de ce Crecy à faire payer aux habitans de Villiers-ſur-Marne leur part & contribution aux Tailles, Aides & Subſides dont cette Chatellenie étoit chargée. Cette diſpoſition, quoiqu'ordonnée, n'eut cependant point lieu, parce que le Roi Philippe de Valois défendit à ce Capitaine de les moleſter, attendu que ces habitans contribuoient avec ceux de la Ville & Vicomté de Paris.

Avant le milieu du ſiécle ſuivant, les Sieurs Budé étoient devenus Seigneurs de Villiers-ſur-Marne. Dreux Budé, Tréſorier & Garde des Chartres & Audiencier ; plai-

Digitized by Google

doit en 1448 au ſujet de la Haute-Juſtice qu'on vouloit lui ôter. Charles VII étant à la Roche-Quentin le 10 Juin de cette année, donna des Lettres par leſquelles il renvoyoit l'affaire au Parlement, vû l'information faite par Jacques Nivart Conſeiller en la même Cour, ajoutant qu'en attendant, le ſieur Budé jouiroit de Haute, Moyenne & Baſſe-Juſtice. Enſuite, par d'autres Lettres datées du mois de Mai 1450 à Eſſay, le même Prince déclara qu'entant que beſoin eſt, il lui donne la Haute-Juſtice de Villiers, à la charge de lui en faire hommage.

II. Liv. verd vieux du Châtelet, f. 96.

JEAN BUDÉ, Grand-Audiencier en la Chancellerie, étoit Seigneur de ce lieu & d'Hierre en 1467. Il avoit épouſé Catherine le Picard, dont il eut Guillaume Budé, qui devint illuſtre dans la République des Lettres, qui étoit ſon ſecond fils entre onze enfans.

Sur la fin de ce ſiécle, il y eut une nouvelle difficulté touchant la Juſtice de Villiers, quant à ce qui en appartenoit à l'Abbaye de Chelles. Il reſte une Sentence rendue par Adam le Pelletier, Lieutenant pour le Bailli de Meaux à Crecy en Brie, du 20 Mai 1498, par laquelle main-levée eſt donnée aux Religieuſes de ce lieu de la Juſtice de Villiers-ſur-Marne, ſaiſie à la requête du Procureur du Roi à Crecy; après quoi il eſt dit que les appellations de ce village iront au Châtelet de Paris..

Grand Liv. jaune du Châtelet, f. 1.

DREUX BUDÉ, Conſeiller du Roi & Tréſorier de ſes Chartes, poſſédoit en 1515 la Seigneurie de Villiers-ſur-Marne.

Comptes de Prev. Sauv. T. 3. P. 593.

Enſuite LOUIS BUDÉ ſon fils, lequel mourut en 1551 ſans enfans; c'eſt pourquoi la

Terre advint à Nicolas Budé ſon frere.

LOUIS BUDE', autre frere de Louis, fut Seigneur en partie : il avoit épouſé Anne de Valencienne, & il fut Commiſſaire d'Artillerie.

PIERRE BUDE' comparut à la Coutume de Paris de l'an 1580, en qualité de Seigneur de Villiers-ſur-Marne & d'Hierre en partie.

NICOLAS BUDE' ſon fils lui ſuccéda.

JEAN BUDE' étoit Seigneur bien avant dans le dernier ſiécle : mais il ne l'étoit qu'en partie. En cette qualité pluſieurs habitans s'étant joints à lui en 1660, ils préſenterent requête à l'Archevêque de Paris, ſur ce qu'étant en procès avec Louis Piſtre leur Curé, ils avoient beſoin d'un Prêtre pour les deſſervir : & le 15 Décembre on leur en donna un. *Reg. Archi Par.*

LES EGLISES qui paroiſſent avoir eu du bien à Villiers-ſur-Marne, ſont Saint Pierre des Foſſez ou Saint Maur, qui y poſſédoit des cens au XIII ſiécle, comme il a été dit ci-deſſus. Elle y avoit auſſi des hôtes, contre leſquels l'Abbé Pierre de Chevry fut obligé de plaider en 1276. *Gall. Chr. T. 7. col. 298.*

On a dû auſſi s'appercevoir ci-deſſus que dans le XV ſiécle l'Abbaye de Chelles y avoit un droit de Juſtice.

Dans l'avant-dernier ſiécle, les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Paris contracterent au ſujet d'une piéce de pré que cette Maiſon y poſſédoit, & le Traité fut homologué en 1574. Reg. du Par. 22 Nov. 1574

LA LANDE eſt un Château ſur cette Paroiſſe. Ce qu'on en ſçait de plus ancien, eſt qu'il y avoit une Chapelle en ce lieu, au moins dès l'an 1282, & qu'elle étoit ſituée en tirant vers Champigny. Nicolas, alors

Prêtre ou Curé de Villiers, qui en étoit pourvû, exposa à l'Evêque de Paris qu'en sa qualité de Chapelain il avoit sur le territoire de Chenevieres, lieu dit Triben, un arpent de vigne contigu à celle de l'Abbaye d'Yverneau, & sise dans le fief ou arriére fief de l'Evêché ; sur quoi l'Evêque lui accorda des Lettres d'amortissement, moyennant vingt sols de rente annuelle. Je n'ai pu connoître de ce lieu que quelques Seigneurs assez récens. Nicolas Chevalier, Ecuyer, Seigneur de Josligny, possedoit aussi la Lande en 1640. Messieurs de Bragelongne en ont joui depuis ; ensuite M. de Jassaud qui a vendu cette Terre à M. Bronod, Notaire.

Chart. Mai. Ip. Par. f. 93.

Perm. de célébr. dans le Château, 3 Mai.

LE DESERT est une autre Maison, que la Carte du sieur Danville place au bout oriental du village de Villers. Ce bien appartenoit en 1621. à Jacques Talon, Avocat Général & à Margueritte Gueffier sa femme.

Perm. du Chap. Dom. 25 Mai.

BRY-SUR-

BRY-SUR-MARNE.

ON pourroit assurer que ce village étoit connu dès le IX siécle, s'il y avoit lieu de se fonder sur un titre de l'Abbaye de Saint-Maur des Fossez daté de la vingtiéme année du regne de Charles le Chauve, par lequel ce Prince permet à Begon Comte qui tenoit de lui dans ce lieu dit Brit une maison avec un port, des vignes, & des terres de donner le tout à ce Monastere & d'en investir Benoit qui en est dit Abbé. Mais comme la copie de cet acte n'est que du XII siécle, & que le temps de l'Abbé Bénoit, & du comte Begon ne peut convenir avec l'an 860, de J. C. il n'y a pas apparence de pouvoir employer validement ce titre en faveur de l'antiquité de Bry-sur-Marne.

Il y a dans le Diocèse de Paris plusieurs lieux qui portent un nom assez approchant de celui-là, tels que Braye-Comte-Robert dit depuis Brie ou Bry; il y a de plus Brys ou Briis Paroisse au couchant de Montlhery. On croit communement que ces deux derniers lieux tirent leur étymologie de quelque endroit de leur territoire qui est gras & fangeux, Braie ayant été leur vrai nom: Mais pour ce qui est de Bry-sur-Marne, il est plus probable qu'il est dérivé du Celtique *Briv* qui signifie un passage, ou bien un pont selon quelques-uns. En effet c'est un des passages les plus fréquentés de la Marne, mais à l'aide d'un bac seulement, car on ne voit aucun titre qui fasse mention qu'il y ait eu un pont.

Notit. Gall. p. 441. Col 1. M. de Valois a cru ſans fondement que le nom de ce lieu venoit de *Braia* ou *Lutum*; & il n'a pas conjecturé plus heureuſement quand il a penſé que ce pouvoit être le *Brictanicum* de la vie de S. Babolein. Ce *Brictanicum* étoit bien plus près de Saint Maur, & fut appellée par la ſuite Bretigny.

Les premiers titres certains où il eſt parlé de Bry-ſur-Marne à l'occaſion de ſes Seigneurs le nomment Bri, quoique ces actes ſoyent latins. Ils ont été écrits au XII ſiécle. Après cela au XIIIe quelques-uns ont écrit Bry également dans des piéces latines; & d'autres latiniſans le nom ont mis *Briacum* ou bien *Brayacum*, c'eſt ainſi qu'il eſt dans le Pouillé du XV ſiécle. Ces derniers s'éloignent moins de l'origine de ce nom, que ceux qui de nos jours écrivent Brie-ſur-Marne, ce qui eſt une mauvaiſe maniere d'orthographier.

Cette Paroiſſe eſt éloignée de Paris de deux lieux & demie vers l'orient, à une lieue au delà de Vincennes, & demie lieue au delà de Nogent-ſur-Marne. Sa ſituation eſt ſur le rivage gauche de cette riviere & en pays plat pour ce qui eſt des Maiſons. Le bas eſt garnie de prairies, & les côtes le ſont de vignes & de quelques labourages. Le nombre des habitans a été ſi petit pendant pluſieurs ſiécles que le revenu de la Cure étant fort modique le Curé de Noiſy s'en chargea quelque fois. Mais il eſt certain que dès le commencement du XIII ſiécle Bry-ſur-Marne étoit une Paroiſſe qui avoit ſon Curé particulier à qui l'Evêque de Paris conféroit le Bénéfice *pleno jure* ſous le nom de *Briacum*. Cette Cure ſe trouve pareillement dans le Pouillé du XV

Pouillé du XII. ſ.

siécle, sous le nom de *Bri super maternam*, avec 16 livres de revenu. Elle est marquée en conséquence dans les autres Pouillés postérieurs.

Saint Gervais & Saint Protais sont les titulaires de l'Eglise de Bry. L'édifice n'en est pas vaste, mais proportionnée au peu d'habitans qu'il y a eu anciennement. C'est une espece de longue Chapelle sans collateraux. On y voit dans la nef du côté gauche deux inscriptions gravées sur la pierre dans le mur. Sur la premiere se lit ce qui suit.

» Cette Eglise a été réédifiée & rebâtie l'an » 1610, à la diligence la plus grande partie » des deniers de Mre. Jehan Tonnelier, » Maistre ès Arts & Curé de ladite Eglise, » natif de Cuorguilleroy près Montargis en » Gastinoys l'an de son âge 50.

Sur la seconde est marquée la Dédicace en ces termes.

» L'an 1617, le Dimanche 18 jour de » Juin Reverendissime Pere en Dieu Messire » Gaspart Dinet Evêque de Mascon Conseil- » ler & Prédicateur ordinaire du Roy, par » la permission de Reverendissime Pere & » Seigneur Messire Henry de Gondi Eves- » que de Paris, & à la Requeste de Mre. » Jean Tonnelier Curé de ce lieu, a beni, » consacré & dedié la presente Eglise rebas- » tie & accrue par ledit Curé: Ensemble les » trois autels qui sont en icelle esquels il mit » & reposa plusieurs saintes Reliques. Et » octroya à tous ceux qui à tel jour par cha- » que année visiteront devotement ladite » Eglise quarante jours d'Indulgences & re- » mission de leurs pechez en la forme accou- » tumée de la sainte Eglise.

Les deux autels collatéraux sont dans la

nef, & adoſſés au mur de chaque côté parce qu'on étoit fort reſſéré par le terrain. L'ancienne Egliſe qui étoit moins longue, avoit ſa porte en face de l'Occident, & regardant Nogent; pour pouvoir l'augmenter ſans nuire aux deux paſſages qui ſont vers le Levant & vers le Couchant, il a fallu prendre la ligne diagonale du quarré, ce qui fait que l'entrée regarde le ſoleil ſur l'heure de deux heures après midi. Le tableau du grand autel eſt du pinceau de De Troye excellent peintre qui en a fait préſent à cette Egliſe, ayant ſa maiſon de campagne dans le même lieu. Il répréſente S. Gervais & S. Protais patrons, dans des attitudes les plus nobles & les plus correctes qu'on puiſſe imaginer. L'un des autels collatéraux eſt ſous l'invocation de Sainte Marie Magdelene. C'eſt un titre de Bénéfice qui ſubſiſtoit dès le XV ſiécle au moins, puiſqu'on en trouve au Pouillé de ce ſiécle & qu'il y en a une collation par l'Evêque de Paris du 29 May 1477, & enſuite du 23 Décembre 1572, & elle eſt impoſée aux Décimes. (a) Le Pouillé du XV ſiécle marque auſſi un ſecond Chapelain dans la même Egliſe. Quelques Mémoires portent que l'on a conſervé juſques dans le préſent ſiécle, en cette Egliſe, deux pétites châſſes anciennes de Réliques de Martyrs, qui étoient ſans authentique, & qu'elles ont été volées avant l'an 1730.

Reg. Ep. Par.

Le Curé eſt gros Décimateur: Ses dixmes avoient été autrefois inféodées, mais un des Seigneurs du XVI ſiécle, nommé Bernardin en fit la remiſe au Curé. Voici comment le nombre des habitans a été augmenté à Bry.

(a) On la diſoit de 100 livres de revenu en 1700.

Plusieurs Paroissiens de Noisy-le-Grand avoient leur maison à Bry, sur le territoire de Noisy quant au spirituel, quoique dans la Seigneurie de Bry; l'éloignement dont ils étoient de leur Eglise, qui est à demie lieue, fit qu'ilt n'y alloient plus, pas même pour le devoir Paschal, & qu'ils se laissoient élire Marguilliers de l'Eglise de Bry; cette pétite Paroisse avoit aussi ses Collecteurs de Tailles particuliers, & qui les levoient sur les Paroissiens de Noisy, qui formoient la plus grande partie de la rue de Bry; sur l'exposé de toutes ces choses, comme aussi que le nombre des habitans de ce lieu joints ensemble formoit 60 feux & 200 communians, le consentement pris du Prieur de Saint Martin des Champs nominateur de la Cure de Noisy, M. le Cardinal de Noailles donna le 12 Octobre 1706, un Décret par lequel il faisoit la distraction de toutes les maisons qui dans Bry étoient de la Paroisse de Noisy & les unit à celle de Bry; moyennant que le Curé de Bry payeroit chaque année à celui de Noisy six livres par forme de dédommagement, & la Fabrique cinq livres.

Exposé des habitans à l'Archevêque.

Regist. Archip.

Depuis ce temps-là, il y a eu un Vicaire établi en ce lieu par fondation de M. Sebastien Queru Avocat en Parlement, ancien Controlleur Général des Monnoyes, Trésorier de la Chancellerie du Palais. La substance de l'acte qui est de l'an 1719, & qu'on voit gravée sur le marbre dans la nef de l'Eglise, marque qu'il donna pour cela 12000 livres, & que le Prêtre seroit chargé d'enseigner aux enfans à lire & le Catéchisme. Le fondateur décéda la même année le 22 Janvier âgé de 77 ans. Il pouvoit être natif ou originaire de ce lieu: On m'a assuré que son nom propre

Digitized by Google

y eſt commun, & qu'il a été inhumé à Paris à l'Avé Maria.

Il ne reſte en cette Egliſe que trois ſépultures remarquables. Dans le côté gauche du chœur ſe voit une tombe, ſur laquelle ſont figurés deux hommes vétus militairement, dont les armoiries conſiſtant en une croix de Saint André ſont ſur les habits & aux quatre coins de la tombe. Il n'y a de liſible au tour que ces mots en lettres gothiques minuſcules.

V. C & ung. & Bureau Bernardin ſon fils aîné auſſi . . . . . .
Michel l'an mil V. C. & XVIII.

Au tour d'une autre tombe dont la tête eſt ſous le lutrin ſe lit cette inſcription à moitié effacée.

Cy giſt Noble Homme Antoine Bernardin en ſon vivant . . . . . .
S. Mar Mil Ve. XLVIII. Et Noble Damoiſelle Marie de Gotellas veuve dudit défunct . . . . . .

Ces Meſſieurs Bernadin ont été Seigneurs de Bry comme on verra ci-après.

A l'entrée de l'Egliſe à main gauche proche les Fonts, eſt gravée ſur un marbre l'épitaphe de Nicolas Paillot Sécrétaire du Roy qui a fait quelques fondations, & qui décéda le 15 May 1700, à la 76. année de ſon âge.

Depuis la diſtraction faite de la Paroiſſe de Noiſy-le-Grand, le nombre de feux s'eſt maintenu dans Bry tel à peu près qu'il avoit été marqué dans la Requête préſentée à l'Archevêque. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, y marquoit 56 feux. Le Dictionnaire Univerſel de la France de 1726, 274 habitans, ce qui ne paroît

Digitized by Google

pas exact ; & enfin la Description du Royaume imprimée en 1745, y compte 59 feux.

¶ Les Seigneurs de Bry sont connus depuis le XII siécle. Foulques de Bry est nommé comme présent parmi les Chevaliers témoins du don que Valeran de Meulent fit aux Moines de Gournay de l'Eglise de la Queue en 1145. *Preuve de l'Histoire de Montmorency p. 46.*

Drogon ou Dreux de Bry, fils apparemment du précédent & pareillement nommé en l'an 1157, entre les Seigneurs qui confirmerent par serment pour le Comte de Meulent le traité qu'il avoit fait avec le Roy Louis le Jeune. *Duchêne T. IV. p. 585.*

On trouve que quelques années après le Pape Alexandre III. étant à Sens le 3 Mars, écrivit sur les avis de Simon Chanoine de Sens au même Roy Louis VII. que A & O de Bry, avoient une cruelle guerre contre Pierre de Glazy, & qu'il le prioit d'être médiateur entr'eux. Je fais voir à l'article de Noisy-le-sec que Clacy ou Glazy étoit une Seigneurie aux environs de la montagne de cette Paroisse. *Duch. ibid. p. 624.*

Sicard de Bry Chevalier vivoit en 1214. Il reconnut alors que Richolde son ayeule maternelle avoit légué à l'Eglise de Paris trois arpens de prés situés à Bry pour l'Anniversaire ou station de Thomas son fils. *Magn. Pastorale.*

Sur la fin du XIII siécle, la branche masculine des Seigneurs de Bry cessa.

Pierre, de Pacy Seigneur du Plessier, de Pompone épousa en 1302, la Dame de Bry sur Marne : La terre resta pendant tout ce siécle dans la même famille. *Hist. de la Maif. de Chastillon p. 670.*

Jean de Pacy Seigneur de Bry, & Jacques de Pacy Seigneur de Villemiraut sont con-

nus en 1349, pour avoir acquis des Marguilliers de Saint Gervais de Paris une place proche leur Egliſe pour y bâtir une Chapelle.

Acte du 21 May du Breu. p. 603.

J'ai lu dans un fragment de Compte de la Ville de Paris que ce Jean de Pacy lui avoit prété de l'argent ſous le Roy Jean.

Hiſt. des Gr. Off. T. 8. p 555.

On lit que vers l'an 1380, Jeanne de Pacy, fille de Jean Seigneur de Bry-ſur-Marne épouſa Pierre des Eſſarts. Il s'agit ſans doute du précédent Seigneur. Cette Dame mourut en 1392, après un ſecond mariage & fut inhumée dans la Chapelle dont Jean ſon pere étoit l'un des fondateurs.

Recueil des Epitaphes de Paris à la Bibl. du Roi.

Ibid. p. 1009.

Au reſte en 1388, le Seigneur de Bry s'appeloit Nicolas de Pacy, & étoit fils d'un autre Nicolas. Il mourut cette année-là le 23 Mars & fut enterré à Saint Gervais. Tout ceci peut être éclairci par un acte de l'an 1373, où il eſt fait mention de Iſabeau de Barberi, & de ſes enfans mineurs iſſus du défunt Nicolas de Pacy, Seigneur de Bry-ſur-Marne, & fils de Jean.

Tabul. Ecc

Hiſt des Gr. Offic. T. 8. p. 136.

Des Pacy, la Terre de Bry paſſa aux Chaſtillon, Marie de Pacy Dame de ce lieu, ayant épouſé un Seigneur de ce nom vers l'an 1440. Leur fils Robert de Chaſtillon Chevalier poſſeda la Seigneurie après eux.

Compte de l'Ord. de Paris de l'an 1446. Sauval T. 3 *p.* 344.

Le XV ſiécle n'étoit pas écoulé que cette Seigneurie étoit paſſée aux ſieurs Bernardin ainſi qu'il ſe prouve par les fragmens d'épitaphes ci-deſſus, où l'on voit un Bernardin Seigneur décédé en 1501. Enſuite Bureau Bernardin ſon fils aîné, qui vécut juſqu'en 1518: Puis Antoine Bernardin auſſi Seigneur qui ne mourut qu'en 1548. Après lui Iſabeau Bernardin fut Dame de Bry, & ne vécut que juſqu'au 24 Décembre 1549, auquel jour ſa mort eſt marqué ſur ſa tombe dans

Digitized by Google

l'Eglise de Varenne, proche l'Abbaye de Gercy. Enfin le procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, nous donne François Bernardin comme Seigneur de Bry. Cout. Edit. 1678. p. 637

Dans le dernier siécle je n'ai trouvé de Seigneurs de ce lieu, que Monsieur Miron Président aux Enquêtes. L'acte d'où je l'ai connu & intitulé » Ratification d'un con- » trat d'adjudication faite par les Commis- » saires pour la revente du Domaine de la » Haute Justice dans Bry-sur Marne, avec » établissement d'un Marché par semaine & » d'une Foire tous les ans au profit de M. » Ours François Miron Président aux En- » quêtes 12 Août 1659. *Reg. Archi*

Enfin dans le siécle présent & de nos jours la Seigneurie de Bry a été possedée par M. Nicolas de Fremont Marquis de Rosay Seigneur d'Auneuil Doyen des Doyens Maître des Requêtes. Sa maison Seigneuriale est au bout du village vers le Septentrion. Il est décédé le 30 Septembre 1748.

¶ Au XIII siécle l'Abbaye de Saint Maur-des-Fossez avoit des Hôtes à Bry, contre lesquels l'Abbé Pierre de Chevry se vit contraint de plaider. *Gallia Chr. t. 7. Col. 298.*

En général les habitans de Bry s'unirent l'an 1404, à ceux de Noisy, pour faire une proposition au Roy, à fin d'être exempts de prises, c'est-à-dire de fournir les besoins de la Cour lorsqu'elle étoit en marche. Ils représenterent que le Roy avoit dix arpens & demi de prez dans la prairie voisine & qu'il coûtoient dix livres tous les ans pour en faire la dépouille; & lui faire voiturer à Vincennes pour ses Dains, ils firent ff reconjointement de les faucher & d'en conduire

le foin chaque année au même Château. Moyennant cela on leur expédia le 9 Février des Lettres d'exemption de prises : Et ces Lettres furent depuis confirmées pour Bry par François I. au mois de Juillet 1537.

Regist. du Trésor des Chartes 159 Piéce 227.

Tabl. de Blanchard.

FERRIERES.

A la ſuite de Croiſy.

LE nom que porte cette Paroiſſe eſt un des plus communs en France. On y compte plus de 40 tant Villes que Bourgs, Villages, ou Monaſteres, qui ſont appellés Ferrieres ou la Ferriere. Celui-ci n'eſt pas des plus nouveaux. On le connoiſſoit ſous ce nom au moins dès le X ſiécle, ou vers la fin du précédent. Il falloit qu'il y eût en ces quartiers-là dans les ſiécles reculez des mines de fer ou de forges à fer. Les mines ont pu être épuiſées par la ſuite. Pour ce qui eſt des forges, la quantité de bois qui étoit en ces lieux avant qu'on eût éclairci ou diminué la forêt *Lauconia* (que j'appelle en françois la forêt de Lognes) rendoit les forges très-pratiquables en ces quartiers-là, j'entends les forges à bras; parce que les ruiſſeaux qui y ſont ne paroiſſent point avoir été ſuffiſants pour les faire agir. Dict. Univ de la France

Le territoire de Ferrieres en Brie étoit dans ſon origine plus étendu qu'il n'eſt aujourd'hui. Les biens & revenus que l'Abbaye de Saint-Pierre-des-Foſſez ou de Saint Maur poſſedoit dans le lieu depuis appellé la Broce, n'étoient point connus autrement en ce Monaſtere au X ſiécle que ſous le nom de Ferrieres. Cette Egliſe y avoit 26 mas ou maiſons de Charrettiers, & 4 de manouvriers. Il y demeuroit 50 hommes, mais il y avoit deux mas ou mans en friche, ou non revêtus, ou garnis. Les mans ou fer- *Capitular. Baluzii T. II. col. 1388. Habet in Ferrarias manſis carroperios. VI.*

mes garnies payoient au Monaſtere pour deux bœufs 20 ſols : Pour s'exempter de fournir un homme à l'armée, 3 ſols ; & par an 14 brebis avec des agneaux : En vin 20 muids *modios* XX, en froment 20 meſures *modios* XX. Chaque mans ou ferme labouroit pour y ſemer du grain d'hiver 4 perches, pour du tremois 2 perches ; devoit 3 corvées pour le grain d'hiver, & autant pour le tremois. Chacun deux devoit auſſi 3 poulets avec des œufs.

Ce détail peut faire plaiſir à ceux qui ſont curieux de voir l'ancien produit des Terres Seigneuriales, ſous la fin de la ſeconde race de nos Rois.

Par la ſuite la Seigneurie que Saint-Pierre des Foſſez avoit dans le canton des Ferrieres, fut connu ſous le nom de la Broce, parce que la plus grande partie des bois voiſins ayant été conſumée, il ne reſtoit plus que des brouſſailles en place, & que *Bruſcia* ou *Brucia* ou *Brocia*, étoit un des noms que l'on donnoit alors aux endroits de la Campagne où les bois n'exiſtoient plus, & qui attendoient qu'on les mit en culture. Mais le nom de *Ferreriæ* ne fut pas éteint : Il reſta à un canton voiſin, où pluſieurs payſans s'étant raſſemblez, ce fut ce qui forma le village de Ferrieres qui n'eſt éloigné de la Broce que d'un quart de lieue, & qui avoit ſes Seigneurs particuliers dès le XII ſiécle.

Ce village eſt à 6 lieues de Paris du côté de l'orient, à deux ou environ de Lagny, qui eſt au nord, & à deux demie de Tournan qui eſt à peu près vers le midi. C'eſt un pays de labourages & de prairies.

On y comptoit 60 feux en 1709, ſuivant

le dénombrement de l'Election imprimé alors; & en 1726, 311 habitans ſelon le Dictionnaire Univerſel de la France publié dans cette année-là. Le dernier dénombrement qui a paru en 1745, ſous le nom du ſieur Doiſy y marque 69 feux. On aſſuroit il y a 10 ans qu'il y avoit 220 communians.

L'Egliſe eſt titrée de S. Remi Evêque de Reims; de même que celle de Collegien village contigu dont je croy que Ferrieres fut démembré. Il y a peut-être 900 ans lorſque le péage y fut multiplié. C'eſt un des édifices des plus complets & des mieux étendus de toute la Brie. Son architecture eſt du XIII ſiécle: Pluſieurs reſtes de vitrages prouvent la même choſe. Cette Egliſe tournée à l'orient du ſolſtice d'été & ornée de galeries fermées & de petites colonnades réunies qui en ſoutiennent les voutes. Elle eſt terminée en demie cercle auſſi-bien que les deux aîles: C'eſt vers le fond de ces deux derniers hemicycle que ſe voyent des panneaux de vitre d'environ 500 ans. Au frontiſpice eſt un œuil de bœuf ou roſe qui en fait la décoration. On ne croiroit point par le dehors que ce vaiſſeau ſeroit ſi diverſifié, parce qu'il ne paroit bâti que de pierres plates brutes entremêlées de gros quartiers de gray. Le clocher placé du côté ſeptentrional n'a rien de remarquable.

Dans le côté droit du chœur ſe voit une belle tombe au tour de laquelle eſt gravé en capitales gothiques: *Cy giſt Jehan l'Empereur Bourgeois de Ferrieres qui trepaſſa l'an M CCC XXX IIII landemain de la miaouſt. Priez pour l'ame de lui.* Il y eſt répréſenté & ſa femme à côté de lui voilée & ſans poin-

te à ſon voile. Elle n'a pas d'épitaphe leurs armes ſont.

Au côté gauche eſt une inſcription en petit gothique de l'avant dernier ſiécle, dont ſuit la teneur: *Cy giſt Noble Damoiſelle Loyſe le Picart en ſon vivant veuve de defunt Noble Homme Adam Aymery Eſcuyer Sr. Chatellain de cette Ville de Ferrieres en Brie & de Chaville au Val de Gallye laquelle treſpaſſa l'an de grace M Ve XXX IX au mois de Juing.*

Autre inſcription dans le même côté en gothique de même eſpece, avec repréſentation d'un Religieux habillé comme un Dominiquain, & qui doit être un Prémontré en ancien habit d'hiver.

» Pour les Curez de ceans cy mis
» Preſtres, Clercs, auſſi Freres d'Hermieres
» Pour leurs parens pour leurs amis
» Faites à Dieu bonnes prieres,
» Et pour tous ceux de Ferrieres,
» Parochians Seigneurs & Dames
» Et tous aultres mis en bieres;
» Afin qu'il ait de tous les ames.

Parcat eis Chriſtus, cunctis dans regna polorum.

Amen.

1550.

En la Chapelle de la Vierge qui eſt dans l'aîle méridionale ſe voit l'épitaphe de Leonard Goulas, Seigneur Chaſtelain de Ferrieres, Secretaire des Commandemens de

Monſeigneur Gaſton de France Duc d'Orleans, lequel mourut à Paris le 19 Juillet 1661.

Le tableau de cette Chapelle repréſente la Sainte Vierge debout qui tient le petit Jeſus. On le dit fait par M. de Joncoy qui étoit Seigneur de ce lieu en 1737.

On lit auſſi au chœur une inſcription qui apprend que le 23 Février 1670, décéda Jean Darbon Ecuyer Seigneur de Bellon-letiers, lieu ci-devant dit la Taffarette ſitué dans l'étendue de cette Paroiſſe, Intendant de M. le Chancelier le Tellier.

Cette Egliſe fut une de celles ſur leſquelles les Calviniſtes vomirent leur rage dans le temps des guerres de Charles IX. Ils y mirent le feu, mais il n'y eût que la Charpente qui en ſouffrit. On lit que le Roy accorda dans le primptems de l'année 1570, aux habitans la quantité de vingt & un chênes à prendre dans la forêt de Crecy pour reparer cette Egliſe brûlée par ceux de la nuovelle opinion. *Reg. du Conſeil du Par. au 2 Juin 1570.*

Leonard Goulas ci-deſſus nommé dota par ſon teſtament du 1er Juin 1661, non-ſeulement la Chapelle de la Sainte Vierge, dans laquelle il eſt inhumé, mais encore celle du Château de Ferrieres ſous le même titre de Notre-Dame. C'eſt ce que nous apprenons par une Requête de Baltazar Leonard Goulas le Breton Chevalier Seigneur de ce lieu, en conſéquence de laquelle l'Archevêque de Paris les érigea en titre ſacerdotal le 31 Juillet 1681. Auſſi cette Chapelle du Château de Ferrieres eſt-elle inſcrite au rolle des Décimes. Elle eſt à la nomination du Seigneur. *Reg. Arch. Pariſ.*

Digitized by Google

La collation de la Cure de Ferrieres a appartenu originairement *pleno jure* à l'Evêque de Paris. Elle étoit encore de sa nomination au XIII siécle lors de la transcription du Pouillé. On est assuré qu'en 1228, le Curé étoit un Prêtre séculier. Il est marqué au Cartulaire de Livry que Robert Prestre de Ferrieres, c'est-à-dire Curé, donna en cette année-là au Prieuré de Notre-Dame du Cormier situé dans les bois sur la Paroisse de Roissy en Brie, un arpent de vigne à Croissy. La tradition est que cette Cure fut donnée à l'Abbaye d'Hermieres par l'Evêque de Paris qui y nommoit, en échange de celle de Damard dont l'Abbé d'Hermieres avoit la nomination, aussi-bien que celle d'un Prieuré qui y étoit. Ce qu'il y a de certain là-dessus, est qu'en effet dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, la Cure de Damard *de domno Medardo* situé sur Marne près de Lagny est dite être *de donatione Abbatis de Hermeriis*, & que ce n'est que par une addition posterieure de plusieurs années qu'on trouve la même Cure sous l'article de celles du Doyenné de Montreuil qui sont de la nomination Episcopale. L'échange paroît avoir été faite vers l'an 1300. On trouve en consequence la Cure de Ferrieres marquée à la présentation de l'Abbé d'Hermieres dans les Pouillés écrits ou imprimez depuis, excepté que quelques-uns tel que celui de 1648, l'ont appellé Favieres, à cause de la ressemblance des noms, sans faire attention que Favieres à la présentation du même Abbé est dans le Doyenné du Vieux Corbeil, & que Ferrieres est dans celui de Lagny. Ce qui constitue deux Bénéfices très-

Chartul. Livriac, f. 99.

différens

differens.. Au reſte il paroît que l'auteur de l'Inſcription de l'an 1550, rapportée ci-deſſus a voulu que la poſterité n'ignorât pas qu'avant que cette Paroiſſe fut conduite par des Religieux d'Hermieres, elle l'étoit par des Prêtres du Clergé ſéculier, puiſqu'en demandant des prieres pour tous les Curés du lieu, il commence ainſi comme on l'a vu ci-deſſus :

Pour les Cures de ceans cy mis
Preſtres, Clercs, auſſi Freres d'Hermieres.

Un des Prieurs Curé de ce lieu fut reconnu par la Communauté d'Hermieres avoir tant de mérite, qu'elle l'élut pour ſon Abbé. C'eſt Jean du Sauſſay. Il fut béni le 22 Décembre 1521 : Et il préſenta à l'Evêque de Paris le même jour pour lui ſuccéder à Ferrieres, Frere Denis Nourry du même Ordre. *Reg. Bſ. Par.*

Le Seigneur eſt gros Décimateur.

¶ On ne connoît qu'un ſeul des anciens Seigneurs de Ferrieres, qu'on trouve nommé dans la Généalogie des Grands Officiers. C'eſt Raoul ou Radulfe, lequel donna au Prieuré de Gournay une dixme qui lui appartenoit ; Ce que Guy de Garlande aprouva vers l'an 1150. *Hiſt. des Gr. Off. T. VI. P. 33.*

Après lui on eſt obligé de venir à la fin du XV ſiécle où l'on trouve Martin de Bellefaye Conſeiller au Parlement, Seigneur de Ferrieres. Au moins on lui a donné cette qualité ſur ſa tombe à Saint Germain l'Auxerrois où il eſt dit qu'il décéda en 1502. En 1524, Nicolas Herbelot Maître des Comptes eſt nommé dans quelques actes Seigneur de Ferrieres. *Eloge des Conſ. p. 282.* *Reg. Parl. 6 Fev. 1524.*

S

Adam Aymery Ecuyer a été inconteſtablement ſous le regne de François I. Seigneur de Ferrieres en Brie, comme il ſe prouve par ſon épitaphe rapportée ci-deſſus, où ſa mort eſt marquée à l'an 1539.

Guillaume de Marillac Général des Monnoies en 1551, Intendant des Finances en 1569, mort en 1573.

Charles de Marillac Conſeiller au Parlement & fils de Guillaume poſſeda cette terre ſous les regnes de Charles IX & d'Henry III. Ce fut lui qui obtint du Roy la permiſſion de faire fermer de murs le lieu de Ferrieres, & pour aider aux frais, d'impoſer ſur les habitans la ſomme de 100 écus ſol. Cette permiſſion fut enregiſtrée en Parlement le 13 Septembre 1578. Ce fut apparemment lui qui contribua à faire reſigner la Cure de ce même lieu à un Bénédictin de ſon nom, ſçavoir Gabriel de Marillac; dont il y a eu un viſa du 15 Décembre 1566. Charles mourut en 1580, ſans enfans.

Reg. du Parl.

Reg. Ep. Par.

Leonard Goulas Conſeiller du Roy & du Duc d'Orleans étoit certainement Seigneur de Ferrieres le 10 Juin 1646, & le fut juſqu'en 1661, année de ſa mort. Voyez ce qui en eſt dit ci-deſſus.

Conceſſion O. rat. dom.

Baltazar Leonard Goulas lui ſuccéda, & exécuta en 1681, la fondation du précédent Seigneur.

Pierre Arnaud de la Briffe Procureur Général au Parlement de Paris, étant Seigneur Chaſtelain de Ferrieres fit enregiſtrer en Parlement le 17 Décembre 1692. les Lettres Patentes qu'il avoit obtenues par leſquelles le Roy érigeoit cette Chatellenie en titre de Marquiſat, quoiqu'il n'y eût le nombre de fiefs mouvans d'elle requis par l'Or-

Digitized by Google

donnance. Il mourut en 1700.

Pierre Armand de la Briffe ſon fils Maître des Requêtes Intendant de Caën, puis de Dijon, lui ſuccéda dans ce Marquiſat. Mais en 1720, il le revendit à François de Luctin Baron de Rochefort ci-devant Colonel de Cuiraſſiers Bavarois.

François de Luctin revendit cette Terre en 1727, à M. Racine de Jonquoy, Tréſorier-Général des Ponts & Chauſſées de France.

¶ Les Egliſes qui ont eu du revenu aſſis à Ferrieres ſont au nombre de 4. Le Prieuré de Gournay: L'Abbaye de Malnoue: Le Prieuré du Cormier, & Notre-Dame de Paris.

Ce qu'a eu le Monaſtere de Gournay conſiſte en une portion de dixme que lui donna le Seigneur Raoul vers le milieu du XII ſiécle.

Les Religieuſes du Bois, dites depuis de Malnoue, furent gratifiées vers l'an 1180, de 60 ſols de rente *ſuper terra & cenſu de Ferrariis apud Lenniacum* par Guy de Coucy. On ne voit pas clairement ce que ſignifient les termes de cette donation, & il ſeroit peut-être incertain ſi l'on s'agit de Ferrieres en Brie, ſi ce n'étoit que Lagny paroît être indiqué par *Lenniacum*, & que l'un des temoins fut le Curé de Ferrieres *Petro preſbitero de Ferrariis*. On trouve en pluſieurs endroits les Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris qui atteſtent ce fait. Preuv. de l'Hiſtoire de Montmor. p. 64. Du Breul, l. 4. ſur Malnoue.

Les Chanoines Reguliers du Cormier proche le village de Roiſſy, chez leſquels Jean de Beaumont & Iſabeau la Bouteillere ſa femme fonderent une Chapellenie, eurent

entr'autres biens pour cela un muid de bled d'hiver ou d'hivernage dans le Champart que ce Chevalier & cette Dame avoient à Ferrieres.

Chartul. Livriac. f. 96.

Ce que j'ai trouvé concernant l'Eglise de Notre-Dame de Paris, est qu'une Ferme située à Ferrieres lui fut donnée vers le XIV siécle, pour rendre Etienne de Montdidier participant aux prieres des Chanoines.

Cahier du XV siéc. Portif. Gaignier. Bibl. du Roi.

¶ Avant que la Paroisse de la Broce ou la Brosse eût été réunie à celle de Ferrieres, celle-ci avoit peu d'écarts. Le plus considérable étoit Pont-carré qui a été érigé en Paroisse il y a plus de 200 ans, & dont j'ai fait un article particulier.

On lit dans l'Histoire de la Maison de Montmorency, que Jean de la Riviere & Bureau de la Riviere tenoient en 1366, un Fief assis à Ferrieres en Brie; & qu'il en fut fait homage au Seigneur de Montmorency comme ayant le bail de Damoiselle Philippe de Montmorency.

Preuves de Montmor. p 369.

Dans plusieurs Cartes détaillées des environs de Paris, on trouve marqué proche Ferrieres un lieu dit la Casoreſt ou la Casoret; mais c'est un nom défiguré par les graveurs: Il faut lire *La Taffarette*. On tacha inutilement dans le siécle dernier de changer ce nom en celui de Bellon-le-tiers comme il paroît par l'épitaphe de l'an 1679, rapportée ci-dessus. Le sieur le Beuf commis du Marquis de Barbezieux & posſesſeur de cette Maison en 1697, l'appella du nom de la Taffarette dans une Requête à M. le Cardinal de Noailles.

Cartes de l'Academ. de de Fer, de Vivier, d'Auvray.

Reg. Arch. Paris.

LA BROSSE anciennement écrit LA BROCE demande qu'on s'étende davantag ſur ce qui le regarde.

Ce lieu dout le nom eſt aſſez ſynonyme avec celui de *Petit-bois* formoit un canton de la forêt où étoient ce qu'on appelloit *les Ferrieres*, ſoit par ce qu'on y trouvoit de la mine de fer, ſoit parce qu'on l'y forgeoit. Et lorſqu'on voit dans l'Etat des biens de l'Abbaye de Saint Pierre des Foſſez qu'elle en avoit à un *Ferrarias* au IX ou X ſiécle, ainſi que j'en ai fait ci-deſſus le détail, elle doit s'entendre du canton de la Broce compris dans ce qu'on appelloit en général les Ferrieres. *Capitular. Baluz. T. II. col.*

Si deſlors Ferrieres étoit devenu une Paroiſſe particuliere qui comprenoit la Broce, il ſera vrai de dire que le village de la Broce en fut diſtrait quelque temps après, pour être érigé en Paroiſſe. Cette érection ſoit qu'elle ait été faite par diſtraction de Saint Remi de Collegien ou par détachement de Saint Remi de Ferrieres a pour époque l'Epiſcopat d'Imbert qui ſiégea à Paris depuis l'an 1030, juſqu'en 1060. Ce prélat ayant béni l'autel de ce lieu ſous le titre de la Ste. Vierge & de Saint Chriſtophe le donna l'an 1050, à l'Abbaye de Saint Maur à laquelle appartenoit le domaine temporel du village. Cette Egliſe de S. Chriſtophe fut confirmée à ce Monaſtere l'an 1136, par une Bulle d'Innocent II où on lit *Eccleſiam de Bruecia*. L'Evêque de Paris Maurice de Sully donna auſſi ſes Lettres de confirmation l'an 1195, en ces termes: *Eccleſia de Broſſia, cum atrio, magna decima & duabus partibus in minuta*. Delà vient qu'on lit dans le Pouillé Pariſien du XIII ſiécle, parmi les Egliſes dont la nomination n'eſt pas de plein droit à l'Evêque *de donatione Abbatis Foſſatenſis, Brocia*. Ce qui a été ſuivi juſqu'au temps de la rév- *Chartul. pap. S. Maur. f. 147.* *Hiſt. de Paris.*

nion de l'Abbaye à la menſe Epiſcopale; depuis lequel temps cette Cure étoit conférée de plein droit par l'Evêque. Elle ne paroît pas du tout dans le Pouillé du XV ſiécle, peut-être par la raiſon que quand on l'écrivit le étoit poſſedée par le même Curé qui avoit celle de Croiſſy, comme cela eſt arrivé quelquefois à cauſe du peu de revenu & du petit nombre de Paroiſſiens. Il eſt certain qu'en 1479, un même Prêtre gouvernoit ces deux Cures; mais cela ne fut pas de durée; car en 1481, le 26 Octobre, celle de la Broce fut conférée ſur la préſentation de l'Abbé de Saint Maur à Enguerand Nicolay Prêtre, & on trouve qu'en 1529, Hugues Baſanier qui en étoit pourvu, traita avec le pourvu de la nouvelle Cure de Pont-carré au ſujet de la nouvelle Cure de Pont-carré au ſujet de leur territoire.

Reg. Ep. Par.

Reg. Ep Par.

Vers le milieu du dernier ſiécle cette Egliſe ne reſſembloit plus qu'à une Chapelle, & étoit ſans fonts baptiſmaux, enſorte qu'on portoit les enfans à Ferrieres pour le baptême, le Preſbytere étoit auſſi en mauvais état, & le voiſinage de Ferrieres ayant été cauſe que les habitans s'y étoient rétirez peu à peu, il n'en reſtoit plus qu'un Paroiſſien qui demeuroit proche le même Bourg de Ferrieres: outre cela le revenu de la Cure n'étoit que de 150 livres. Sur l'expoſé de Brice Quillet Prêtre du Diocèſe de Seez Curé en 1669, & ſur la demande qu'il fit à M de Perefixe Archevêque de Paris que cette Cure fut réduite en bénéfice ſimple, la charge des ames fut unie à la Cure de Ferrieres dont étoit Titulaire Frere le Jumentier & le Titulaire de Saint Chriſtophe déchargé des fonctions curiales, envers le Seigneur & ſes

Fermier, à condition que ce Chapelain payeroit 25 livres parán au Curé de Ferrieres, célébreroit une Messe par semaine dans la Chapelle dont il feroit les reparations & entretiendroit les ornemens que l'Archidiacre de Brie auroit ses droits ordinaires de visite & d'inthronization, la collation réservée à l'Archevêque. Le Décret est du 4 Janvier 1669. Le Seigneur de la Brosse s'opposa à ce Décret d'union, & en attendant la fin de cette affaire, il obtint permission de reconnoître pour son pasteur celui de Pont-carré. Cela dura ainsi jusqu'en 1688, que le Curé de Ferrieres demanda l'exécution du Décret & l'obtint le 15 Septembre. Le Chapelain de Saint Christophe de la Brosse est gros décimateur sur le territoire de l'ancienne Paroisse, & comme tel il est compris au rolle des Décimes. La Chapelle n'est qu'à un quart de lieue de Ferrieres sur le chemin de Collegien: Elle paroît rebâtie assez nouvellement. Sa situation est sur une pente qui regarde le levant dans un bouquet d'arbres. Plus bas est une maison qui étoit de la Paroisse & qui est maintenant de Ferrieres.

Ce que j'ai appris sur le temporel de cette Terre, est que du temps de Saint Louis, l'Abbaye de Saint Maur y avoit soixante & douze arpens de terre: Qu'en l'an 1242, la maison que le Monastere y avoit eu auprès de l'Eglise & son enclos, étoient détruits depuis long-temps & réduits à une simple place, sur laquelle elle levoit la dixme de ce qui croissoit en bled & en vin; Qu'en 1256, lorsque l'Abbé Pierre de Chevry établit l'office de Cellerier, il lui abandonna entr'autres choses tout ce que l'Abbaye avoit à la Broce. Il faut apparemment y

Chartul. S. Mauri.

Gall. Chr. T. 7 Instr.

Digitized by Google

comprendre l'acquisition faite par l'Abbé Isembard, auquel Richard Prieur & Proviseur de l'Hôpital de Pompone vendit l'an 1197, le droit de percevoir quarante-six septiers de grain par an sur le moulin *de Brocia*: situé dans la censive de l'Abbaye. Ce même moulin étoit par la suite devenu propre bien de l'Abbaye par la donation que Emeryarde de la Broce lui en avoit faite l'an 1244. Enfin les Religieux de cette même Abbaye aliénerent cette Terre vers l'an 1510, à la charge de dix livres de rente. Le Chapitre ayant succédé aux Moines, plaida pour y rentrer: Ensorte qu'il fut passé en 1561, une transaction avec François Allegrain sieur de la Mothe Procureur Général de la Cour des Aides de Paris, à la charge de 30 livres de rente, & de relever du Chapitre. Il avoit épousé la veuve de Pierre Alexandre Grenetier de Paris dont le fils hérita de cette Terre & passa transaction en 1571. La Brosse resta dans la famille des Alexandre jusqu'en 1706, qu'elle fut saisie réellement & adjugée à M. Pierre Arnault de la Briffe Marquis de Ferrieres, Maître des Requêtes, Intendant de Caën & ensuite de Dijon, lequel la vendit en 1720, avec le Marquisat de Ferrieres à François de Luctin Baron de Rochefort. Depuis ce temps-là elle continua d'être unie à la Terre de Ferrieres à la reserve d'une partie que M. de la Briffe avoit cédé du consentement du Chapitre de de Saint Maur à M. le Marquis de Torcy pour l'aggrandissement de sa Terre de Croicy; laquelle partie forme aujourd'hui un fief different.

Chartul. S. Mauri, f. 301

Gall. Christ. T. VII. col. 255.

Chart. Foss. fol. 301.

***

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

SUITE DE LA XVe PARTIE.

Concernant le Doyenné de Champeaux.

CHAMPEAUX.

Enclave du Diocèſe de Paris dans celui de Sens.

LA ſituation dans laquelle ſe trouve Champeaux avec quelques Paroiſſes qui en ſont voiſines, & qui ſont entourées d'autres Paroiſſes réputées du Diocèſe de Sens, peut paroître ſinguliere à ceux qui ne ſont pas informés qu'il eſt aſſez commun en Norman-

die de voir ainſi des Paroiſſes d'un Dioecèſe enclavées dans un autre ; il y a même une partie de la Ville de Rouen qui eſt du Diocèſe de Liſieux. Mais comment eſt-il arrivé que le Diocèſe de Paris ait aujourh'hui ſept Paroiſſes & un Chapitre dans un territoire tout entouré de Paroiſſes Senonoiſes? C'eſt ce que je tâcherai de développer dans la ſuite de cet article. Et comme c'eſt Champeaux qui paroît avoir procuré le reſte au Diocèſe de Paris, en ſorte qu'il eſt devenu par ce moyen Chef d'un Doyenné Rural, je commencerai par traiter de ſon antiquité.

La premiere connoiſſance que nous avons de Champeaux nous vient du Teſtament de Sainte Fare, ſœur de S. Faron Evêque de Meaux, laquelle fonda au VII ſiécle de J. C. un Monaſtere de Filles dans le Diocèſe de Meaux ; en un lieu appellé en latin *Floriacum* & depuis Faremoûtier, c'eſt-à-dire le Monaſtere de Fare, parce qu'elle en étoit la fondatrice, & qu'elle en fut la premiere Abbeſſe. L'article du teſtament fait en faveur de ce Monaſtere où il eſt parlé de Champeaux eſt ainſi conçu: *Dono.... portionem meam de villa Campellis nomine quam contra Germanos meos in parte accepi, cum mancipiis, vineis, ſilvis.*

Champeaux étoit donc deſlors une Terre conſiderable, puiſqu'elle fut partagée entre Sainte Fare & ſes freres iſſus les uns & les autres de Hagueric, Chef du Conſeil de Theodebert Roy d'Auſtraſie. La tradition eſt que ce fut de ce revenu qu'il fut conſtruit en ce lieu de Champeaux un petit Monaſtere de Filles qui étoit comme une décharge du Grand-Moûtier de Sainte Fare. On lit ce

qui ſuit dans quelques exemplaires des Chroniques de Saint Denis. Après avoir dit que ſon pere fut *Quens de Miaux* c'eſt-à-dire Comte, & avoir détaillé pluſieurs biens qu'elle donna à ſon Grand Monaſtere, ils ajoûtent » Et ſi leur donna Champiaux en » Brie à toutes ſes appartenances; & y miſt » Nonnains de S. Abbaye qui long-temps » furent illec en ſainte converſation, & leur » y fonda une Egliſe en l'onneur Monſeigneur Saint Martin qu'elle moult aimoit; » grant temps i demorerent les Nonains » juſques à tant que par je ne ſay quelle occaſion Chanoines ſéculiers y furent mis » qui ont ce meiſmes droit qu'elles y avoient » & ſont en la ſubjection l'Eveſque de Paris. » Mais que ce Monaſtere de Champeaux eût été bâtie ou non du vivant de Ste. Fare, il ne tarda pas beaucoup à être ſur pied. Cette Sainte mourut vers l'an 655, & la vie de Saint Merry ou Mederic, dit que ce Saint venant d'Autun à Paris (où il décéda vers l'an 700) y avoit paſſé & logé environ 3 ans auparavant.

Recueil des Ecrivains de Dom Bouquet T. III p. 276, en la note (*a*)

L'antiquité de Champeaux étant ainſi établie, il convient de dire quelque choſe ſur ſa ſituation. Ce Bourg eſt placé à 11 lieues ou environ de Paris vers le ſud'eſt, & à 3 lieues ou environ de Melun. Sa poſition eſt au bout d'une longue plaine en venant de Paris, qui eſt féconde en bled; mais au de la & dans les côtés le terrain eſt plus varié, il y a des côteaux, un ruiſſeau, des bois &c. Le nom latin *Campelli* n'a été ſujet à aucun changement, non plus que le françois Champeaux; on a ſeulement fait *Campellenſis* du ſubſtantif *Campelli*. Le canton du diſtrict Pariſien ne comprenoit au XII ſiécle que 3

Paroiſſes avec celle de Champeaux ſçavoir Saint Merry, la Chapelle & Quers ſuivant une Bulle du Pape Innocent II de l'an 1138. Mais depuis il y eût deux autres Paroiſſes érigées par diſtraction de celle de Champeaux, ſçavoir Andreſelles & Fouju; & enfin l'on a encore fait un démenbrement d'Andreſelles; ce qui a produit une ſeptieme Paroiſſe appellée l'Étang de Vernouillet. Dès les commencemens, la vaſte Paroiſſe de Champeaux formoit un territoire d'un ſeul continent avec celles de S. Merry & de la Chapelle. Quers étoit ſéparé de ce territoire & avoit le ſien à part comme il l'a encore aujourd'hui, enſorte qu'on doit regarder cette Paroiſſe comme une ſeconde enclave, parce qu'on ne peut y aller d'aucune des autres Paroiſſe du diſtrict de Champeaux ſans paſſer ſur des terres du Diocèſe de Sens. C'eſt ce que le ſieur de Fer a ignoré; lorſqu'en dreſſant la Carte du Diocèſe de Paris il a tracé une langue de terre ſuppoſée de Paris qui de l'Etang de Vernouillet paſſe entre les villages Senonois de Mornant & d'Ozoir le repos pour aller rejoindre ce village de Quers. Faute qui n'auroit pas dû être ſuivie par M. Outhier auteur de la nouvelle Carte du Diocèſe de Sens. Il eſt conſtant pareillement que l'on ne peut venir à Champeaux ni dans aucun village de ſon Doyenné de quelque endroit que l'on parte du Diocèſe de Paris, ſans traverſer le territoire de quelques Paroiſſes ſoumiſes à l'Archevêque de Sens. Mais d'où vient une ſi bizarre diſtraction! C'eſt ſur quoi voici ma penſée.

Il eſt d'abord à préſumer que le territoire de Champeaux & ſes annexes étoit renfermé primitivement dans le Diocèſe de Sens,

& en faisoit partie. 1°. Etienne Evêque de Paris paroît en être convenu, puisque dans la Bulle que le pape Innocent II lui addresse pour confirmation des biens de son Evêché laquelle n'a pû être donnée que suivant son exposé, l'article de Champeaux est annoncé en ces termes: *Ecclesiam de Campellis cum præbendis & tribus Parochiis id est de S. Mederico, de Capella & de Kerris* (a) *eidem Ecclesiæ pertinentibus, salvo nimirum censu duorum solidorum monetæ illius terræ videlicet quâ in partibus illis expenditur Senonensi Ecclesiæ annualiter persolvendæ.* Et peut-être est-ce sur le fondement de cette reconnoissance envers l'Eglise de Sens, que les Chanoines de Champeaux après avoir refusé en 1256, la visite de Henry le Sanglier Archevêque de Sens, ou celle que l'on vouloit faire de sa part, reconnut le 5 Juillet de la même année que » bien conseillez ils » ont avec solemnité obeissance & révérence » admis M. l'Archevêque de Sens a fait vi- » site en leur Eglise & prendre procuration » que ledit Seigneur a taxée à 6 livres pari- » sis. » Secondement les plus anciennes reliques de cette Eglise étant de Saints du Diocèse de Sens telles que celles de S. Heracle Evêque de Sens mort vers l'an 507, & de Saint Domne décédé à Chaumes dans le même Diocèse ou proche Chaumes, c'est une marque que les anciens Archevêques de Sens du XV siécle qui les ont données regardoient la maison de Filles de Champeaux comme un lieu sur lequel ils devoient étendre leurs faveurs.

Ex. Tabul. Archip Senn.

(a) Quelques uns ont lu *torris* faute de savoir que c'est un nom propre.

Mais pour quelle raiſon, à quelle occaſion & en quel temps ce territoire de Champeaux & lieux adjacens a-t'il été diſtrait du Diocèſe de Sens? Voici ce que je croy qu'on peut en dire. Il ne paroît pas que Sainte Fare ni les premieres Religieuſes de Fare-moûtier ayent demandé à être du Diocèſe de Paris. C'eſt néanmoins dans le temps qu'il y avoit encore des Religieuſes de Faremoûtier à Champeaux & bien long-temps avant qu'on leur eût ſubſtitué des Chanoines, que l'Egliſe de Saint Martin de ce lieu appartenoit à l'Evêque de Paris ſous le titre de d'Abbaye. On a une Bulle du Pape Benoit VII. obtenue par Liſiard Evêque de Paris, entre les années 980, & 964, par lequel ſont confirmez les Diplomes des Rois touchant les Abbayes & autres biens attachez à ſon Egliſe: Et dans le nombre des Abbayes on lit; *Abbatiam S. Martini quæ eſt in Campellis*.. Or comme ce Monaſtere ſe trouve joint en cette Bulle à pluſieurs qui ne ſont pas du Diocèſe de Paris, entr'autres à l'Abbaye de Rebais qui eſt du Diocèſe de Meaux, il étoit vraiſemblablement arrivé à l'Abbaye de Champeaux, la même choſe qu'à celle de Rebais, je veux dire que la réunion de Rebais ayant été obtenue l'an 907, du Roy Charles le Simple par Anskeric Évêque de Paris ſur l'expoſé qu'il avoit fait à ce Prince qu'il la poſſedoit déja en bénéfice, & que cette réunion etoit convenable pour dédomager ſon Egliſe des pertes qu'elle avoit faites de ſon bien durant les guerres des Normans, de même le Prelat qui avoit tout pouvoir dans l'Etat en ſa qualité de Chancelier, obtint pour la même raiſon, de jouir du revenu de l'Abbaye de Champeaux, en laiſſant aux Religieu-

Par. T. I p. 553.

ſes dequoi vivre, & même qu'elle fût reputée de ſon Diocèſe, ſon territoire n'en étant éloigné que d'une lieue, avantage que n'avoit pas l'Abbaye de Rebais, ni les autres étrangeres qui ſont marquées dans la même Bulle.

¶ Ce ſeroit naturellement des Archives de l'Abbaye de Faremoutier que nous aurions dû apprendre poſitivement le temps auquel il ceſſa d'y avoir des Religieuſes de ce Monaſtere dans celui de Champeaux. Ce fait devoit y être marqué : Mais l'incendie qui arriva en cette Abbaye avant le milieu du XII ſiécle nous a privé de cette connoiſſance. On infere ſeulement de la Bulle du Pape Innocent II adreſſée à Etienne Evêque de Paris en l'an 1137, que l'établiſſement des Chanoines à Champeaux ſe fit ſur la fin de l'onziéme ſiécle & vers l'an 1100, parce que cette Bulle confirma entr'autres Egliſes à cet Evêque celle de Champeaux avec les prébendes ; *Eccleſiam de Campellis cum præbendis.* Et même on trouve que dès l'an 1124, cette Collegiale étoit du nombre de celles dont cet Evêque avoit accordé les Annuels à l'Abbaye de Saint Victor : ce qui fut confirmé l'année ſuivante par Louis le Gros. L'édifice de cette Collegiale paroît auſſi être du XII ſiécle. J'en ferai la deſcription ci-après.

Hiſt. Eccl. Par. T. I p. 516.

En continuant ce qui concerne les canonicats ou prébendes, je trouve que dès le temps de l'établiſſement ils furent fixez à 12, leſquels avoient à leur tête un Prevôt ; & que l'un de ces canonicats fut donné par Etienne Evêque de Paris dont je viens de parler, à l'Abbaye de Saint Victor de Paris qui venoit

Chartul. S. Victor.

d'être fondée; cette prébende forma quelques difficultés; mais elles furent reglées par un arbitre qui fut Geoffroy Trésorier de Meaux. Il semble au reste que cette même Abbaye de Saint Victor eût environ l'an 1138, ou 1140, des vues pour obtenir totalement l'Eglise de Champeaux & en faire une Maison de Chanoines Reguliers. Le Roy Louis le Jeune en écrivit à l'Evêque & au Chapitre de Paris les priant d'y consentir de même que lui y consentoit. C'est ce que nous apprenons de la lettre que ce Prince écrivit à Henry son frere & à deux Archidiacres, les priant d'y donner leur consentement, & d'engager les autres Chanoines à favoriser cet établissement. Mais cette affaire n'eût point lieu. Les Chanoines séculiers continuerent d'y être. Cela n'empêcha pas le même Roy Louis VII. d'affranchir en 1162, des serfs de cette Collegiale. En l'an 1197, Odon Abbé de Chaumes, céda à ces mêmes Chanoines ce qu'il avoit à Saint Merry dans la dixme moyennant 56 livres une fois payez. Quelques années après, il arriva dans le Chapitre un changement qui lui fit extrememement honneur. Les Chanoines ne dissimulerent point que chacune de leurs prébendes pouvoit être partagée en deux, parce que le revenu étoit monté à la somme de cinquante livres, & qu'en ce temps-là il suffisoit d'avoir vingt-cinq livres de rente pour vivre honnêtement. Il s'agit du regne de Philippe Auguste en 1200. Eudes de Sully alors Evêque de Paris, quoique muni du consentement des Chanoines, & qu'il vit que la duplication des prébendes de douze à vingt-quatre fait pour l'augmentation du culte divin & pour la plus grande gloire de Dieu,

Ibid. §. XI.

Duchêne, T. 4. p. 758.

Rouillard Hist. de Melun p. 203.

Ex autograp.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 38.

ne voulut rien faire la-dessus sans consulte le Pape Innocent III; après quoi procédant dans cet affaire conjointement avec son Chapitre il déclara en 1208, que chacune des prébendes de Champeaux à mesure que les titulaires décéderoient, seroient remplies par deux autres titulaires, excepté celle dont jouissoit l'Abbaye de Saint Victor qui ne seroit toûjours desservie que par un seul Chanoine Régulier, & qu'à l'égard des Annuels du revenu de la premiere année de chaque prébende, dont la même Abbaye jouissoit, qu'elle auroit pareillement l'annuel des prébendes autant qu'il y auroit de Titulaires nommez. La même année l'Evêque fit un partage des Terres de la Prevôté avec le Chapitre. Le Pere Pagi trompé par Rouillard Historien de Melun dit au sujet de cet Evêque une chose bien singuliere sçavoir qu'il renvoya à Faremoutier les Religieuses de Champeaux. Cela fait voir qu'il ignoroit que depuis bien long-temps elle n'y étoient plus. Aussi l'ancienne Abbesse de Faremoutier faisant en 116.. l'énumération des Prieurés n'y comprit point Champeaux.

Cette collegiale alla par la suite toûjours en se perfectionnant Pierre de Nemours, Evêque de Paris, y établit un Chantre du consentement des autres Chanoines, l'an 1212, lequel Chantre devoit prêter hommage à l'Evêque de même que le Prevôt le prêtoit, & devoit recevoir des revenus de la Prevôté douze livres par an; il étoit tenu d'être Diacre dans l'an, promettre de resider toute l'année sans s'en dispenser sous pretexte d'études; sa place à la premiere stalle du chœur du côté droit. L'Evêque se réserva le droit de le choisir. 60 ans après un Chanoine de cette Eglise nommé Dreux de Saint

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 254.

Merry établit en cette collegiale le pain de Chapitre, donnant pour cela sa ferme d'Aulnay qui étoit dans le voisinage & trente arpens de terre. On rapporte cela à l'an 1276. Le Roy Philippe le Bel prit ces Chanoines sous sa protection en 1308. Il arriva que dans le temps qu'ils envoyoient moudre leurs grains dans leurs moulins, les Fermiers du Roy de Melun arrêtoient leurs voitures quand ils les trouvoient hors des limites de Champeaux, exigeant un chapon, un gâteau, 3 ou 4 deniers, un pot de vin, & des meuniers trois, quatre ou cinq sols. Il fallut en venir à un reglement. Guillaume de Hangest Bailli de Sens statua que le Chapitre pour éviter ces sortes de poursuites payeroit 4 livres par an à ces Fermiers de Melun: Ce qui fut confirmé par Lettres Patentes. On trouve aussi ailleurs un enterinement des Lettres du Chapitre de Champeaux touchant la permission d'enlever les dixmes. Il est du 29 Juillet 1550.

Manuscrit Campell. p. 252.

Trésor des Chartres vol. 40 Chas. 109.

Reg. Parl. T. 39 f.

Le Chapitre de Champeaux qui avoit été nombreux durant près de 400 ans, cessa de l'être à la fin du XVI siécle. Les guerres en avoient tellement diminué les biens, que les Chanoines obtinrent le 18 Novembre 1594, de Pierre de Gondi Evêque de Paris qu'il ne nommeroit plus aux prébendes jusqu'à ce que de 24 elles fussent réduites à 12 ainsi qu'elles avoient été dans leur origine. Ce Prelat leur accorda deplus l'union de la Chapelle de S. Leonard de Quiers à leur mense pour avoir des aubes & des robes à leurs enfans de chœur. Ces Lettres Episcopales furent confirmées par Henry de Gondi son successeur en 1598, le premier Juin, & enfin par Lettres Patentes du 3 Juin 1611, enregis-

Reg. Ep. Par.

trées au Parlement le 16 du même mois. J'ai lu qu'en 1633, il y eût une prébende attachée au Maître de Musique & enfans. Ce qui suit est plus certain, sçavoir que le 22 Novembre 1683, il y eût un reglement de M. de Harlay Archevêque de Paris, pour le Chapitre au sujet de la discipline & de la gestion du temporel. *Reg. Arch. Par.*

¶ L'étendue de l'Eglise de Champeaux est proportionnée à un Chapitre nombreux. Sa structure est du XII siécle comme je l'ai deja dit, & S. Martin de Tours en est le Patron ainsi que je l'ai insinué ci-dessus. Elle est bâtie comme en forme de croix avec des aîles & finit en quarré du côté de l'orient, ce qui n'empêche point qu'on ne tourne par derriere l'autel. L'architecte ne la point ornée de galleries, & ne la point rendue exactement droite. Les fenêtres de cette Eglise étoient la plûpart rondes, mais en les diminuant on en a rendu plusieurs quarrées contre la coûtume ordinaire & l'on a figuré en bois dans le chœur les anciennes voutes gothiques. Au côté septentrional du Portail est une tour un peu basse du même temps que l'Eglise, ou d'un peu aprés. Le jugement dernier est repésenté à ce portail selon l'usage du XII & XIII siécle. Les Chanoines ont beaucoup embelli cette Eglise depuis l'an 1680, qu'ils commencerent à faire démolir plusieurs autels pour la dégager suivant la permission qui leur fut accordée. Depuis ce temps-là le chœur a été pavé à neuf, le sanctuaire fermé de tous côtés de grillages de fer fort propres. Le grand autel refait à l'imitation de celui de Notre-Dame de Paris, & la suspense du ciboire placée à l'autel du fond ou des Feries, *Reg. Arch. Par.* 28 Oct. 1680.

où l'on voit un beau Christ d'albatre. Il y a aussi deux tribunes aux côtés de la porte du chœur & dont on fait usage comme à la Métropolitaine, sçavoir de celle du côté gauche ou septentrional pour l'Epitre, & de celle qui est au côté droit ou méridional pour l'Evangile, avec cette circonstance, que comme elles sont très-petites, le Porte-croix qui précede l'Evangile se place dans la tribune de l'Epitre regardant le Diacre qui est dans l'autre tribune.

Aucune des tombes des Chanoines que l'on voit dans la nef n'a encore les pieds étendus vers l'occident; mais tous l'ont vers l'orient suivant l'usage primitif de tous les Chretiens.

On y lit l'épitaphe suivante sur une du XIII siécle en capitales gothiques.

Foujucii lumen, pietatis gemma; volumen
Justitiæ, cinere jacet hic, Deus huic miserere.
Stephanus hic lenis fuit, & miserator egenis;
Virtus vera Dei noxia tollat ei. Amen.

Devant la sacristie est une autre tombe du XIV siécle de laquelle on a extrait l'épitaphe qui suit: *Hic jacet Dominus Petrus Ennaoui quondam Canonicus & Cantor hujus Ecclesiæ, qui fundavit unam Capellaniam ob remedium animæ suæ in honore beatæ Fare Virginis in hoc loco, & obiit anno M CCC. XXX nono, quarta die mensis Novembris.*

Dans les vitrages des aîles du chœur, surtout dans la partie septentrionale sont repréſentés 5 ou 6 Chanoines en dignités en robes rouges, avec l'aumuce sur le bras droit

ou gauche indifferement. Ce qui selon les apparences sont des Conseillers clercs du Parlement. Ces vitrages peuvent être de 200 ans ou environ. On apperçoit proche l'un de ces Ecclesiastiques les lettres gothiques capitales E S. Au fond de la croisée du côté du midi est la Chapelle de Saint Pierre dont le vitrage un peu plus nouveau represente Saint Jean l'Evangeliste avec cette sentence de l'Apocalypse *Johannes septem Ecclesiis* par allusion aux sept Eglises Paroissiales qui forment le Doyenné de Champeaux.

¶ Entre les Reliques que l'on conserve aujourd'hui dans cette Eglise, les plus anciennes sont celles d'un Saint Domnole ou Dôme Evêque, & de Saint Heracle Evêque de Sens. Il y a 400 ans qu'il en fut fait une translation d'une ancienne châsse dans une nouvelle. Cette ancienne châsse pouvoit bien aussi avoir trois ou quatre cent ans ; ainsi cette Relique pouvoit être à Champeaux dès le X siécle. Il n'y a point de doute qu'elles ne fussent un présent de quelque Archevêque de Sens qui disposa des Reliques de Saint Heracle l'un de ses prédécesseurs en faveur de deux Monasteres de Brie limitrophes du Diocèse de Paris, sçavoir Chaumes Abbaye d'hommes, & Champeaux Prieuré de filles. On voit encore à Chaumes ce qu'il en donna de S. Heracle, avec une portion bien plus considérable du corps de S. Domnole que je croy avoir été un Corevêque sur les limites du Diocèse de Sens du temps de l'Abbaye qui existoit à Chaumes avant les guerres des Normans. Foulques de Chanac Evêque de Paris qui changea les Reliques de ces deux Saints de châsse en 1346, le 9

Octobre dit au commencement de son acte :
Chartul. Campell. *Accedentes ad Ecclesiam beati Martini de Campellis in Bria nostræ Diœcesis Canonici supplicaverunt ut reliquias S S. Confessorum Domnoli Episcopi & Heraclii in quadam antiqua capsa quiescentes in aliam novam transferre vellemus.* Il ajoûte qu'ayant ouvert l'ancienne châsse il y trouva cette inscription : *Hic requiescunt reliquiæ Sanctorum Confessorum Domuli Episcopi atque Heraclii.* Et ayant transféré ces Reliques dans la nouvelle châsse, il ordonna que l'Anniversaire s'en feroit le lendemain de la Saint Denis. *Datum in prafata Ecclesia in Festo. Dionysii M. CCCLVI presentibus Adam de Francovilla Magistro in Medecina dicta Ecclesia Canonico &c.*
Ibid. Hardouin de Perefixe Archevêque de Paris visitant en 1665, une châsse de bois de l'Eglise de Champeaux y trouva *os unum è brachiis S. Heraclii & nonnullas Sanctorum SS. Dionysii & Stephani sanguinis guttulas.* 19 ans auparavant il y avoit eu une visite de la châsse de S. Dôme. Car c'est ainsi qu'on l'appelle dans ce lieu & on y avoit trouvé plusieurs ossemens de ce Saint & de S. Heracle Archevêque de Sens mêlez ensemble : Et outre cela les souliers de S. Dôme. Actuellement on montre dans deux bras de bois des os du bras de ces mêmes Saints. Mais on prétend que S. Dôme n'est autre que S. Domnole Evêque du Mans, & l'on y célebre sa fête le mardi dans l'octave de l'Ascension.
Ibid.
Char. Cam. Il reste à Champeaux un Mémorial comme en 1207, Hervé Evêques de Troyes constata par un certificat que les cheveux que l'on y possedoit sous le nom de Notre Seigneur J. C. en étoient véritablement : Mais le certificat ni la relique ne se trouvent plus. Il

Digitized by Google

faut obſerver que Garnier de Frainel ſon prédéceſſeur, avoit été à la croiſade en Orient.

On voit auſſi à Champeaux dans l'inventaire des Archives le certificat que le Chapitre d'Auxerre donna en 1286, à Dreux de Saint-Merry Chanoine de Champeaux concernant un morceau du manteau de S. Martin dont ce Chapitre lui fit part. Mais l'auteur de l'Inventaire dreſſé dès le XIV ſiécle avoit apoſtillé ce certificat en marquant que cette Relique n'étoit plus à Champeaux ayant été engagée à la Paroiſſe de Saint Severin de Paris. De ſorte qu'avec les Reliques de S. Dôme & de S. Heracle, il ne reſte en ce lieu que ce que les Chanoines ont obtenu en 1615, du chef de Sainte Fare leur fondatrice, de Madame de la Chaſtre Abbeſſe de Faremoûtier, & qu'ils firent enfermer en 1618, dans un chef d'argent.

Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux T. I. p. 28.

A l'occaſion de ce don ils conclurent de s'aſſocier aux prieres de l'Abbaye à la mort des Chanoines. Je trouve même qu'ils avoient auſſi reçu de Faremoutier un morceau de la vraie croix le 23 Juillet 1618, La Fête de Sainte Fare qui eſt le 7 Décembre ſe célebre à Champeaux de rit ſolemnel-majeur.

Tab. Camp.

¶ Les titres font mention de pluſieurs Chapelles de cette Egliſe. L'inſcription de la tombe rapportée ci-deſſus nous apprend que celle de Sainte Fare fut fondée vers l'an 1330, par Pierre Ennaoui Chanoine & Chantre. J'en ai trouvé une permutation du 4 Septembre 1483, une réſignation en 1587, & une collation en 1607, 5 Janvier, elle eſt marquée à la collation du Chapitre.

Reg. Ep. Par.

Digitized by Google

La Chapelle ou autel de S. Dôme fut supprimée avec la permission de l'Archevêque du mois de Juillet 1728, lors de la construction du grand autel & de celui des Feries. Ce qui désigne assez où cet autel étoit situé. J'en ai vu une collation par l'Evêque de Paris du 16 Avril 1517, & du 7 Octobre 1599. Tantôt elle est dite *S. Domnoli*, tantôt *S. Donati* ou *S. Donolii*. Il existoit aussi autrefois dans la même Eglise une Chapelle du Saint Esprit à la collation du Chapitre. Une permutation en fut faite le 29 Juillet 1573. De plus le Pouillé Parisien du XV siécle, faisant l'énumération des Bénéficiers de cette Collégiale, en désigne un de cette sorte *Capellanus de Borda*; & lui donne 13 livres de revenu. On lit aussi dans un Journal des années dernieres à l'article de la mort de Claude-Louis de la Chastre Evêque d'Agde arrivée au mois de May 1740, qu'il avoit été titulaire de la Chapelle de S. Eloy en l'Eglise de Champeaux & Député de la Province de Paris à l'Assemblée générale du Clergé de l'année 1725.

Ibidem.

Ibid.

Mercure Juin 1740 1. vol. p. 1244.

Il reste à parler de deux autres Chapelles de Champeaux qui ne paroissent pas avoir été dans la Collegiale. L'une est de Saint Leonard, & très-ancienne, puisque dès l'an 1231, il y eut un accord sur les offrandes de cette Chapelle entre le Chapellain & les Prêtres de la Paroisse. Cette Chapelle existe encore dans les champs du côté de Fouju, à une legere distance de Champeaux.

Chartul. Campell.

L'autre est désignée dans le Pouillé Parisien du sieur Pelletier de l'an 1692, en ces termes. » Saint Julien de Rouvray Chapelle près de Champeaux à la nomination » du Chanoine de Champeaux en tour;

Pouillé Pelletier p. 66.

» 180 livres » J'en ai trouvé des provisions de l'Evêque de Paris du 29 Juillet & 13 Août 1518, où elle est dite *S, Juliani in pago de Rovriaco Parisiensis Diœcesis:* & la dernière fois elle fut conférée à un Chanoine de Champeaux. Comme on ne connoît point d'autre Rouvray qui puisse être du Diocèse de Paris de ces cotés-là, que celui qui est marqué dans les Cartes entre Champeaux & Mornant à demie lieue de Champeaux vers le levant, il est incontestable que c'est-là qu'est placée la Chapelle de S. Julien. Il en est encore fait mention au 7 Août 1642; & là le lieu de Rouvray est encore déclaré être du Diocèse de Paris & même Paroisse, quoique ce dernier soit faux. De tout cela il résulte que de Fer s'est trompé dans sa Carte du Diocèse de Paris, en rapprochant trop Rouvray de Mormant & en le plaçant hors du Doyenné de Champeaux.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

On a vu par tout ce qui a été dit jusqu'ici que le Chapitre de Champeaux fut l'ornement du Doyenné de ce nom. Le Chanoine qui étoit Prevôt rendoit anciennement la justice en surplis & aumuce: Il reste des sentences qu'il a prononcées. Le Chapitre nommoit aussi autrefois un Archidiacre pour le district, présentement c'est un Curé du Doyenné qui l'est. Le même Chapitre est Curé primitif des sept Paroisses, aux Curés desquels il paye des gros en grains &c: Et comme ces sept Cures ne sont point soumises à l'Archidiacre de Brie, à la mort d'un Curé il commet un desservant, jusqu'à ce qu'il y ait un titulaire nommé. Dès l'an 1217, Pierre de Nemours Evêque de Paris avoit statué que ce seroient les Chanoines qui distribueroient les Saintes Huiles aux Paroisses du district. Et la

Chart. Cam.

dépendance des Curés étoit si marquée qu'ils étoient tenus de prêter serment au Chapitre à leur réception. Dans le Rolle des Procurations dues pour la visite à l'Evêque de Paris en 1384, le Chapitre de Champeaux en corps est pour la somme de douze livres. J'ai trouvé à l'an 1498, une Commission expédiée par l'Evêque *Decano Rurali de Campellis in Bria*. On l'appelloit autrefois le Doyen de Chretienté de Champeaux.

Ibid.

Rotulus Joh de la Croliere

Reg. Ep. Par. 21 Dec

¶ On compte quelques Illustres & quelques Ecrivains parmi les Chanoines de Champeaux. Le celebre Guillaume de Champeaus qui d'Archidiacre de Paris fut fait Evêque de Chaalons en 1113, porte le nom de ce lieu. Mais s'il en a été Chanoine, il faut qu'il l'ait été dans le temps de l'érection de la Collégiale. Ce personnage est trop connu pour que j'en dise d avantage. On le croit natif de ce lieu de Champeaux. Il mourut en 1121.

Gall. Chr. S. Mar. in Ep. Catalaun.

Tab. in Ep. Laudun.

Radulphe ou Raoul étoit Prevôt de Champeaux au XIV siécle. Il vivoit mal avec son Chapitre. Les Chanoines mécontents de lui le déférerent au Parlement. On nomma pour les accorder M. Girard de Busco & M. Daniel.. Cet accord est de l'an 1326.

Reg. Ar ch Par.

Il y a eu un second Guillaume de Champeaux au XV siécle. Il fut Evêque de Laon sous Charles VI. & Charles VII. Ce fut lui qui fit à Bourges l'an 1423, le baptême de Louis XI.

Antoine Sanguin connu sous le nom de Cardinal de Meudon, avoit commencé lorsqu'il n'étoit encore que simple clerc & étudiant à Paris, par être Chanoine de Champeaux par collation de l'Evêque de Paris de

Reg. Ep. Par.

23 Juillet 1500. Ses provisions portent *Nobili juveni Antonio Sanguin Clerico Parisj. Scholari Parisj.* Il est mort en 1559.

Etienne Poncher fils de Jean Général des Finances, & mort Archevêque de Tours en 1552, fut quelque temps Prevôt de Champeaux. Il permuta le 24 Juillet 1527, avec Antoine de la Barre Evêque d'Angoulême pour le Prieuré de N. D. du Parc près Rouen. *Ibid.*

Antoine de la Barre Evêque d'Angoulême étoit Prevôt de Champeaux en 1527.

Benjamin de la Villate, Chanoine de Champeaux a composé la vie de Sainte Fare en prose & en vers qu'on dit imprimée. Il a été Chanoine 58 ans, est mort en 1641, est inhumé dans la nef de la Collegiale. Il a fait plusieurs poësies françoises, une entr'autres qui est intitulée l'Hermitage chretien. *Bibl. franc. T. V. p. 165*

Martin Sonnet étoit Chanoine de ce lieu en 1635, & est décédé en 1679. Je le croy auteur des Mémoires Historiques que l'on a eu la bonté de me communiquer touchant cette Eglise. Un autre ouvrage de lui est *de Breviario & Missali Diœcesanis* imprimé *in 16.* *Ex fol. 139*

CHARTA

DE UNA CAPELLA,

apud Campellos.

M. CC. XXVII. *EGo Guillemus de Caſtellar Miles & B. uxor mea, notum facimus quod nos aſſenſu & voluntate filiorum noſtrorum Guillelmi & Simonis Militum, ad uſum Capellanie noſtre in Eccleſia B. Martini de Campellis in Bria; pro ſalute animarum noſtrarum & anteceſſorum noſtrorum & maximè pro anima Cariſſimi noſtri . . . . Eccleſiæ quondam Canonici, inſtituimus, dedimus, & liberaliter conceſſimus in perpetuum ſexdecim ſext. . . . . & ſexdecim ſext. avene quæ nos in granchia dictæ Eccleſia de Eſcrennes jure . . . . . habebamus, & decimam totius terre noſtre arabilis extra pourpriſium adjacent . . . . . de boſco, quæ eſt de feodo Vicecomitis Meleduni. Conceſſimus etiam ſupra memorato Capellano in perpetuum octo ſextaria Ivernagii & octo ſextaria avene percipienda ſingulis annis in decima de Muſteriolo propè Meledunum & unam petiam vineæ ſi . . . . . Caſtellar Regis, quæ continet circà unum arpentum. In cujus rei memoriam & ſtabilitatem . . . . . de Caſtellar preſentes litteras ſigillo meo munivi. Actum anno Dominicæ incarnationis milleſimo Duenteſimo viceſimo ſeptimo menſe Auguſto.*

Ego Adam de Meſiaco Miles Univerſis preſentes litteras inſpecturis Notum facio quod

Cariſſimus Dominus meus Guillemus de Caſtellar Miles aſſenſu & voluntate Cariſſimæ Dominæ meæ B. uxoris ejuſdem & heredum ſuorum ad augmentum beneficii altaris quod inſtituit in Eccleſia B. Martini de Campellis in Bria, dedit & conceſſit in perpetuum octo ſextaria ivernagii & octo ſextaria avene ſingulis annis percipienda in decima ſua de Muſteriolo prope Meledunum qua de meo movet feodo: Hanc autem donationem laudo, concedo & gratam habeo. In cujus rei memoriam & roborationem preſentes litteras ſigillo meo munivi. Actum anno Domini M. CC XXVII. menſe Auguſto.

Tiré d'un Vidimus du Doyen de la Chrétienté de Champeaux de l'an 1316, le Dimanche après la Saint Martin d'hiver. Ex Archivo Campell.

Digitized by Google

BOURG ET PAROISSE DE CHAMPEAUX.

LE village qui fut formé à Champeaux à meſure que les Religieuſes qui y furent établies au VII. ſiécle de J. C. firent valoir les terres, augmenta conſidérablement depuis que les Chanoines furent mis en leur place vers l'an 1100. L'étendue de la Paroiſſe étoit d'ailleurs ſi conſidérable qu'il fut beſoin d'en faire des diſtractions pour en créer de nouvelles. Car comme j'ai déja inſinué ci-deſſus, Andreſel & Fouju en étoient des dépendances. Mais ce n'eſt point ſous cet égard que j'enviſage ici Champeaux. Son territoire eſt encore d'une aſſez grande étendue, pour que je puiſſe en parler ſéparément, & indépendamment des lieux qui en ont été démembrés.

On y comptoit en 1709, le nombre de 76 feux que le Dictionnaire Univerſel Géographique de la France de l'an 1726, a évalué à 341 habitans il marquoit fauſſement que ce lieu eſt du Diocèſe de Sens. Le ſieur Doiſy qui dans ſa Deſcription du Royaume par feux imprimée en 1745, s'y conforme au dénombrement de 1709, excepté dans ce qui eſt de l'Election de Paris, a mis Champeaux ſur le même pied, parce qu'il n'avoit pas l'Etat préſent de l'Election de Melun dont il eſt. Cependant ce bourg paſſe pour être compoſé d'un peu plus de 90 feux & on y compte 400 ames. J'ai déja obſervé ci-deſſus la nature du territoire. Il y croit de très-beaux froments.

Digitized by Google

Ce n'eſt que dans l'avant dernier ſiécle que ce lieu commença à avoir la forme d'un Bourg. Les maiſons étoient éparſes de côté & d'autre dans la campagne; enſorte qu'on en trouve encore des veſtiges en labourant. On obtint permiſſion du Roy Henry II de ſe rapprocher au tour des deux Egliſes Collegiale & Paroiſſiale: Et de fait ſous Charles IX à cauſe des guerres civiles on entoura le lieu de profonds foſſés, de maniere qu'on ne peut plus y entrer que par trois portes qui fermoient & qui étoient accompagnées de ponts-levis. L'une de ces portes fut appellée *La Porte-Saint-Leonard* à cauſe qu'elle étoit voiſine d'une Chapelle de ce nom conſtruite dans la campagne. Cette porte menoit à Melun & à Corbeil. La ſeconde porte qui conduiſoit à Andreſelle & à Paris, fut nommée *de Courtenet* à cauſe que le premier lieu qu'on trouvoit au ſortir étoit un hameau de ce nom de la Paroiſſe d'Andreſelles. Ce hameau eſt détruit; on n'y voit plus qu'un puits & un reſte de grange du Chapitre de Champeaux. La troiſiéme eſt la *Porte de Varvanne* ainſi dite, parce qu'elle conduit au moulin de Varvanne qui eſt ſur le territoire de Champeaux.

La fontaine de Varvane eſt ſi abondante qu'elle fait moudre un moulin à ſa ſource, & dans ſon cours trois autres qui ſont au Chapitre de Champeaux; & un qui appartient au Chapitre de Saint Marcel de Paris. En 1458. Jean l'Aumonier fit faire l'Etang de Varvane. Le nom de cette fontaine me fait reſouvenir qu'il y en a une très-grande & très-abondante dans la ville de Varzy au Diocèſe d'Auxerre, & une autre d'égale force à Var

Chartul. Campell. fol. 224.

Digitized by Google

village proche la ville de Chartres: (a) ce qui donne à penſer que Var eſt un nom Celtique dénotant une abondance d'eau.

L'Egliſe Paroiſſiale de Champeaux du titre de la Sainte Vierge eſt contigue à l'Egliſe Collégiale & lui touche du côté ſeptentrional. On n'y trouve rien à remarquer. Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, ôtant à cette Paroiſſe en 1242, le village de Fouju, voulut que le Curé de Champeaux, ne fut plus tenu de ſervir au grand autel de Saint Martin, n'y celui de Fouju non plus. Cette Cure eſt marquée avoir vingt livres de revenu dans le Pouillé du XV ſiécle. C'eſt le Chapitre qui y préſente comme aux autres.

Tabular. Campell.

Il y avoit en 1352, une Léproſerie à Champeaux, à laquelle avoient droit d'être reçus les habitans du lieu: ceux des Paroiſſes de Fouju, de Saint-Merry, d'Andreſelle, & de Quiers. C'eſt elle apparemment qui eſt impoſée au rolle des Décimes ſous le titre de Maladrerie.

Liber vict. Lepros Dioce. Pariſ. fol. 113.

Tabul. Cam.

On lit de plus, qu'un Chanoine appellé Leonard Bardin y bâtit un Hôtel-Dieu en 1457.

Le Bourg de Champeaux eſt ſitué dans l'Election de Melun, & hors la Prevôté & Vicomté de Paris & régi par la Coutume de M. En 1287, le Prevôt Royal de Melun ayant entrepris d'exercer ſa Juriſdiction ſur le territoire de ce lieu, Philippe le Bel donna des Lettres dans leſquelles il eſt dit que c'eſt le Prevôt & le Chapitre qui ont toute juſtice ſur le village & qu'ils la tiennent de l'Evêque de Paris.

Ex tertio Chartulari Ep. Pariſ. apud Dubois Collect. mſſ. T. 3 p. 1318.

(a) Sous la premiere race de nos Rois l'eau de cette Fontaine de Var étoit conduite à Chartres par un aqueduc dont on voit encore des reſtes. Je croy que c'eſt celui dont il eſt parlé à la fin de la vie de S. Lomer.

Et

En 1400, les habitans de Champeaux furent déclarez exempts de faire le guet au Château de Melun : Mais cinq ans après Charles VI. donna des Lettres pour les contraindre auſſi-bien que ceux de Fouju & de Saint Merry à travailler aux réparations de la Ville. *Ex mſſ Campell.* *Ibid.*

¶ Sur le territoire de Champeaux, à une légere diſtance du bourg vers le ſud-eſt, eſt un Château appellé AUNOY, dont il eſt fait mention au Procès verbal de la Coûtume de Melun de l'an 1560, à l'occaſion du Seigneur nommé François d'Avergne Conſeiller du Roy en la Chambre du Tréſor.

Un Monſieur Faure poſſedoit cette Seigneurie en 1697. Permiſſ. d'Orat. domeſt. 2 Juillet.

CHAUNOY, ou Chaulnoy, eſt un autre Seigneurie un peu plus éloignée du Bourg & ſituée vers le midi. Elle appartient au Chapitre de Saint Marcel de Paris qui en eſt Décimateur & Seigneur. La dixme avoit été litigieuſe entre ce Chapitre & le Curé de Notre-Dame de Champeaux. Les parties s'accorderent en 1664. Ce lieu eſt nommé *Villa Calonei* dans une Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158, qui confirme aux Chanoines de Saint-Marcel tous les biens qu'ils poſſedent. *Reg. Arch. Par.* Hiſt. de Paris, T. III. pag. 13.

ANDRESEL,

Originairement

ANDESEL.

IL paroît que pour ne point séparer les lieux, qui anciennement ne faisoient qu'une seule & même Paroisse, on doit joindre Andresel à Champeaux. On a vu dans la Bulle du Pape Innocent II. d'environ l'an 1130, qu'alors il n'étoit fait aucune mention d'Andresel dans le rang des Eglises du canton de Champeaux, parce que c'étoit un simple hameau, avec une Seigneurie appartenante à un Chevalier, & même le nom qu'on lui donnoit alors étoit Andesel. On voit par un titre de l'Abbaye de Saint Pierre des Fossez qui concerne ce lieu, qu'un nommé Odon dit de Bratteau Seigneurie de la Paroisse de Saint Verain par delà Châtres, pour avoir lui & sa femme droit de sépulture en cette Abbaye, lui donnerent sous l'Episcopat d'Imbert qui siégea depuis 1030, jusqu'en 1060, un domaine qui lui appartenoit situé en Brie & appellé Andesel *prædium situm in Bricio quod dicitur Andesellum.* Cent cinquante ans après, ce Monastere ne possedoit plus ce bien, soit qu'il en eût fait une échange ou qu'il l'eût vendu. Car dès le commencement du XIII siécle, on trouve un Aubert d'Andesel qui jouissoit de plusieurs fiefs en Brie, outre celui-là. On croit avec raison que comme il avoit deux fils Jean &

Chatulare e ovum papy. ass.

Aubert, ce fut Jean qui procura l'érection d'une Cure en ce lieu d'Andesel dans la Chapelle de S. Jean Baptiste qu'il fit bâtir. Elle étoit établie au moins dès l'an 1212, selon un acte qui se voit au petit Cartulaire, de l'Abbaye de Saint Victor dans lequel les Eglises qualifiées suffragantes de Champeaux sont nommées suivant cet ordre: *Ecclesia de Carris, Ecclesia de Capella Domini Galteri Camerarii. De Andresello. De villa Sancti Mederici.* *Chartul. minus S. Vict. f. XI.*

Andresel est situé dans la plaine de Champeaux en approchant de Paris. Ainsi il est à dix lieues de cette ville, & tirant vers Guines où se trouve la grande route. Son territoire est presqu'entierement en labourages. On y comptoit 67 feux en 1709, lors de la premiere impression du dénombrement de l'Election de Melun dont il est. Le sieur Doisy a répété ce même nombre dans sa description du Royaume imprimée en 1545, quoiqu'il soit un peu diminué. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, évalua les feux à la quantité de 233 habitans. On assure que le nombre des feux monte aujourd'hui à 56.

¶ L'Eglise Paroissiale située dans l'enceinte du Château est sous l'invocation de Saint Jean Baptiste, ce qui étoit rare primitivement parmi les Paroisses de la campagne: Aussi n'a-t-elle été érigée qu'au commencement du XIII siécle ainsi que je viens de dire, & il lui est arrivé comme à celle de Grez proche Tournan que le nom du Seigneur à déterminé à choisir S. Jean pour Patron. Il n'y a rien aujourd'hui dans l'édifice de cette Eglise qui soit du siécle de ce Seigneur. Il

paroît parce qui reste du vieux chœur qu'elle avoit été rebâtie il y à deux cens ans ou environ & apparemment aussi aggrandie. Mais depuis la chute du clocher qui en abbatit la voute, en la reparant en 1739, on l'a beaucoup rétrécie. Comme la Fête de S. Jean Baptiste est commune à toute la Chretienté, le concours à l'Eglise d'Andresel se fait le jour de Saint Roch dont on dit qu'on a des Reliques.

La Cure est à la nomination du Chapitre de Champeaux ainsi que les autres du Doyenné étant comme on a dit un détachement de celle de Champeaux même. On lit qu'en 1287, Jean Viterolle qui en fut pourvu vint préter serment au Chapitre. Dès le XV siécle c'étoit celle de tout le Doyenné dont le revenu étoit meilleur. Le Pouillé d'alors le marque à vingt-cinq livres. Cette Cure s'est maintenu dans cette supériorité, non obstant qu'on en ait distrait dans le dernier siécle le hameau de l'Etang de Vernouillet. On assûre qu'un Curé nommé l'Allemant gagna il y a 100 ans son procès pour la dixme de la Seigneurie & Terre de Minpincien contre l'Abbaye de Saint-Denis qui la prétendoit exempte à cause qu'elle lui avoit été donnée par un Pape. Edme Garrier Curé d'Andresel comparut en 1560, à la Coûtume de Melun,

Chartul. Campell.

Ibid.

Procès verbal.

La Chapelle de S. Eloy sur le même territoire est très-ancienne, & presque du même-temps que l'érection de la Paroisse. Aubert d'Andresel Chevalier & Jeanne sa femme ayant conçu le dessein de la bâtir devant leur maison & en obtinrent l'an 1236, la permission de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris qui auparavant avoit eu le con-

Talular. Campell.

ſentement des Chanoines de Champeaux & d'Eudes Curé d'Andreſel, à condition toutefois que tous droits curiaux en cette Chapelle ſeroient réſervez à l'Egliſe Paroiſſiale ; que les Chapelains préteroient ſerment de fidélité au Curé & au Chapitre. Ce fut alors qu'en compenſation des oblations accordées à ce Chapelain, on aſſigna au Curé quarante ſols de rente ſur la Voierie de Saint-Martin de Champeaux, Il n'eſt point dit à qui la nomination devoit en appartenir : Mais j'ai trouvé ailleurs que c'étoit le Seigneur qui y nommoit. Elle fut conférée le 23 Janvier 1524, par l'Evêque de Paris ſur la préſentation de Noble homme Jean de Myraumont, Ecuyer Seigneur temporel de Sucy, du Chemin, & d'Andreſel à cauſe de Radegonde de Hacqueville ſa femme. Il y en a une autre collation du 16 Juillet 1550. *Reg. Ep. Par.* *Ibidem.*

En 1594, les Chanoines de Champeaux expoſerent à M. Pierre de Gondi Evêque de Paris, que cette Chapelle qui étoit fort grande & en mauvais état depuis les guerres fût abbattue & rebâtie plus petite, & que les matériaux fuſſent convertis à l'utilité du Chapelain, afin qu'il pût dire quelques meſſes pour les fondateurs. Sur l'information faite, la permiſſion fut accordée le 13 Janvier 1596, par Louis Godebert Vicaire Général. *Tab. Camp* *Reg. Ep. Par*

Andeſel ou Andreſel eſt un nom dont la racine peut venir de l'ancienne langue Gauloiſe, au moins la ſyllabe *And* de laquelle eſt reſté en quelque pays le mot *Andains* pour ſignifier les ſillons de terre. Ce lieu paroît avoir été fermé de murs dans le temps que pluſieurs villages ſe mirent en ſûreté il y a 200 ans. On voit encore des reſtes

de fossez en allant du côté de l'Etang de Vernouillet. Un Seigneur du lieu essaya aussi en 1657, d'y établir deux Foires par an. Le Château construit en forme ronde est solidement bâti de grais & de briques avec pont levis & fossez.

Duchêne T. 4. p. 511

Nous avons une Lettre du Roy Louis VII. écrite à Suger Abbé de Saint-Denis laquelle fait mention d'Albert Davolt Officier de ce Prince, qui de son consentement avoit fait élever une Tour à Andresel. Cet Albert & son fils Hugues étant décédez, Louis manda à Suger & à Raoul de Vermandois ses Ministres, de faire garder cette Tour jusqu'à ce qu'il revînt, de crainte d'inconvénient. Cet Albert peut être regardé comme le premier Seigneur connu de ce lieu.

Char. Jardi Bibl. Reg. p. 222.

Gall. Chr. t. 2. col. 608.

Aubert ou Albert *de Andesello* est le second Seigneur connu dès l'an 1192, comme mari d'Agnès de Garlande dans un titre de Tournan, par le moyen du Cartulaire de l'Abbaye du Jard laquelle acquit en 1204, de Geoffroy 100 arpens de bois à Grizy situez dans son fief. Sa femme Agnès fit en 1213, une rente de 60 sols à Eustachie leur fille Religieuse à Hiere, & l'augmenta en 1224, du consentement de ses deux fils Jean & Aubert. (*a*)

Ibid. col. 91

Ces deux Seigneurs Jean & Aubert d'Andresel dont les femmes se nommoient Agnès

Cart. Barb. Bibl. Reg. p. 967, & 960.

(*a*) Aubert d'Andresel, Agnès sa femme, & Jean leur fils avec Elisabeth sa veuve sont mentionnez dans le Cartulaire de l'Abbaye de Barbeau comme lui ayant donné du revenu sur les moulins de Melun.

Page 281.

C'est apparemment le même Aubert d'Andresel qui selon l'Histoire de Melun a fondé en la Collégiale de N. D. de Melun un Chapelain à l'Autel de Saint Martin & Saint Nicolas.

Digitized by Google

& Jeanne étoient en procès l'an 1222, avec les Chanoines de Champeaux. Guillaume de Seignelay Evêque de Paris les mit d'accord; & ils reconnurent tenir du Roy la rente de 30 livres que le Chapitre leur payoit en échange de la Voierie, Justice, & Corvées qu'ils avoient eû du Roy. Trésor de Chartr. Reg 3. f. 28

Jean d'Andresel Chevalier approuva en 1230, comme second Seigneur à Barneau le don de 20 arpens de terre fait à l'Abbaye de Livry. On a vu ci-dessus qu'en 1236, Aubert & Jeanne sa femme fonderent à Andresel la Chapelle S. Eloy. Ils firent en 1285, la restitution de Vilblin au Chapitre de Champeaux. *Chartul. Livriac. f.* 15.

Un autre Jean d'Andresel Capitaine de Brie est mentionné à la Chambre des Comptes en 1359, à l'occasion des Lettres de pardon qui lui furent accordées & à ses complices, de tout le mal qu'il avoit commis au pays de Brie, Châtellenies de Melun & de Moret & au Pont de Samois. J'ai trouvé dans un compte des Subsides de l'an 1356, Jean sire d'Andresel Chambellan du Roy. C'est apparemment le même Jean d'Andresel Chambellan du Roy qui étoit mort dès l'an 1367, que l'Historien du Gatinois dit avoir été surnommé Viole, & qu'il fait descendre d'un Viole Sire d'Andresel des 1312, s'il n'est le même. Jeanne de Maligny sa veuve fut Dame d'Andresel. Jeanne leur fille épousa Jean de Montmorency, & Marguerite d'Andresel sa sœur du premier lit épousa Guillaume de Montmorency Seigneur de Saint Leu. Jeanne Dame d'Andresel fut inhumée en 1395, au mois de Novembre en la Chapelle de N. D. de Sainte Catherine du Val des Ecoliers. Mém. de la Chambre des Comptes.

Les sieurs de Hacqueville étoient Seigneurs d'Andresel sur la fin du XV siécle, & même en partie. Radegonde de Hacqueville porta cette Terre en mariage à Jean de Myraumont. Voyez ci-dessus. L'Historien du Gatinois écrit que cette Radegonde étoit fille d'une Marie Viole.

Morin p. 465.

Les Viole continuerent de posseder cette Terre, entre autres Nicolas Viole Correcteur des Comptes, Jean, second de ses fils acheta la part de ses freres ayant Nicolas & Pierre dans cette même Terre.

Jacques Viole étoit en partie Seigneur d'Andresel avec Philippes de Longueval en 1560. Le premier l'étoit encore vers 1580, & Conseiller au Parlement.

Cout. de Melun.

Jacques Viole Président au Parlement en fut ensuite Seigneur. Il mourut le 13 Septembre 1613. Sa veuve Anne l'Allemant vivoit encore vers 1615. Le Curé d'Andresel de même nom qu'elle & qui gagna le procès de la dixme de Minpincien étoit apparemment son parent.

Reg. Ep. Par. 11 Dec.

M..... Fouquet Surintendant des Finances jouissoit de la Terre d'Andresel vers l'an 1650. C'est sans doute à lui que le Roy permit en 1657, d'y établir deux Foires.

Reg. du Par. 1. Juin 1657.

Pierre Longuet fit acquisition vers l'an 1660. d'une partie de la Vicomté d'Andresel & la fit réunir à la Seigneurie de Vernouillet, dont le Roy donna des Lettres de confirmation, les Registres du Parlement en font mention au 18 Juillet 1661.

Reg. du Conf. du Par.

Dans le siécle présent la Seigneurie entiere d'Andresel a été entre les mains de Jean Baptiste Picon qualifié Marquis d'Andresel. Il est décédé en 1727. Il avoit été Ambassadeur à Constantinople. Sa veuve étoit Dame

Hist. des Gr. Off. T. 7. p. 469.

d'Andreſel en 1740, pendant que le fils etoit Capitaine à l'armée.

§ Cette Paroiſſe n'a que deux ou trois petits Ecarts ſituez vers le Sud'eſt. Le plus proche s'appelle le Truiſy ; le ſuivant eſt dit Minpincien, le troiſieme & plus éloigné ſont les Hautes-loges. Il n'y a rien à remarquer que ſur Minpincien. Depuis ce ſiécle-ci on eſt revenu du ſentiment des Italiens ſur la patrie du Pape Martin IV. Onuphre Panvin l'a fait Tourangeau à cauſe qu'il étoit Tréſorier de Saint Martin de Tours, & M. Maan Hiſtorien de Tours prétend que quoiqu'il eût pris le nom de Simon de Brie, ce n'eſt pas notre Brie Françoiſe qu'il faut entendre par là, mais un petit canton de la Touraine appellé *Brie*. D'autres ont crû que par Brie il falloit entendre Brie-Comte-Robert ſans faire attention que ſi Simon en eût été, il ſe ſeroit nommé Simon de Braie comme on diſoit alors ; on met à préſent communément dans les Dictionnaires que ce Simon de Brie fait Cardinal en 1263, puis Pape ſous le nom de Martin IV. en 1281, étoit natif de la Paroiſſe d'Andreſel en Brie. Je n'en ai pas encore trouvé la preuve déciſive. Ce que je ſçai ; eſt que la terre & Seigneurie de Minpincien ſur cette Paroiſſe a appartenu à ce Pape qui la donna à l'Abbaye de Saint Denis en France.

Bautrand Moreri. Dict. Univ. la Martinie.

LA CHAPELLE GAUTIER.

JE ne marque à la tête de cet article que le nom le plus communément reçu pour signifier l'une des anciennes Cures du Doyenné de Champeaux. Car d'abord on l'appelloit simplement *La Chapelle* ou bien *La Chapelle Cernay*. Au XIII siécle on commença à l'appeller *La Chapelle Gautier* du nom d'un Chambrier du Roy qui rendit célèbre ce lieu, dont il étoit Seigneur. (*a*) Et enfin de nos jours on a commencé à l'appeller *La Chapelle Thibouſt de Berry*, pour raiſon que je rapporterai dans la ſuite. Pour ce qui eſt du ſurnom de Cernay que portoit la Chapelle du lieu, à cauſe que c'étoit le nom du lieu même, on ignore d'où il lui venoit. Ce nom eſt aſſez commun en France. On y compte neuf Paroiſſes qui le portent, dont une eſt du Diocèſe de Paris, avec une Abbaye ſur ſon territoire dite les Vaux de Cernay, & outre cela un Château ou hameau de la vallée de Montmorency Paroiſſe d'Ermont porte le même nom de Cernay.

Capella Cernei.

Dict. Uni.

La Chapelle dont il s'agit ici étoit une Paroiſſe dès le regne de Louis le Gros. Elle eſt marquée dans la Bulle d'Innocent II. adreſſée à Etienne Evêque de Paris l'an

Hiſt. Eccl. Paris T. 2. p. 38.

(*a*) Il y a une autre Chapelle Gautier Paroiſſe au Diocèſe de Liſieux en Normandie Election de Bernay.

Digitized by Google

1137, au rang des Egliſes jointes à celle de Champeaux ; *Eccleſiam de Campellis cum præbendis & tribus Parochiis id eſt de ſancto Mederico, de Capella, & de Kerris.* On eſt enſuite long-temps ſans rien trouver ſur ce lieu.

Il étoit poſſédé à la fin du même ſiécle par les Seigneurs de Villebeon. Gautier de Villebeon premier du nom Chambellan des Rois Louis le Jeune, & de Philippe Auguſte étant fort âgé donna les dixmes de bled de cette Terre aux Chanoines de Champeaux l'an 1205, & mourut a même année. Odon de Sully Evêque de Paris confirma auſſitôt cette donation. Ce Prélat étant mort trois ans après, le ſiége fut rempli par Pierre l'un des fils de Gautier qui étoit ſurnommé de Nemours, du nom de la Terre d'Aveline ſa mere. Pierre de Nemours voyant Gautier ſon frere Chambellan du Roy depuis la mort de ſon pere, diſpoſé à faire une fondation dans la Terre de la Chapelle, obtint des Chanoines de Champeaux qu'ils ſe déportaſſent du droit de patronage qu'ils avoient de la Cure ; & incontinent, c'eſt-à-dire en 1208, Gautier y établit quatre Prêtres tenus de prier Dieu pour ſes ancêtres & pour lui, leur aſſignant pour vivre douze muids de bled tant ſur ſa grange de la Chapelle, que ſur ſes moulins, vingt-quatre muids de vin à prendre en vendanges dans ſon cellier du même lieu & vingt livres dans ſes rentes juſqu'à ce que de l'avis de l'Evêque il en diſpoſât autrement. Dans la ſuite de l'acte ils les qualifie de Chanoines tenus à l'Office Canonial, & il veut que la nomination de ces prébendes appartienne à l'Evêque. Un de ces quatre Prêtres devoit tous les jours célé-

Chartul. Campell.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2.

brer la Messe dans sa Chapelle domestique ; & un autre devoit une Messe des Morts. En vertu d'un autre acte de la même année passé entre l'Evêque & le Chapitre de Champeaux, Pierre de Nemours pourvut à trois prébendes, & le Chapitre de Champeaux nomma le Curé de la Chapelle à la quatriéme prébende. Mais il paroît que les Chanoines de la Chapelle furent quelque temps à exercer tour à tour les fonctions Curiales de la Paroisse. C'est ce qui est supposé par les Lettres de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris de l'an 1243, qui les décharge tous quatre de la fonction de Curé & ordonne du consentement du Chapitre qu'il y aura un Vicaire perpétuel. Ce qui eut lieu depuis ; ensorte qu'on trouve depuis ce temps-là des présentations à la Cure par le Chapitre de Champeaux notamment en 1429, au 22 Novembre.

Chartul. Campell.

Ib. I.

Tab. Ep. in Spirit.

La fondation d'un Chapitre en ce lieu de la Chapelle par un Seigneur que sa dignité de Chambellan rendoit très puissant, fit qu'on ne tarda gueres à qualifier cette Terre du nom de la Chapelle Gautier. Ainsi dès l'an 1212, le petit Cartulaire de l'Abbaye de Saint Victor de Paris faisant l'énumération des Eglises suffragantes de Champeaux, s'exprime de cette sorte : *Ecclesia de Carris, Ecclesia de Capella Domini Galteri Camerarii &c.* Dans le Pouillé Parisien du XV siécle, il y a un article spécial & le Curé est marqué le premier.

Canonici Capella Domini Galteri ad coll. Dni. Episcopi.

Curatus ejusdem Capellæ XXX. libr.

Tres Canonici ; quilibet XIII. libr.

L'Eglise qui est du titre de S. Martin n'est

que comme une longue Chapelle de ſtructure du XIII ſiécle dont une partie de la voute eſt tombée de vétuſté. On y voit dans le mur du ſanctuaire du côté ſeptentrional une châſſe qui étoit autrefois couverte d'argent, & qui n'eſt plus que de bois doré dans laquelle on croit qu'il y a eu de la Couronne d'épines de Notre Seigneur qu'on dit venir de Gautier Cornu Archevêque de Sens. Mais ſans recourir à ce Prélat qui ne l'auroit pas donné vraiſemblablement à une Egliſe hors de ſon Diocèſe, ne peut-elle pas avoir appartenu à Pierre de Villebeon Miniſtre de Saint Louis & qui l'accompagna juſqu'à la mort, lequel Pierre l'auroit donnée à Iſabelle ſa ſœur Dame de la Chapelle Gautier.

A l'autel eſt un tableau de l'Adoration des Mages donné en 1636, par Nicolas Vignier Conſeiller d'Etat qui y eſt répréſenté avec ſa femme Anne de Flecelles.

Il n'y a aucun ancienne ſépulture: on y voit ſeulement celle de Louis Thibouſt de Berry Chevalier Seigneur du même lieu; Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de Fontainebleau, décédé le 16 Mars 1706, âgé de 77 ans, & de ſon épouſe Dame Philippe Clozier de Juvigny morte le 19 Décembre 1722, laquelle a laiſſé cinq mille livres pour aider à la fondation d'un Vicaire.

Sainte Catherine eſt en cette Egliſe fête de ſecond patron; le titre Canonial du Curé eſt ſous ſon nom: enſorte qu'on l'appelle *Le Chanoine de Sainte Catherine*. Je ne ſçai s'il ſeroit le même que le Chapelain de Sainte Catherine auquel Maurice de Sully Evêque de Paris voulut en 1170, que le Chapitre de Champeaux payât une certaine redevance en grain. Ce Curé comme Chanoine de la

Chapelle Gautier a des terres à Mormant. Dès l'an 1700, on ſongea à lui donner un Vicaire en expoſant à l'Archevêque la quantité de peuple contenue dans la Paroiſſe.

Reg. Archip. Parl. 4. Sep. 1700.

L'expoſé ſur le nombre des habitans portoit qu'il y avoit alors 132 feux & 470 communians dont pluſieurs étoient éloignés de l'Egliſe. Le dénombrement de l'Election de Melun imprimé neuf ans après y marquoit 130 feux, ce qui a été copié en 1745, par le ſieur Doiſy en ſa Deſcription de tout le Royaume. Le Dictionnaire Univerſel de la France ſe contente de dire en 2726; que c'eſt une petite ville ſans dire le nombre des habitans contre ſa coûtume. On m'a aſſûré en 1740, qu'il y avoit 145, feux donnant 400 communians. Ce Bourg eſt à 13 lieues ou environ de Paris vers le ſud'eſt & à quatre de Melun. Le pays eſt aſſez varié dans ſa culture, & ſon étendue fait qu'on y trouve de tout. Les murs dont on voit des reſtes au tour du Bourg furent bâtis vers l'an 1650, lors de la guerre des Princes.

Les Écarts de cette Paroiſſe ſont effectivement en grand nombre & s'étendent à une grande lieue juſqu'auprès des Ecregnes, Diocèſe de Sens vers le ſud'eſt. Il y a Grand-Villier, la Clotée, la Boulaie, Maupertuis, les grands Trois-Chevaux: les petits Trois-Chevaux, Maupas, Gaillard, la Maiſon-Rouge, Sauſſeux, la Pauſſe, deſorte que les extrémités de cette Paroiſſe ſont éloignés de Champeaux de deux lieues.

Le ruiſſeau qui paſſe à la Chapelle eſt appellé le ru d'Anquier & non d'Anqueteuil, comme de Fer l'a marqué en ſa Carte, Il y a un gouffre auprès des étangs vers le ſud'eſt, mais je doute qu'il ſoit

Digitized by Google

sur la Paroisse de la Chapelle.

Le premier Seigneur dont nous avons connoissance est Gautier I. de Villebeon. Il eût pour frere Etienne Archevêque de Bourges qui étoit surnommé *de la Chapelle.*

Etant décédé en 1205, son fils Gautier lui succéda & fut aussi Chambellan du Roy Philippe Auguste. Trois de ses freres furent Evêques de Noyon, de Paris & de Meaux. Il fut fait prisonier à la Terre Sainte en 1219, & mourut un peu après. Son fils Adam fut aussi Seigneur de la Chapelle & Chambellan de France & décéda en 1238. Tant de Chambellans de suite dans cette Maison firent donner à la famille le nom de Chambellan. Isabelle sa fille dite la Chambellane fut ensuite Dame de la Chapelle, & fut mariée 1°. à Mathieu Seigneur de Montmirel, 2°. à Robert de Dreux Prince du Sang dont une fille épousa Gaucher de Chatillon Connétable de France. Elle mourut l'an 1300.

Par la suite cette Terre passa aux Jouvenel des Ursins. Jean Jouvenel en devint Seigneur par acquisition. Il étoit Conseiller au Châtelet en 1380, il fut ensuite Prévôt des Marchands & enfin Président au Parlement. Michel son huitiéme fils né en 1408, lui succéda dans la Terre de la Chapelle; fut Bailli de Troyes & mourut en 1470. Jean fils de Michel est nommé dans la Coûtume de Paris de l'an 1510. L'Archevêque de Sens fit en 1518, des procédures contre lui & contre son fils François à cause d'une piéce de bois située sur la Paroisse de la Chapelle Arrablay. François eut la Terre de la Chapelle Gautier: Il étoit Chevalier de l'Ordre du Roy. Ensuite elle passa à Christophe son

Invent. de l'Archev. de Sens. Amette p. 215.

fils Lieutenant de Roy en l'Isle de France; Gouverneur de Paris qui décéda en 1588. Puis à François fils de ce dernier qui n'ayant eû de Guillemette d'Orgemont sa femme qu'une fille, morte jeune, substitua son nom, ses armes & ses biens à François de Harville son petit-neveu. Il avoit été Ambassadeur à Rome & en Angleterre, Il mourut en 1650. âgé de 81 ans. De son temps la Chapelle Gautier fut érigée en Comté par Lettres Patentes du 27 Avril 1644.

Mem de Rochefort.

Gabriel Thibouſt de Berry fit commencer de son temps le Château : Il fut tué dans le voisinage proche la Borde-au-Vicomte. Louis Thibouſt de Berry son fils l'acheva, c'est l'un des deux qui obtint des Lettres Patentes pour faire porter son nom à ce lieu.

En 1749, Louis Auguſte Thibouſt de Berry Chevalier Comte de la Chapelle y mourut. Sa veuve Marguerite Charlotte le petit de Grandcour y décéda l'année suivante 1750. le 26 Avril.

F Merc. Juin 1754; 2. vol. P. 204.

FOUJU.

Digitized by Google

FOUJU.

C'Est depuis plusieurs siécles que ce nom est corrompu au point d'être presque méconnoisable, puisque les premiers titres où il en est fait mention & qui sont du XIII siécle l'expriment en latin par *Foujucium*. Quelques titres postérieurs qui sont en langue françoise appellent quelquefois cette Paroisse Foujeu, ce qui nous conduit naturellement à Fougeu, moyennant quoi ayant dans ce nom le mot Foug qui se donnoit aux lieux où l'arbre *Fagus* étoit commun, on peut penser que Fouju avant que d'être défriché, (ce qui mene à un temps bien éloigné) étoit un terrain où l'on voyoit les hêtres fort communément.

Ce village n'étoit dans son origine qu'un hameau de la Paroisse de Champeaux. Il n'est éloigné de ce Bourg que d'une demie lieue ou environ du côté du couchant: Sa situation est dans la même plaine avec égale distance de Paris & de Melun ou à peu près, & un territoire de semblable fertilité en bled. Il paroît que l'Eglise de ce lieu avoit été comme un secode Paroisse de Champeaux laquelle fut desservie par le Clergé de ce lieu jusqu'à ce que Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris le détacha tout à fait de Champeaux, quoique pour rester toûjours à la présentation du Chapitre. Cet Evêque ajoûte dans la charte de cette distraction donnée en 1242, que le logis qu'avoit à Champeaux le Prêtre destiné pour la desserte de Fouju ap- *Tab. Camp.*

partiendra au même Chapitre : Ce qui fait voir que le changement qu'il fit, consistoit en ce que le Prêtre desservant Fouju par la nomination des Chanoines de Champeaux résideroit à Fouju ne seroit pas tenu non plus que celui de Champeaux de servir au grand autel de la Collégiale, & qu'il y auroit des Fonts & des Saintes huiles, sans que par la suite les habitans fussent obligés de recourir à Champeaux. Toûjours est-il certain par la Bulle d'Innocent II. d'environ l'an 1130, & par le catalogue des Eglises dépendantes de Champeaux en 1212, qu'il n'y avoit point encore alors d'Eglise à Fouju.

Chartul. sancti Victoris Par. fol. XL.

Au reste le bâtiment du chœur de cette Eglise d'une médiocre grandeur est du XIII siécle, comme l'indique son architecture & quelquec vitrages : Ce qui s'accordent avec la charte de l'Evêque Guillaume de l'an 1242. Mais il peut n'avoir été construit que sur la fin de ce siécle, en place de celui qui auroit existé du temps de S. Louis. L'Eglise est accompagnée d'une tour avec une grosse & nombreuse sonnerie. Il n'y a aucune tombe du XIII siécle, à moins qu'on ne donne à ce siécle l'inscription d'une de ces tombes qui contient ces termes :

Cy gist Monſ. Sire Briſart Chevalier Conſeiller du Roy notre Sire qui trepaſſa l'an de grace M. CCC .....

Autre : *Cy giſt Madame Jehanne de Quincy femme jadis Monſr Siroy Briart Chevalier Conſeiller du Roy notre Sire, qui trepaſſa l'an M. CCC XLIII le dernier jour de Mars,*

On y voit encore une autre tombe d'un homme de la même famille de Briart vêtu de long, lequel a à ses pieds quatre fils vêtus aussi de long & étendus de leur longueur. On

n'y peut lire autre chose sinon ces mots *Jehannette sa femme*, qui sont en gothique capital de même que les précédentes. L'un des deux écussons est en deux bandes

Dans l'autre est un lion grimpant.

Il y a aussi en ce lieu l'épitaphe de Nicolas de Durand Ecuyer sr. de Vilblin décédé en 1652. Armes. trois maillets

Sainte Marie Magdelene est patrone de cette Eglise. Le jour de sa fête le Chapitre y va officier, suivant qu'il a été réglé par Arrêt. Dans le Pouillé Parisien du XV siécle le Curé de *Fouuchus* est marqué avoir quinze livres de revenu. Dans des provisions accordées le 3 Octobre 1481. sur la présentation du Chapitre de Champeaux, il est spécifié que cette présentation avoit été faite directement à l'Evêque *absque repræsentatione Archidiaconi.* Reg. Ep. Par.

A l'égard du nombre des feux qui composent le village de Fouju, le dénombrement de l'Election de Meulun imprimé en 1709, & réimprimé en 1745. le marque de 35. Le Dictionnaire Universel Géographique de la France a oublié cette Paroisse.

Ce fut dans le cours du XIII siécle que le Chapitre de Champeaux fit l'acquisition des dixmes de Fouju. D'abord la moitié en 1245, d'Henry Prêtre de Boissise Bertin, d'Isabelle fille de Marie *de Primileio* & de Mathieu & Thomas ses enfans. Cartul. Campill. fol. 289.

L'autre moitié en 1259, de Simon de Jumelles Archidiacre de Blois en l'Eglise de Chartres qu'il avoit achetée d'Ermesinde de Nevoisin, ainsi que le certifierent Jean de Luugny & son frere Ecuyer fils d'Odon de Luugny, & Henry Seigneur & Curé de Grigny. Ibid. fol. 226.

Il y a sur la Paroisse de Fouju un Fief dit Vilbelin qui appartenoit à l'Eglise de Champeaux au moins dès le commencement du même siécle, puisque l'Evêque de Paris Eudes de Sully en partagea l'an 1208, les menues dixmes entre le Prévôt & le Chapitre. Vers le milieu de ce siécle Aubert Seigneur d'Andresel, & Jeanne sa femme s'étoient emparé de ce Fief. Mais ils en firent la restitution en 1285, dans le temps de leur vielleſſe. Il y a aujourd'hui un Château en ce lieu qui est détaché du reste du village, & situé au nord'est. Le possesseur doit foy & hommage au Chapitre de Champeaux, & promettre qu'on baissera le pont-levis pour que les Chanoines y entrent.

Tabular. Campell.

Ibid.

L'affiche de ce fief faite en 1748 fait mention de ce pont-levis & des fossez, ajoûtant qu'il n'a point de Justice ni de censives ni droit de chasse, mais seulement que le possesseur a un banc distingué dans l'Eglise & droit de recevoir le pain béni après le Seigneur Patron de la Paroisse.

Simon de Chambly Chanoine & Chantre de Champeaux avoit laissé au Chapitre sa maison de la Tournelle & ses dépendances sises dans Fouju même en roture. Le Chapitre l'a vendu en 1246, à Jean de Blaisy, l'érigeant en Fief avec son Hôtel de Blaisy situé sur la même Paroisse, à la charge d'en payer la dixme de cent huit gerbes. Blaisy a aujourd'hui un Parc.

Tabular. Campell.

Ce lieu de Fouju figure avec distinction sur une tombe de la nef de la Collégiale, pour avoir donné naissance à un nommé Estiene qui paroît selon la teneur de son épitaphe avoir été un saint homme

& verſé dans la Juriſprudence. Cette inſcription qui eſt en capitales, du XIII ſiécle commence ainſi :

Foujucii lumen, pietatis gemma &c.

Voyez le reſte ci-deſſus page 328. preſque à la fin de l'article de Champeaux.

Digitized by Google

SAINT-MERRY.

ADrien Baillet ſur la fin de la vie de Saint Merry, donne à entendre que l'Egliſe Paroiſſiale de Champeaux porte le nom de ce Saint, faute de s'être informé de la ſituation des lieux: Car il auroit appris que Saint-Merry eſt un village & une Paroiſſe différente de Champeaux; & qu'elle en eſt éloignée d'un quart de lieue au moins.

Il eſt beſoin de rappeller ici ce dont j'ai touché un mot en parlant de l'ancien Monaſtere de Religieuſes qui étoit à Champeaux; que S. Merry ou Mederic venant d'Autun à Paris vers l'an 695. de J. C. fut arrêté par la maladie dans le lieu de Champeaux; & qu'il y ſéjourna long-temps, Peut-être eſt-ce en mémoire de quelque miracle qu'il opéra ſur le côteau vis-à-vis Champeaux, & où eſt ſitué le village de ſon nom, que par la ſuite on y bâtit une Chapelle: Peut-être auſſi étoit-il reſté un jour en ce lieu accablé par la fatigue du voyage. En un mot cette Egliſe eſt un mémorial de ſa préſence à Champeaux & dans le voiſinage. Il y a même une fontaine de ſon nom différente de celle de Varvanne, qui en eſt peu éloignée & dont le ruiſſeau paſſe dans le vallon qui eſt entre Champeaux & Saint-Merry.

Le village de Saint-Merry eſt éloigné de Paris d'un quart de lieue plus que n'eſt Champeaux. Sa poſition eſt ſur une pente de montagne, où il y a quelques vignes. Ce lieu eſt varié en culture, labourages, boſquets &c. Le dénombrement de l'Elec-

Digitized by Google

tion de Melun publié en 1709. y reconnoit 78. feux; ce que le sieur Doisy a répété en 1745, dans sa description du Royaume, comme si en trente-six années il n'étoit arrivé aucun changement. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726. fait monter le nombre des habitans ou ames contenues en cette Paroisse au nombre de 355. L'auteur a été si peu instruit sur ce lieu qu'il le place dans le Gatinois, au lieu de le mettre en Brie, & qu'au lieu du Diocèse de Paris il le dit du Diocèse de Sens, à cause qu'il est de la Coûtume & Election de Melun. Il y a au milieu du village un vieux Château que l'on appelle *La motte Sain-Merry* qui paroît avoir été fortifié ayant un pont-levis & des fossez pleins d'eau. Il appartenoit en 1740. à Madame Picon d'Andresel Dame de ce lieu.

L'Eglise de la Paroisse est basse & ne paroît avoir gueres que 200 ans d'antiquité. Saint Merry Abbé en est le Titulaire, & l'on y conserve une portion assez considérable de ses reliques, selon le rapport de Dom Mabillon, sçavoir une très-grande partie du crane, deux côtes & l'os-sacrum. Un certificat du sieur Gilbert Chirurgien reçu au Baillage de Melun, daté du 2. Avril 1753, porte que la chasse est de bois doré, d'environ deux piéds de longueur, qu'elle contient l'os-sacrum, une fausse côte, l'un des os pétreux de la tête: Il y en a aussi deux autres que l'on ne peut désigner. Dubreuil prétend que cette tête fut donnée au Monastere de Champeaux en 884. lorsque le corps de ce Saint fut tiré du tombeau, & qu'on en retint que la machoire inférieure qui se garde encore à Paris. Mais est-il croyable lorsqu'il

Mab. Sæc. III. Benedict. P. 1 & Bailets après lui.

Du Breul liv. 3 artic de S. Merry.

ajoûte que ceux de Champeaux qu'il appelle Chauſeau ont eu en récompenſe de la tête, une mamelle de Sainte Agathe, puiſqu'on tient dans l'Egliſe de Saint Merry de Paris que cette relique de la Sainte vient de Munich. Cette Relique ſi elle a été obtenue par les Religieuſes de Champeaux ou par les Chanoines aura pu contribuer à faire changer le nom primitif de ce lieu en celui de Saint-Merry lorſqu'elle y aura été dépoſée. La Paroiſſe étoit érigée dès l'an 1137. ſous le nom de ce Saint & l'Egliſe appartenoit au Chapitre de Champeaux, qui y nommoit les Curés, leſquels étoient tenus de prêter ſerment à ce même Chapitre, ainſi qu'en fait foy celui de Jacques Curé en 1287. Cette Cure eſt ſur le pied de 20 livres de revenu dans le Pouillé du XV ſiécle. Les Chanoines de Champeaux y viennent officier à la Saint-Merry.

Bulla Innoc. II. an. 1137.

Chart. Cam.

Je n'ai pu découvrir de Seigneurs de ce village plus anciens que les ſieurs Louvier. Claude Louvier comparut en cette qualité à la rédaction de la Coûtume de Melun en 1566. Louis de Louvier Chevalier traitta en 1592. avec les Chanoines de Champeaux au ſujet de quoi l'Evêque de Paris fit faire information le 29 Octobre.

Reg. Ep. Par.

QUIERS

QUIERS, OU QUERRES.

LE nom de cette Paroiſſe peut être écrit de diverſes manieres dans notre langue; car outre les deux manieres employées ci-deſſus, on peut encore mettre Quers, ou Kers ou bien Kerres, ou enfin Kairres & Cairres: cette derniete maniere ſembleroit la plus raiſonnable, ſi le nom latin *Carri* étoit celui ſur lequel on doit ſe fonder dans cette étymologie. Mais à remonter au plus haut temps où il ſoit fait mention de cette Paroiſſe, on la trouve écrite à l'ablatif plurier *Kerris*: C'eſt dans la Bulle d'Innocen II. de l'an 1137. donnée ſur l'expoſé d'Etienne de Senlis Evêque de Paris. Quatre-vingt ans après, elle eſt appellé *de Carris* dans un Manuſcrit de l'Abbaye de Saint-Victor, de l'an 1212. Il reſte à ſçavoir ſi ces noms, quoiqu'anciens, n'ont pas été formés ſur l'expreſſion vulgaire de Kerre ou Caire ou bien Quaire. Je ſerois aſſez porté à croire que ce ſeroit de quelque Tour quarrée qu'il y auroit eu en ce lieu que ſeroit venu le nom de Quaire ou Cire; enſorte que le nom primitif latin auroit été *Quadrum*, de même que ce lieu de Beaucaire ſur le Rhône eſt *Bellum Quadrum*. Si le territoire du village repréſentoit une eſpéce de quarré, cela pourroit avoir donné occaſion au nom: Mais ſa figure qui m'a été fournie ſur le pa-

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2. p. 38.

ſier par M. le Curé, n'a gueres de reſſemblance á un quarré. Ainſi revenons à *Quadrum* dans le ſens qu'il ſignifie une Tour ou fortéreſſe quarrée. Auſſi-bien eſt-il certain qu'en 1444. il y avoit dans ce lieu une maiſon qu'on appelloit le Fort. Il eſt bon néanmoins d'obſerver avant que de finir cette diſcuſſion, que comme ce domaine eſt iſolé, & forme une eſpéce d'Iſle toute entourée de Paroiſſes du Diocèſe de Sens; on a bien pu dans le temps que cette Paroiſſe fut attribuée au Diocèſe de Paris, l'appeller Quaidre, parce qu'elle auroit été alors plus quarrée qu'elle n'eſt, & de Quaidre avoir fait Quaire par le retranchement de la lettre *d*,

Chart. Camp.

Quelques perſonnes m'ont témoigné être du ſentiment que cette Terre & celle Champeaux viennent de la donation de Sainte Fare, cependant on ne voit dans le teſtament de cette Sainte aucune mention du nom de Quers: Il n'y a que celui de Champeaux & ſes dépendances. On ajoûte que ce que le Chapitre a dans les autres Paroiſſes contigues à Champeaux ſont des acquiſitions des Chanoines, comme la Terre de Fouju, les dixmes d'Andreſel & de l'Etang, celles de Saint-Merry & de la Chapelle-Gautier. J'avoueray que ce ſont des acquiſitions faites par le Chapitre: Mais il ne s'enſuit point de-là que l'Abbaye de Faremoutier n'en eût pas joui en vertu de la donation faite par cette Sainte; les Maiſons Réligieuſes ont ſouvent fait des échanges; ſouvent auſſi il leur eſt arrivé de perdre leurs biens, ſoit parce qu'elles ont été obligées de les céder, ou qu'on les leur a pris dans le temps de guerre. n ſçait les pertes que les Egliſes firent du mps de Charles Martel, & depuis dans le

incurſions des Normans. Il ne faut pas croire que le territoire où ſe trouvent les cinq Paroiſſes contigues à celle de Champeaux, Andreſel, l'Etang, Fouju, Saint-Merry, & la Chapelle-Gautier fut reſté du Diocèſe de Paris, ſi du temps de l'Evêque Liſiard vers 980, il n'étoit pas reſté des veſtiges comme tout ce terrain avoit appartenu aux Religieuſes de Champeaux Colonie de Farmoutier, quoiqu'elles fuſſent dépoſſédées de la plûpart. Il eſt donc arrivé aux Chanoines de Champeaux qui repréſentent l'ancien Couvent de Religieuſes, de rentrer par la voye d'acquiſition ou de ſeconde donation dans quelques-uns des biens que ces Religieuſes avoient poſſédé lors de leur fondation; & c'eſt ce qui ne leur eſt pas ſingulier.

Suivant ce que je viens de dire la ſeule diſtinction qu'on puiſſe reconnoître dans la Paroiſſe de Querre, & qu'elle n'ait jamais ſortie des mains du Clergé de Champeaux. Elle eſt cependant éloignée du Bourg de Champeaux de trois lieues & ſéparée totalement de ſon territoire. Sa diſtance de Paris eſt de 13 lieues vers le levant d'hiver ou ſud'eſt. De Melun il y a 6 lieues; de Chaumes 3, & de Roſay 2 lieues & demie. Elle eſt de l'Election de cette derniere ville. L'auteur du Dictionnaire Univerſel de la France trompé par la déſignation de Roſay qui eſt du Diocèſe de Meaux en a conclu que Quiers eſt du même Diocèſe. Il y marque 166 habitans. Il y en a d'avantage puiſqu'il s'y trouve 200 communians. L'énumération des feux n'eſt pas plus juſte dans le dénombrement publié par le ſieur Doiſy en 1745; ſelon lui il n'y a actuellement à Quiers que 36 feux comme en 1709.

Originairement les Chanoines de Champeaux gouvernoient eux-mêmes cette Cure, Depuis ils y mirent un Vicaire, & enfin un Curé. Ce Curé dont le bénéfice est nommé *de Guerriis* dans le Pouillé latin du XV siécle avoit 16 livres de revenu il y a 400 ans. Il est à la présentation du Chapitre.

L'Eglise a S. Martin pour Patron. C'est un grand bâtiment quarré fort nud, sans aile, & défiguré à gauche par une grosse tour bâtie en dedans oeuvre pour supporter les cloches. On ne peut juger de quel temps cette Eglise fut construite, sa structure n'étant que de grais & de moilon. Les quatre grosses cloches sont antérieures aux grandes guerres des Hugenots selon leurs inscriptions gothiques. Trois sont de l'an 1552. La plus grosse porte pour date l'an 565. par oubli du nombre millenaire. Je n'entre dans ce détail que pour combattre l'opinion que quelques-uns ont cru que cette derniere cloche étoit du VI siécle de J. C.

A une petite distance de cette Eglise vers le midi étoit une Chapelle de S. Leonard de laquelle j'ai vu des provisions des années 1523. & 1569. Elle fut réunie en 1594. à la mense du Chapitre de Champeaux par Pierre de Gondi Evêque de Paris afin que le revenu servît pour les habitans des enfans de chœur. On acquitte douze Messes basses pour le repos du fondateur. Cette réunion fut confirmée le 31 May 1649. par Arrêt du Parlement contre Clement Boutillier.

Reg. Ep. Paris

Ce village n'a point d'autre Seigneur que le Chapitre de Champeaux. Il comprend trois petits écarts situez au nord'est aux environs du village de la Fermette, c'est-à-dire à la distance de trois quarts de lieues ou en-

Digitized by Google

viron. L'un s'appelle la Noue-Saint-Martin composé de trois Maisons dans la Fermette même: l'autre Les Loges: Le troisiéme & plus éloigné est nommé le Thuisseau. Il est placé entre Quiers & le village de Courpalais, & il appartient à M. Grassin.

En 1293, Maurice de Sully Evêque de Paris déchargea les habitans de Querre & de la Noue & les Loges de la Seigneurie du Chapitre de Champeaux, de toutes corvées & tailles moyennant qu'ils payassent 20 livres par an. *Char. Cam*

Ea 1202. Odon de Sully son successeur maintint le Chapitre de Champeaux dans la possession de la Mairie de Querre. *Ibid.*

En 1216. le Roy Philippe Auguste étant à Melun remit à ce même Chapitre la confiscation de Querre que prétendoit un nommé Rolland. *Ibid.*

En 1312. les habitans de Querre & de la Noue firent le rachapt des 20 livres de rente qu'ils devoient au même Chapitre. *Ibid.*

En 1444. la maison du Sac de Querre dite *le Fort* fut donnée à un nommé Guillaume Moreau pour 12 sols de rente. *Ibid.*

En 1493. la séparation du territoire de Querre d'avec celui de Cordou fut faite par tenans & aboutissans, & fut approuvé prr le Lieutenant de Melun. *Tabul. Compell.*

Digitized by Google

L'ETANG DE VERNOUILLET.

VErnouillet étoit un Château Seigneurial ſur la Paroiſſe d'Andreſel, accompagné d'un étang à côté duquel étoient auſſi quelques habitans qui reconnoiſſoient la même Paroiſſe. Louis Longuet Grand Audiencier de France étoit Seigneur de tout ce terrain en 1667. Il repréſenta alors de concert avec les habitans d'auprès de l'Etang ſes voiſins & vaſſaux à M. Perefixe Archevêque de Paris la difficulté qu'il y avoit de ſe rendre à Andreſel par les mauvais temps, & qu'il ſeroit bon d'ériger une Paroiſſe proche l'Etang, s'offrant de la faire conſtruire ainſi que le preſbytere demandant ſeulement que la Cure qu'il étoit prêt de doter fut à ſa nomination, & que l'Egliſe fut ſous le titre de Saint Louis. Sa requête ayant été entérinée le 12 May, dès la même année au mois d'Août l'Egliſe ſe trouva achevée & fut bénite le jour de S. Louis ſous l'invocation de ce même Saint avec des Fonts Baptiſmaux & un cimetiere.

Il n'eſt pas béſoin d'obſerver que cette Egliſe ne fut pas un bâtiment conſidérable : Mais il ſubſiſtoit pour huit ou dix feux qu'il y a en ce lieu compriſe une Ferme qui eſt au midi de l'Egliſe. Ce n'eſt qu'une eſpece de Chapelle ſans aîles, & ſans autre voute qu'un lambris. Aux vitres du fond ſont ces lettres

initiales L. L. qui ſignifient le nom du fondateur. On y voit dans le chœur pluſieurs épitaphes à droite & à gauche ; toutes de MM Longuet. Les plus vielles ſont de l'an 1670. On a marqué dans une qui eſt à droite, qu'elle eſt du ſieur Longuet qui gagna la mort à la chaſſe de S. Hubert l'an 1623. & mourut le 4 Novembre.

Les armes de Longuet, ſont trois têtes de lion.

Le Curé reçoit cent écus du Seigneur qui d'ailleurs indemniſe le Curé d'Andreſel.

Fin de la Deſcription de tout le Diocèſe de Paris.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

Pour ſervir de concluſion à l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris, par M. l'Abbé LEBEUF;
Et de réponſe à une Lettre ſur *Luzarche.*

L'Ouvrage qui finit en ce volume avoit d'abord été annoncé dans le Mercure de Décembre 1739. p. 3106. ſous le titre de *Deſcription des Paroiſſes de campagne du Diocèſe de Paris.*

L'auteur du projet propoſe ſes vues en 62 articles. Il invite les gens de Lettres & les perſonnes inſtruites du local à lui communiquer tous mémoires, enſeignemens & inſtructions rélatifs à ſon objet.

Après 15 années d'un travail pénible & aſſidu; après des voyages fréquens ſur les lieux & des recherches ſans nombre, il crut avoir aſſez raſſemblé de matériaux pour former un corps d'Hiſtoire.

Le premier Tome débute par une préface dans laquelle on expoſe le plan qu'on a choiſi; & où l'on rend raiſon de ce plan. On inſiſte principalement ſur l'utilité de l'ouvrage, & ſur quelques moyens ulté-

Digitized by Google

rieurs de le conduire au dégré de perfection dont il eſt ſuſceptible.

1°. L'Hiſtoire du Diocèſe de Paris eſt une entrepriſe utile, non ſeulement par rapport aux intérêts des familles & à la ſatisfaction des particuliers qui trouveront ſéparément l'expoſition des événemens qui ſe ſont paſſés dans leur patrie, l'origine des uſages, la ſuite des Seigneurs, toutes les circonſtances enfin dignes de remarque: L'exécution de tout l'ouvrage ſur le plan projetté, peut encore ſervir d'encouragement & même de modéle pour l'hiſtoire détaillée de chaque Diocèſe de France.

Une Hiſtoire générale & détaillée de tout le Royaume de France, ſeroit un projet auſſi utile à former, qu'immenſe à exécuter. Or il eſt aiſé de montrer qu'une telle hiſtoire n'eſt poſſible qu'en diviſant le Royaume par Diocèſes.

Depuis les regnes d'Honorius & de Clovis juſqu'à préſent, les limites des Diocèſes n'ont preſque pas changé; les dépots Eccléſiaſtiques qui ſont les ſources principales de notre hiſtoire, n'ont quaſi pas quitté les Capitales des Diocèſes & les principaux Monaſteres. Pendant combien de ſiécles les Eccléſiaſtiques n'ont ils pas été ſeuls en poſſéſſion de cultiver la Littérature en France! Il en eſt des Paroiſſes parrapport aux villages comme des Cathédrales & des Monaſteres conſidérables à l'égard des grandes villes.

La diviſion des Diocèſes en villes bourgades & Paroiſſes, en Seigneuries & en fiefs &c. eſt donc le ſeul moyen de ne rien omettre de tout ce qu'on peut déſirer ſur chaque lieu.

Il n'en ſeroit pas ainſi d'une hiſtoire générale par gouvernement ou par province,

qu'on ſubdiviſeroit en Duchés, en Comtés, Marquiſats, Baronies, Baillages ou Chaſtellenies. Outre que ces diviſions ſont récentes pour la plûpart, les limites en ſont le plus ſouvent incertaines. Le partage ſeroit inégal & douteux, ces reſſorts étant ſujets à mutation & empiétant ſouvent les uns ſur les autres.

Ajoûtez que dans ces hiſtoires, en grand, on néglige les généalogies & les faits de détail; on ſacrifie les particularités de moindre conſidération à l'expoſition de grands traits; les mutations & les intérêts des familles, aux révolutions & aux événemens mémorables.

En ſuppoſant que le projet qu'on annonce ſoit goûté, & qu'on prenne l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris pour modéle, cet ouvrage ne ſera pas le ſeul ſecours que les ſçavans pourront ſe procurer pour mettre ce plan à exécution.

Les ſciences ſont aujourd'hui tellement cultivées en France qu'il n'eſt gueres de ville conſidérable ſans une Academie ou ſans une ſociété de gens de Lettres. Qui empêcheroit d'en exclure certaines parties de littérature frivoles ou dangéreuſes, tout au moins inutiles, & de leur ſubſtituer le genre hiſtorique.

Chaque ſociété choiſiſſant un certain nombre de Paroiſſes, l'entrepriſe pourroit tellement ſe partager que les uns embraſſeroient l'explication des Antiquités, les autres prendroient l'Hiſtoire moderne, ceux-ci les matieres de Commerce, ceux-là l'Hiſtoire naturelle, d'autres enfin les généalogies, les connoiſſances Diplomatiques &c.

Quant aux remarques Topographiques dont l'exactitude eſt comme attachée au ſéjour & à la fréquentation habituelle des lieux, il eſt peu de villages, peu de Paroiſſes dont

Digitized by Google

le Seigneur ou le Curé, guidé par un prospectus qu'on lui mettroit entre les mains, ne fût en état de répondre aux questions, de prévenir mêmes celles qu'on lui pourroit faire. On rend publiquement cette justice à Messieurs les Curés du Diocèse de Paris, qu'on a trouvé dans la plûpart des connoissances & beaucoup de zéle à tirer leurs lieux de l'oubli.

2°. Lorsque l'Auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris prit la résolution de mettre au jour son ouvrage, il vit bien que malgré l'éxactitude de ses recherches, il laisseroit encore à moissonner après lui.

Il avoit déjà été plus d'une fois dans le cas de s'appercevoir que plusieurs personnes qui jouissoient sur les lieux de la réputation d'être instruites à fond sur certains objets, l'avoient induit en erreur.

Ces considérations le porterent à laisser entrevoir à la page 14 de sa préface, la nécessité d'un supplément.

Dans ces entrefaites, il eut une atteinte de paralisie (fruit de ses travaux & de ses veilles) qui mit sa santé dans le plus triste état. Cet accident entraina des suites fâcheuses qui durent encore, & qui l'ont empêché de se livrer à mille petits soins divers qui auroient donné à son Livre un dégré de perfection de plus.

Ces circonstances jointes aux considérations précédentes ont inspiré à l'Auteur la résolution de pourvoir lui-même au supplément qu'il n'avoit fait qu'indiquer. Ce supplément sera suivi d'une table générale & raisonnée de tout l'ouvrage. Tous les jours il est confirmé dans ce dessein par les découvertes qu'on lui annonce, par les piéces nouvelles qui lui sont tombées sous la main, &

Digitized by Google

par les remarques & les observations judicieuses que des personnes distinguées lui ont communiquées avec toute sorte d'égards & & de politesse.

Dans le temps, on rendra à ces personnes la justice qui leur est due. On prend la liberté de les proposer pour exemple à ceux qui trouveront quelque chose à reprendre ou bien à ajoûter dans le cours de chaque article.

Quant à ceux qui suivront une route opposée, & qui par d'autres vues que celle du bien de la chose, prendront le parti de faire retentir les Journaux de reproches amers fondés, ou sur des minuties qu'on a passé à dessein, ou sur un nom mal écrit, sur un mot mal rendu &c. qui produiront des lieux communs, des préambules sans fin pour annoncer qu'on a oublié une épitaphe, l'orgue d'une Eglise &c. On laissera un libre cours à leur manie d'écrire.

On se contente de leur proposer comme aux personnes plus judicieuses & plus modérées le supplément projetté. Du reste le désintéressement, la bonne-foi & la réputation de l'auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris lui serviront d'apologie auprès des gens de bien & des Littérateurs sans prévention.

Si donc on a placé à la fin du tome 9e. une réponse aux réflexions diffuses insérées dans plusieurs Mercures, c'est qu'alors on n'avoit pas encore ouvert la voie qu'on propose aujourd'hui.

C'est par la même raison que nous voulons bien prendre encore la peine de répondre à une brochure sous le Manteau, dans le stile & presque dans les mêmes termes que les réflexions du Mercure; excepté qu'ici les in-

jures ſont plus renforcées & plus multipliées.

Cette production s'annonce ainſi. *Lettre à l'Auteur* » de l'Hiſtoire du Diocèſe de » Paris, contenant quelques Remarques » ſur le Chapitre, ayant pour titre, Luz- » arches & l'Abbaye d'Herivaux, *Genève*, » 1758. *in*-12, pp. 78.

On ſemble vouloir faire revivre dans cet écrit, ce genre d'ironie groſſiere que nos mœurs condamnent & que le temps a proſcrit, dont pluſieurs partiſans ont eu, après la fin du XVI ſiécle, Genéve pour azile. On y retrouve ces plaiſanteries à la Mathanaſius, ces pointes à la Scaliger, ces dictons ſurannés auſquels on ne répond plus guerres que par le mépris qu'ils méritent.*

L'auteur ne ſe nomme pas. Il prend modeſtement la qualité de *Villageois* p. 55; peut-être dans l'opinion de jetter par là une ombre favorable ſur ſa production; mais il s'eſt peint d'après nature.

Son premier trait de critique tombe ſur l'étymologie du mot *Luzarches*. Dans l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris, on fait venir ce nom de l'Uſe ou l'Uſieux: Iſe ou Iſieux petite riviere qui coule encore aſſez près de Luzarches. L'explication n'eſt pas arbitraire. On l'appuie ſur un titre de l'an 775, où Luzarches eſt placé *in Pago Pariſiaco ſuper fluvium* .... mot en blanc, ſans doute à cauſe de la reſſemblance des deux noms qui aura arrêté le copiſte.

Cependant cette origine ne plaît pas au

* Il avertit dans ſon début *que ſon petit ouvrage eſt traité d'une façon ſatisfaiſante*, qu'il va relever les fautes groſſieres de ſon adverſaire, qu'il peut l'arrêter à chaque mot &c. p. 2. 3. 53. 65.

Digitized by Google

critique. Il la juge controuvée par la raiſon que Luzarches eſt un peu en deça du petit fleuve.

Ce n'eſt pas un de ces Ariſtarques qui blament tout, ſans pouvoir mieux faire. Il produit une ſavante étymologie qui vient du grec. Λυζω en grec veut dire pleurer; & Αρχη ſignifie Seigneurie. Si donc on peut vous trouver un grand Seigneur qui ait pleuré de ces côtés-là, tout eſt dit. Il n'eſt pas même néceſſaire qu'il ait pleuré en perſonne, il ſuffit qu'à ſon occaſion quelqu'un ait autrefois pleuré dans le canton, ou qu'on y pleure un jour, car le Verbe Grec eſt au futur.

Mal-à-propos iriez-vous remonter aux temps d'Heraclite & d'Enée pour rencontrer un pleureur illuſtre. Le Critique ne va pas chercher ſi loin. Il met en avant deux principes fondés, l'un ſur la nature, l'autre ſur l'hiſtoire. Les femmes pleurent aiſément: Premier principe inconteſtable. Julien l'Apoſtat étoit un grand Seigneur qui ſavoit le grec: Julien venoit à Paris: Second principe établi ſur les autorités de Zozime & d'Ammien Marcellin qu'on a ſoin de citer.

De ces deux principes on tire cette conſéquence p. 5. » C'eſt peut être auprès de » l'endroit où ſe trouve aujourd'hui Lu» zarches que les femmes des ſoldats ſe ſont » aſſemblées pour pleurer en commun, » lorſque le bruit ſe fut répandu qu'il falloit » quitter les Gaules. » Convenez qu'en fait d'étymologie notre Critique eſt un grand grec.

Il paſſe enſuite au corps de l'ouvrage. Près de 12 pages ſont employées à montrer que l'auteur de l'Hiſtoire de Paris devoit décider ſi le Chapitre de Luzarches eſt plus ancien que la Cure; il demande à cet auteur

pourquoi il n'a pas mis en œuvre des titres qu'il n'avoit pas & qu'on n'a pas voulu lui communiquer ; pourquoi il a oublié une vieille pierre ronde percée au milieu, &c. Pourquoi il n'a pas scrupuleusement transcrit toutes les épitaphes qui sont dans l'Eglise de Luzarches, de quel front enfin il ose assurer qu'une épitaphe tronquée n'a pas la même authenticité qu'une épitaphe entiere.

A la page 18 de la brochure, est une accusation qui passe la raillerie. L'Auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris a relevé une bévue de Dusaussay qui consiste à placer sous Alexandre III. une Croisade où Jean de Beaumont fut employé.

Le Critique prend en main la défense de Dusaussay, il défie de trouver dans ses écrits l'erreur qu'on lui oppose : Il est absurde ajoûte-t'il, *de faire dire à Dusaussay qu'il y ait eu une Croisade du temps d'Alexandre III.*

Cependant nous ouvrons Dusaussay & à la page 663. qui est la citation marginale de l'Histoire de Paris nous lisons ces mots ligne douziéme, *Joannes de Bello-monte Eques... sub Alexandro Tertio ad Terra Sanctæ vindicias, cum Francicis agminibus, in Palæstinam profectus fuerat.* Or dans ce texte l'erreur de Dusaussay est bien manifeste & bien formelle.

C'est ainsi qu'à la page 23 de sa critique, l'auteur villageois révoque en doute la translation de la tête de Saint Etern de Luzarches à Villiers-le-Bel, parce, dit-il, que ce fait n'est appuyé d'aucune authorité. Cependant les Bréviaires de Paris & d'Evreux sont cités à la marge de l'Histoire de Paris, & cette translation y est mentionnée en termes exprès : Voyez en particulier le Bréviaire d'Evreux 16 Juillet, p. 429.

Au portail de l'Eglise de Luzarches on remarque entr'autres figures deux statues grandes comme nature. Ces deux figures n'ont pour tout attribut distinctif qu'une surface plate & quarrée de quelque chose qu'elles tiennent d'une main sur la poitrine. L'auteur de l'Histoire de Paris témoigne à ce sujet son embarras ; & ajoûte qu'on ne sçait si la surface en question est celle d'un livre ou d'une boete. Que quand bien même ce seroit l'une de ces deux choses, elle n'auroit aucun rapport avec la profession de Saint Cosme & de Saint Damien. Le Critique décide que c'est une *boete à thé* Observez que les figures sont du XII siécle. *

La difficulté ainsi tranchée, le docte Villageois revient sur son adversaire & lui fait ce reproche : » Il vous faudroit des » Saints habillés en Docteurs en Médecine, » comme sur les enseignes des Maîtres » Chirurgiens. Jugeriez-vous qu'une telle » figure ne repésenteroit pas S. Luc parce » qu'elle n'auroit ni son oiseau à ses pieds » ni pinceaux ni pallette ; . . . . . Qu'une » autre ne repésenteroit pas S. Crepin parce » qu'elle n'auroit ni Tranchet ni Manique ?

L'objection est forte, la comparaison noble & la question sans réplique. D'ailleurs le Critique ne prouve-t'il point par les charmes de sa diction, qu'on peut être un grand peintre sans pinceau ni palette ? Quant à Saint Crepin on peut être son disciple sans tranchet sans manique. Le proverbe ne dit-il pas que le Saint Patron a des cliens de tout métier ?

La sagacité du personnage éclatte surtout

* L'usage du Thé en France n'est gueres que de l'avant dernier siécle, depuis les premiers voyages des Européens à la Chine.

dans la Description qu'il donne du portail de l'Eglise de Luzarches. Il passe tout en revue jusqu'au moindre Marmouzet, tant son exactitude est scrupuleuse.

Imaginez-vous donc être en sa compagnie sur le lieu, & il vous montrera dans ce portail (p. 29. 32.) des paysans, des enfans, » des hommes, des Seigneurs, des prêtres » des femmes, Sage-femmes, femmes dans » un lit, femmes sans têtes, des matrones, » malades, estropiez, un Juge &c. maintes » figures deux à deux: Deux enfans nou- » veaux nés, deux nourrissons, deux hom- » mes faits, deux Martyrs, sans parler des » Apôtres, & des Rois &c.... Enfin deux » Ecoliers.

Avouez que le critique est un peintre bien délicat; sans pinceau, sans pallette, & qu'il avoit bien raison de nommer Saint Luc & son oiseau.

Il faut pourtant convenir (& c'est l'Histoire de la boete à thé qui nous rappelle cette idée) que malgré la variété des portraits, c'est dommage qu'on n'a pas découvert dans le portail quelque figure Chinoise.

Ç'eut été pour l'auteur de la Critique, un moyen tout naturel de justifier son anachronisme & d'achever de peindre sa belle description.

Il commence son tableau par des paysans & le finit par des Ecoliers; l'ordre est bien ménagé, on ne peut qu'approuver ce point de vue. Le Critique tient aux paysans comme Villageois & aux écoliers comme auteur.

On lit à la page 321. du tome IV. de l'Histoire de Paris que sur le bouclier des fondateurs de l'Eglise de S. Cosme on voit un lion qui montre le côté gauche. En cette rencontre l'auteur qui est si exact partout

Digitized by Google

ailleurs à parler le langage du blaſon a cru devoir s'exprimer de la ſorte pour être entendu d'un plus grand nombre. Mais notre Critique obſervateur judicieux pathétique & châtié ſe récrie en ces termes : *Bon Dieu quel jargon* ! Il fait pleuvoir ſur ſon adverſaire mille reproches & le charge d'invectives. Voyez la page 53.

A la page 49. pour ſoutenir que les Chanoines de Luzarches ne tiennent pas des Évêques de Paris, la préſentation de pluſieurs Cures poſtérieures à leur fondation, il déploie un ſavant dialogue qui ſemble prouver que ces Cures ſe ſont érigées d'elles-mêmes. Page 55. Enfin il demande ironiquement au ſujet du mot *Pigiſtarinus* qu'il prétend avoir été mal lu ſur une tombe, pourquoi l'Hiſtorien du Diocèſe de Paris n'a pas vu plûtôt le nom de l'enchanteur Parapharagaramus. Il va chercher le nom d'un enchanteur ; comme s'il étoit lui-même un grand ſorcier.

Voilà je penſe aſſez de traits pour montrer que cette impertinente brochure eſt ſémée de fauſſetés & de chicanes, & aſſaiſſonnée d'un mauvais ſel qui deshonore ſon auteur.

Elle contient tout au plus trois remarques ſolides, qui pouvoient ſe mettre en moins d'une page, y compris le poſtſcriptum qui eſt à la page 78.

On pouvoit propoſer humainement ces trois remarques ; l'auteur de l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris ſeroit convenu qu'il a été mal ſervi ſur les lieux, malgré ſon exactitude, ſes voyages & ſes ſoins. L'obſervateur auroit pu ſe nommer ſans prendre un maſque de Villageois, & dans le ſupplément qu'on ſe propoſe de donner, on lui auroit fait l'honneur de ſes remarques.

F I N.

Digitized by Google

TABLE
GENERALE
DES PAROISSES,

Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Ecarts, Abbayes, Prieurés, Couvents; Communautés Religieuses, Chapitres, Egliſes, Chapelles, Hôpitaux, Châteaux, & Fiefs DU DIOCESE DE PARIS.

¶ Le chiffre Romain mis une fois à chaque article indique le Tome; & le chiffre Arabe marque les pages. L'aſterique * qui précede le chiffre Arabe, déſigne les articles extraits de la II Partie du Tome II.

A

Ivry, voyez Ebry-sur-Seine.
Allemagne, College. *Paris*. I, 185. 186.
Amboelle ou *Amboile*, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 380-385
Andilly, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 401-406
Andresel, originairement *Andeſel*, Paroiſſe du Doyenné de Champeaux, XV, 342-344. 346-348
Chapelle de St Eloy, 344-347.
Truiſy, Minpicien, } Ecarts, 342

ANDREZY, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 153-161
Anglois, Séminaire. *Paris.* II, 409
ANIERES, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 87-93
Les *Annonciades* du S. Esprit, Couvent. *Paris.* II, 539
——*Bleues*, voyez SAINT-DENIS, Ville.
ANTONY, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 352-359
Arblay, voyez ERBLAY.
ARCUEIL, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 19-28. 33
Cachant, Château, 29-32
La Banlieue, Léproserie, 32-33
Terre & Seigneurie d'Arcueil, 35. 36
ARGENTEUIL, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 1-28
Bonne-Mine, Le Clos-l'Abbé, Le Marais, Chalucé ou Chalucet, } Fiefs, 29
Robiol, Fief, 29. 30
Le Montrouillet, Le Château de May, } Fiefs, 30
Arnouville, voyez ERMENOUVILLE.
Arpajon, voyez CHASTRES.
Arras, College. *Paris.* II, 560
ATHIS ou *Athies*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 109-121
Mons, Ecart, 121-124
Ablon, Ecart, 124-130
Chaige, Ecart, 130. 131
ATTEINVILLE, Paroisse du Doyenné de Montmorenci, IV, 301-305
ATTILLY, Paroisse du Doyenné du vieux Corbeil, XIV, 129

Forcille,
La Borde, } Ecarts, XIV, 138
Aubervilliers,
Beauroſe, 139
AUBERVILLIERS, dit autrement *Notre-Dame des Vertus*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 277-288
Le Vivier, Château, } 288
Champ Pourri,
Aubonne, voyez EAUBONNE.
L'*Ave Maria*, College. *Paris.* II, 403
Religieuſes, 535
Les *Auguſtins*, dits *Petits Peres*, Couvent. *Paris.* I, 107
Auguſtins Déchauſſés de la Reine Marguerite. *Paris.* II, 451
Voyez POMPONE.
Les *Grands-Auguſtins*, Couvent. *Paris.* II, 463. 464.
AUNAY, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 221-226. 228-230.
Savigny, Hameau, 226-228
L'AUNAY-COURÇON, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 210
AUPEC, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 200-205. 208. 209
Vezinet, Ecart, 205. 206.
Demonval, 206. 207
AUTEUIL, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, I, 68-69, III, 7-17
Billencourt, 17
Grenelles, 18
Autun, College. *Paris.* II, 464
AVRINVILLE ou *Avrainville*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 23-27
La Grange au Prieur, } Fermes, 27
La Motte,
Les Bois-blancs,

B

BAGNEUX, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 405
Garlande, Fief, 416
BAGNOLET, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 305-310. 313-315
Menil-montant, Ecart, 311
Les Brieres, Ecart, 312, 313
Malaſſis, 313
BAILLAY, ou *Baillet*, anciennement *Bailleil*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorenci, IV, 232-238
BALLENVILLIERS, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 123-127
Villebouzin, Hameau, 127
Le Pleſſis-Saint-Pere, 127
BAUBIGNY, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 276-283
Bayeux, College. *Paris*. I, 185
BEAUBOURG, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 437-445
Clotaumont, Segral, } Ecarts. 443. 443. 444
Beauregard, voyez MONTFAUCON.
Beauvais, College. *Paris*. II, 405
BELLE-FONTAINE, Paroiſſe du Doyenné de Montmorenci, V, 526-531
BELLEVILLE, anciennement *Savie* & *Poitronville*, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 136-142
Couvent des *Pénitens* du Tiers-Ordre de Saint François, 141
BELLOY ou *Béloy*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 306-312
Les *Benedictins Anglois*, Fauxbourg St

Jacques. *Paris.* I, 251
Bercheres, Paroisse du Doyenné de Lagny, XIV, 405-407
Les *Bernardines*, Couvent. *Paris.* II, 453
Les *Bernardins*, College, *Paris.* II, 559. 560
Bessaucourt ou *Bessancourt*, Paroisse du Doyenné de Montmorenci, IV, 113-119
Bethemont, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 221-223
Bezons, Paroisse du Doyenné de Montmorenci, IV, 31-34
Argenville, Château, 34
Bicêtre, voyez Gentilly.
Bievre, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 409-415. 419
Monteclain *ou* Monteclen, Ecart, 415
Vaubayen, Ecart, 416
Ville-Favereux *ou* Ville-Favreuse, Ecart, 416. 417
Gisy, Ecart, 417. 418
Menillet & les Roches, Ecarts, Beaux en Bievre, Ecart, Hôtel des Demoiselles, 418
Valprofond, Abbaye, 419-422
Le Blancmenil, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 263-268
Les *Blancs-Manteaux*, Paris. I, 147. 148. Voyez Mont-Rouge.
Le Bois d'Arsy, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, XII, 304-307
Boissy, College. *Paris.* II. 464
Boissy-Saint-Leger, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 319-325
Le Piple, Fief, 325. 326
Grosbois, Seigneurie, 326-334

Boissy sous-St-Yon. Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 262-268
Egly, Hameau, 262. 263. 268-271
Ville-Louvette ou Ville-Louvet, 270
Bondies, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 161-170
Boncourt, College. *Paris*, II, 405
Bondoufle, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 260
Bonneuil en France, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 248-253
Bonnes, aujourd'hui *Chamarante*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 1-8
La Porte de Bonnes, Ecart, 4
Bonneuil sur Marne, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 33-42
Le *Bon Pasteur*, Communauté. *Paris*. II, 453
Les *Bons Enfans*, voyez *Saint Honoré*, College. *Paris*. II, 560
Boucy-Saint-Antoine, autrefois simplement *Boucy*, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 315-320
Boufémont, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 238-240
Bois-Saint-Pere ou *Saint-Pierre*, Prieuré, 240-243
Bougival, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 165-171. 176
Saint Michel, Ecart, 171. 172
Charlevanne *ou* la Chaussée, Ecart, 172-176
Boulogne, Paroisse de la Banlieue de Paris, III, 18-26
Longchamp, Abbaye, 26-32
Bouqueval, Paroisse du Doyenné de Mont-

morency, V, 393-396
BOURG-LA-REINE, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 383-393
Bourgogne, College. *Paris.* II, 468
BRETIGNY, dans lequel sont compris Saint Pierre de Bretigny & St Filbert de Bretigny, Paroisses du Doyenné de Montlhery, XI, 269-272. 276-294
Fresnes, Hameau, 273. 374
Les Cochets, } Cossigny, petit Hameau, } Rosieres, Hameau, } 274
Essonville, Hameau, 274. 275
La Garde *ou* Fontaine-la-Garde, 375
Le Plessis-Paté, Hameau, voyez PLESSIS-PATÉ.
Les Bordes-Hachets *ou* Pié-de-Fer, 275. 276
La Fontaine, Fief, 278. 279
Valorge, Seigneurie, } Saint Antoine, petit Hameau, } 279
Carouge, } Mesnil, } Hameaux, 280
Autre *Bretigny* qui a existé, 294
BRIE-COMTE-ROBERT, anciennement *Braye*, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 87-96. 98-100. 112-115. 118-122
L'Hôtel-Dieu, 96. 97
La Chapelle du Château, 97. 98
de St Lazare, 98. 99
Le Château, 110. 111
Les *Filles de la Croix*, Communauté, 111
Les *Minimes*, Couvent, 111. 112
Pamphou, Ecart, 115. 116
Villemeneu, Hameau, 116. 117
Sansal ou Sansale, Hameau, 117

Digitized by Google

Herces ou Herſe, Ferme, XIV, 117. 118
La Borde, Ferme, } 118
Vaudry ou Vaudoy, }
BRIES ou *Bris*, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 201-210
Bligny ou Blegny, Hameau, } 210
Chaſſiniers, }
Chaudoron, }
BRUYERES, BRUYERES-LE-CHATEL & BRUYERES-LA-VILLE, nouvellement dits par quelques-uns *Brieres*, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 236-253. 256
Léproſerie, 245. 246
Olinville, Hameau, 254. 255
Verville, } Hameaux, 255
Baillol,
La Roche,
Arpenti, en partie,
La Truche,
Le petit Rué,
Le grand Rué,
Arny,
St Didier,
Trou, } Fermes, 255
La Foreſt, }
Couar, }
Baillair, } Moulins, 256
Trevoye, }
Tremerolles, }
BROU, autrement *Villeneuve aux Anes*, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 90-95
Les *Mathurins* de Villeneuve aux Anes, 95
BRUNOY, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 331-340
Le Baucerons ou la Tour de Ganne, Hameau, 340. 341

Digitized by Google

Les ruines des Godeaux, XIII, 341
Saint Olon, Château, 341. 342.
Bry-sur-Marne, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 293-302
Buc, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VIII, 439-446
La Gueriniere, Le Breuil, Hacqueville, } 444
Bures, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, III, 114
Montjay, La Haquiniere ou l'Aquiniere, } Ecarts, 115
Le Grand-Menil, Château & Fief, 115. 116.
Le Petit-Launay, Ecart, La Grange du bas Moulon, La Guionnerie, Ferme, Rheaume, } 116
Bussy, Paroisse du Doyenné de Lagny; XV, 90-92
Bussy-Saint-Georges, premiere Paroisse, 92-95
Genitoy, Ecart, 95-97
Bucy-Saint-Martin, seconde Paroisse, 98-103
Rentilly, Ecart, 99.103. 104
Le Chemin, depuis appellé Guermante, Annexe de Bucy-Saint-Martin, 105 109

C

Le *Calvaire*, Couvent, rue St Louis du Marais. *Paris*. I, 136
Autre, II, 451
Calvi, College. *Paris*. I, 243
Les *Camaldules*, XIII, 39-45
Çannoy, voyez Sannoy.

Digitized by Google

Les *Capucines*, Place de Vendôme. *Paris*, I, 124
Les *Capucins*, rue St Honoré. *Paris*, I, 124
——du Fauxbourg St Jacques, 251
Voyez LOUVRE. MEUDON.
Le *Cardinal-le-Moine*, College. *Paris*. 560
Les *Carmelites*, voyez SAINT DENIS, Ville.
——du Fauxbourg St Jacques, *Paris*. I, 251
——de la rue Chapon, 333
——de la rue Grenelle. *Paris*, II, 453
Les *Carmes* de la réforme de Rennes. *Paris*. I, 148
——Ceux de la Place Maubert, II, 407. 408
——*Dechaux*, Couvent. *Paris*. II. 451
CEAUX, ou comme l'écrivent les modernes, *Sceaux*, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 371-382
Les *Celeſtins*. Paris. II, 534. Voyez MARCOUCI.
La CELLE près Sairnay, autrement La *Celle-lez-Bordes*, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 170
Les Bordes, Hameau, 174. 175
La CELLE-LEZ-SAINT-CLOUD, ou la *Celle près Bougival*, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 255-260
Les Becheret ou Brechet, Greffets, Beauregard, } Ecarts, 259
Beleſbat, Ecart, 259. 260
Clotouſtin, Ecart, 260
CENNOY, voyez SANNOY.
CENTENY, Paroiſſe du Doyenné du Vieux

Corbeil, XIII, 61-67
CERCELLES ou *Sarcelles*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorenci, IV, 268-275
Cervon, voyez SERVON,
CEVREN ou *Cevran*, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 189-193
Monceleux, Rougemont, Fontenay, Fourchelles, Fermes & Fiefs, 193. 194
CHAILLOL ou CHAILLOT, Paroiſſe de l'ancienne Banlieue de Paris, III, 42-62
Les *Minimes*, 54-56
Chanoineſſes Regulieres de St Auguſtin, Abbaye, 57. 58
Religieuſes *de Sainte Marie* ou de la *Viſitation*, 58-60
Chamarante, voyez BONNES.
CHAMPEAUX, Paroiſſe & Doyenné, XV, 317-323
Collegiale de Champeaux, 323-337
Bourg & Paroiſſe de Champeaux, 337-341
Aunoy, } Seigneuries,
Chaunoy ou Chaulnoy, } 341
CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 358-369
Cueilly, Hameau, 368. 369
Luat, 369
CHAMPLANT, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 322-328
CHAMPS, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 245-251
Luiſard, Fief, }
La Haute-Maiſon, } 251
Bailly, 252
Chanoineſſes Angloiſes, voyez *Notre-Dame de Sion*.

Chanoineſſes régulieres de St Auguſtin. *Paris.* II, 539
Voyez CHAILLOT.
CHANTELOU ou *Chanteloup*, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 21-24
La CHAPELLE-GAUTIER, Paroiſſe du Doyenné de Champeaux, XV, 350-356
Chapelle du Grand Chatelet. *Paris.* I, 64
La CHAPELLE-HAOUIS, & nouvellement la *Chapelle-Breteuil*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 223-227
La CHAPELLE-MILON, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, VIII, 22-25
Milon, Village, 24. 25
La CHAPELLE-SAINT-DENIS ou la *Chapelle* près Paris, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 123-131
Chapelle du Palais Epiſcopal, aujourd'hui Archiepiſcopal. *Paris.* I, 31-33
La *Charité*, Hôpital. *Paris.* II, 451
Les Freres de la *Charité*, voyez CHARENTON. St MAURICE. SAINE CLOUD.
CHARENTON-SAINT-MAURICE, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, V, 24-36
Religieuſes du *Val-d'Oſne*, 31-32
Les Freres de la *Charité*, 33-34
Saint Mandé, Hameau, 36-40
Hôtel des Piliers, Ecart, 41
CHARONNE, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 142-163
Religieuſes de la *Congrégation de N. D.* ſous le nom de *N. D. de la Paix*, 155-156
Communauté de la *Providence de Dieu*, 157

—— de Filles ou Femmes séculieres sous le nom de la *Sainte Famille* de l'Adoration perpétuelle du St Sacrement, III, 158
La Folie Regnauld, Hameau, 159
Le Petit Charonne, Ecart, 160
Vignoles, 160. 161
Clos-Ferry, } 161
Montibeuf, }
Les *Chartreux*, Couvent. *Paris*. I, 181-185
Chaſſe, Chapelle. *Paris*. I, 64
CHASTRES, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 207-239. 248. 249, aujourd'hui *Arpajon*, ſous le titre de Marquiſat, 229
La Léproſerie ou Hermitage de St Blaiſe, Ecart, 225
Volant, Ecart, 239
Chanteloup, Ecart, 239-245
La Bretoniere, Hameau, 246-248
Coudray-Liſiard, 259
CHASTRES en Brie, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 170-175. 177
Les Boulaies ou les Boulets, 175
Oribeau ou l'Oribel, Ecart, 175. 176
Boitron, } Fiefs, 176
L'Opitau, }
CHATEAU-FESTU, lieu voiſin de la Croix du Tiroir. *Paris*, I, 58
CHATEAU-FORT, Paroiſſe & Doyenné, VIII, 477-490
Vilvert, } Ecarts, 488
Orſe, }
CHATEAU-VERD, voyez PISCO.
CHATENAY en France, Paroiſſe du Doyenné

de Montmorency, V, 502-504
CHATENAY-LEZ-BAGNEUX, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 360-370
Aunay, Seigneurie, 370
ATILLON proche Paris, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 417-425
Les Hanches Marcades, Fief, 423
CHATOU, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 35-39
CHAVILLE, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, VIII, 348-353
Doiſu, Ecart, 350
CHAUMONTEL, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 356-360
CHAUVRY, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 224-227
CHELLE, Palais & Egliſe, VI, 31-32. Abbaye, 33-49
Egliſes *Sainte Croix* & *St Georges*, 50-54
Bourg & Doyenné de Chelle, 54-61
CHENEVIERES en France, Paroiſſe du Doyenné de Montmorenci, V, 488, 492
CHENEVIERES-SUR-MARNE, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 370-379
CHESSY, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 24-30
——Prieuré, 28-29
Le CHESNAYE, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 260-266
CHETAINVILLE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 28-32
CHEVILLY, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 48-54
La *Sauſſaye*, Communauté, 55-59

CHEVREUSE, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 65-85
Entr'autres écarts Maridon, Poiſſy, Fief, } 84
CHEVRY, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 140-147
CHILLY ou *Chailly*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 94-107
Saint Eloy ou *le Val Saint Eloy*, Prieuré, 108
CHOISEL ou *Choiſei*, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 154-157
La Ferté avec Chapelle, 156. 157
Predecelle, Houlebran, Bevilliers, } Ecarts, 157
CHOISY-SUR-SEINE, aujourd'hui *Choiſy-le-Roy*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 162-167
Cholet ou les *Cholets*, College. *Paris*. II, 402
CLAMART, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 391-399. 401
Fleury, Hameau, 399. 400
Clermont, College. *Paris*. I, 244
CLICHY EN L'AUNOIS, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 170. 176
CLICHY-LA-GARENNE ou *Clichy-ſur-Seine*, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 62-79
Mouceaux, Hameau, 75-77
La Planchette & Courcelles, 77
Ternes en partie ſur cette Paroiſſe & en partie ſur celle de Villiers, 77. 78. 90
Clugny, College. *Paris*. II, 181. 243
Cois, voyez COYE.
Le *College Royal*, Paris. II, 406

COLLEGIEN, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 110-114
Lamyrault, Ecart, 114
Piſſeſoc, Fief, 114. 115
COLOMBES, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 101-107
Ecole gratuite de trente pauvres garçons de cette Paroiſſe, 104
Courbevoye, Ecart, 107-111
Couvent des *Penitens*, 109-110
Becon, Ecart, 111
COMBEAUX, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 400-404
COMES-LA-VILLE, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 285-293. 302. 303
Eſguerneil ou Egrenay, Fief, 288. 289. 294.
Mennechy ou Manchy, Fief, 295. 294
Paloiſel, Fief, 295. 296
Vaux-la-Comteſſe, 297. 298
Vaux-la-Reine, 298-302
CONCHES, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 85-89
Saint-Jean-Baptiſte, Prieuré, 87. 88
Cavé, Fief, 86. 89
CONFLANS, Paroiſſe du Doyenné de Chelle V, 1-23
Pont de Charenton, Bourg, 2. 3-14 22. 23
CONFLANS-SAINTE-HONORINE, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 137-152
Cheneviere ou Chanevieres, Hameau, 152
La *Congrégation de N. D.* Couvent de Religieuſes, *Paris*, II, 402

Voyez CHARONNE.
Les *Convalescens*, Hôpital, *Paris*. II, 452
CORBEIL ou le nouveau *Corbeil* sur l'ancien territoire d'Essonne, Ville du Doyenné de Montlhery, XI, 158-170. 206-229
Saint Spire, Collégiale, 160-179
Saint Guenaul, Paroisse, 179-181
Saint Jean, Prieuré, 181-185
Notre-Dame, Paroisse, 186-195
Saint Jean en l'Isle, Prieuré, 195-201
Saint Nicolas, Eglise, 201-203
La Chapelle Royale, 203. 204
Hôtel-Dieu, 204
Léproserie, 295
Couvent des *Récollets*, 205. 206
La Gruerie de Corbeil, 228
Damiette, } 229
Rubanpré, }
Les *Cordeliers*, Couvent. *Paris*. II, 416
Les petites *Cordelieres*, 454
Cordeliers, Couvent. *Paris*. II, 468
CORMEILLES, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 79-85
Cormier, Prieuré du Doyenné de Lagny, XIV, 420-425
Cornouaille, College. *Paris*. I, 185
COSSIGNY, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 148-152
Pacy ou Passy, écart, 152. 153
COUBERON, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 120-123
COUBERT, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 244-252
COUDRAY ou *le Coudray*, Paroisse du Doyenné du vieux Corbeil, XIII, 164-172

Meurs ou Murs, Fief, XIII, 170
La Salle, Fief, 170. 171
Le Pleſſis-Cheſnay, Hameau, 171
COURCOURONE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 241-246
COURQUETELLES ou *Courquetenes*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 158. 163
Villepayen, Mont-Gazon, Malaſſiſe, } Ecarts, 163-165
La COURT-NEUVE, anciennement *Saint Lucien*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 308-314
Merville, Champ-Tourtel, } 314
La Courtille, }
COURTERY, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 117-119
Couverne, voyez GOUVERNE.
CRETEIL, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 12-25. 32-33
Le Meſche, Ecart, * 25-30
Meſly, Hameau, * 30-32
Pontault, Ormoy, } Fiefs, * 32
CROICY ou *Croiſſy*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 40-45
CROISSY EN BRIE, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 446
La *Croix du Tiroir*. Paris. I, 59-60
CRONE, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 64-70
Le Vieux CORBEIL, ou *Saint Germain* de Corbeil, Paroiſſe & Doyenné, XIII, 125-133
Saint Jacques, Egliſe, 133-135
Val Coquatrix ou Cocatrix, Fief, 135-138-141-142

Digitized by Google

Le Tremblay, Fief, 138-140
Gravois, } Fiefs, 140
La Borde, }
Ville Louvette, }
Champ d'Olent, 140. 141
Coye anciennement *Coiz*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 532-536

D

D*Ainville*, College. *Paris.* I, 244
Dammard, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 85-90
Dampierre, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, VIII, 56-61
Montreuil, Fief, 61
Les *Dix-Huit*, College. *Paris.* I, 243
Les *Dominicains*, rue Saint Honoré. *Paris.* I, 124
——rue Saint Dominique, II, 451
Domont, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 244-252
Cepoy, } Fiefs, } 251
Ombreval, }
La Rue, }
Manine ou Magnines, Hameau, }
La Chancellerie, }
Pigal ou Pigalle, Hameau, 253
Drancy, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 268-275
Dravern, *Dravé* ou *Dravet* ou *Draveil*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 92-95. 100-104
Notre-Dame de l'Hermitage, Prieuré XII, * 95-100. 106
Champ Roſet ou Champ-Roſay, * 104 106

Monceaux ou Mouceaux, Fief, XII, * 104. 105

Marcenouſt ou Marcenal, Beaumont, Les Creuſes, Villiers, Mainville, Hameau, Fiefs, * 105

* 105. 106. 259

DUEIL ou *Deuil*, Paroiſſe & Prieuré du Doyenné de Montmorency, III, 346-360

La Barre, Ecart, 359

La Chevrette, Ecart, Le Marchais, Fief, 360

DUGNY, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 254-257. 262

Le Bourget, Hameau, 258-260

Pontiblon, Hameau, 260-261

Paluel & Pont-Galland, 261-262

E

EAUBONNE, ou *Aubonne*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 412-416

EBRY-SUR-SEINE, anciennement *Aivry* Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 237-255

Petit-Bourg, Château, 255-257

Neubourg, Maiſon, 257

La Grange-Beu-Louis, Le Pot de Fer, Hameau, 258

Ecoſſois, College (des) *Paris*. II, 403

ECQUEN, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 285-294

Ezanville, village, 294-296

EMERY ou *Hemery* autrement *Emerainville*,

Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XIV, 432-436
Les *Enfans rouges*, Hôpital. *Paris.* I, 333
Les *Enfans trouvés*, Hôpital. *Paris.* I, 351. II, 539
Epiers ou *Epiais*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 483-487
Epinay autrement *Epinay ſous Senart*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 321-327
Quincy, Annexe ou ſuccurſale, 327-330
Epinay-lez-Luzarches ou *Epinay-le-Sec*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 347. 348
Champlatreux, Seigneurie, 348. 349
Trianon, Seigneurie, 349-351
Epinay-Lez-Saint-Denys, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 337-343
La Bricke, Ecart, 343. 344
Piſcop, petit-Fief, 344
Cocquenart, Ecart, 344. 345
La Barre, Ecart, 345
Epinay-sur-Orge, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 128. 132-135
Villiers ſur Orge, partie de ce Hameau, 129
Le Petit Vaux, Hameau, 132
Breuil, Hameau, 133
Charentru ou Chalentru, Hameau, 133. 134
Le Petit Baliſy, 135
Eragny, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 172-175
Neuville, 175
Ham, Hameau, 176

Digitized by Google

ERBLAY ou *Arblay*, plus nouvellement écrit *Herblay*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 123-136
Beauvais, Fief, 134. 135
Abbeville, Fief, 135
ERMENOUVILLE, aujourd'hui *Ernouville* ou *Arnouville*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 407-410
ERMONT ou *Ormont*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 416. 421
Ernouville, voyez ERMENOUVILLE.
ESCHARCON, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 106-110
Gravelle, Fief, 109
Saint Port, Fief, 109. 110
Belette, Fief, 110
ESSONE, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 142-154. 156. 157
Corbeil occidental, Annexe, } 154
Vaux sur Essone, Seigneurie, }
Moulin-Galand, Hameau, 154. 155
Pressoir ou Pressoir Prompt, }
Nasselle, } 155
Nagy, }
Chantemesle, belle maison, }
Les Bordes, Moulins, 155, 156
L'ETANG-LA-VILLE, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 243-245. 249
La Lombardiere ou Laubarderie, Ecart, 245
Chevaudeau, Ecart, 245-248
La Maison Rouge, 249
ETHIOLES, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 151-121. 124

Digitized by Google

Gravois, Ecart, XIII, 121
Senart ou la Grange de Senart, 121.122
Lieu-Saint, } Fiefs, 122
Mandres, Fief, }
Hangeſt, } Fiefs, 123
Combeaux, }
Andre, } 124
Bourg, }
Condrais-lez-Ethioles, }
EVRY EN BRIE, ou *Evry-les-Châteaux*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 206-212
Vernelle, Prieuré, 212-213
Mardilly, Hameau, 213-216
Trembleceol, Ecart, 217

F

FAVIERES EN BRIE, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 241-245
Mandegris, } Ecarts, 246
Puyquarré, }
Prieuré de *Saint Ouen*, 247-249
Abbaye d'*Hermieres*, 249
FERRIERES, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 303-312
La *Broce* ou la *Broſſe*, Paroiſſe réunie à celle de Ferrieres, 312-316
Les *Ferrieres*, voyez OZOIR-LA-FERRIERE.
FERROLES, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 123-127
La Borde-Grapin } Terres, 127.128
La Barre, }
Les Petites Romaines, 128
Les *Feuillans*, rue d'Enfer. *Paris*. I, 251. Voyez PLESSIS-PIQUET.
Les *Feuillantines*, Fauxbourg Saint Jacques, *Paris*, I, 251

Digitized by Google

Les *Filles Angloiſes* ou de la Conception. *Paris.* II, 538
—— de l'*Aſſomption*, rue Saint Honoré, *Paris*, I, 124
—— *Bleues*, Communauté. *Paris.* II, 535
—— de la *Charité* ou Sœurs Griſes. *Paris.* II, 479
—— de la *Conception* du Tiers-Ordre de St François, *Paris.* I, 124
—— de la *Croix*, Communauté, *Paris.* II, 539
Voyez BRIE-COMTE-ROBERT.
Les *Filles-Dieu*, Communauté ſur la Paroiſſe de St Euſtache, *Paris.* I, 117
—— de l'*Enfant Jeſus*, Communauté, Paris. II, 453
—— de l'*Inſtruction Chrétienne*, 452
—— de la *Magdelene* ou *Magdelonettes*, Paris. I, 337
—— de *Notre-Dame de la Miſéricorde*, Paris. III, 452
—— de *Notre-Dame des Vertus*, Communauté, *Paris*, II. 539
—— *Orphelines*, Communauté, 452
—— *Pénitentes de Ste Valere*, Communauté, *Paris.* 453
—— de *Saint Joſeph* ou de la *Providence*, Paris. 451
—— du *Saint Sacrement*, Couvent, *Paris.* I, 136
—— de *Saint Thomas*, voyez SAINT GERMAIN EN LAYE.
—— de *Saint Thomas d'Aquin*, Couvent, *Paris.* I, 107
—— de *Saintt Agnès*, Communauté, *Paris.* I, 107
de

Filles de *Sainte Eliſabeth*, Ordre de Saint François, *Paris*. I, 334
——de *Sainte Genevieve*, voyez les *Miramiones*.
——de *Sainte Marthe*, Communauté. *Paris*. II, 539
——de *Sainte Thecle*, Communauté, 453
——du *Sauveur*, eſpece de Pénitentes, *Paris*. I, 334
——de la *Trinité*, Paris. II, 538
——de la *Viſitation Sainte-Marie*, Couvent. *Paris*. II, 535
FLEURY-MERAUGIS, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 17-26
FONTENAY, ſous Bagneux, autrement *Fontenay* aux Roſes, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 394-404
FONTENAY ſur le bois, Paroiſſe du Doyenné de Chelles, V, 42-50. 53. 54
Le *Château de Beauté*, 50-53
Religieux de *Grandmont* du Bois de Vincennes, Prieuré, depuis donné aux Minimes ,54-57
FONTENAY-LE-VICOMTE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 99-103. 105
Saucel Bernard, , Fief, 103. Noms qu'il a portés, 104
La Gode, Fief, 105
FONTENET, ou *Fontenay* en France, autrement *Fontenet-ſous-Louvres*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 376-385
FONTENET ſous Brie, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 219-221
Soucy, Ecart, 212

Quinquempoix, Ecart, IX, 224. 225
La Soulaudiere, non la Foulaudiere, Launay-Jacquet, Verville, Arpenty, La Ronciere, non La *Ponciere*, La Charmoise, } en partie, écarts, 225
Le *For-l'Evêque*, Paris. I, 60. 61
FORGES, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 190-196
Bajolet, Chardonnet, & non Charderonnay, Malassis, Bois d'Ardeau, Ardilliers, } Ecarts, 196
Fortet, College. *Paris*. II, 405
FOSSES, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 510-516
Les *Fossés*, Abbaye, voyez SAINT MAUR DES FOSSÉS.
FOUJU, Paroisse du Doyenné de Champeaux, XV, 357-361
Vilbelin, Fief, 360
FRANCONVILLE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 72-79
FREPILLON, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 202-204
FRESNES-LEZ-RUNGY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 66-69. 71
Berny, Château, 69-70

Digitized by Google

G

GAGNY ou *Gaigny*, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 133-139. 141
La Maison Rouge, Ecart, 139
Le Chenay, Ecart, 139. 140
La Maison Blanche, Ecart, 140. 141
Mont-Guichet, Ecart, 141
GARCHES, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 62-68
L'Etang, } 67
Villeneuve, }
GARGE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 398-406
GENEVILLIERS, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 94-101
GENTILLY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 1-14
Bicêtre, Château Royal, 14-18
Mont-Siuri, canton, 18
GERCY, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 270-272
Abbaye de *Gercy*, 272-280
Varennes, Hameau, 280. 281. Village, 281-284
GIF, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, 106. VIII, 100-104
Courcelle, Ecart, 104
Coupierre, Ecart, 104. 105
Damiette, Fief, 105
Abbaye de *Gif*, 106-111
GOMETZ-LE-CHATEAU, autrement *St Clair & Gometz-la-Ville*, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 129-136. 138-142
Prieuré de *Gometz*, 136-138

Grivery, Ecart, VIII, 140. 145
GOMETZ-LA-VILLE, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 143-145
Baudeville, Lambert, Nouvelle, Fiefs, 145
Le Grand Ragonant, Seigneurie,
GONESSE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 411-432
GOURNAY-SUR-MARNE, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 253-275
GOUSSAINVILLE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 456-467
GOUVERNE ou *Couvernes*, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 81-84
Douay, Fief, 84-85
Les *Grandmontins*, voyez FONTENAY sur le Bois.
La GRANGE NEVELON ou la *Grange-le-Roy*, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 154-157
Les *Graffins*, Collége. *Paris*. II, 406. 407
GREGY, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 264-269
GREZ, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 187-193
Vignoles, Maison Rouge, Ecarts, 193
GRIGNY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 92-98
L'Arbalette, 97 & non 87
GRISY, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 252-258. 262-264
Villemain, Seigneurie, 258-660
Suines ou Suisnes, Hameau, 260. 261
Cordon, Seigneurie, 261
GROLAY, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 361 37 e

Groſbois, Prieuré, voyez VILLE-PARISIS.
GUIBEVILLE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 85-89
GUYENCOURT, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 446-454
Hôtel-Dieu, } 453
Bouviers, Ecart, }
Trou ou les Trous, }
La Miniere, } Ecarts, 454
Villaroy, }

H

LEs *Haudriettes*, Hôpital & Chapelle, *Paris.* I, 148-158
Hemery, voyez EMERY.
Herblay, voyez ERBLAY.
Herivaux, Abbaye, voyez LUSARCHES.
Hermieres, Abbaye, voyez FAVIERES EN BRIE.
Hermites du Mont Valerien, voyez NANTERRE.
HIERRE ou *Yerre*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 1-17. 20. 21
Concis, Ecart, 17. 18
La Grange du Meilleu, Château, 18-20
Bus, Fief, 20
Fontaine Budé, 21. 22
Riviere d'Hierre, 22-24
Hierre, Abbaye de Filles, XIII, 25-38
Hiverneau ou *Ivernau*, Abbaye, XIV, 280
Hôpital de *St Euſtache*. Paris. I, 102
Hôpital des *Veuves*. Paris. I, 106. 107
Hoſtel-Dieu de Paris. *Paris.* I, 25-38
HOUILLES, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 49-54

Carrieres S. Denis. Annexe, IV, 54-57
La Houssaye, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 228-234

I

Igny, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 340-345
Gomonvilliers, Ecart, 341-345
Les *Incurables*, Hôpital, *Paris*. II, 451
L'*Institution*, Maison des Prêtres de l'Oratoire. *Paris*. I, 251
Les *Invalides*, Hôtel Royal, *Paris*. II, 453
Isle Saint Denis, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 289-293
Issy, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 1-16
Bénédictines d'Issy, Abbaye, 16-17
Communauté de *Saint François de Sales*, 17
Iverneau, voyez *Hiverneau*.
Ivette, Prieuré, voyez Levis.
Ivry, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 186-196
Saint Frambourg, 196
Millepas, 196-197
Le Port à l'Anglois, 197. 198
Champ de Montauban, 198

J

Jagny ou *Jaigny*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 361-365
Les *Jacobins*, Couvent, *Paris*. I, 238
Janvry, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 197-200

Digitized by Google

Freſneau,
Muleron,
La Broſſe.
Chantecoq,
Marivaux,
Tuillieres, } Ecarts, IX. 200

Le *Jardin du Roy*, ſa Chapelle, *Paris*. II, 418

Les *Jeſuites* de la Maiſon Profeſſe. *Paris*. II, 535

Leur Noviciat, 451

Jossigny, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 6-12. 15. 16

Belleaſſiſe, Ecart, 12
Mauny, Chapelle, 13. 14
La Motte, Château, 14
Fontenelle, 15

Jouy en Joſas, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, V, 422-433

Villetain,
Val d'Enfer ou la Vallée d'Enfer,
Villevert,
Le Meiz & la Court-Rolland, } Ecarts, 434-435

Joui-le-Moutier, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 161-167

Joui-la-Fontaine
Vincourt,
La Seaule,
Valvée d'Orvilliers, } Ecarts, 165

La *Juſſienne*, Chapelle. *Paris*. I, 104-406

Juſtice, College. *Paris*. II, 468

Juvisy, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 99-108

L

LACY ou *Lassy*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 351-353
LAGNY, Abbaye, XV, 40-52. 72-76
Ville, 40. 53. 59. 62-72
Saint-Paul, Paroisse, 53-55
Saint Furfi, Paroisse, 55-59
Couvent des *Bénédictines* de St Thomas de Laval, 59-62
Chapelle de Saint Vincent de Laitre, 59. 60
LANDIT de la Plaine de St Denis, appellé primitivement l'*Indict* & ensuite le *Lendit*, III, 246-276
Laon, College. *Paris*. II, 402. 403
LANORVILLE ou *La Norville*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 90-98
Mondonville, Fief, 98
LARDY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 9-15
Cochet, } Hameaux, 15
Janville, }
Lahonville, Château, 13. 15
LAY ou *Lahy*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 60-66
Les LAYS, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 48-51
Entre autres Ecarts *Macicoterie*, 51
LEUDEVILLE, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 72-78
Bressonvillier, Ecart, 78
LEVIS, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 30-36

Digitized by Google

Giroir,
La Roche,
Les Landes,
La Grippiere,
Les Veſtiers,
Les Monies,
} Ecarrs, VIII, 36
Ivette, Prieuré, 37-42
Roches ou la *Roche* anciennement la *Rouche*, Abbaye, 42-48
LEUVILLE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 201
LICES, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 230-237. 240
Pleſſis-Chalant, Fief, 237-239
Mont-Auger, Fief, 239
Montbelin, Seigneurie, } 240
Carneaux, Fief, }
LIEU-SAINT, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 188-194. 199. 200
Villepêche nommé mal Villepeſque, Château, 194. 197
Varâtre mal nommé Saint Verafre, Seigneurie, 197-198
Vernouillet, 198
Gratepeau, Fief, 198. 199
Launoy, Fief, 199.
LIEUX, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 168-172
LIMEIL, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 49-51. 53
Brevane ou *Brevane*, Ecart, * 51-53
Les Portes, Fief, * 53
LIMOGES, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 218-222
Fourches, Hameau & annexe, 222. 223
Mauny, Château, 223. 225

Digitized by Google

LIMOUX, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 179-190
Couvent de *Pénitens* du Tiers-Ordre de Saint François, 184
Villancourt
La Croix-blanche
Ragonant,
Garnevoiſin,
Le Beſuxyer ou *Beſſuyer*, } Ecarts, 188
Le Jardin,
Rouſſigny,
Grand-Maiſon,
Guarnoverſin,
Le Cormier, } Ecarts,
Chaumuſſon, } 189
Le Pomeret ou le *Poneray*,
LINAS ou *Linois*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 185-201
La Reue, Fief, 197-199
Le Fay, Ecart, 200
LISSY ou plutôt *Licy*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 225-229
Bois Gautier, Hameau, 227
LIVERDIS, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 166-168
Moncel,
Retal, } Ecarts, 168. 169
Controuvé, 169
Pontineau, 169
LIVRY, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 195-205
Rainey, Prieuré, 205-207. Château, 287-207
Abbaye de *Livry*, 209-219
Château & Chapelle de la *Mainferme*, 216-218
Lizieux, College. *Paris*. I, 244
LEZIGNY, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 264-271

Romaine, Ecart, XIV, 271-273
Sous-Carriere, Fief, 273
La Jonchere, Le Buisson, Villarceau, Frenoy, } Fiefs, 274
Mont-étif, 275. 276. Abbaye, 277-280
Les Loges, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 435-439
Lognes, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 240-244
Buisson-Saint-Antoine, Ferme, 243
Longjumeau, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 111-119. 121-123
Balisy, Hameau, 120. 121
Gravigny, petit Hameau, 121
Longpont, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 135-138. 141. 142. 147
Villiers sur Orge, partie de ce Hameau & de celui de Villebousein, 139
L'Ormoy, Basset, } 140
Prieuré de *Longpont*, 142-153
Louans, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 88. 90. 92. 93
99 depuis *Morangis*, 91
Contein, Ferme, 92. 93
Lourcines, Hôpital. *Paris*. II, 416
Louveciennes, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 177-183
Le Louvre. *Paris*. I, 61
Louvre, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 468-482
Capucins de Paris, Hospice, 481
Lusarches, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 315-340
Saint Nicolas de la Grange du Bois, Prieuré, 328

Digitized by Google

Pénitens du Tiers-Ordre de St François, ou les *Religieux de Roquemont*, IV, 328
Gacourt, Hameau, 336. 338
Bertinval, Timecourt, Chauvigny, } Hameaux, 338
Herivaux, Abbaye, 341-345
La Grange aux Bois, 346

M

MACY, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 329-335. 337-339
Villehene plutôt *Villeheme*, Village, 305. 336
Villejenis, ou *Villegenis*, Seigneurie, } 337
La Fontaine-Michel, Ecart, }
La *Magdelene*, Prieuré. *Paris.* II, 539
MAGNY-L'ESSART ou *Magny-les-Hameaux*, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 467-471
Porroy, Buloyer, Les Granges, Brouaissis ou *Broissy*, } Ecarts, 472
Merantetz, Château, 472. 473
Romainville, Fief, 473
Villeneuve, Seigneurie, Cressely, } 473
Porroy ou *Porrois*, enfin *Port-Royal*, Abbaye, 473-477
MAINCOURT, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 52-55
MAISONS, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 1-8
Charentonneau, Ecart, * 8-11

Alfort, Hameau, XII, * 11. 12
Maître-Gervais. College. *Paris.* I, 185
Malnoue, Abbaye du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 344-345,
Chapelle St Jean, 352. 353
Petit Couvent d'Hommes du titre de St Nicolas à Malnoue, 353. 354
Mandres, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 309-314
Mans, ancien College. *Paris.* I, 208
Autre, II, 453
La *Marche*, College. *Paris.* II, 496
Marcoucy, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, XI, 256-273. 280. 290
Couvent des *Célestins*, 273-279
Le Fief Episcopal, 281
Guillerville, Fief, 282
Bellejambe, Fief, 283. 284. X, 120
Chevanville, Hameau, IX, 284. 285
Fay ou le *Fay*, aujourd'hui Ferme, 285. 286
Varilles, Vaularron ou *Valaron*, Fief, 286
La Ronce, aujoud'hui Ferme, La Couture Hercepoſt ou *Hercepoiſt*, Seigneurie, Beauvais, Hameau, 287
L'Hôtel des Creneaux, Le Déluge, 288. 289
Mareil ou *Mareuil* sous Marly, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 233-235
Mareuil en France, dit maintenant *Mareil*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 366-370
Margency, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 406-412
Maugarny, 412

MARLY-LE-ROY, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 184-200
MARLY-LA-VILLE, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 517-525
MARNE, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 68-72
MAROLLES, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, IXI, 79-82
Lalun, Ferme, } 83
Beaulieu, Seigneurie, }
MAROLLES en Brie, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 53-60
Les *Mathurins*, Religieux de la *Sainte Trinité*. Paris. I, 179-181. Voyez BROU.
Maubuiſſon, Abbaye, voyez SAINT-OUEN L'AUMONE.
MAUCHAMP, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 282-284
Mazarin, College, *Paris*. II, 452
MENECY, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 111-114
Voyez VILLEROY.
Le MENIL-AUBRY, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 385-389
La *Mercy*, College. *Paris*. II, 406
MERIEL, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 217-220
MERY-SUR-OISE, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 195-201
Le MESNIL SAINT DENIS, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 459-463. 464
Beaurain mieux que *Beauray*, Ecart } 464
Redon ou *Rodon*, Hameau, }
Truypendu, }

Mouceau, } Ecarts, 465
La Veillote, }
La Verriere, Seigneurie, 465. 466
Meudon, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 364. 383. 390
Couvent des *Capucins*, 382
Villebon, Ecart, 383
Aubervilliers, Ecart, 384
Cottigny, Ecart, 385
Fleury, Ecart, 385
Val-de-Meudon, } Ecarts, 389
La Pissote, }
Mignon, College. *Paris.* II, 468
Les *Minimes* de la Place Royale. *Paris.* II, 535
—— dits *Bons-Hommes*, voyez Chaillol. Brie-Comte-Robert.
Les *Miramiones*, Paris. II, 560
La *Miséricorde*, Hôpital. *Paris.* II, 417
La *Mission*. Communauté, *Paris.* II, 479
Voyez Saint-Cloud.
Les *Missions étrangeres*, Séminaire, *Paris.* II, 452
Moiselle, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 297-300
Moissy-l'Evesque, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, 172-178
Cramoyel, ou *Cramayel*, autrefois Hameau, 178-182
Lugny, Château, 183. 184
Noisement, Ferme, 184. 185
Chantelou, Ferme, 185
Chaintreaux, 185. 186
Les Garnisons, Fief, 186
Remigny ou *Armigny*, Fief, 185. 187
Les Molieres, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 146-149

Digitized by Google

Quinquempoit, Malaſſis, } Ecarts, IX, 148
Le Fay, }
Taillebourdrie, Ecart, 149
Le *Monceau St Gervais*, Fief. *Paris.* I, 136. 137
MONCEAUX, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 123-125. 128
Le Pleſſis-Cheſnay, } Hameaux. 125
Tournanſys, } 125. 126
Sainte Radégonde, Prieuré, 126. 127
Le Camp, Canton, 128
Montaigu, College. *Paris.* II, 403
MONCEOUD ou *Mouſſou*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 45-49
La Borde, Ecart, 48. 49
MONTEVRIN, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 31-36
MONTFAUCON ou *Saint Jean de Montfaucon*, autrement *Beauregard*, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, XI, 291
MONTFERMEIL, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 124-133
Val-Adam, célèbre Hermitage, 125-128
MONTGERON, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, * 70-79
Chalendray ou Chalendré, Hameau, * 75. 76
MONTIGNY, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 86-91
La Frette, Annexe, 89. 90
MONTLHERY, Paroiſſe & Doyenné, X, 154-173. 182-184
La Motte, Fief, 173
Egliſes & Chapelles de *Montlhery*, 173-181

MONTMAGNY, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 325-329
MONTMARTRE, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 95-123,
Religieuſes & Abbaye de *Montmartre*, 101-118
Clignencourt, 120-123
MONT-MEILLAN, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 537-547
MONTMORENCY, Paroiſſe, Chapitre & Doyenné, III, 372-392
MONTREUIL ſur le Bois, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, V, 58-67. 69-71. 73
La Piſſote, 67, 68
Tillemont, Ecart, 71. 72
Montereau, Saint Antoine, } Ecarts, 72
Boiſſiere, Ecart, 72. 73
Fortiere, Fief, 73
MONTREUIL près Verſailles, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 337-344
MONT-ROUGE, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 439-441. 445-448
Monaſtere des *Machabées* ou les Freres Hermites Guillemins dits Blammanteaux, 441-444
Mont Valerien, voyez NANTERRE.
Morangis, voyez LOUANS.
MORCENT ou *Morſan*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, 159-163
Poſtel, Auger, Gaudré ou Godré, } Fiefs, Ferme, } 164

Moucy-le-Neuf, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 554-556
La Folie, } 556
L'Erable, }

N

Nanterre, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 112-125
Sainte Genevieve, Chapelle, 116
Autres, 117
Le *Mont-Valerien*, 126. 127
Maison des *Hermites*, 128-134
Communauté des *Prêtres* du Mont-Valerien, 135-142
Narbonne, College. *Paris*. I, 185
Nation de Picardie, sa Chapelle. *Paris*. II, 401-402
Navarre, College. *Paris*. II, 402
Neufmoutier, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 235-239
Egresfins, Fief, 239. 240
Essergens, } Fiefs, 240
La Borne-blanche, }
Neuilly-sur-Marne, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 18-24. 29. 30
Evron, aujourd'hui Avron, 24-27
Villevrard, Fief, 27. 28
Nogent-sur-Marne, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 1-14. 16-18
Moineau, peut-être Mont-Henault, Fief, 14. 15
Le Perreux, Fief, 15. 16
Pinelle, Fief, 16
Noiseau, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 299.
Noisiel, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 236-239

Digitized by Google

Noisy-le-Grand, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 276-285
Villeflix, Seigneurie, 285
La Barre, Seigneurie, 286
Noisy-le-Sec, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 283-288. 290
Clacy, Fief, 288. 289
Merlan, Ecart, 289. 290
Noneville, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 218-220
Notre-Dame Cathédrale de Paris. *Paris.* I 1-18
Confreries les plus remarquables de cette Egliſe, 18. 19
Ses dépendances, 19-35
Notre-Dame de bonnes Nouvelles, Paroiſſe du territoire de St Laurent. *Paris.* II, 490-498
Notre-Dame au Bois, Abbaye de Bernardines, *Paris.* II, 452
——de *Bon Secours*, Couvent. *Paris.* II, 539
——des-*Champs*, ancienne Egliſe Clérical, puis Monaſtere de St Benoît, aujourd'hui Paroiſſe de St Jacques du Haut-Pas. *Paris.* I, 229-235
——de *Conſolation*, 452. 453
——de *Grace*, Prieuré de Bénédictines. *Paris.* I, 121.
——l'*Hermitage*, Prieuré, V. Dravern
——de *Lieſſe*, 452
——des *Miracles*, Chapelle, voyez Saint Maur des Fossés.
——des *Prés*, Prieuré de Bénédictines, 453
——de *Sion* ou *Chanoineſſes Angloiſes*. Paris. II, 408

Les *Nouvelles Catholiques*, rue Ste Avoye. *Paris*. I, 124
Les *Nouvelles Converties*, Communauté. *Paris*. II, 560
NOZAY, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, IX, 294-298
La Ville du Bois, Hameau, 298-300
Villarceau, Hameau, 300
Villiers, Lunezy, } Ecarts, 301

O

OBservations pour servir de conclusion à l'Histoire du Diocèse de Paris & de Réponse à une Lettre sur *Lusarches*, XV, 373-383
ORCÉ ou *Orçay*, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 117-124
Launay, Ecart, 124. 125
Maudetour, Seigneurie, 125. 126
Cordeville, Château, 126
Viviers, Ecart, 127
Courtabeuf, Hameau, 127
Machecru, Ribernon, } Ecarts, } 127
Noisement, 128
ORENGY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 33
ORLY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 147-153
Ormont, voyez ERMONT.
ORMOY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 135-141
Roissy, 141
ORMOYE ou *Ormoy*, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 201-205

Digitized by Google

Les *Orphelines*, Communauté. *Paris.* II, 418
Ozoir-la-Ferriere ou les *Ferrieres*, Paroisse ou Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 256-263
La Grange-bel-air, Les Agneaux ou les Aunaus, La Pointe-le-Roi, La Chanoinerie & la Marchaudiere, } Ecarts, 263

P

Pacy ou *Passy*, Paroisse de la Banlieue de Paris, III, 33-41
Palaiseau, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 1-16
Fourcherolles, Ecart, 14
Lozer, Ecart, 14. 15
La Voye, Villebois, La Huniere, } Ecarts, 15
Paray, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 85-87
Les *Pénitens* de Nazareth, Ordre de Saint François. *Paris.* I, 334. Voyez Belleville. Colombes. Lusarches. Limoux.
Pénitens réformés du Tiers-Ordre de Saint François. *Paris*, II, 537. 538
Pentin, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 297-302
Pré-Saint-Gervais, Hameau, 302-305
Pequeuse, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, XI, 176-178
Vilverd, Ecart, 177

Digitized by Google

La Grange St Clair, Grignon, Formenteau, } Ecarts, IX, 178
Les *Peres* de la Doctrine Chrétienne. *Paris.* II, 408. 409
Les *Peres* de l'Oratoire. *Paris.* I, 64
PERIGNY, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 304-308
PERRAY, Peré ou *Pairé*, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 142-146. 148. 150. 151
Villededon, Hameau, 146. 147
La Roterie ou la Rotiere, Fief, 147. 150
Villereil, Château, 147
Saint Léonard, Eglise, 148. 149
Le *Petit-Saint-Antoine*, Couvent. *Paris.* II, 534
Les *Petites Maisons*, Hôpital. *Paris.* II, 451
PIERRE-FITTE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 321-324
PIERRE-LAIE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 120-122
Le PIN, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 113-116
PISCO ou *Piscot*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 259-264
Piscot-Château-Verd, ou simplement Château-Verd, Fief, 264
Le Luat, Seigneurie, 264-266
Blemur, Seigneurie, 266. 267
Poncel, Hameau, 267
La *Place aux Bourgeois* & la *Place aux Marchands*. Paris. I, 58
Plessis, College. *Paris.* II, 403
Le PLESSIS-BOUCHARD, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 92-95
Le PLESSIS-LE-COMTE, Paroisse du Doyen-

Digitized by Google

né de Montlhery, XII, 27
Le PLESSIS près Lusarches ou le *Plessier*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 354-356
PLESSIS-GASSOT, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 390-393
Le PLESSIS-PASTE' ou *Plessis d'Argouge*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 1-10
Charcois, Hameau, 9
Les Bordes-pié-de-Fer, voyez BRETIGNY.
PLESSIS-PIQUET anciennement le *Plessis-Raoul*, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 402-409
Couvent des *Feuillans*, 408
Poitronville, voyez BELLEVILLE.
POMPONE, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 66-77
Couvent des *Augustins* de la Reine Marguerite, 78. 79
PONTEAUX, Paroisse du Doyenné de Lagny, XIV, 408-414
Pontilleau, Ecart, 412
PONT-CARRE', Paroisse du Doyenné de Lagny, XIV, 426-431
Le Fief Popin. *Paris*. I, 61. 62
Port-Royal, Religieuses Cisterciennes, rue de la Bourbe. *Paris*. I, 251
Abbaye, voyez MAGNY-L'ESSART.
Les *Prémontrés* réformés ou de la Croix rouge. *Paris*, II, 452
College, 468
La *Présentation de Notre-Dame*, Couvent. Paris. II, 417
Prêtre, College. *Paris*. II, 402
PRESLES, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 178-182
Villegenart, Ecart, 182-184

Le Chêne, Fief, } XIV, 184
Le Fort de Presles, }
Joy,
Auteuil ou Autel, Fief, 184. 185
Gaigny, Fief, } 186
Le Quin, Ecart, }
Prêtres du Mont Valérien, Communauté voyez NANTERRE.
La *Providence de Dieu*, Communauté de Filles. *Paris* II, 417. Autre, voyez CHARONNE.
Rue des *Prouvaires*, son étymologie. *Paris*. I, 111. 112
PUISEUX, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 505-509
PUTEAUX, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 82-85

Q

QUEUE (La), Paroisse du Doyenné de Lagny, XIV, 386-399
L'Hermitage, Seigneurie, 397
Les Bordes, Ecart, 397
Les Marmouzets, aujourd'hui *Maisoncelle*, Fief appartenant à M. Marais, Procureur de la Chambre des Comptes, 397
QUIERS ou QUERRES, Paroisse du Doyenné de Champeaux, XV, 365-369
Les *Quinze-Vingts*, Hopital. *Paris*. I, 62-64

R

RAINEMOULIN, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, IV, 278-281
Les *Recollets*, Paris. II, 479. Voyez CORBEIL. SAINT DENIS, Ville. SAINT GERMAIN

Digitized by Google

GERMAIN EN LAYE. VERSAILLES.
Les *Recollettes*, Paris. XV, 451
Reims, College. *Paris.* II, 405. 406.
RIS, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 40-45
Fromond, Fief, 45-47
Trousseau, Fief, 47-48
Le *Roi Henri IV*, Maison. *Paris.* I, 208. 209
ROISSY en France, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 439-452
ROISSY-EN-BRIE, Paroisse du Doyenné de Lagny, XIV, 415-419
ROMAINVILLE, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 291-296
RÔNY, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 142-151
ROQUANCOURT ou *Rocancourt*, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 249-254
La *Roquette*, Hospitalieres. *Paris.* II, 538. 539
Le ROULE, Paroisse de l'ancienne Banlieue de Paris, III, 91-93
RUEL, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 142-154. 160-164
Buzenval, Ecart, 154-157
Bois Berenger & Aubeterre, 157. 158
La Malemaison, Fief, 158
Fouilleuse, Château, 158. 159
Feularde, 159. 160
Laistre, La Palée, Fiefs, 160
Maison du Cardinal de Richelieu, 160. 161
——de Leonard, 164
Rues de Paris, II, 563-608

RUNGY, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 71-77

S

SACLÉ, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 507-512. 518
Vauhallan, Succurſale, 512-515
Saint-Marc, Fief, 515
Repenti ou Arpenti, Seigneurie & Château, 515. 516
Limon *ou* la Grange de Limons, Fief, 516
Ville-Domble, Fief, 516-517
La Martiniere, Maiſon Domaniale, 517
Orſigny ou Orcigny, Seigneurie, 517. 518
Sainche-Aumond, abuſivement *St Chaumond*, Couvent de Religieuſes. *Paris.* II, 479
SAINT-AGNAN, Chapelle. *Paris.* I, 33-35
SAINT ANDRE', Paroiſſe anciennement dépendante de St Germain des Prés. *Paris.* II. 455-463
Ses dépendances, 464
Hôtel des Charités de St Denis en France, 464
Saint Antoine, Abbaye, *Paris.* II, 537
SAINT AUBIN, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 17-21
Menil-Blondel, Fief, 20
SAINT BARTHELEMI, Paroiſſe, *Paris.* I, 275-284
Ses dépendances, 284-299
SAINT BENOIST, c'eſt-à-dire de la *Sainte Trinité*, Egliſe Collégiale & Paroiſſe. *Paris.* I, 210-222
Ses dépendances, 222-251
Saint Blaiſe & *Saint Louis*, Chapelle, *Paris.* I, 156
Saint Bond, primitivement *Ste Colombe*,

Eglise dépendante anciennement du Monastere de St Eloy, *Paris.* II, 515-517
SAINT BRICE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 253-258
Heugot, } Fiefs, 258
La Motte, }
Godin, }
Saint Chaumond, voyez *Sainche-Aumond.*
Saint Christophe, Monastere, *Paris.* II, 22-23
Paroisse, 24
SAINT CLOUD, Paroisse du Doyenné de Chelle, VII, 29-61
Léproserie, 44
Hôpital de la *Charité*, } 45
Communauté des *Ursulines*, }
——— de la *Mission*, }
SAINT CÔME; Paroisse anciennement dépendante de St Germain des Prés. *Paris.* II, 465-471
SAINT DENIS, Abbaye, III, 173-207
Saint Denis de l'Etrée, c'est-à-dire *Saint Denis* du Grand-chemin, Prieuré, 208-211
Saint Martin de l'Etrée, 212-213
Saint Marcel, Paroisse, 213-222
Sainte Croix, Paroisse, 222-224
Saint Pierre, Eglise, 224. 225
Saint Paul, Eglise, 225-228
SAINT DENIS, Ville, III, 238-245
Saint Jean, Paroisse, 239
Saint Michel du Charnier, ou Eglise des trois Patrons, *Ste Genevieve*, *St Michel du Gré* ou *du Degré* & *St Barthelemi*, Paroisse, 230. 231
Saint Jacques de Vauboulon, 231. 232
Saint Remi, Paroisse, 232

Digitized by Google

Saint Clement, Chapelle, III, 233. 234
Saint Quentin, Chapelle, 234-236
Saint Nicolas, Chapelle, 236
Couvent des *Recollets*,
——— des *Carmelites*, } 237
——— des *Urſulines*,
——— des *Annonciades bleues*, 237. 238
——— des Religieuſes de la *Viſitation*,
Cave ou la Cave, Hameau, 245
Saint Denis de la Chartre, Collégiale, puis Monaſtere, *Paris*. I, 335-340
SAINT DENIS DU PAS, aujourd'hui Paroiſſe, *Paris*. I, 28-30
SAINT DENIS DU PORT, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 36-40
Saint Eloy, Prieuré, voyez SAINT MARTIAL.
Chapelle des Orfevres, *Paris*. I, 64
Saint Eſprit, Hôpital, *Paris*. I, 150
Saint Etienne des Grez, Collégiale ſur l'ancien Territoire de l'Egliſe de la *Trinité*, dite St Benoit, *Paris*. I, 222-228
SAINT ETIENNE du Mont, dite d'abord *Saint Jean*, Paroiſſe ſur le territoire de l'Abbaye Ste Genevieve, *Paris*. II, 393-400
Ses dépendances, 400
SAINT EUSTACHE, Paroiſſe démembrée de Saint Germain l'Auxerrois, *Paris*. I, 92-102
Ses dépendances. 102-112
SAINT FORGET, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 62-64
Torigny, Hameau,
La Garenne,
Mauviere,
Betancourt, Château, } 64

Digitized by Google

Saint François de Salles, Communauté, *Paris*. II, 417. Voyez Issy.

Saint Germain l'Auxfrrois, Eglise séculiere, & la plus ancienne du premier accroissement de Paris vers l'occident. *Paris*. I, 36-54

Cette Eglise Collégiale est aujourd'hui réunie à la Cathédrale de Paris, 54

La plus ancienne Paroisse de Paris; ses démembremens & dépendances, 54, 123

Saint Germain de Corbeil, voyez le vieux Corbeil.

Saint Germain en Laye, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 210-217

Château de *St Germain en Laye*, 217-222

Hôpital Général, 228, 222

Couvent des *Recollets*, ——des *Ursulines*, ——des Filles de *St Thomas*, } 229

Saint Germain des Noyers, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 116

Saint Germain des Prés, Abbaye, *Paris*. II, 419-437

Saint Germain le Vieux, ou plutôt *Le-vieux*, Paroisse anciennement dépendante de St Germain des Prés, *Paris*. II, 437-443

Saint Gervais, Paroisse, *Paris*. I, 125-136

Ses dépendances, 137

Saint Georges, Eglise, dite depuis *St Magloire*, *Paris*. I, 288-290. Voyez *Saint Magloire*.

Saint Gratien, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 393-398

SAINT HILAIRE, Paroisse dépendante de St Marcel, *Paris.* I, 205-206
SAINT HIPPOLYTE, Paroisse du territoire & dépendance de St Marcel, *Paris.* I, 203. 204
Saint Honoré, troisiéme Collégiale, fondée sur le territoire de St Germain l'Auxerrois. *Paris.* I, 87. 88
College, surnommé des *Bons Enfans*, 89-91
Les SAINTS INNOCENS, Eglise, démembrement de St Germain l'Auxerrois, Paroisse. *Paris.* I, 74-82. 84
Cimetiere des Innocens, 82-84
SAINT ION ou *Saint Yon*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 250-260
La *Magdelene*, 261
SAINT JACQUES DE LA BOUCHERIE, du territoire de l'ancienne Basilique séculiere de Saint Martin, Paroisse. *Paris.* I, 314-325
SAINT JACQUES DU HAUT-PAS, Paroisse démembrée de celle de St Benoît. *Paris.* I, 245-251
Ses dépendances, 251
Saint Jacques de l'Hopital. Paris. I, 102-104
Saint Jean-Baptiste lez-St-Julien, devenue Paroisse de Saint Severin. Voyez SAINT SEVERIN.
Saint Jean & *Saint Jean en l'Isle*, Prieurés, voyez CORBEIL.
SAINT JEAN EN GREVE, Paroisse démembrée de celle de St Gervais. *Paris.* I, 137-147
Saint Jean de Montfaucon, voyez MONTFAUCON.
Saint Jean le Rond ou *Baptistere de l'Eglise de Paris.* Paris. I, 19-22

Saint Jean de l'Hopital, dit de *Latran*. Paris. I, 235-238
Saint Joseph, Chapelle. *Paris*. I, 107
SAINT JOSSE, Paroiſſe démembrée de celle de St Laurent. *Paris*. II, 487-490
Saint Julien le Pauvre, Prieuré. *Paris*. I, 151-155
——des *Menetriers*. Paris. I,
Saint Julien & *Sainte Baſiliſſe*, Hôpital. *Paris*. II, 417
SAINT LAMBERT, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 26-29
La Broſſe, Ferme, 29-30
SAINT LANDRY, Egliſe de l'ancienne dépendance de St Germain l'Auxerrois, Paroiſſe. *Paris*. I, 72-74
SAINT LAURENT hors Paris, Monaſtere, réduit en Paroiſſe. *Paris*. II, 472-478
Communautés établies ſur cette Paroiſſe, 479
Ses dépendances, 480-486
Saint Lazare, Egliſe de l'anciecn territoire de St Laurent. *Paris*. II. 480-485
Saint Leonard du vieux Corbeil, voyez PERRAY.
SAINT LEU près Taverny, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 109-113
SAINT LEU, SAINT GILLES, Paroiſſe. *Paris*. I, 295-299
SAINT LEUFROY, Egliſe établie ſur le territoire de St Germain l'Auxerrois. *Paris*. I, 67-71
SAINT LOUIS EN L'ISLE, Paroiſſe du territoire de N. D. de Paris. *Paris*. I, 361-363
Saint Louis, Séminaire. *Paris*. II, 453
Hôpital, 479
Saint Magloire, Egliſe, rue Saint Denis. *Paris*. I, 290-294

SAINT MARCEL, Bourg. Son Eglise Collégiale. *Paris.* I, 190-200
Ses dépendances, 201-211
SAINT MARTIAL ou Prieuré de SAINT ELOY, Monastere. *Paris.* II, 494-505
SAINT MARTIN, Paroisse du territoire & dépendance de St Marcel. *Paris.* I, 201-203
Saint Martin, Collégiale Abbatiale. *Paris.* I, 300-305. aujourd'hui Prieuré, 305-313
Ses dépendances, 314-334
Chapelle. *Paris.* I, 284. 285-287
SAINT MAUR DES FOSSE'S, Paroisse du Doyenné de Chelle, V, 97-172
Château des Bagaudes, 97-102
L'Abbaye *des Fossés*, 106-133
La Chapelle, *Notre-Dame des Miracles*, 133-135
La *Varenne*, Paroisse de la Péninsule des Fossés, 155-160
Celles, Hameau, }
Les Piliers, } 160
Champigny, mieux Champigneau, 160-161
Saint Nicolas, autre Paroisse de la Péninsule des Fossés, 161-163. 165-168
Le Pont de St Maur, 163-166
SAINT MEDARD, de l'ancien territoire de l'Abbaye de Ste Genevieve, Paroisse. *Paris.* II, 410-416.
Ses dépendances, 416-418
SAINT MERRY, Collégiale & Paroisse. *Paris.* 252-268
Ses dépendances, 266. 269-274. Voyez BELLEVILLE.
SAINT MERRY, Paroisse du Doyenné de Champeaux, XV, 362

Digitized by Google

SAINT MICHEL SUR ORGE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 12-16
Launay, Fief, 13-16
La Noue-Rouſſeau, Ferme, } 16
Montpipeau, Fief, }
Saint Michel, Chapelle. *Paris.* I, 285. 286
Ses Confreries, 286. 287
Autre près St Martin des Champs 311
——College. *Paris.* II, 404
Saint Nicaiſe, Chapelle. *Paris.* I, 63
SAINT NICOLAS des Champs, du territoire de la ſeconde Egliſe de St Martin, Paroiſſe. *Paris.* I, 325-331. 333
Ses dépendances, 331-334
SAINT NICOLAS du Chardonnet, Paroiſſe ſur le territoire de St Victor. *Paris.* II, 555-559
Séminaire de *St Nicolas*, 560
Ses dépendances, 559. 560
Saint Nicolas du Louvre, quatriéme Collégiale, formée ſur le territoire de la Paroiſſe de St Germain l'Auxerrois. *Paris.* I, 90
——Hopital ou College, 90. 91
——Chapelle, *Paris.* I, 287
——Prieuré, voyez VILLEPREUX.
——de la *Grange du Bois*, Prieuré, voyez LUSARCHES.
SAINT-NOM DE LA BRETECHE, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 236-242
Vaumartin, Ecart, 242-243
SAINT OUEN ſur Seine, proche Paris, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 294-307
Sœurs de la *Charité*, 307

Digitized by Google

SAINT OUEN L'AUMÔNE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 177-185
Courcelles, 182
Léproserie de Pontoise, 182-184
Maubuisson, Abbaye, 185-194
Saint Ouen, Prieuré, voyez FAVIERES EN BRIE.
SAINT PAUL, Eglise anciennement dépendante du Monastere de St Martial ou St Eloy, aujourd'hui Paroisse. *Paris.* II, 518-534
Chapelle de *Ste Marguerite*, 534, voyez SAINTE MARGUERITE, Paroisse.
Ses dépendances, 534. 535
Saint Paul, Prieuré, voyez SAINT REMI.
SAINT PIERRE & SAINT PAUL, Monastere, aujourd'hui *Sainte Genevieve*, Abbaye. *Paris.* II, 366-386
SAINT PIERRE DES ARCIS, Paroisse anciennement dépendante du Prieuré de St Eloy. *Paris.* II, 509-512
SAINT PIERRE AUX BŒUFS, Paroisse anciennement dépendante du Prieuré de St Eloy. *Paris.* II, 512
SAINT PRIX ou *Prict*, dit anciennement *Tour* ou *Tourn*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 421-427
Tor ou Tourn, 427-429
Moulignon, Hameau, 429-432
Mestegier ou Metiger, Hameau, 431
SAINT REMI près Chevreuse, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 86-95. 99
Saint Paul, Prieuré, 91-94
Coubertin, Seigneurie, } VIII,
Chevincourt & Aigrefoin, Fiefs, } 96
La Verreire ou la Verriere, 97

Chevrigny, 97
Vaugien, Seigneurie, 96-98
Saint Roch, Paroiſſe démembrée de Saint Germain l'Auxerr. *Par.* I, 121-123
Ses dépendances, 123-124
Le *Saint Sacrement*, Monaſtere de Religieuſes. *Paris.* II, 452
Saint Sauveur, Paroiſſe démembrée de celle de St Germain l'Auxerrois. *Paris.* I, 112-115
Ses dépendances, 115-118
Le *Saint Sépulcre*, Collégiale. *Paris.* I, 269-271
——Couvent de Religieuſes Chanoineſſes, II, 451
Saint Severin, Egliſe & Paroiſſe. *Paris.* I, 157-179. 186-189
Ses dépendances, 179-187
Saint Spire, Collégiale, voyez Corbeil.
Saint Sulpice, Paroiſſe du territoire de St Germain des Prés. *Paris.* II, 444-454
Ses dépendances, 451-453
Séminaire de *St Sulpice*, 452
L'*Aſſomption de la Vierge*, Succurſale, 453
Saint Sulpice de Favieres, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, X, 271
Eſcury, Segrée, } Hameaux, 280
Guillerville, Hameau, 281
Saint Symphorien, Chapelle. *Paris.* I, 340-342. II, 400.401
Srint Thibaud des Vignes, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 77-79
Etabliſſement de la Paroiſſe, 80
Saint Thomas, la plus ancienne Collégiale de celles érigées ſur le territoire de la Paroiſſe de St Germain l'Au-

Digitized by Google

xerrois. *Paris.* I, 85-86
SAINT VICTOR, Eglise où il y a eu un Monastere avant les Chanoines Réguliers, aujourd'hui Abbaye. *Paris.* II, 540-554. Voyez SAINT NICOLAS du Chardonnet.
SAINT VRAIN ou *Verain*, anciennement *Escorchy* ou *Escorcy*, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 33
Brateau, Ecart, 39-41. 48-50
La Vallée, Hameau, La Boissiere, Ferme, Courtebray, Fief, } 49
Saint Yves, Chapelle. *Paris.* I, 238-240
Sainte Agathe, Communauté. *Paris.* II, 417
Sainte Avoye, Couvent. *Paris.* I, 271-273
Sainte Aure, Communauté. *Paris.* II, 409
Sainte Barbe, College. *Paris.* II, 406
Sainte Catherine de la Couture. Paris. II, 534
La *Sainte Chapelle* du Palais. *Paris.* I, 354-360
Sainte Colombe, voyez *Saint Bond.*
Saince Croix de la Bretonnerie, Religieux. *Paris.* I, 147
SAINTE CROIX de la Cité, Paroisse anciennement dépendante du Monastere de St Eloy. *Paris.* II, 506-508
La *Sainte Famille* de l'adoration perpétuelle du St Sacrement, voyez CHARONNE.
Sainte Genevieve, Abbaye, voyez *Saint Pierre Saint Paul.*
Sainte Genevieve la Petite, dite ensuite *Ste Genevieve* des Ardens, anciennement dépendante de Ste Genevieve du Mont. *Paris.* II, 387-392
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, Paroisse du

Digitized by Google

Doyenné de Montlhery, XII, 49-53. 56
Château de Ste Genevieve, 53-55
Morcent sur Orge, Hameau, 56-60
Liers, Seigneurie, 60
Le Perrey, Fief, 60-61
Sequigny, Forêt. 61-63
SAINTE MARGUERITE, Paroisse démembrée de celle de St Paul. *Paris.* II, 536-537
Ses dépendances, 537-539
Sainte Marie ou la *Visitation*, Religieuses, voyez CHAILLOT.
SAINTE MARIE MAGDELENE, Paroisse. *Paris.* I, 344-350
Ses dépendances, 350
SAINTE MARINE, Paroisse. *Paris.* I, 350-353
SAINTE OPPORTUNE, Collégiale, érigée sur le territoire de St Germain l'Auxerrois, & Paroisse. *Paris.* I, 65
Sainte Pélagie, Hôpital. *Paris.* II, 417
Sainte Perrine, Abbaye. *Paris.* II, 485. 486
Sainte Radégonde, Prieuré, voyez MONCEAUX.
Sainte Trinité, Religieux, voyez *Maturins.*
Le Précieux *Sang*, Couvent de Bernardines. *Paris.* II, 451
SANNOY ou plutôt *Cennoy*, & encore mieux *Cannoy*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 62-69
La Fontaine Saint Flaive, 69. 70
Le Montrouillet, 71
SARCELLES, voyez CERCELLES.
SARRIS, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 17-20
SARTROUVILLE ou *Sertrouville*, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 57-61

Digitized by Google

La Vaudoirs, IV, 61
Savie, voyez BELLEVILLE.
SAVIGNY-SUR-ORGE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 64-71. 73
Villemoiſſon, ſuccurſale, 68
Châteaux de Savigny, 71-75
Champagne, Ferme, 77
Vaux, 78. 79
La *Sauſſaye*, Communauté, voyez CHEVILLY.
SAUX, Paroiſſe du Doyenné de Château-fort, IX, 305-313
Sauſſieres, Hameau, 312
Sceaux, voyez CEAUX.
Seez, Collége. *Paris*. I, 185
SENLICES, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 158-163
La Court-Senlice, Maiſon Seigneuriale, 161. 162
Bouillons ou les Bouillons, Fief, 162
Les Barres, Le Cormier-Garne, Le Bout-des-Prés, Malvoiſine, } Ecarts, 162
SERNAY ou *Sairnay*, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 163-166
La Charterie ou les Charmes, La Dalonerie, Champhourdy, Plaine-Coulon, } Ecarts, 165
Les *Vaux de Sairnay*, Abbaye, 166-169
SERVON ou *Cervon*, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 68-81
Villemenou, écart, 81-85
Berthemont ou Berethemont, La Foſſée, Vaux-d'Argent, } 85

Digitized by Google

Bonbon, } Fiefs, 86
Rademont, }
SEVE ou *Sevre*, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 18-28
La Ronce, écart, 27
SINTRY ou *Saintry*, Paroiſſe du Doyenné du vieux Corbeil, XIII, 144. 152-159
SOGNOLLES, Paroiſſe du Doyenné du vieux Corbeil, XIII, 230-234. 236
Mons, Hameau, 234
Barneau ou Berneau, Hameau, 234. 235
Chateleines, Hameau, 235. 236
La Burelle, Hameau, 236. 237
Fontaines, } Fiefs, 237
Coubert, }
SOISY ſous Montmorency, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 398. 401
SOISY ſur Seine, Paroiſſe du Doyenné du vieux Corbeil, XII, * 107-114
Sorbonne, College. *Paris.* I, 240-243
SOULAIRE ou *Soulerre*, Paroiſſe du Doyenné du vieux Corbeil, XIII, 238-243
STAINS & *Saint Leger*, de Gaſſenville ou Waſſenville aujourd'hui détruit, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, III, 315-320
SUCY, Paroiſſe du Doyenné du vieux Corbeil, XIV, 305-316. 318
Le Grand-Val, } Ecarts,
Le Petit-Val, } 316. 317
Chaud-Moncel, }
Montaleau, } 317
SURESNE, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 73-81

Digitized by Google

T

TAVERNY, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 95-106
Montubois, Beauchamp, Boiſſy, } 105
Le *Temple*. Paris. I, 231.232
Terouenne, Fief ſur la Paroiſſe de St Euſtache. *Paris*. I, 110-111
TESSONVILLE, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 396-397
Les *Théatins*, Monaſtere. *Paris*. II, 452, Voyez VAUGIRARD.
THIAIS, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 154-161
Bacle, Fief, 161
Tigery, Hameau du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 335
TILLAY ou *le Tillay*, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 433-438
Tonnerre, College. *Paris*. I, 244
TORCY, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 120. 221-235
TORFOU, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 17-22
TORIGNY, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 79-84
Chapelle de la *Magdelene*, 84
Tou, College. *Paris*. I, 208
TOURNAN, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XIV, 195-216. 219-222
Combreus, Ecart, 217
Armainvilliers, Seigneurie, 217-218
La Bourgonnerie, Fief, 218-219
Courcelles, Villers, Fertay, } 219
Tours, College. *Paris*. I, 185

Digitized by Google

Toussus, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VIII, 490-494
Tremblay, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 231-240
Les *Trente-trois*, Seminaire. *Paris.* II, 409
Tresorier, College. *Paris.* I, 185
La *Trinité*, Hôpital. *Paris.* I, 115-117
Les *Trois-Evêques*, College. *Paris.* II, 404
Trous ou *les Troues*, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 150-153
Montabé, Hameau, 153

U

Les *Ursulines* du Fauxbourg St Jacques, *Paris*, I, 251, Couvent, voyez Saint Cloud. St Denis, Ville. Saint Germain en Laye.

V

Le *Val-de-Grace*, Benedictines, Fauxbourg St Jacques. *Paris.* I, 251
Val-grand, *Val-petit*, voyez Ver-le-grand, Ver-le-petit.
Le *Val-Notre-Dame*, ou simplement le *Val*, Abbaye, IV, 209-217
Val-d'Osne, Religieuses, voyez Charenton-St-Maurice.
Le *Val-St-Eloy*, Prieuré. voyez Chilly.
Valenton, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XII * 43-46
L'Hopital, * 47. 48
Varennes, Village, voyez Gercy.
Vaucresson, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 266-269
La Marche, Ecart, 269-271
Clos-Toutin, Ecart, 271
Jardies, Ecart, 271-273
Vaudherland, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 453-455

VAUGIRARD, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 164-171
Les Theatins, Hoſpice, 171
VAUGRIGNEUSE, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 226-235
VAUJOU, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 177-182
VELIZY, formé de la Paroiſſe d'Urcines, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 354-360
Le Petit Velizy, 360
Villacoublay, Seigneurie, 360-363
VEMARS, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 548-554
VENVES, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 426-438
VER ou *Veres*, Paroiſſe du Doyenné de Chelle, VI, 61-65
VER-LE-GRAND, autrement dit *Valgrand*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 51-59. 63
Montaubert, Seigneurie, 59-61
Linou, Ferme, 61
Brazeux, Seigneurie, 61-62
Le Fief Saint-Remi, 62
La Sauſſaye, Fief, 62-63
Les Noues, 63
VER-LE-PETIT, autrement *Valpetit*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 64-70
Bouchet-Valgrand, Baronnie, 59. 67-70
Miſery, Hameau, 70-71
Vernelle, Prieuré, voyez EVRY-EN-BRIE.
VERNOUILLET, Paroiſſe du Doyenné de Champeaux, XV, 370-375
VERRIERES, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, IX, 346-348. 351

Mignoz ou Mignauls, ou Mineaux, Hameau, IX, 349
Amblain-Villiers, Hameau, 350. 351
Vauperreux, La Bourſilliere, 351
VERSAILLES, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VII, 307-327. 336
Chapelle de Verſailles, 316
Notre-Dame, aujourd'hui la vieille Egliſe, 317
Saint Louis, nouvelle Paroiſſe, 319
Couvent des *Recollets*, Hôpital, 321
La Ménagerie, 327
Trianon, 327. 329
Galie, 329
Clagny, Hameau, 331. 332
Glatigny, 332-334
Autre Glatigny, Hameau, 334. 335
Satory, Ecart, La Grange-l'Eſſart ou Leſſart, 335
La Porcherie, 335. 336
Sarjollant ou Sar-Toleno, Zigrefein, 336
VICEOURS, dit aujourd'hui *Viſſous*, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, IX, 78-85
VIGNEU, Paroiſſe du Doyenné du Vieux Corbeil, XII * 80-87
Noiſy-ſur-Seine, * 87-89
Courcelles, 90
Rouvre, petit Hameau, 90
Château-Frié, Fief, 90. 91
La Fontaine, Fief, Le Beau Château des Bergeries, 91
VILLABÉ, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XI, 129-133
Ville-Oiſon, Hameau, 133

Villeroy, ancien Hameau, 134. Voyez VILLEROY.
Moulin-galant, XI, 134
VILLAINES, Paroisse du Doyenné de Montmorency, IV, 313. 314
VILLE-D'AVRAY, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, VII, 274-277
VILLEBON, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 314-320
La Roche, 320
Les Casseaux, Hameau, 320. 321
Le Foulon, Villiers, Ecart, La Plesse, Ferme, } 321
VILLE-CRESNE, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XIII, 46-49
Corçay, Hameau, 50
Bois d'Anteuil, 50-52
La VILLE-L'EVESQUE, Paroisse, démembrement de St Germain l'Auxerrois. *Paris.* I, 118-121
VILLEJUST, Paroisse du Doyenné de Château-Fort, IX, 302-304
Fretay, non Ferté & la Ferté, Hameau, 302
La Poitevine, Ecart, 303. 304. 305
La Frete, Hameau, 305
VILLEJUY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, X, 36-48
VILLE-MOISSON, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 80-84
VILLEMOMBLE, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 152-160
Raincy, Château, La Garenne, Seigneurie, } 160
Villeneuve-aux-Asnes, voyez BROU.
VILLENEUVE-LE-ROY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XII, 132-141

Sa description par Claude le Pelletier, 142-146
VILLENEUVE-SAINT-DENIS, Paroisse du Doyenné de Lagny, XV, 1-4
La Guette, Ecart, 5
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Paroisse du Doyenné du Vieux Corbeil, XII, *54-62
Belle-Place, *62-63
Colbert, 63
VILLE-PARISIS, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 183-189
Grosbois, Prieuré, 187. 188
Mont-Saigle, } 189
Borde, Seigneurie, }
VILLEPINTE, Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 241-247
Forte-affaire, Ecart, 247
VILLEPREUX, Paroisse du Doyenné de Chateau-Fort, VII, 282-288. 292-304
Saint Nicolas, Prieuré, 288-292
Saint Vincent, Chapelle, 292
L'Hebergerie, } Ecarts, 302
La Gondonnerie, }
Le Trou-Moreau, } Ecarts, 302. 303
Valjoyeux, }
VILLERON, Paroisse du Doyenné de Montmorency, V, 493-501
VILLEROY, Paroisse du Doyenné de Montlhery, XI, 114-122
VILLE-TANEUSE, Paroisse du Doyenné de Montmorency, III, 330-336
La VILLETTE, Paroisse de la Banlieue de Paris, III, 131-135
VILLEVAUDE', Paroisse du Doyenné de Chelle, VI, 96-101
Montjay, Paroisse, 102-112
VILLIERS-ADAM, Paroisse du Doyenné de

Montmorency, IV, 205-209
Coqueſale, Hameau, 209
VILLIERS-LE-BACLE, Paroiſſe du Doyenné de Chateau-Fort, VIII, 495-505
Voiſins-le-cuit, Seigneurie, 505. 506
VILLIERS-LE-BEL, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, IV, 276-285
VILLIERS-LA-GARENNE, Paroiſſe de la Banlieue de Paris, III, 79
Nully ou Nouilly, Hameau, 84-89
Madrit, Château, 89. 90
VILLIERS SUR MARNE, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, XV, 287-291
La Lande, Château, 291. 292
Le Déſert, 292
VILLIERS-LE-SEC, Paroiſſe du Doyenné de Montmorency, V, 371-375
Rapine, Fief, 375
VINCENNES, Paroïſſe du Doyenné de Chelles, V, 74-79
Bois de Vincennes, 74-77
Château de Vincennes, 77-88
Sainte Chapelle de Vincennes, 88-94
Paroiſſe de la Piſſotte, Hameau, 95-97
VIROFLE', Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 344-347
VIRY, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 85-91
Chaſtillon, Hameau, 91
VITRY-SUR-SEINE, Paroiſſe du Doyenné de Montlhery, XII, 168-185
La *Viſitation*, Monaſtere de Filles. *Paris*. II, 453
VOISINS, Paroiſſe du Doyenné de Château-Fort, VIII, 455-479

Fin de la Table Générale.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google